



Société anonyme au capital de 3.030.414,00 €
RCS Le Puy en Velay N° 433 122 637
siège social : ZA de Ville – 43 220 DUNIERES

Prospectus

Mis à la disposition du public à l'occasion :

- du transfert des 2.525.345 actions existantes à la date du présent Prospectus constituant le capital de la société MOULINVEST du groupe de cotation EI (placement privé) au groupe de cotation E2 (offre au public) du marché Alternext de NYSE Euronext, et
- de l'émission et de l'inscription aux négociations sur le marché Alternext de NYSE Euronext de 486.112 Actions Nouvelles dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'un montant de 3.500.006.40 euros, prime d'émission incluse, au prix unitaire de 7,20 euros, pouvant être porté à un maximum de 559.028 actions nouvelles représentant un montant maximal de 4.025.001,60 euros en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension.

Prix par action : 7,20 €

Période de souscription du 23 mai 2012 au 04 juin 2012 inclus.



Visa de l'Autorité des marchés financiers

En application des articles L.412-1 et L.621-8 du Code Monétaire et Financier et de son Règlement Général, notamment des articles 211-1 à 216-1, l'Autorité des marchés financiers a apposé le visa numéro 12-219 en date du 22 mai 2012 sur le présent Prospectus.

Ce Prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa, conformément aux dispositions de l'article L.621-8-1-I du Code Monétaire et Financier, a été attribué après que l'Autorité des marchés financiers a vérifié « si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes ». Il n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des documents comptables et financiers présentés.

	
Listing Sponsor	Chef de File et Teneur de Livre

Ce document est disponible sans frais au siège social de la Société, ainsi qu'en version électronique sur le site de NYSE Alternext (www.alternext.fr), de la Société (<http://www.moulinvest.fr>) et celui d'Allegra Finance (www.allegrafinance.com).

TABLE DES MATIERES

RESUME

1	INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR.....	7
2	INFORMATIONS CONCERNANT L'OFFRE ET LE TRANSFERT DE GROUPE DE COTATION	10
2.1	INFORMATIONS CONCERNANT L'OFFRE.....	10
2.2	TRANSFERT SUR LE COMPARTIMENT DE COTATION E1 DE NYSE-ALTERNEXT	12
3	RÉPARTITION DU CAPITAL ET DILUTION.....	13
3.1	Répartition du capital avant l'Offre	13
3.2	Dilution.....	13
4	MODALITÉS PRATIQUES	14
4.1	Calendrier indicatif.....	14
4.2	Modalités de souscription.....	14

PREMIERE PARTIE : DOCUMENT DE BASE

1	PERSONNE RESPONSABLE.....	17
1.1	Responsable du Prospectus.....	17
1.2	Attestation de la personne responsable	17
1.3	Attestation du Listing Sponsor	17
1.4	Responsables de l'information financière.....	18
2	CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES.....	19
2.1	Commissaires aux comptes titulaires.....	19
2.2	Commissaires aux comptes suppléants.....	19
2.3	Auditeur contractuel	19
3	PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIERES.....	20
4	LES FACTEURS DE RISQUES.....	21
4.1	Risques relatifs au secteur d'activité de la Société	21
4.2	Risques liés à l'activité du groupe et à son fonctionnement	22
4.3	Risques juridiques.....	24
4.4	Risques marchés	25
5	INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE	27
5.1	Renseignements généraux concernant la Société et rappel des dates-clefs	27
5.2	Investissements.....	29
6	APERCU DES ACTIVITES DU GROUPE.....	31
6.1	Un groupe intégré dans la filière bois.....	31
6.2	Les ressources.....	33
6.3	La gamme de produits	36
6.4	Les outils de production et de traitement du bois	41

6.5	Une démarche commerciale dynamique	43
6.6	Un groupe impliqué dans le développement durable	46
6.7	De fortes perspectives de développement	48
6.8	Concurrence et marché	51
6.9	Dépendance du Groupe à l'égard de brevets, licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication.	61
7	ORGANIGRAMME	62
7.1	Organigramme juridique du Groupe	62
7.2	Rôles et chiffres clefs des principales filiales	62
7.3	Nature des flux financiers au sein du Groupe	63
8	PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS	64
8.1	Descriptif	64
8.2	Question environnementale	65
9	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	66
9.1	Comptes consolidés du Groupe	66
9.2	Examen de la situation financière et du résultat au cours des exercices clos les 31 août 2011, 2010 et 2009	66
9.3	Examen de la situation intermédiaire au 29 février 2012	68
9.4	Facteurs externes importants influant sensiblement sur les opérations de l'émetteur	70
10	TRESORERIE ET CAPITAUX	71
10.1	Informations sur les capitaux propres, liquidités et sources de financements du Groupe	71
10.2	Flux net de trésorerie consolidés	71
10.3	Conditions d'emprunt et structure de financement.	74
10.4	Restrictions éventuelles à l'utilisation des capitaux	74
10.5	Sources de financements attendues, nécessaires pour honorer les engagements	74
11	RECHERCHE & DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	75
12	TENDANCES	76
12.1	Principales tendances depuis le 31 août 2011	76
12.2	Tendance connue, incertitude, demande, d'engagement ou évènement raisonnablement susceptible d'influer sur les perspectives de la Société	76
13	PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE	77
14	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE	78
14.1	Dirigeants et administrateurs	78
14.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de la direction générale ..	79
15	REMUNERATIONS DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS	80
15.1	Rémunérations des dirigeants	80
15.2	Sommes provisionnées par la Société aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des administrateurs et dirigeants	82

16	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	83
16.1	Direction de la Société.....	83
16.2	Contrats entre les administrateurs et la Société	83
16.3	Comités d'audit et de rémunération.....	83
16.4	Gouvernement d'entreprise	83
17	SALARIES.....	86
17.1	Ressources humaines.....	86
17.2	Participations et stock options des administrateurs et dirigeants.....	87
17.3	Participation des salariés dans le capital de la Société.....	87
17.4	Contrats d'intéressement et de participation	87
18	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES.....	88
18.1	Répartition du capital et des droits de vote.....	88
18.2	Actionnaires significatifs non représentés au conseil d'administration	88
18.3	Droits de vote des principaux actionnaires	88
18.4	Contrôle de la Société.....	89
18.5	Accords pouvant entraîner un changement de contrôle	89
18.6	État des nantissements	89
19	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES ET OPERATIONS AVEC LES APPARENTES.....	90
20	INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR	97
20.1	Comptes consolidés relatifs aux exercices clos les 31 août 2011 et 2010	97
20.2	Informations financières proforma	141
20.3	Comptes annuels relatifs aux exercices clos les 31 août 2011, 2010 et 2009 de MOULINVEST SA	142
20.4	Vérification des informations financières.....	181
20.5	Informations financières intermédiaires	189
20.6	Date des dernières informations financières	218
20.7	Politique de distribution de dividendes.....	218
20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage.....	218
20.9	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	218
21	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	219
21.1	Capital social	219
21.2	Acte constitutifs et statuts.....	221
22	CONTRATS IMPORTANTS.....	230
23	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS	231
24	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC.....	232
25	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS.....	233

DEUXIEME PARTIE : NOTE D'OPERATION

1	PERSONNES RESPONSABLES	235
1.1	Responsable du Prospectus.....	235
1.2	Attestation du responsable du Prospectus.....	235
1.3	Responsable de l'information financière	235
1.4	Engagements de la Société	235
1.5	Attestation du listing sponsor	236
2	FACTEURS DE RISQUE LIÉS À L'OFFRE	237
2.1	Le prix de marché des actions pourrait fluctuer et baisser en dessous du prix de souscription des actions nouvelles.....	237
2.2	Risques liés à l'insuffisance des souscriptions et à l'annulation de l'opération	237
2.3	Volatilité du prix de marché des actions de la société.....	237
2.4	L'absence des garanties associées aux marchés réglementés.....	238
2.5	La politique de distribution de dividendes de la société	238
2.6	Risques liés aux engagements de conservation des titres	238
3	INFORMATIONS DE BASE	239
3.1	Déclaration sur le fonds de roulement net	239
3.2	Capitaux propres et endettement consolidés.....	239
3.3	Intérêt des personnes physiques et morales participant à l'offre	240
3.4	Raisons de l'offre et utilisation prévue du produit net de l'opération.....	240
4	INFORMATIONS SUR LES VALEURS MOBILIÈRES DEVANT ÊTRE OFFERTES ET ADMISES À LA NÉGOCIATION	241
4.1	Nature, catégorie et date de jouissance des actions offertes et admises à la négociation.....	241
4.2	Droit applicable et tribunaux compétents	241
4.3	Forme et inscription en compte des actions de la Société.....	241
4.4	Devise dans laquelle l'augmentation de capital a lieu	242
4.5	Droits attachés aux actions	242
4.6	Autorisations.....	243
4.7	Date prévue de règlement-livraison des actions	246
4.8	Restrictions à la libre négociabilité des actions de la société.....	246
4.9	Réglementation française en matière d'offres publiques.....	246
4.10	Offres publiques d'achat initiées par des tiers sur le capital de la société durant le dernier exercice et l'exercice en cours	246
4.11	Retenue à la source sur les dividendes versés à des non-résidents fiscaux français	246
5	CONDITIONS DE L'OFFRE	250
5.1	Conditions de l'offre, calendrier prévisionnel et modalités de souscription	250
5.2	PLAN DE DISTRIBUTION ET ALLOCATION DES VALEURS MOBILIERES	252
5.3	Fixation du prix	255
5.4	Placement et garantie.....	255

6	INSCRIPTION AUX NÉGOCIATIONS ET MODALITÉS DE NÉGOCIATION.....	257
6.1	Admission aux négociations	257
6.2	Place de cotation.....	257
6.3	Offre concomitante d'actions.....	257
6.4	Contrat de liquidité	257
6.5	Stabilisation	257
7	DÉTENTEURS DE VALEURS MOBILIÈRES SOUHAITANT LES VENDRE	258
7.1	Personnes ou entités souhaitant vendre des titres de capital ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société.....	258
7.2	Nombre et catégorie des valeurs mobilières offertes par les détenteurs de valeurs mobilières souhaitant les vendre.....	258
7.3	Engagements de conservation des titres	258
8	DÉPENSES LIÉES À L'OFFRE	260
9	DILUTION.....	261
9.1	Incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres.....	261
9.2	Incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire	261
10	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	262
10.1	Conseillers ayant un lien avec l'opération	262
10.2	Autres informations vérifiées par les commissaires aux comptes	262
10.3	Rapport d'expert	262
10.4	Informations contenues dans le Prospectus provenant d'une tierce partie.....	262
10.5	Mise à jour de l'information concernant la Société	262

RÉSUMÉ DU PROSPECTUS

Visa n° 12-219 en date du 22 mai 2012 de l'AMF

Avertissement au lecteur

Ce résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus. Toute décision d'investir dans les titres financiers qui font l'objet de l'opération doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus.

Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de la Communauté européenne ou parties à l'accord sur l'Espace économique européen, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire. Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris le cas échéant sa traduction et en ont demandé la notification au sens de l'article 212-41 du Règlement général de l'AMF, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus.

1 INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR

Dénomination sociale, secteur d'activité et nationalité

MOULINVEST est une société anonyme à conseil d'administration régie par le droit français qui opère dans la filière bois.

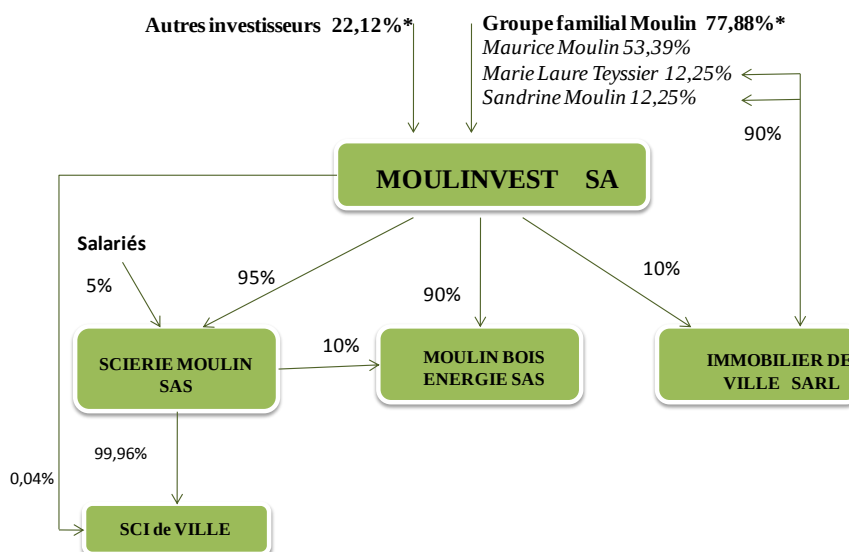
Aperçu des activités

Le Groupe MOULINVEST est un groupe intégré dans la filière bois. Il développe sur un même site deux activités complémentaires de

- « bois construction » en fabriquant et en commercialisant des produits de bois (pièces de bois de construction et murs de bois massifs préfabriqués) et de
- « bois énergie » en produisant de l'électricité, par cogénération à partir de la biomasse, dont le débouché est assuré par un contrat de vente sur 20 ans et en fabriquant des granulés de bois pour le chauffage des collectivités et des particuliers,

à partir d'une même matière première abondante dans la région de son implantation, en valorisant les connexes issus de son activité de sciage (écorce, plaquettes, sciure qui représentent près de 50% du volume de grumes traité).

Organigramme du Groupe



*taux de détention en capital

Informations financières consolidées sélectionnées (normes françaises)

Données consolidées

Groupe MOULINVEST (en K€)	Exercice au 31/08/2011 12 mois audité	Exercice au 31/08/2010 12 mois audité	Exercice au 31/08/2009 12 mois non audité*	1er semestre clos le 29 /02/2012 6 mois (revue limitée)	1er semestre clos le 28 /02/2011 6 mois (revue limitée)
Chiffre d'affaires	20 099	15 589	13 070	11 449	9 542
Résultat d'exploitation	586	576	578	515	705
Résultat courant avant impôts	77	242	194	141	483
Résultat des sociétés intégrées	18	185	115	22	300
dont Part groupe	8	180	109	24	280
Capitaux propres Groupe	10 299	5 504	5 323	10 736	8 612
Actif immobilisé net	23 332	11 527	6 975	26 736	17 512
VMP	11	68	181	701	64
Disponibilités	261	1 274	168	932	502
Emprunts & dettes financières /étab. crédit	10 050	3 692	490	16 574	7 301
Dettes (retraitement de crédit-bail)	3 294	4 194	4 388	3 153	3 676
Concours bancaires courants	391	1 244	90	78	1 538
Total bilan	36 755	22 614	14 595	39 373	29 960

* la société établissant pour la première fois des comptes consolidés, les informations relatives à l'exercice clos le 31 août 2009 présentées à titre comparatif n'ont pas fait l'objet d'un audit.

Données relatives à MOULINVEST SA

MOULINVEST SA (En K€)	Exercice au 31/08/2011 Audités	Exercice au 31/08/2010 Audités	Exercice au 31/08/2009 Audités
Produits d'exploitation	1 049	297	274
Résultat d'exploitation	47	9	30
Résultat courant	100	21	514
Résultat exceptionnel	0	0	1
Résultat net	55	7	488
Capitaux propres	8 142	2 837	2 831
Emprunts étab de crédit	1 530	1 550	105
Dettes financières diverses	4	74	202
Actif immobilisé net	9 391	3 954	3 073
Disponibilités	48	447	12
Total bilan	10 191	4 541	3 211

Capitaux propres et endettement

La situation des capitaux propres consolidés et de l'endettement financier net consolidé du Groupe au 29 février 2012, établie conformément aux recommandations du CESR de février 2005 (CESR/05-054b, paragraphe 127), est présentée ci-dessous :

(en K€)	29-févr-12
CAPITAUX PROPRES ET ENDETTEMENT	
Total de la dette courante:	4 215
- faisant l'objet de garanties	2 447
- faisant l'objet de nantissements*	1 504
- sans garantie, ni nantissement	264
Total de la dette non courante (hors partie courante des dettes long terme):	15 590
- faisant l'objet de garantie	11 968
- faisant l'objet de nantissements*	2 266
- sans garantie, ni nantissement	1 356
Capitaux propres au 29 février 2012	10 736
- capital social	3 030
- primes d'émission	4 568
- auto contrôle	
- réserve légale	37
- résultats accumulés (résultat semestriel inclus), autres réserves et écarts de conversion	3 101

* l'endettement issu du retraitement des crédits baux a été considéré comme faisant l'objet de nantissements puisque les immobilisations financées par ce moyen n'appartiennent pas au groupe.

TOTAL GROUPE	K EUROS
A. Trésorerie	932
B. Instruments équivalents	0
C. Titres de placement	701
D. Liquidités (A+B+C)	1633
E. Créances financières à court terme	0
F. Dettes bancaires à court terme	78
G. Part à moins 1 an des dettes à M et LT	4127
H. Autres dettes financières à CT	10
I. Dettes financières à CT (F+G+H)	4215
J. Endettement Financ. net CT (I-E-D)	2582
K. Emprunts bancaires à plus d'un an	15590
L. Obligations émises	0
M. Autres emprunts à plus d'un an	0
N. Endettement Financ. net à M et LT (K+L+M)	15590
O. Endettement financier net (J+N)	18172

Le seul changement significatif ayant affecté les capitaux propres consolidés depuis le 31 août 2011 est un placement privé de 478,7 K€ réalisé fin septembre 2011. Le principal changement qui a affecté le montant de l'endettement financier net à moyen et long terme depuis cette date concerne l'emprunt de 8.900 K€ obtenu pour le financement des équipements pour les activités « bois énergie ».

Aucun changement significatif susceptible d'affecter le montant de l'endettement financier net à moyen et long terme et le montant des capitaux propres n'est intervenu depuis le 29 février 2012.

Le Groupe ne dispose à ce jour d'aucune dette financière indirecte ou conditionnelle.

Déclaration sur le fonds de roulement

Le Groupe dispose, à la date de visa sur le Prospectus, d'un fonds de roulement net suffisant pour faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie d'exploitation des douze prochains mois avant prise en compte des fonds à lever dans le cadre de la présente Offre.

Résumé des principaux facteurs de risques propres au Groupe et à son activité

Avant de prendre leur décision d'investissement, les investisseurs sont invités à prendre en considération, les risques décrits au chapitre 4 « Facteurs de risques » de la première partie du présent Prospectus et à la section 2 de la seconde partie du présent Prospectus, et notamment les principaux facteurs de risque suivants :

- Les risques liés aux activités de la société, aux fluctuations de la consommation, à l'environnement concurrentiel ;
- Les risques liés à la production, à la montée en puissance de la nouvelle activité, la production des granulés de bois ;
- Les risques liés aux actifs non détenus par le Groupe notamment les bâtiments loués par un bail commercial. Ces bâtiments ont été construits pour les nouvelles activités de bois énergie, dans le cadre d'un bail à construction de 18 ans, et deviendront propriété d'une société hors Groupe détenue par des dirigeants de Moulinvest, étant précisé que ces derniers se sont engagés à poursuivre le bail commercial aux conditions en vigueur à l'échéance du bail à construction;
- Les risques liés aux marchés et notamment les risques de taux et de liquidité ;
- Les risques liés à l'Offre et notamment le fait que le prix de marché des actions de la Société pourrait fluctuer et baisser en-dessous du prix de souscription des Actions Nouvelles ; que la volatilité et la liquidité des actions de la Société pourraient fluctuer significativement ; que l'émission ne fait pas l'objet d'une garantie bancaire ; que les actionnaires de la Société ne bénéficieront pas des garanties associées aux marchés réglementés ;
- si les trois-quarts (75%) de l'augmentation de capital n'étaient pas réalisés, l'opération serait annulée et les ordres seraient caducs.

Évolution récente de la situation financière et perspectives

Le chiffre d'affaires annuel consolidé au 31 août 2011 s'établit à 20.099 K€ en progression de 29 % et le résultat net part du Groupe à 8 K€. L'exercice écoulé a été marqué par la mise en place de l'unité de cogénération pour la production d'électricité qui a effectivement démarré en juillet 2011 et par la construction de la nouvelle unité de production pour la fabrication des granulés de bois. Le chiffre d'affaires semestriel du Groupe au 29 février 2012 (*revue limitée*) atteint 11.449 K€ contre 9.542 K€ au 28 février 2011 soit une hausse de 20%. La vente d'électricité sur les six mois s'élève à 2.085 K€. Après des séries de tests pour valider la qualité des produits, la production de granulés de bois a commencé au début du second semestre, courant mars 2012.

Au 31 août 2011, les capitaux propres s'élèvent à 10.299 K€ après prise en compte du résultat de l'exercice clos et de deux augmentations de capital réalisées en décembre 2010 et avril 2011 pour un montant total de 4.556 K€ (montant net des frais d'émission) réalisées en vue d'une inscription sur le marché Alternext à Paris.

Depuis cette date, un placement privé d'un montant brut de 478,7 K€ a été réalisé fin septembre 2011.

2 INFORMATIONS CONCERNANT L'OFFRE ET LE TRANSFERT DE GROUPE DE COTATION

2.1 INFORMATIONS CONCERNANT L'OFFRE

Raisons de l'Offre et utilisation prévue du produit net de l'opération

L'émission des Actions Nouvelles a pour objectifs

- de renforcer les fonds propres du Groupe pour accompagner la poursuite de son développement, en particulier en investissant dans l'augmentation de la capacité de production du Groupe en bois de construction et en granulés de bois par croissance interne ou en croissance externe suivant les opportunités,
- de donner les moyens au Groupe de se positionner plus fortement sur l'activité éco construction à partir de son produit murs en bois massif, en lui permettant de développer les travaux d'étude et les actions marketing et commerciales.

Les fonds levés pourraient être affectés à chacun de ces objectifs dans la proportion de 2/3, 1/3.

Nombre d'Actions Nouvelles à émettre	486.112 actions nouvelles (les « Actions Nouvelles »), soit une augmentation de capital d'un montant total de 3.500.006,40 euros (prime d'émission incluse), susceptible d'être porté à un nombre de 559.028 Actions Nouvelles en cas d'exercice intégral de la clause d'extension, soit une augmentation de capital d'un montant total de 4.025.001,60 euros (prime d'émission incluse).
Prix de souscription	7,20 € par Action Nouvelle, soit une prime d'émission de 6,00 € par Action Nouvelle, à libérer en numéraire. Ce prix de souscription de 7,20 € par Action Nouvelle représente une décote de 21,0% par rapport au cours de clôture au 21 mai 2012 et correspond à une décote faciale de 15,2% par rapport à la moyenne des cours de bourse de l'action de la Société constatée sur le marché Alternext de NYSE Euronext sur la période du 08 mai au 21 mai 2012, soit 8,49 euro. Cette décote se justifie par la nécessité de présenter une opération attractive pour les souscripteurs, l'émission n'étant pas garantie par un établissement financier ou un actionnaire de référence.
Offre au public	Les Actions Nouvelles feront l'objet d'une offre au public en France du 23 mai 2012 au 04 juin 2012.
Produit brut de l'émission	3.500.006.40 euros pouvant être porté à 4.025.001,60 euros (prime d'émission incluse) en cas d'exercice intégral de la clause d'extension.
Produit net estimé de l'émission	environ 3.055.006,40 euros pouvant être porté à 3.580.001,60 euros en cas d'exercice intégral de la clause d'extension.
Jouissance des actions	jouissance courante.
Droit préférentiel de souscription	Néant.
Délai de priorité	Néant.
Pourcentage en capital et droits de vote que représentent les Actions Nouvelles	➤ 16,1% du capital social et 9,9% des droits de vote hors exercice de la clause d'extension; ➤ 18,1% du capital et 11,2% des droits de vote après exercice intégral de la clause d'extension.
Date d'émission prévue	08 juin 2012.
Date d'inscription aux négociations des Actions Nouvelles	11 juin 2012. Les Actions Nouvelles seront entièrement assimilées aux actions existantes à compter du 11 juin 2012 (Mnémonique : ALMOU et code ISIN : FR0011033083)
Intentions et engagements de souscription	Les actionnaires principaux ont communiqué à la Société leur intention de ne pas souscrire à l'offre.
Engagements de conservation	de Les engagements de conservation portent sur (i) 1.300.000 actions détenues par M. Maurice Moulin et sur la totalité des Actions Détenues par Mesdames Sandrine Moulin et Marie-Laure Teyssier pendant une période expirant 180 jours à compter de la date de règlement-

- livraison des Actions Nouvelles;
- (ii) Au minimum 80% des Actions Détenues pendant une période supplémentaire de 90 jours commençant à courir à compter de l'expiration de la période visée au paragraphe (i) ci-dessus,
 - (iii) Au minimum 60% des Actions Détenues pendant une période supplémentaire de 90 jours commençant à courir à compter de l'expiration de la période visée au paragraphe (ii) ci-dessus.

Garantie

L'émission ne fera pas l'objet d'une garantie de bonne fin au sens de l'article L.225-145 du Code de commerce.

2.2 TRANSFERT SUR LE COMPARTIMENT DE COTATION E1 DE NYSE-ALTERNEXT

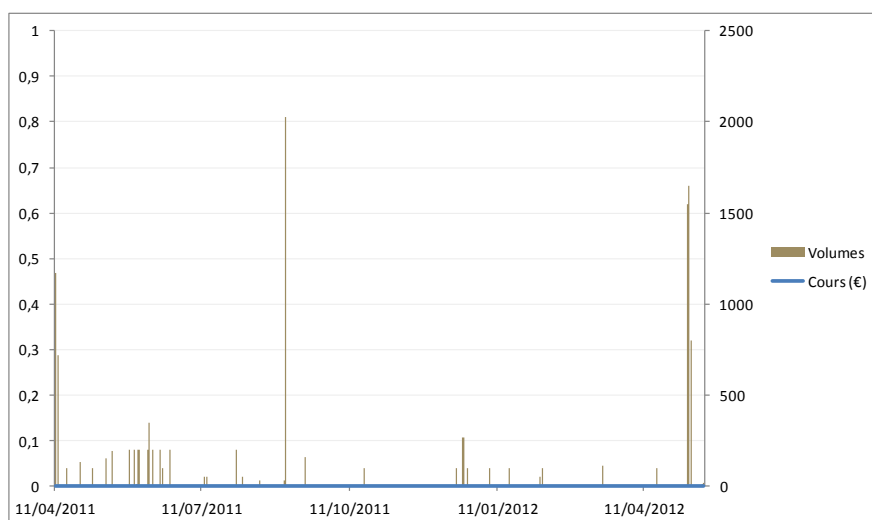
2.2.1 RAISONS DU TRANSFERT

Inscrites sur le Marché Alternext (Compartiment Placement Privé) depuis le 11 avril 2011, le transfert des actions de MOULINVEST du groupe de cotation E1 à E2 (Sociétés ayant fait une offre au public) du marché NYSE-Alternext à Paris a pour but de :

- lever des fonds pour contribuer au financement de la croissance,
- augmenter la liquidité du titre,
- accroître la notoriété du Groupe.

2.2.2 EVOLUTION DU COURS DE BOURSE

- **Cotation sur Alternext :** 11 avril 2011
- **Code ISIN :** FR0011033083
- **Mnémonique:** ALMOU
- **ICB Classification:** 1733, Sylviculture



source Nyse Euronext

3 RÉPARTITION DU CAPITAL ET DILUTION

3.1 Répartition du capital avant l'Offre

Actionnariat	Capital		Droits de vote	
	Nombre	%	Nombre	%
Maurice MOULIN	1 348 717	53,41%	2 648 717	59,60%
Sandrine MOULIN	309 272	12,25%	618 544	13,92%
Marie-Laure TEYSSIER	309 272	12,25%	618 544	13,92%
Sous-groupe familial MOULIN	1 967 261	77,90%	3 885 805	87,44%
Autres investisseurs (1)	558 084	22,10%	558 084	12,56%
TOTAL	2 525 345	100,00%	4 443 889	100,00%

(1) Dont aucun ne détient plus de 3,32% du capital

Le groupe familial Moulin agit de concert (article L. 233-10 II du code de commerce).

A la connaissance de la Société, il n'existe ni accord, ni pacte entre actionnaires.

3.2 Dilution

Incidence de l'Offre d'Actions Nouvelles sur la quote part de capitaux propres

	Quote-part des capitaux propres par action (en euros)
Avant émission des Actions Nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	4,25 €
Après émission de 364 584 Actions Nouvelles provenant de la présente augmentation de capital (1)	4,62 €
Après émission de 486 112 Actions Nouvelles provenant de la présente augmentation de capital (2)	4,73 €
Après émission de 559 028 Actions Nouvelles provenant de la présente augmentation de capital (3)	4,79 €

(1) en cas d'émission réalisée à hauteur de 75%

(2) en cas d'émission réalisée à hauteur de 100%

(3) en cas d'exercice intégral de la clause d'extension

Incidence de l'Offre sur la situation de l'actionnaire

L'incidence de l'émission des Actions Nouvelles sur la participation d'un actionnaire détenant 1 % du capital de la Société préalablement à l'émission et ne souscrivant pas à celle-ci, serait la suivante :

	Participation de l'actionnaire (%)
Avant émission des Actions Nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	1,00%
Après émission de 364 584 Actions Nouvelles provenant de la présente augmentation de capital (1)	0,87%
Après émission de 486 112 Actions Nouvelles provenant de la présente augmentation de capital (2)	0,84%
Après émission de 559 028 Actions Nouvelles provenant de la présente augmentation de capital (3)	0,82%

(1) en cas d'émission réalisée à hauteur de 75%

(2) en cas d'émission réalisée à hauteur de 100%

(3) en cas d'exercice intégral de la clause d'extension

En cas d'une émission réalisée à 100 % la participation du groupe familial MOULIN serait de 65,3% en capital et de 78,8% en droits de vote.

4 MODALITÉS PRATIQUES

4.1 Calendrier indicatif

22 mai 2012	Visa de l'Autorité des marchés financiers sur le Prospectus
23 mai 2012	Diffusion d'un communiqué de presse décrivant les principales caractéristiques de l'augmentation de capital et les modalités de mise à disposition du Prospectus Publication de l'avis d'opération par Nyse Euronext Ouverture de la période de souscription Publication du résumé du Prospectus dans un journal financier
04 juin 2012	Clôture de la période de souscription
06 juin	Date limite d'exercice de la clause d'extension Avis de Nyse Euronext d'inscription des Actions Nouvelles Diffusion d'un communiqué de presse annonçant le montant définitif de l'augmentation de capital
08 juin	Règlement-Livraison
11 juin	Cotation des Actions Nouvelles

4.2 Modalités de souscription

Pays dans lesquels l'offre sera ouverte

L'offre sera ouverte au public uniquement en France.

Intermédiaires financiers

Actionnaires au nominatif administré ou au porteur : les souscriptions seront reçues jusqu'au 04 juin 2012 inclus auprès de leur intermédiaire habilité.

Actionnaires au nominatif pur : jusqu'au 04 juin 2012 auprès de Société Générale Securities Services

Les souscriptions d'actions du public seront centralisées par Société Générale Securities Services, celles des investisseurs institutionnels par Gilbert Dupont.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront centralisés par Société Générale Securities Services en ce qui concerne le public et par Gilbert Dupont en ce qui concerne les investisseurs institutionnels.

Chef de file

GILBERT DUPONT – 50 rue d'Anjou – 75008 Paris

Contact : Monsieur Pascal MATHIEU – Tel : +33 (0)1 40 22 40 07, pascal.mathieu@gilbertdupont.fr

Listing Sponsor

ALLEGRA FINANCE

213 Boulevard Saint-Germain 75007 PARIS

Contact : Monsieur Yannick PETIT – Tel : + 33 (0)1 42 22 10 10, y.petit@allegrafinance.com

Contacts Investisseurs

Monsieur Maurice MOULIN Président-Directeur Général Adresse : ZA de Ville – 43 220 DUNIERES Téléphone : +33 (0) 4 71 61 70 02 Télécopie : +33 (0) 4 71 61 95 61 Adresse électronique : contact@moulinvest.com	Madame Sandrine MOULIN Directeur Général Délégué Adresse : ZA de Ville – 43 220 DUNIERES Téléphone : +33 (0) 4 71 61 70 05 Télécopie : +33 (0) 4 71 61 95 61 Adresse électronique : contact@moulinvest.com
---	--

Documents accessibles au public

Les documents juridiques et financiers relatives à la Société devant être mis à la disposition des actionnaires peuvent être consultés au siège de la Société.

Des exemplaires du Prospectus sont disponibles, sans frais au siège social de la Société, ainsi que sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org), de la Société (www.moulinvest.fr) et d'Allegra Finance (www.allegrafinance.com).

Partie I du Prospectus - DOCUMENT DE BASE

1 PERSONNE RESPONSABLE

1.1 Responsable du Prospectus

Monsieur Maurice MOULIN, Président-Directeur Général de MOULINVEST (ci-après «MOULINVEST » ou la « Société »).

1.2 Attestation de la personne responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Prospectus sont à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent Prospectus ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Prospectus.

Le rapport des contrôleurs légaux sur les comptes annuels pour l'exercice clos au 31 août 2010 présenté dans le présent Prospectus contient l'observation suivante :

« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants : le changement de méthode relatif à la comptabilisation des engagements de retraite exprimé dans la note de l'annexe relative à la permanence des méthodes pages 1 et 3. »

Fait à Dunières, le 22 mai 2012

Maurice MOULIN

Président-Directeur Général

1.3 Attestation du Listing Sponsor

« Allegra Finance confirme avoir effectué, en vue de l'inscription des actions MOULINVEST aux négociations sur le groupe de cotation « Offre au public » du marché NYSE Alternext à Paris, les diligences professionnelles d'usage. Ces diligences ont notamment pris la forme de vérification de documents produits par MOULINVEST ainsi que d'entretiens avec des membres de la direction et du personnel de MOULINVEST, conformément au Code professionnel élaboré conjointement par la Fédération Bancaire Française et l'Association Française des Entreprises d'Investissement et au schéma type de NYSE-Euronext pour NYSE Alternext à Paris.

Allegra Finance atteste, conformément à l'article 212-16 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et aux Règles d'Alternext Paris, que les diligences ainsi accomplies n'ont révélé dans le contenu du Prospectus aucune inexactitude ni aucune omission significative de nature à induire l'investisseur en erreur ou à fausser son jugement. Cette attestation est délivrée sur la base des documents et renseignements fournis par MOULINVEST à Allegra Finance, ce dernier les ayant présumés exhaustifs, véridiques et sincères.

Cette attestation ne constitue pas une recommandation d'Allegra Finance de souscrire aux actions MOULINVEST, ni ne saurait se substituer aux autres attestations ou documents délivrés par MOULINVEST et ses commissaires aux comptes. »

ALLEGRA FINANCE

Evelyne GALIATSATOS

Directeur général délégué

1.4 Responsables de l'information financière

Monsieur Maurice MOULIN Président-Directeur Général Adresse : ZA de Ville – 43 220 DUNIERES Téléphone : +33 (0) 4 71 61 70 02 Télécopie : +33 (0) 4 71 61 95 61 Adresse électronique : contact@moulinvest.com	Madame Sandrine MOULIN Directeur Général Délégué Adresse : ZA de Ville – 43 220 DUNIERES Téléphone : +33 (0) 4 71 61 70 05 Télécopie : +33 (0) 4 71 61 95 61 Adresse électronique : contact@moulinvest.com
---	--

2 CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1 Commissaires aux comptes titulaires

- **SECA FOREZ représenté par Monsieur Pierre GERARD**
Le Parc de Villars – 7, rue de l'Artisanat – BP 224 – 42390 Villars

Nommé par l'assemblée générale du 18 mars 2011 en remplacement de Monsieur André SCHNEIDER, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat expirant à l'occasion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2012.

- **KPMG AUDIT RHONE-ALPES AUVERGNE**
représenté par Messieurs Alain Feuillet et Guy Villemagne
51 rue de Saint-Cyr, BP 409 - 69338 Lyon Cedex 09

Nommé par l'assemblée générale du 6 décembre 2010, pour une durée de 6 exercices expirant à l'occasion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2016.

2.2 Commissaires aux comptes suppléants

- **Monsieur Claude STARON**
7, rue de l'Artisanat – 42390 Villars

Nommé par l'assemblée générale du 18 mars 2011 en remplacement de Monsieur Robert REVOUY, décédé, pour la durée restant à courir du mandat expirant à l'occasion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2012.

- **KPMG AUDIT SUD-EST**
480 avenue du Prado – 13009 Marseille

Nommé par l'assemblée générale du 6 décembre 2010, pour une durée de 6 exercices expirant à l'occasion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2016.

2.3 Auditeur contractuel

La Société a mandaté le cabinet KPMG pour établir un rapport d'audit sur les comptes consolidés du groupe MOULINVEST établis sur une base volontaire et pour la première fois au titre de l'exercice clos au 31 août 2010, KPMG étant représenté par Messieurs :

Guy VILLEMAGNE
KPMG Entreprise Loire Haute Loire
4 allée Drouot- Parc Giron - 42031 ST ETIENNE CEDEX 2

Alain FEUILLET
KPMG Audit
51 rue de Saint-Cyr, BP 409 - 69338 Lyon Cedex 09.

Pendant la période présentée, M. André SCHNEIDER, Commissaire aux comptes historique a démissionné pour convenances personnelles.

3 PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIERES

Informations financières consolidées

Les données ci-dessous sont extraites des comptes consolidés audités du Groupe établis pour la première fois au titre de l'exercice clos le 31 août 2010 pour les besoins de l'introduction sur NYSE-Alternext à Paris (hors cadre légal, le Groupe est en dessous des seuils).

Groupe MOULINVEST (en K€)	Exercice au 31/08/2011 12 mois audité	Exercice au 31/08/2010 12 mois audité	Exercice au 31/08/2009 12 mois non audité*	1er semestre clos le 29 /02/2012 6 mois (revue limitée)	1er semestre clos le 28 /02/2011 6 mois (revue limitée)
Chiffre d'affaires	20 099	15 589	13 070	11 449	9 542
Résultat d'exploitation	586	576	578	515	705
Résultat courant avant impôts	77	242	194	141	483
Résultat des sociétés intégrées	18	185	115	22	300
dont Part groupe	8	180	109	24	280
Capitaux propres Groupe	10 299	5 504	5 323	10 736	8 612
Actif immobilisé net	23 332	11 527	6 975	26 736	17 512
VMP	11	68	181	701	64
Disponibilités	261	1 274	168	932	502
Emprunts & dettes financières /étab. crédit	10 050	3 692	490	16 574	7 301
Dettes (retraitement de crédit-bail)	3 294	4 194	4 388	3 153	3 676
Concours bancaires courants	391	1 244	90	78	1 538
Total bilan	36 755	22 614	14 595	39 373	29 960

* la société établissant pour la première fois des comptes consolidés, les informations relatives à l'exercice clos le 31 août 2009 présentées à titre comparatif n'ont pas fait l'objet d'un audit.

Données relatives à MOULINVEST SA

MOULINVEST SA (En K€)	Exercice au 31/08/2011 Audités	Exercice au 31/08/2010 Audités	Exercice au 31/08/2009 Audités
Produits d'exploitation	1 049	297	274
Résultat d'exploitation	47	9	30
Résultat courant	100	21	514
Résultat exceptionnel	0	0	1
Résultat net	55	7	488
Capitaux propres	8 142	2 837	2 831
Emprunts étab de crédit	1 530	1 550	105
Dettes financières diverses	4	74	202
Actif immobilisé net	9 391	3 954	3 073
Disponibilités	48	447	12
Total bilan	10 191	4 541	3 211

4 LES FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent Prospectus, y compris les risques décrits dans le présent Chapitre, avant de se décider à acquérir ou à souscrire des actions de la Société.

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

4.1 Risques relatifs au secteur d'activité de la Société

4.1.1 Risques liés à l'environnement concurrentiel

Sur les produits issus de la transformation du bois le Groupe ne ressent pas de pression concurrentielle forte. Au plan régional beaucoup de scieries de la région ont disparu (voir paragraphe 6.8.1.2), les investissements étant trop lourds à financer pour des petites structures. La concurrence peut venir plutôt d'entreprises de grande taille comme des entreprises allemandes ainsi que des entreprises du Nord Est de la France qui disposent de moyens financiers importants pour financer une capacité d'investissement élevée.

Concernant l'activité de production de granulés de bois la demande est très forte et le nombre de producteurs en France, de tailles diverses, est encore limité (50 environ). A court terme la Société ne devrait donc pas subir de pression concurrentielle forte d'autant plus qu'elle devrait être bien positionnée en termes de prix de vente grâce à la proximité de ses approvisionnements auprès de la scierie du Groupe qui limitera considérablement le coût d'acheminement des connexes (écorce, plaquettes, sciure), ainsi que la mise à disposition de la chaleur par l'usine de cogénération dans le séchage de la matière.

4.1.2 Risques liés à l'évolution de la consommation

Globalement la demande de produits à base de bois est sur une tendance haussière longue en France, en Europe et même au niveau mondial à la fois pour les qualités reconnues au bois dans la construction, le chauffage mais aussi pour ses qualités au niveau développement durable et environnemental (voir paragraphe 6.8.1.1). La ressource forestière est abondante et renouvelable.

Les produits fabriqués historiquement par le Groupe, bois de charpente, bois d'emballage, sont destinés directement et indirectement aux particuliers pour leur consommation en bois de construction. A l'avenir les granulés de bois seront liés aux besoins des particuliers et des collectivités pour le chauffage. En dehors des aspects climatiques qui pourront influencer sur la consommation en période hivernale, la demande de bois est plutôt liée à la consommation des ménages et au marché de la construction et peut donc être affectée en situation de crise économique comme ce qui s'est produit en 2008/2009.

Pour ce qui concerne la vente d'électricité à EDF, à partir de la production d'électricité par l'unité de cogénération, elle fait l'objet d'un contrat sur 20 ans à prix indexé et ne présente pas de risque de débouché.

Ainsi, en dehors du dernier point ci-dessus, même si la Société est sur un marché fondamentalement favorable, il n'est pas exclu que ponctuellement l'activité et les résultats soient affectés par une baisse de la demande.

4.1.3 Risques liés aux aides fiscales accordées aux consommateurs

Le crédit d'impôt développement durable est une disposition fiscale permettant aux ménages de déduire de leur impôt sur le revenu une partie des dépenses réalisées pour certains travaux d'amélioration énergétique portant sur une résidence principale. Cette disposition est applicable dans le cas d'un investissement des ménages dans une chaudière biomasse, sous certaines conditions de rendement de l'équipement (se reporter au paragraphe 6.8.2.1 sur les conditions applicables en 2012). Les modalités d'application de ce crédit d'impôt sont définies par la Loi de Finances et sont susceptibles d'évoluer ou d'être remises en cause chaque année. Le fait de pouvoir bénéficier d'une réduction d'impôt n'est sans doute pas neutre pour la prise de décision du consommateur en faveur d'un chauffage au bois. C'est pourquoi, bien qu'elle commercialise les consommables (les granulés) et non les chaudières, la Société ne peut pas garantir que la réduction voire la suppression de l'avantage fiscal donné aux consommateurs non encore équipés d'une chaudière, ne serait pas dans les années à venir sans effet sur ses résultats et sa situation financière.

4.2 Risques liés à l'activité du groupe et à son fonctionnement

4.2.1 Risques liés aux approvisionnements

Le Groupe est installé dans une région riche en forêts composées d'essences recherchées dans la construction comme le sapin, l'épicéa et surtout le douglas. Son ancienneté dans la région fait que le groupe connaît toutes les exploitations forestières dans un rayon de 150 kilomètres environ autour de son implantation. L'approvisionnement se fait donc essentiellement dans la région par des acheteurs du groupe expérimentés qui achètent des bois, le plus souvent sur pied, en forêt. La possibilité d'un approvisionnement de proximité est un avantage au regard des coûts de transport des grumes qui sont ainsi limités. MOULINVEST veille à disposer d'un stock de bois sur pied représentant plusieurs mois de sciage. Actuellement le stock représente environ 10 mois de consommation. De plus le Groupe dispose de plusieurs sources d'approvisionnement (se reporter au paragraphe 6.2.2 du présent Prospectus) avec lesquelles les relations sont durables.

Par ailleurs, l'abattage est sous-traité à des entreprises de travaux forestiers, en général des artisans, parfois même des indépendants. MOULINVEST conserve ainsi une grande souplesse à l'égard de ces prestataires et fait travailler indirectement environ 50 personnes.

Enfin en matière de coût de la matière première, en dehors des tempêtes qui peuvent ponctuellement faire baisser le prix du bois, la Société considère se situer sur une tendance haussière pour le long terme grâce à une demande soutenue de bois au niveau de la consommation mondiale. Ceci constitue aussi une des raisons pour lesquelles le Groupe choisit de maintenir un stock de bois sur pied élevé.

4.2.2 Risques liés à la production

Jusqu'à fin 2011 la production porte sur les activités de transformation de bois pour lesquelles le Groupe dispose de plusieurs chaînes de production équipées de machines acquises auprès de fabricants parmi les plus fiables au niveau mondial. De plus le process de production est complètement informatisé avec des contrôles à chaque étape du processus de transformation. La capacité de production actuellement utilisée à 50% seulement, offre un potentiel de développement. Le fonctionnement des lignes de production se traduit par un taux de panne estimé à environ 15%, sensiblement équivalent à ce qui est connu dans la profession.

D'autre part une nouvelle installation vient d'être réalisée à côté des premiers bâtiments pour la production d'électricité par une unité de cogénération et pour la fabrication de granulés de bois. La construction des bâtiments a été achevée en milieu d'année 2011, l'équipement de cogénération a été installé et la production d'électricité a pu commencer en juillet 2011. L'unité de fabrication des granulés de bois a démarré la production en mars 2012. Globalement la réalisation du nouvel ensemble a nécessité plusieurs mois de décalages par rapport au projet initial et la production de granulés de bois pourrait ne pas atteindre les capacités escomptées au cours des premiers mois de mise en œuvre.

Plus généralement et bien que le Groupe ait pris les mesures qu'il estime raisonnables pour prévenir des pannes éventuelles, par des procédures d'entretiens des machines réguliers et des contrats de maintenance, un arrêt de production ou un retard dans la mise en service de nouveaux équipements à venir pour augmenter la capacité de production de la scierie en connexes pourrait affecter le niveau d'activité du Groupe et par voie de conséquence, ses résultats et sa situation financière.

4.2.3 Risques liés à la maintenance

Le Groupe accorde beaucoup d'attention à la maintenance des équipements. D'une part une maintenance permanente est assurée par un système informatisé de Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO) pour maintenir une veille des équipements et prévoir les remplacements éventuels. D'autre part un entretien complet des installations est effectué quand la production est arrêtée pendant 10 jours par an (en août et en décembre).

4.2.4 Risques clients

Sur ses activités traditionnelles, le Groupe dispose d'un portefeuille clients diversifié comprenant des acteurs de référence sur le marché présentant peu de risque d'insolvabilité. Malgré la demande forte de produits de la part de certains clients MOULINVEST veille à ce qu'aucun d'entre eux ne représente plus de 10% à 12% de son chiffre d'affaires annuel. La contribution des principaux clients au chiffre d'affaires consolidé s'est établie comme suit au cours des deux derniers exercices :

Contribution en % du CA consolidé	Exercice au 31/08/2011	Exercice au 31/08/2010
Premier client	12,20%	10,50%
Cinq plus importants clients	36,12%	34,40%
Dix plus importants clients	49,32%	46,60%

Le démarrage de l'activité de cogénération en juillet 2011 devrait mécaniquement voir la montée en puissance de l'unique client de l'activité « vente d'électricité » (voir ci-dessous le paragraphe 4.2.6). Il en résultera donc une dépendance de fait du Groupe sur ce segment d'activité mais le risque inhérent à cette situation doit être relativisé du fait à la fois de la qualité de signature du client et de la visibilité offerte sur ce segment de diversification dans la mesure où ce client est lui-même engagé, par un contrat d'état, à acquérir un volume déterminé à un prix déterminé sur une durée de 20 ans.

Concernant la vente de granulés de bois engagée en mars 2012, la stratégie commerciale définie tend à privilégier une approche indirecte des consommateurs à travers à la fois, un réseau de distribution ainsi qu'un partenariat avec les collectivités régionales.

En termes de délai de paiement, celui-ci s'établit en moyenne à 60 jours de chiffre d'affaires excepté pour la vente d'électricité, ce délai étant contractuellement d'un mois.

4.2.5 Risques fournisseurs

Le Groupe fait appel à plusieurs catégories de fournisseurs. Ses approvisionnements en matières premières sont faits par les acheteurs expérimentés du Groupe auprès de fournisseurs diversifiés comme présenté aux paragraphes 6.2.2 et ci-dessus au paragraphe 4.2.1.

L'exploitation forestière est sous-traitée à des entreprises locales que le Groupe connaît de longue date. Enfin, dès lors qu'il en gère la logistique, le Groupe a recours à divers transporteurs, le plus souvent locaux, pour la livraison des produits aux clients qu'il s'agisse de grumes ou de produits de la scierie.

Ainsi, le Groupe considère à ce jour n'être confronté à aucune situation de dépendance. Le poids des principaux fournisseurs et/ou prestataires sur le total des achats et autres charges externes du groupe au cours des deux derniers exercices s'établit comme suit :

Contribution en % au total des achats et autres charges externes	Exercice au 31/08/2011	Exercice au 31/08/2010
Premier fournisseur/prestataire	6,15%	8,38%
Cinq plus importants fournisseurs/prestataires	18,89%	19,23%
Dix plus importants fournisseurs/prestataires	27,26%	28,30%

Les conditions de règlement à certains fournisseurs de bois présentent contractuellement la particularité de prévoir le règlement des bois achetés sur pied au moment de leur consommation ce qui se traduit par des délais de règlement pouvant atteindre jusqu'à un an voire plus (se reporter à la note annexe 5.5.11 aux comptes consolidés au paragraphe 20.1.1 du présent Prospectus).

Globalement pour les autres fournisseurs les délais de règlement sont en moyenne de 60 jours.

4.2.6 Risques liés au contrat de vente d'électricité

Le Groupe a obtenu l'accord du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer, en janvier 2010 pour la production d'électricité à partir d'une unité de cogénération biomasse de puissance de 3,3 Mwatts sur une base de 8000 heures. Le débouché est normalement assuré par la vente de l'électricité produite à EDF dans le cadre d'un contrat d'état règlementé d'une durée de 20 ans, qui prévoit, en contrepartie de la production d'électricité convenue, une rémunération mensuelle du Groupe assise sur un prix fixe du Mwh dont le montant est indexé.

Le groupe ne peut cependant garantir que la survenance éventuelle d'une indisponibilité du réseau public d'électricité soit sans effet sur l'application du contrat avec le risque éventuel d'affecter les résultats et la situation financière du Groupe.

Les principales dispositions du contrat sont présentées au paragraphe 6.5.2 du présent Prospectus.

4.2.7 Risques liés aux collaborateurs clefs

Le Groupe est une affaire familiale dont le développement a été animé par le Président Directeur Général qui a formé une équipe de direction aux compétences complémentaires et de haut niveau tant au plan technique, commercial qu'en gestion. La Société considère que cette équipe est en mesure d'accompagner le développement important attendu pour le Groupe sur ses différentes activités, production et vente de produits de bois de construction, production d'électricité, fabrication et commercialisation de granulés de bois.

Le succès de la Société repose en partie sur la pérennité de cette équipe. Dans cette optique le Groupe a recours à des outils de fidélisation de ses collaborateurs, comme l'octroi de primes sur objectifs. De plus le Groupe envisage des attributions d'actions gratuites. Elle ne peut cependant garantir qu'elle parviendra à attirer, intégrer et conserver les effectifs nécessaires à sa croissance, ce qui pourrait affecter ses résultats et sa situation financière.

4.2.8 Risques liés aux actifs non détenus par le Groupe

Pour permettre l'installation des nouvelles activités de production d'électricité et de fabrication de granulés de bois à partir des connexes résultant des activités de la scierie, des bâtiments ont été construits par la société IMMOBILIER DE VILLE, détenue à hauteur de 10% par MOULINVEST SA et à 90% par des dirigeants de MOULINVEST, dans le cadre d'un bail à construction dont le bailleur, propriétaire du terrain, est la SCI Marine bis, détenue également par des dirigeants du Groupe. La filiale du Groupe MOULIN BOIS ENERGIE, en charge des activités « bois énergie » est locataire des locaux par un bail commercial auprès de IMMOBILIER DE VILLE.

A la fin du bail à construction, le 31 décembre 2027, il est prévu que MOULIN BOIS ENERGIE continue à bénéficier d'un bail commercial directement auprès de SCI Marine Bis à qui reviendra la propriété des bâtiments et qui assurera la reprise et la poursuite du bail commercial en faveur de MOULIN BOIS ENERGIE dans les mêmes conditions économiques et juridiques que celles en vigueur au jour du terme du bail à construction (les principales dispositions de ce contrat sont présentées au chapitre 22 du présent prospectus).

Un autre bail à construction d'une durée de 18 ans à compter du 1^{er} novembre 2010 a été signé 22 novembre 2010 entre SCI Marine bis avec la filiale Scierie Moulin sur un terrain qui pourrait représenter une extension à terme pour les installations du Groupe. A la date du présent Prospectus le terrain, propriété de SCI Marine Bis, loué à Scierie Moulin pour 42 K€ annuels sert de plateforme de stockage d'écorces.

4.3 Risques juridiques

4.3.1 Risques liés à la réglementation applicable

Les activités du Groupe relèvent du Code de l'environnement, Livre V (Titre 1 relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement et Titre IV relatif aux déchets). Les installations de la scierie disposent de l'autorisation à exploiter une installation de sciage, de traitement des bois et de stockage de bois. Le Groupe mène une veille active de l'évolution réglementaire de façon à ce que son site soit toujours en conformité avec les dernières dispositions applicables.

Les installations du Groupe ne nécessitent pas de renouvellement systématique d'autorisation mais tout projet de modification dans l'exploitation du site doit être déclaré au bureau de l'environnement et de l'urbanisme de la préfecture pour obtention d'un arrêté complémentaire d'autorisation d'exploitation.

Pour la nouvelle implantation, le Groupe a aussi obtenu, par un arrêté préfectoral d'avril 2009, l'autorisation d'exploiter une installation de fabrication de granulés de bois et une installation de cogénération avec de la biomasse forestière. Le Groupe n'a pas de zone relevant de la réglementation ATEX (Atmosphères Explosives), les zones électriques étant séparées des zones process. Le Groupe accorde une grande vigilance au respect des normes applicables à ses activités et à l'obtention des certifications qui lui assurent la reconnaissance de la qualité des produits commercialisés. Pour plus de précisions se reporter au paragraphe 6.6.1. Cependant la Société ne peut exclure complètement une évolution de la réglementation ou des normes applicables dont elle n'aurait pas eu connaissance et qui pourrait affecter temporairement son activité et par voie de conséquence son chiffre d'affaires, ses résultats et sa situation financière.

4.3.2 Risques liés à la politique d'assurances

Les principales polices d'assurances souscrites par le Groupe sont les suivantes :

- police multirisques (incendie, dégâts des eaux, dommages, vols, bris de machines, perte d'exploitation),
- responsabilité civile professionnelle,
- responsabilité civile des dirigeants.

MOULINVEST estime que les couvertures souscrites à ce jour couvrent de manière raisonnable l'ensemble des risques majeurs inhérents à ses activités et que sa politique d'assurance est en adéquation avec les pratiques retenues dans son secteur d'activité et la taille de l'entreprise. A la connaissance de la Société, il n'y a pas de risque significatif non assuré. Au titre de l'exercice clos le 31 août 2011, les coûts des polices d'assurances supportées par le Groupe se sont élevés à environ 442 K€ contre 259 K€ sur l'exercice précédent dont 104 K€ environ sur l'exercice, correspondant à des assurances spécifiques pour couvrir les risques liés au montage de la nouvelle installation pour les activités bois énergie. Sur le premier semestre de l'exercice en cours, au 29 février 2012, ces primes spécifiques ont atteint 31 K€.

4.3.3 Litiges

Se reporter au paragraphe 20.7 du présent Prospectus.

4.4 Risques marchés

4.4.1 Risque de change

Le Groupe n'est exposé à aucun risque de change, la totalité des transactions effectuées avec les clients, les fournisseurs et les prestataires de service étant réalisées en euros.

4.4.2 Risque de taux

29/02/2012	Actifs financiers		Passifs financiers		Exposition nette avant couverture		Instruments financiers de		Position nette après couverture	
	a		b		c		d		e= c+d	
	taux fixe	taux variable	taux fixe	taux variable	taux fixe	taux variable	taux fixe	taux variable	taux fixe	taux variable
moins d'un an	932	702	2528	1689	757	987	0	0	757	987
de 1 à 5 ans			11642	177	11642	177	0	0	11642	177
> à 5 ans			3772	0	3772	0	0	0	3772	0
Total	932	702	17942	1866	16171	1164	0	0	16171	1164

Les emprunts du Groupe sont essentiellement à taux fixe. Les emprunts à taux variables sont à des taux actuellement inférieurs à 3% et essentiellement basés sur des moyennes d'Euribor auxquelles s'ajoutent des marges comprises entre 1,5% à 2,03%.

4.4.3 Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque d'incapacité à faire face aux échéances de remboursement des dettes bancaires et plus généralement aux autres obligations financières.

en K€	29/02/2012	2013	2014 à 2018	2018 et plus	Total
emprunts bancaires	16574	2944	9892	3738	16574
dettes de location financement	3153	1193	1926	34	3153
Dettes financières divers	3	3			3
banques créditrices	78	78			78
Total passifs financiers	19808	4218	11818	3772	19808

Le tableau détaillé des emprunts en cours au 29 février 2012 est présenté au paragraphe 10.3 du présent Prospectus.

Les dettes financières auprès des établissements de crédit atteignent 19.808 K€ au 29 février 2012 contre 13.738 K€ au 31 août 2011. La part des crédit-baux est en légère baisse, 3.153 K€ contre 3.294 K€ à la clôture de l'exercice précédent. La principale augmentation provient de l'emprunt de 8.900 K€ souscrit auprès d'AUXIFIP sur une durée de 8 ans pour le financement de l'unité de cogénération, déjà mis en place au 31 août 2012 mais les fonds n'étaient pas encore débloqués.

Au titre du dernier emprunt perçu au début de l'exercice en cours (prêt Auxifip / Moulin Bois Energie cité dans le tableau détaillé des emprunts au paragraphe 10.3) des sociétés du Groupe se sont engagées à ne pas souscrire d'emprunt, sauf accord du prêteur, d'un montant supérieur par année fiscale à 500 K€ pour Moulin Bois Energie et 1.000 K€ pour Moulinvest SA.

La marge brute d'autofinancement du Groupe dégagée sur six mois de l'exercice en cours (au 29 février 2012) a atteint 1.300 K€, à comparer à 1.400 K€ sur les douze mois de l'exercice antérieur et contre 766 K€ sur six mois au 28 février 2011 (se reporter aux paragraphes 10.2.1 et au 20.5.1 – tableau des flux de trésorerie).

Le démarrage des nouvelles activités de bois énergie, en juillet 2011 pour la production d'électricité et en mars 2012 pour la production de granulés de bois contribuent significativement à l'augmentation de la marge brute d'autofinancement du Groupe et ne devraient pas conduire à une hausse sensible du besoin en fonds de roulement.

Par ailleurs les investissements importants (détaillés au paragraphe 5.2.1) pour ces activités de « bois énergie » sont achevés. Ils ont été réalisés sur les années 2010 à début 2012.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle estime ne pas être exposée, à la date du présent Prospectus, à un risque de liquidité au regard des engagements pris à ce jour.

4.4.4 Risque actions

Néant.

5 INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE

5.1 Renseignements généraux concernant la Société et rappel des dates-clefs

5.1.1 Dénomination sociale de la Société

MOULINVEST

5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de la Société

Immatriculée au RCS du Puy en Velay sous le N° 433 122 637.

5.1.3 Date de constitution et durée

Immatriculée le 9 octobre 2000 pour une durée de 99 ans expirant le 9 octobre 2099 sauf cas de dissolution anticipée.

5.1.4 Siège social de la Société, forme juridique, législation régissant ses activités

Créée sous forme de société par actions simplifiée, puis transformée en société anonyme le 6 décembre 2010, la Société, régie par le droit français, est principalement soumise pour son fonctionnement aux articles L. 225-1 et suivants du Code de Commerce.

Les coordonnées de la Société sont les suivantes :

Siège social : ZA de Ville – 43220 DUNIERES

Téléphone : +33 4 71 61 70 02

Fax : +33 4 71 61 95 61

Site internet : www.moulinvest.com

5.1.5 Évènements marquants dans le développement de la Société

L'entreprise familiale à l'origine du groupe MOULINVEST a été créée par Alexandre MOULIN, grand-père de l'actuel Président, Maurice MOULIN, en 1916 à Pont de Chirat.

La scierie du nom de son fondateur a été reprise en 1967 par les frères Maurice et René MOULIN.

Son activité concerne l'exploitation forestière, le sciage de bois de charpente, le rabotage et le traitement des bois dont les essences résineuses sont principalement : le sapin (50%), l'épicéa (20%) et le douglas (30%).

De scierie artisanale l'entreprise est progressivement devenue une scierie industrielle.

1974 Construction d'un bâtiment de 1.000m² qui permet de scier un volume de 6.000m³ ;

1991 Investissement sur un nouveau site de 15ha dans la Zone Artisanale de Ville à Dunières ;

1992 Construction et installation du site de production avec une capacité de production de 100 000 m³ de grumes par an ;

1993 Arrêt de la scierie de Pont de Chirat. La scierie connaît une période difficile. Un plan de redressement est mis en place.

Installation d'une cellule de séchage de 70 m³ ;

2000 Création de la société MOULINVEST. Restructuration du capital : rachats des actions de René Moulin et de divers actionnaires.

Le chiffre d'affaires de la scierie atteint 8,3 M€ ;

- 2001 Une nouvelle ligne de délignage des planches LINCK permet de conforter le rendement matière du sciage ;
- 2003 Installation d'un nouveau séchoir et d'un traitement autoclave ;
- 2005 Installation d'une chaudière biomasse de 2,5 MW et de deux séchoirs portant la capacité globale de séchage à 500 m3 par semaine ;
Le chiffre d'affaires de la scierie Moulin s'établit à 10 M€ ;
- 2006 Création d'une cellule de séchage sous vide pour sécher des produits de fortes sections ;
- 2007 Installation d'une nouvelle ligne de sciage Linck en reprise est installée portant la capacité globale à 170 000 m3 de grumes pour un chiffre d'affaires de 17 M€ ;

Création de MOULIN BOIS ENERGIE pour la vente et la production d'électricité biomasse et de granulés de bois ;
- 2008 Installation d'une ligne de rabotage gros bois REX ;
- 2009 Deux nouveaux séchoirs de 200 m3 de capacité globale sont installés ;
Dépôt de candidature de Moulin Bois Energie à l'appel d'offre n°3 du Comité de régulation de l'Energie (CRE3) pour se positionner sur la production d'électricité de puissance de 3,3 mégawatts électriques ;
- 2010 Janvier - Accord du Ministère à l'Energie sur l'offre du Groupe pour la production d'électricité ;
Juillet – finalisation du financement du projet d'investissement de Moulin Bois Energie de 14,2 M€ hors bâtiment ;
Août – augmentation de capital de Moulin Bois Energie de 1.925 K€ pour le porter à 2.425 K€ ;
Novembre – signature du contrat avec EDF pour la fourniture d'électricité pendant une durée de 20 ans ;
Décembre : Réalisation d'un placement privé à hauteur de 3,1 M€,
Obtention par OSEO du label « entreprise innovante » dans le cadre des FCPI
- 2011 Avril - Cotation sur NYSE-Alternext à Paris à l'issue de la réalisation d'un nouveau placement privé à hauteur de 2,1 M€ ;
Juillet : Démarrage de la production d'électricité par cogénération.
Septembre : Réalisation d'un placement privé à hauteur de 478,7 K€.
- 2012 Mars – Mise en service de l'unité de production de granulés de bois

5.2 Investissements

5.2.1 Principaux investissements réalisés

Données consolidées

Investissements bruts Consolidés, en K€	Exercice au 31/08/2011 12 mois audité	Exercice au 31/08/2010 12 mois audité	Exercice au 31/08/2009 12 mois non audité	1er semestre au 29/02/2012 revue limitée
Immobilisations incorporelles	51	25	6	31
Immobilisations corporelles	13 369	6 767	282	4 737
Immobilisations financières	0	173	7	7
TOTAL	13 420	6 965	295	4 775

Fin février 2012

Les 4.737 K€ d'investissements en immobilisations corporelles sur le premier semestre de l'exercice en cours, ont concerné des installations techniques par la filiale Moulin Bois Energie dont 1.131 K€ pour l'installation de cogénération et 2.185 K€ pour la chaîne de fabrication des granulés de bois.

Fin août 2011

Au cours de cet exercice le Groupe a principalement poursuivi la construction du bâtiment ainsi que l'installation technique pour les activités de cogénération et de production de granulés de bois. L'unité de cogénération a été achevée et mise en service à partir de juillet 2011. Le montage des équipements pour l'unité de fabrication de granulés de bois reste en cours de réalisation à la date du présent Prospectus.

Le détail des investissements réalisés est le suivant :

- ✓ construction des nouveaux bâtiments destinés aux activités de « bois énergie » pour 3.302 K€ ;
- ✓ installation des équipements pour l'unité de cogénération et la chaîne de fabrication des granulés à hauteur de 7.253 K€ ;
- ✓ achat d'un terrain comportant des bâtiments pour le développement de l'activité de production de panneaux de bois massif pour la construction pour 1.857 K€ et
- ✓ travaux d'agencement et d'installation de matériels pour la scierie de 605 K€.

Fin août 2010

Les investissements en immobilisations corporelles ont concerné d'une part l'activité traditionnelle de scierie avec :

- . 1.084 K€ consacrés au renouvellement de lignes de sciage ;
- . 690 K€ consacrés à des matériels destinés au centre d'usinage et 108 K€ de compresseurs.

La majeure partie des investissements de l'année a toutefois été dédiée aux activités de diversification avec :

- . le commencement de la construction du bâtiment destiné à l'unité de cogénération et à la fabrication des granulés (834 K€),
- . les avances et acomptes aux fournisseurs sur des équipements de l'unité de cogénération (3.908 K€). (Se reporter à la note 5.5.1 de l'annexe aux comptes consolidés au chapitre 20).

Fin août 2009

Sur l'exercice clos le 31 août 2009 les investissements ont consisté principalement en immobilisations corporelles pour les besoins de la scierie, en aménagements des locaux (75 K€) et en matériels pour 191 K€.

Récapitulatif des investissements réalisés pour les nouvelles activités

Les investissements correspondants à la nouvelle usine pour la production d'électricité et pour la fabrication de granulés de bois depuis le lancement du projet en 2010 sont récapitulés ci-dessous par activité :

Investissements réalisés par activité et par société (en K€)	COGENERATION	GRANULES	TOTAL
IMMOBILIER DE VILLE	2 547	2 096	4 643
MOULIN BOIS ENERGIE	10 615	3 929	14 544
TOTAL	13 162	6 025	19 188

Données relatives à MOULINVEST SA

Investissements bruts (en €)	Exercice au 31/08/2011 12 mois audités	Exercice au 31/08/2010 12 mois audités	Exercice au 31/08/2009 12 mois audités
Immobilisations incorporelles	694		
Immobilisations corporelles	93	18	8
Immobilisations financières	4 843	1 811	495
TOTAL	5 630	1 829	502

Août 2011 : les investissements de la Société concernent essentiellement une augmentation des créances de la Société sur ses filiales à hauteur de 4.843 K€. Les investissements incorporels correspondent aux frais liés aux augmentations de capital réalisés au cours de l'exercice et amortis sur 3 ans (dans le tableau des flux de trésorerie présenté au paragraphe 20.3.4 du présent Prospectus ces frais sont imputés directement sur le poste augmentations de capital dans les flux de trésorerie liés aux opérations de financement).

Août 2010 : Les principaux investissements étaient de nature financière avec une souscription en numéraire de 1 682,5 K€ au profit de sa filiale Moulin Bois Energie et la constitution d'un dépôt de garantie de 75 K€ relatif à une retenue de garantie sur l'emprunt OSEO.

Août 2009 : l'augmentation des créances aux sociétés dans lesquelles MOULINVEST détient une participation, principalement Scierie constitue l'essentiel des investissements de l'exercice.

Pour chaque exercice les montants portés en « acquisitions d'immobilisations » dans les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (tableau de flux de trésorerie de MOULINVEST SA présenté au paragraphe 20.3.4) sont des flux nets des variations des créances de la Société sur ses participations, à la différence des montants dans le tableau ci-dessus.

5.2.2 Investissements en cours

A la date du présent document les principaux investissements pour la nouvelle installation destinée à la production d'électricité par cogénération et à la fabrication de granulés de bois sont achevés. Le Groupe n'a pas d'autres investissements significatifs en cours.

5.2.3 Investissements à venir

Le Groupe a des projets d'investissement industriel d'augmentation de capacité de production pour les années à venir. En particulier le Groupe prévoit d'investir dans la réalisation d'un 2^{ème} parc à grumes pour environ 7 M€ d'ici 2013.

A la date du présent document, les organes de direction de la Société n'ont pas pris d'engagements fermes relatifs à des investissements significatifs à venir.

6 APERCU DES ACTIVITES DU GROUPE

6.1 Un groupe intégré dans la filière bois

Le Groupe MOULINVEST a démarré une activité de scierie traditionnelle il y a près d'un siècle. En 2007, le Groupe a engagé une phase de diversification de son activité dans le secteur du bois énergie avec la création d'une filiale à même de valoriser les déchets issus du sciage de bois pour la production d'une part, de vapeur et d'électricité par cogénération à partir de biomasse et d'autre part, la production de granulés de bois (appelés aussi « pellets »). MOULINVEST constitue l'une des seules entreprises en France présentant un schéma aussi complet d'intégration et de complémentarité de ses activités, devenant ainsi un acteur significatif en énergie renouvelable à partir de la biomasse.

En intégrant des activités complémentaires, MOULINVEST vise à rentabiliser davantage son activité d'origine et son site industriel de 15 ha tout en œuvrant pour le développement durable. Le Groupe réalise ainsi sur un même site depuis mars 2012:

- ✓ le sciage de résineux,
- ✓ la production de pièces de bois de construction (1.000 références au catalogue) répondant aux différentes exigences d'une clientèle diversifiée en France et à l'étranger, avec traitement de la matière dans certains cas,
- ✓ la réalisation de murs de bois massifs préfabriqués pour la construction de maisons,

et, en valorisant les connexes issus du sciage (écorce, plaquettes, sciure qui représentent près de 50% du volume de grumes traité) :

- ✓ la production d'électricité par cogénération et
- ✓ la production de granulés de bois pour le chauffage des collectivités et des particuliers.

6.1.1 Le bois construction

Développée dès 1916, MOULINVEST, par sa filiale Scierie Moulin, figure aujourd'hui parmi les 5 premières scieries industrielles françaises de bois de construction, avec près de 1000 articles à son catalogue produits, plus de 82.000 m³ de bois sciés à partir de 150.000 m³ de grumes sur écorce, sur l'exercice clos le 31 août 2011.

L'activité de la scierie du Groupe est constituée de 50 personnes environ, dont le métier couvre le sciage de bois de charpente, le séchage, le rabotage, le taillage, le traitement du bois et la production de murs en bois massif. Pour l'exploitation forestière, en amont, elle fait appel à des artisans ou des entreprises locales, ce qui correspond à environ 40 personnes de plus.

Elle réalise chaque année l'essentiel de son chiffre d'affaires sur le territoire national et exporte 10 à 15% vers l'Afrique du Nord, l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne et bientôt le Moyen-Orient. Ses exportations sont facilitées par sa proximité à de grandes autoroutes européennes, ainsi que par celle du Rhône et du port d'Arles pour charger des bateaux à destination de la zone méditerranéenne.

6.1.2 Le bois énergie

Le projet de compléter les activités du Groupe est né du fait que près de 50 % du bois scié sont des produits connexes (déchets) qui étaient peu valorisés en interne, et de la volonté de développer une activité verticalement intégrée pour accroître la rentabilité et augmenter le niveau d'indépendance du Groupe vis-à-vis des tiers pour l'écoulement des connexes.

Enfin, l'utilisation de la biomasse pour la production d'énergie marque aussi un fort engagement du Groupe pour contribuer à la gestion efficace de la forêt, à l'aménagement du territoire, au développement de l'emploi local et à la réduction de production de CO₂.

L'activité de « bois énergie » a pour vocation à se développer sur deux axes principaux :

- la cogénération à partir de biomasse en vue de produire électricité et chaleur, et
- la fabrication de granulés de bois.

Le projet s'est concrétisé avec la création en septembre 2007 de la filiale « Moulin Bois Energie (MBE) », qui a mené des analyses de marché, a étudié les expériences réalisées dans d'autres pays d'Europe et a entamé une activité de négoce de granulés de bois.

En 2010, le Groupe MOULINVEST a franchi un cap important en décidant de construire une usine de 2.800 m² sur un terrain de 2 hectares comportant une unité de cogénération, destinée à produire de l'électricité. Lancé au début de l'été 2010, le chantier s'est achevé en juillet 2011 et l'usine est devenue complètement opérationnelle en août 2011 avec une capacité de production, dès la mise en service, de 3,3 MW/heure d'électricité vendue à EDF dans le cadre d'un contrat sur 20 ans.

De plus l'usine de production de granulés de bois est restée en phase de montage et de tests jusqu'à février 2012 et la mise en production est intervenue en mars 2012 avec une montée en puissance progressive, la capacité annuelle de production devant atteindre 60.000 tonnes en 2013.

Ainsi la nouvelle installation destinée à la production d'électricité par cogénération et à la fabrication de granulés de bois a représenté des investissements d'un montant total de près de 14,5 millions € en matériels et 4,6 M€ pour les bâtiments. Le Groupe a obtenu des financements extérieurs à hauteur de 1.381 K€ en subventions et de 7.519 K€ en emprunt bancaire (voir tableau des emprunts au paragraphe 10.3).

6.1.3 La complémentarité des deux activités

Avec la mise en service de l'unité de cogénération en juillet 2011 et de la chaîne de fabrication de granulés de bois depuis mars 2012, MOULINVEST atteint son objectif de réaliser un groupe intégré dans la filière bois.

L'activité de bois construction poursuit son développement avec une montée en gamme vers la production de pièces de bois à valeur ajoutée ainsi que vers la construction de logement en bois avec les murs de bois massif.

Les connexes issus du sciage (85.000 tonnes sur l'exercice clos le 31 août 2011, soit près de 50% du bois traité pour l'activité bois construction), au lieu d'être cédés à l'extérieur du Groupe à des conditions de faible rentabilité, sont dorénavant intégralement transformés à l'intérieur du Groupe par l'activité de « bois énergie ».

Les connexes se répartissent entre :

- 1/ les écorces et les plaquettes forestières (connexes « moins nobles ») utilisées en cogénération pour produire de l'électricité,
- 2/ les sciures et les plaquettes de scierie (connexes « nobles ») traitées et transformées en granulés de bois.

Pour la production d'électricité par cogénération qui nécessite environ 45.000 tonnes de connexes pour 8.000 heures produites (le minimum demandé par EDF par contrat étant de 3.000 heures) les connexes proviennent en totalité du Groupe, un peu moins de la moitié en provenance de la scierie, le complément correspondant à des produits forestiers (écorces, bois non utilisés lors de la coupe) de lots de bois achetés sur pied et non exploités auparavant.

Pour la production de granulés de bois, la Société estime qu'il faut environ 1,6 tonne de connexes pour produire 1 tonne de granulés. Au-delà de sa capacité interne qui devrait couvrir 70 à 80% des besoins de l'usine après montée en puissance de la production, le Groupe dispose d'une offre extérieure abondante en connexes de la part de différentes scieries avoisinantes, dans un rayon de 30 à 40 kms ; il entretient déjà des relations clients/fournisseurs, par exemple pour le traitement de certains bois et représente un débouché intéressant pour leurs connexes.

Ainsi l'intégration d'activités complémentaires devrait permettre au Groupe une amélioration significative de sa rentabilité :

- la production sur un même site diminue les coûts de revient de l'activité bois énergie qui supporte peu de coût de transport et qui bénéficie de la chaleur produite par l'unité de cogénération,
- les prix de vente des granulés de bois, sont nettement plus élevés que les prix de vente des connexes en l'état,
- l'électricité produite par cogénération procure depuis juillet 2011 un chiffre d'affaires récurrent sur 20 ans à hauteur d'environ 4 M€ en base annuelle (hors indexation) pour une production constante. La société Moulin Bois Energie a été retenue suite à l'appel d'offre du Ministère de l'Ecologie parce qu'elle a pu démontrer une capacité de production suffisante à partir des connexes (48.000 tonnes) issus de la scierie.

Enfin, pour poursuivre son développement et devenir autosuffisant en connexes, le Groupe envisage d'augmenter la capacité de production de la scierie (de 200.000 m³ à 220.000 m³) à la fois pour les besoins de l'activité bois construction et pour ceux de l'activité bois énergie.

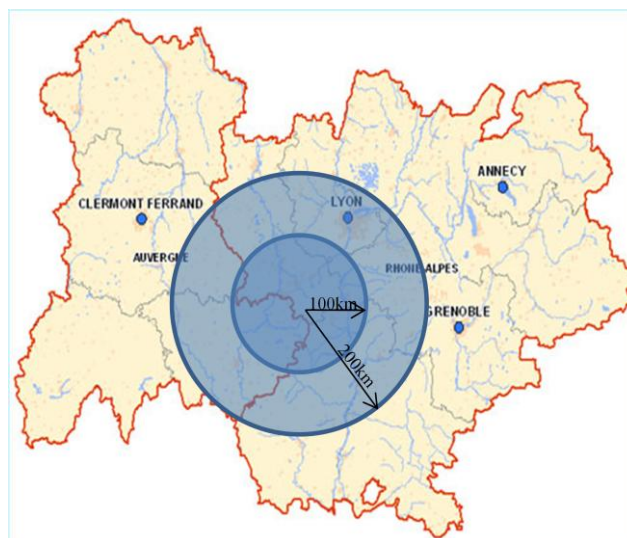
Ainsi, l'activité de bois énergie représente le nouveau maillon de la chaîne intégrée mise en place par le groupe, puisqu'il vient directement compléter l'activité de la scierie. Le Groupe dans son ensemble se renforce ainsi dans la filière bois : garantie de l'accès à la matière première, une gamme élargie de produits finis en bois et, enfin, la valorisation complète de tous les connexes issus de l'activité de sciage pour un coût réduit. Le Groupe se donne donc les moyens de devenir l'un des premiers acteurs en France du secteur bois dans son ensemble.

6.2 Les ressources

6.2.1 Une situation géographique au cœur des massifs forestiers

Les essences principalement concernées par l'activité de sciage sont des bois résineux, tels que le sapin, le douglas et l'épicéa. Parmi les essences utilisées, le douglas prend une part croissante, 80% des reboisements se font en douglas (source France Douglas). Il s'agit d'un bois qui pousse rapidement et qui présente des qualités naturelles de résistance mécanique et de durabilité ce qui explique que la demande de ce matériau est forte.

Les massifs forestiers qui avoisinent MOULINVEST (Auvergne et Rhône-Alpes) sont pourvus en abondance et sous-exploités. L'entreprise a donc une position géographique qui lui permet un accès facilité à la matière première.



Auvergne¹

La forêt auvergnate s'étend sur quasiment 700.000 ha, soit plus du quart de la surface du territoire régional, répartie quasiment de manière équitable entre bois feuillus et bois résineux. Le département de la Haute-Loire est celui qui présente le plus fort taux de boisement d'Auvergne et dont l'étendue de bois résineux est la plus grande d'Auvergne (plus de 141.000 ha).

La ressource forestière d'Auvergne

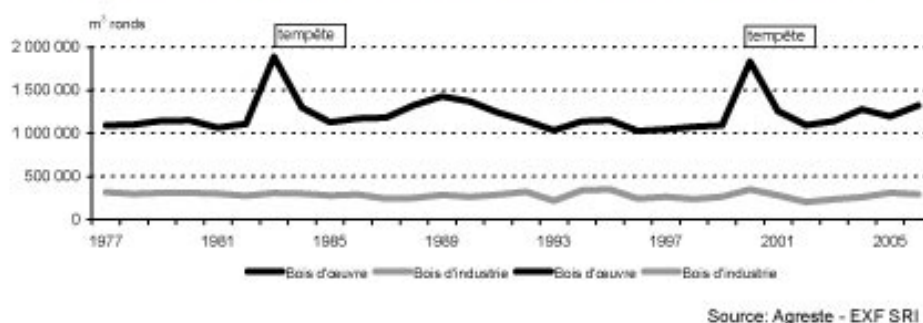
	Allier	Cantal	Haute-Loire	Puy-de-Dôme	Auvergne
Surface forêts de production (ha)	118 133	145 595	181 218	248 889	693 835
<i>dont forêts de feuillus</i>	<i>95 160</i>	<i>97 828</i>	<i>40 023</i>	<i>113 076</i>	<i>346 087</i>
<i>dont forêts de résineux</i>	<i>22 973</i>	<i>47 767</i>	<i>141 195</i>	<i>135 813</i>	<i>347 748</i>
Volume total sur pied (1 000 m3)	23 709	26 313	41 252	57 449	148 723
Volume total à l'ha (m3)	200	181	228	231	214
Production brute (m3 / an)	842 200	1 005 750	1 791 750	2 636 000	6 275 700
<i>Reboisement de moins de 40 ans (ha)</i>	<i>16 731</i>	<i>18 706</i>	<i>32 474</i>	<i>55 144</i>	<i>123 055</i>
Surface autres formations boisées	4 864	7 121	5 081	6 065	23 131
Surface totale des terrains boisés	122 997	152 716	186 298	254 954	716 965
Taux de boisement (%)	17	26	37	32	27

L'Auvergne se positionne au 5^{ème} rang français en matière de récolte de bois d'œuvre en 2008, et même au 3^{ème} rang pour le BO résineux, avec 10% de récolte de l'ensemble du territoire français. Elle représente la 4^{ème} région française en matière de volume scié, derrière l'Aquitaine, Rhône-Alpes et l'Alsace. Par ailleurs, cette récolte a été historiquement stable, hormis les épisodes de catastrophes naturelles dont le dernier remonte à 1999 et a peu

¹ DRAAF Auvergne

touché l'Auvergne. Par rapport à l'accroissement naturel de la surface forestière, le taux de récolte est seulement de 40%².

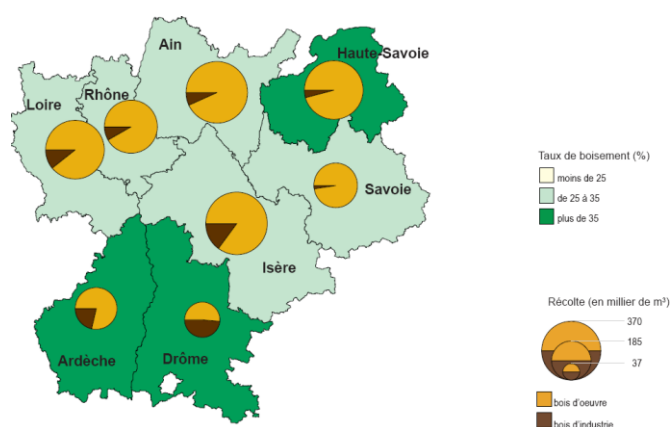
Evolution en Auvergne des récoltes de bois d'œuvre et d'industrie



Rhône-Alpes³

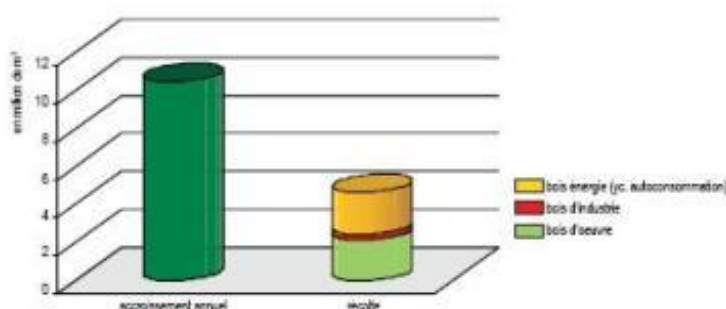
La forêt rhônalpine, quant à elle, représente la deuxième région française aussi bien en surface forestière qu'en matière de production de sciage. Son taux de boisement est de 37% avec une superficie totale de 1.650.000 ha. Parmi les départements qui composent la région, la Haute-Savoie, l'Ain, l'Isère et la Loire présentent les plus fortes récoltes, tandis que l'Ardèche et la Drôme, pourtant avec des taux de boisement parmi les plus élevés de la région, ont un niveau de récolte très faible.

Taux de boisement et récoltes par département en Rhône-Alpes



Exception faite des conséquences des tempêtes Martin et Lothar de 1999, la récolte totale de la région a été, elle aussi, relativement stable depuis 1990, oscillant en 2 et 2,5 millions de m³ annuels.

A l'instar des forêts d'Auvergne, celles de Rhône-Alpes connaissent un accroissement naturel supérieur au niveau de récolte : c'est donc moins de la moitié de la production biologique qui est récoltée chaque année, notamment en raison du caractère montagneux de la région qui handicape la mobilisation de cette ressource.



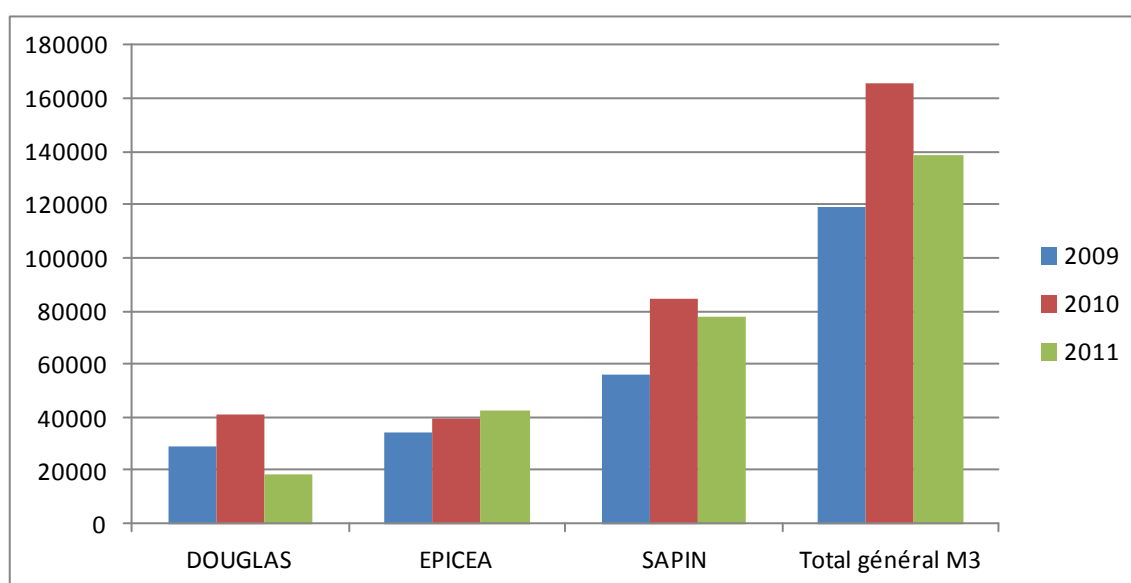
² Centre Régional de la Propriété Forestière d'Auvergne

³ DRAAF Rhône-Alpes

6.2.2 Des sources d'approvisionnement abondantes et diversifiées

Le Groupe est installé dans une région riche en forêts composées d'essence recherchées dans la construction tels le sapin et le douglas. Son ancienneté dans la région fait que le groupe connaît toutes les exploitations forestières dans un rayon de plus de 100 kilomètres autour de son implantation. L'approvisionnement se fait donc essentiellement dans la région par des acheteurs du Groupe expérimentés qui achètent des bois sur pied en forêt. La possibilité d'un approvisionnement de proximité est un avantage au regard des coûts de transport des grumes qui sont ainsi limités. MOULINVEST veille à disposer d'un stock de bois sur pied représentant plusieurs mois de sciage. Fin août 2011, le stock représente environ 10 mois de consommation.

Les volumes de grumes achetés par le Groupe sur les années récentes ont été de 119.089 m3 en 2009, 165.590 m3 en 2010 et 138.900 m3 en 2011 dont plus de 50% de sapin. Par essence ces volumes peuvent être représentés comme suit :



MOULINVEST a ainsi la capacité à répondre à ses clients en termes d'essences recherchées.

De plus le Groupe dispose de sources d'approvisionnement diversifiées :

Répartition des approvisionnements en bois

Source	31/08/2011		31/08/2010		31/08/2009	
	en m3					
	Volume	en %	Volume	en %	Volume	en %
Coopératives	11 600	8,35%	4 317	2,61%	1 919	1,61%
Exploitants forestiers	30 800	22,17%	30 627	18,50%	19 682	16,53%
Groupements forestiers	19 000	13,68%	12 152	7,34%	8 530	7,16%
Office national des forêts	14 000	10,08%	29 263	17,67%	26 287	22,07%
Propriétaires forestiers privés	63 500	45,72%	89 231	53,89%	62 670	52,62%
TOTAL	138 900	100,00%	165 590	100,00%	119 089	100,00%

Pour ce qui concerne l'ONF (Office Nationale des Forêts), les achats se font de plus en plus souvent sur appels d'offre et établissement de contrats. D'ailleurs, à la connaissance de la Société, l'ONF, par son Président Hervé Gaymard, a exprimé la volonté que 90% de ses ventes de résineux interviennent par contrats. Avec les autres fournisseurs le Groupe signe des conventions d'achat de bois, le plus souvent, sur pied. La coupe est sous-traitée ensuite et réalisée en fonction des besoins. Dans certains cas, la collecte du bois est dite de « bord de route » pour des grumes déjà coupées.

6.3 La gamme de produits

6.3.1 Les produits issus du sciage

Par le biais d'installations modernes, d'une grande diversité de fabrication, d'une gestion rigoureuse des capacités de stockage et des contrôles de qualité stricts (avec marquage CE), MOULINVEST propose à ses clients une gamme de produits étendue comprenant du bois de charpente, des profilés pour maison ossature bois, des bardages, des planchers et lames caillebotis, des pièces hors cœur séchées rabotées, des poutres ou encore, des rondins ou demi rondins traités en autoclave.

6.3.1.1 Bois de charpente



L'unité de production de la scierie permet de produire aussi bien des liteaux et des lambourdes que des pièces de fortes sections (longueur maximum de 13 mètres).

Ces produits sont proposés principalement en sapin, épicéa mais aussi en douglas (classe 2 et 3) et pour certains en pin sylvestre (classe 4). La gamme de produits comprend des liteaux et lambourdes calibrés, des voliges et des planches de toutes largeurs ou de largeurs fixes, des chevrons, des solivettes, des bastaings, des madriers et des poutres.

6.3.1.2 Profilés pour maison ossature bois



Les caractéristiques de ces profilés sont :

- Un poids faible (coût des fondations réduit) ;
- Une courte durée de construction et indépendante de la saison⁴ ;
- Une haute protection thermique (baisse des frais de chauffage) ;
- Et la possibilité d'effectuer tout type de traitement : douglas, sapin et épicéa en classe 2 et 3 ; pin en classe 4.

6.3.1.3 Poutres hors cœur sèches

Cette gamme de produit a été développée pour répondre aux demandes des professionnels du bois qui cherchent à poser des poutres en bois massif dans des constructions en milieu rural ou montagnard. Le produit n'éclatera pas et ne se vrillera pas, tout en garantissant un certain niveau d'esthétisme.

⁴ SeLoggerPro.com



Les poutres sont sciées cœur refendu ou hors cœur (suivant les sections du bois), pour être ensuite séchées dans des délais réduits. Ces bois peuvent par la suite être rabotés pour leur apporter une finition.

6.3.1.4 Bois rabotés et bardages



Les essences utilisées sont le sapin, le douglas, l'épicéa, et le pin. En raison du fort développement de son activité de rabotage, Le Groupe considère qu'il dispose d'un potentiel élevé en demande de maisons revêtues en bardage bois et pour les terrasses.

6.3.1.5 Bois traités en autoclave



Un traitement en autoclave est un traitement par imprégnation et sur des bois secs dans le but de protéger le bois contre les champignons et les insectes xylophages,. Cela permet d'assurer au bois une plus longue durée de vie. Le bois est travaillé en autoclave avec le produit de préservation TANALITH E, en classe 3 pour le sapin, l'épicéa et le douglas, et en classe 4 pour le pin sylvestre.

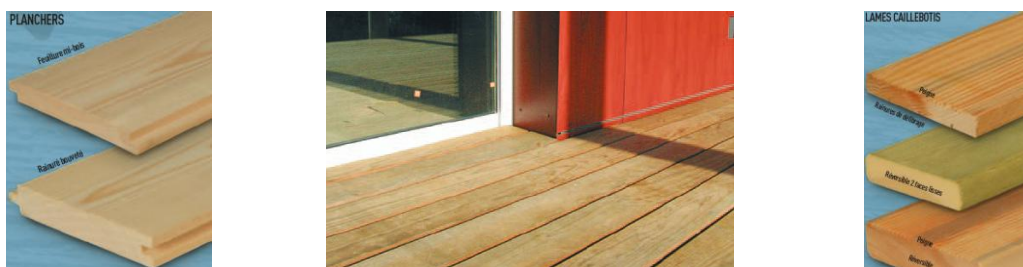
Le produit de traitement TANALITH E est agréé CTB-P+ par l'organisme certificateur FCBA (l'Institut Technologique Forêt Cellulose Bois-construction Ameublement).

Les produits de la gamme TANALITH respectent les exigences d'efficacité dictées par la norme NF EN 599-1 : 1997.

6.3.1.6 Bois brossés

L'entreprise offre également à ses clients la possibilité de se procurer des bardages, voliges (pour les toits) ou bois traités en autoclave avec une finition brossée.

6.3.1.7 Planchers et lames caillebotis



La gamme de produit recouvre les essences de sapin, d'épicéa et de douglas. Elle se caractérise par des pièces d'une longueur comprise entre 3 et 6 m.

6.3.1.8 Poutres rondes fraîsées



Ces bois peuvent être produits à partir de sapin, d'épicéa ou de douglas et sont généralement utilisés en tant que poutres, mais peuvent également l'être en tant que poteau. La scierie offre des poutres d'une longueur située entre 3 et 8 mètres, avec la possibilité de réaliser un méplat⁵.

6.3.1.9 Rondins et demi rondins fraîsés

Les rondins sont exclusivement issus de pins sylvestre traités classe 4. Parmi les services liés à ces produits, la scierie offre la possibilité d'épointer les rondins et d'effectuer des perçages sur ceux-ci pour des utilisations en extérieur (barrières, clôtures).



6.3.1.10 Bois d'emballage et de coffrage



Après avoir scié du bois de charpente, certains éléments auront été déclassés. MOULINVEST les trie selon les critères de qualités définis par le FCBA (Institut Technologique Forêt Cellulose Bois-construction Ameublement). Ces sciages sont utilisés dans la construction pour l'export.

MOULINVEST offre à ses clients plusieurs services à la demande sur ces produits :

- Un traitement anti-bleu incolore par trempage agréé agro alimentaire ;
- Un traitement phytosanitaire à haute température selon la NIMP15 pour les emballages exportés;
- Une coupe à longueur ;

⁵ Surface plane sur une pièce cylindrique

- Le rainurage de chevrons.

6.3.1.11 Murs en bois massif pour la construction

Depuis juillet 2010, le Groupe produit et commercialise des murs en bois massif pour la construction de maisons préfabriquées sur mesure.

Les panneaux préfabriqués suivant le procédé MHM (Massiv-Holz-Mauer) sont en bois massif, sans colle et sans produits chimiques. Constitués de planches clouées en couches croisées successivement allant de 16 à 30 cm d'épaisseur taillées sur mesure pour les ouvertures, le passage des câbles et des tuyaux, le montage et l'installation en sont simplifiés.

Comptant sur le potentiel de développement de cette activité, MOULINVEST a déplacé cette unité dans un bâtiment plus adapté au lieu dit Chambaud (locaux sur 4.000 m², à 3 km du site).



6.3.2 Les produits issus des connexes de la scierie

6.3.2.1 La gestion des connexes de la scierie



A chaque étape du processus de production sont générés des produits connexes (écorces, plaquettes et sciure) qui sont collectés, tamisés, classés, calibrés et différenciés dans le but d'en valoriser les différentes classes. Chaque connexe est systématiquement réutilisé, que ce soit en alimentant la chaudière de la scierie pour le séchage des bois, ou en les recyclant dans d'autres industries, telles que l'industrie papetière ou de panneaux ainsi qu'auprès des transformateurs de granulés de bois. A terme 100% des connexes seront réutilisés dans le Groupe.

Plusieurs centaines de tonnes de connexes sont produites quotidiennement, soit près de 85.000 tonnes pour l'exercice 2011 ce qui représente une matière première suffisante pour les activités de bois énergie.

Le volume des connexes vendus en 2011 a atteint 79.916 tonnes contre 67.019 tonnes à fin août 2010, soit une progression de 19%. Le chiffre d'affaires provenant des connexes vendus à l'extérieur du Groupe jusqu'à présent a atteint 2.316 K€ sur l'exercice clos le 31 août 2011, soit 11,5% du chiffre d'affaires, contre 1.540 K€ sur l'exercice précédent.

6.3.2.2 La cogénération à partir de la biomasse

La cogénération consiste à produire à partir de la biomasse (écorces, rémanants de forêts), deux énergies : électrique et thermique. La France s'est fixé d'importants objectifs de développement d'électricité produite à partir de biomasse dans le cadre du Grenelle de l'Environnement (sur le potentiel de ce marché voir le paragraphe 6.7.2).

Ainsi, MOULINVEST, par sa filiale Moulin Bois Energie, a participé au 3^{ème} appel d'offre lancé par le ministère de l'Ecologie et a fait partie des projets retenus le 22 janvier 2010 pour une puissance totale de 250 MW et un coût moyen du MWh égal à 145 €.

Les investissements ont été réalisés sur les années 2010 et 2011 par le Groupe, par la société Immobilier de Ville pour la construction du bâtiment loué à la filiale d'exploitation Moulin Bois Energie et par cette dernière pour toutes les machines. L'unité de cogénération de MOULINVEST, mise en service en juillet 2011, produit de l'électricité à partir d'une turbine puis d'un alternateur alimenté par une chaudière de 13 MW thermiques.

La vapeur produite est utilisée dans l'activité de production de granulés de bois pour le séchage de la matière première et aussi dans l'activité de sciage pour le séchage du bois.

La production d'électricité vient ainsi répondre au besoin d'EDF en matière d'énergie renouvelable : l'intégralité de l'électricité lui est vendue par le biais d'un contrat d'état réglementé, sur 20 ans, avec un prix indexé chaque année. Sur les conditions du contrat se reporter au paragraphe 6.5.2.

Sur l'exercice clos au 31 août 2011 le Groupe a réalisé 255 K€ de chiffre d'affaires au titre de cette activité et 2.085 K€ sur le premier semestre (au 29 février 2012) de l'exercice en cours.

6.3.2.3 Les granulés de bois

Utilisé en chauffage depuis le milieu des années 1970, le granulé (ou pellet) est un cylindre de petite taille composé de sciure de bois compressée, dont la forte densité énergétique en fait un combustible efficient qui permet une automatisation complète des systèmes de chauffage⁶.

Pour répondre à la demande grandissante des granulés de bois et dans le souci de valoriser l'ensemble des produits connexes issus de l'activité de sciage, la filière bois énergie du Groupe a développé une unité de fabrication de granulés de bois. Son objectif est de produire 60.000 t. de granulés par an, soit environ 8% du marché potentiel français⁷ pour atteindre 80.000 tonnes à un horizon de trois ans.

Les utilisateurs de ces granulés sont les particuliers et les collectivités.

La distribution s'articule via un réseau de distributeurs sur toute la France, les particuliers et les collectivités régionales étant approchées en direct.

La commercialisation à l'export est engagée notamment vers l'Italie via un distributeur, le marché italien est un marché de forte demande puisqu'un ménage sur 27 est équipé d'un chauffage aux granulés alors qu'en France seulement un ménage sur 430 est équipé (*source ITEBE*).



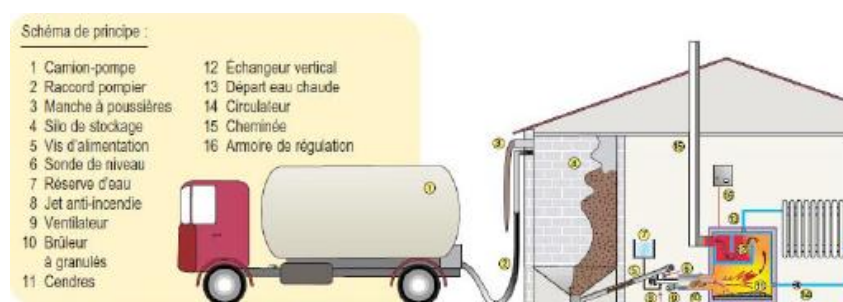
Les granulés sont commercialisés sous trois formes différentes dans le but de s'adapter aux différents besoins des clients particuliers, collectivités et distributeurs:

- en vrac avec une livraison par camion-souffleur;
- en sachets de 15 kg;
- en « big-bag », gros sacs en tissu de 1 tonne ;

⁶ Institut des bioénergies, ITEBE

⁷ Calculé sur la base des données de production françaises de 2009, majorées de l'objectif de 40.000 t de production de la scierie (cf. marché du bois énergie), sans prise en compte de l'éventuelle variation de production sur l'année 2010.

Exemple de distribution de granulés en vrac :



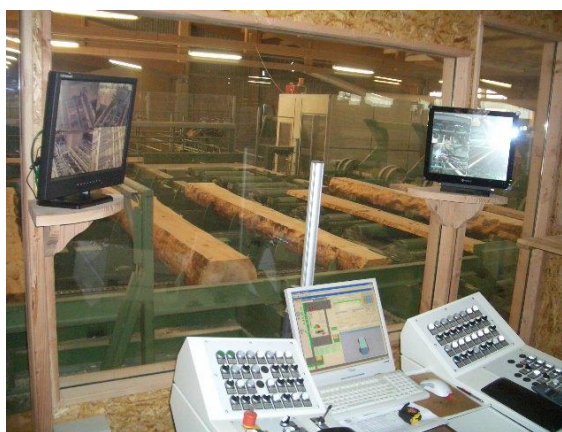
6.4 Les outils de production et de traitement du bois

Afin d'offrir cette gamme de produits étendue, MOULINVEST s'est équipée d'outils de production modernes et efficaces pour assurer un niveau de rendement élevé et la qualité des produits. Pour ce faire, elle a choisi des partenaires de confiance, classés parmi les meilleurs fabricants mondiaux pour l'accompagner dans ses activités de sciage, de rabotage et de séchage.

Sciage

La scierie s'est équipée de matériels lui permettant de bénéficier d'une productivité élevée tout en lui assurant une grande fiabilité. Son parc d'outils se décompose ainsi :

- Le parc à grumes ;
- Une ligne de sciage Canter-Twin EWD;
- Une ligne de sciage Canter-bicoupe (sciant jusqu'à 13 mètres de longueur et 1m de diamètre) ;
- Une ligne de sciage de reprise avec carrousel Linck;
- Une déligneuse Linck;
- Un classeur de tri avec 70 cases ; et
- Un robot d'empilage des bois de fortes sections (de 6 à 8 mètres).



La scierie compte notamment, parmi ses fournisseurs, *Linck (Holzverarbeitungstechnik)*, qui fournit plusieurs scieries parmi les plus importantes d'Europe (y compris les trois premières, classées par capacité de production⁸).

Très attentive à la qualité de ses produits, MOULINVEST dispose d'une équipe d'opérateurs qui suit régulièrement une formation en matière de qualité, dans le but de respecter les exigences liées à sa certification CTB Sawn Timber et au marquage CE.

⁸ Observatoire du métier de la scierie, Situation de la scierie – Avril 2010.

Triage des produits sciés

Le triage à la fin du processus de sciage est important pour assurer la qualité de la production. Les opérateurs, spécialement formés par le CTBA (Centre Technique du Bois et de l'Ameublement), sont à même de déclasser ou purger les sciages en fonction des défauts relevés.

MOULINVEST développe, en partenariat avec le FCBA (Institut Technologique Forêt Cellulose Bois-construction Ameublement) un système de tri des bois qui fonctionnera par ultra-son afin de déterminer la densité de chaque produit issu du processus de sciage.



Station de traitement

La station de traitement des bois s'organise autour de trois éléments :

- Un *bac de traitement anti-bleu* : il est principalement utilisé pour le traitement de bois destinés au coffrage et à l'emballage ; il est agréé agro-alimentaire pour des usages en palettes ou caisses pour fruits et légumes. Le trempage préventif du bois permet d'éviter certains phénomènes de coloration ;
- Un *bac de traitement insecticide fongicide* : les sciages de charpente sont trempés pour assurer un traitement de classe 2. Le produit utilisé est agréé CTB P+⁹ ;
- Un *autoclave* : d'une longueur de 12 mètres, il est utilisé pour imprégner des bois classe 3 (sapin, épicéa ou douglas) ou classe 4 (pin). Au même titre que le précédent, ce produit – TANALITH – est certifié CTB P+ et répond aux nouvelles normes européennes.



Rabotage/refente

Une multilame Raimann permet de refendre tout type de sciage et ainsi assurer un service complémentaire aux clients.

Une moulurière Weinig permet à la scierie de raboter des bois à grande vitesse.

La scierie comprend également une raboteuse REX à 4 faces pour le rabotage de pièces de fortes sections.

Séchage

Le séchage est une étape nécessaire pour garantir une bonne utilisation du bois par la baisse du taux d'humidité du matériau.

L'entreprise possède plusieurs cellules de séchage de grande capacité. Ces dernières lui permettent également de traiter le bois à haute température pour répondre aux normes phytosanitaires internationales NIMP 15 / ISPM 15. Chacune de ces unités a reçu l'agrément de la DRAAF Auvergne¹⁰.



La capacité de séchage de l'entreprise a été augmentée au cours des dernières années pour faire face au développement de son activité :

- En 2005, la scierie a installé une chaudière biomasse de 2,5 MW pouvant alimenter en chaleur jusqu'à 700 m³ de capacité de séchage. La même année, elle a également installé deux séchoirs ;

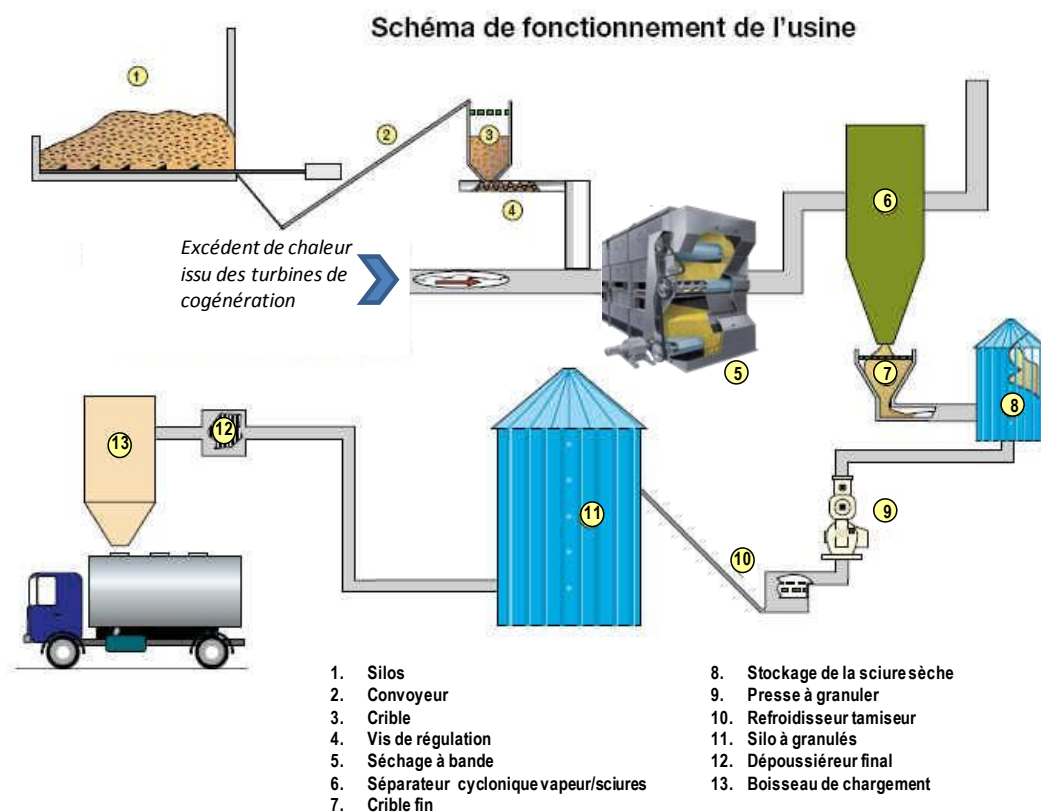
⁹ L'efficacité des produits de préservation et leur sûreté sur les plans de la santé humaine et des impacts environnementaux. Elle prend en compte les exigences de la Directive 98/8/CE concernant la mise sur le marché des produits biocides (source FCBA).

¹⁰ Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt

- En 2006, dans le souci de sécher les produits de fortes sections, elle installe une cellule de séchage sous vide ; et
- En 2009, elle a ajouté à sa capacité deux nouveaux séchoirs (200 m³).

Fabrication des granulés

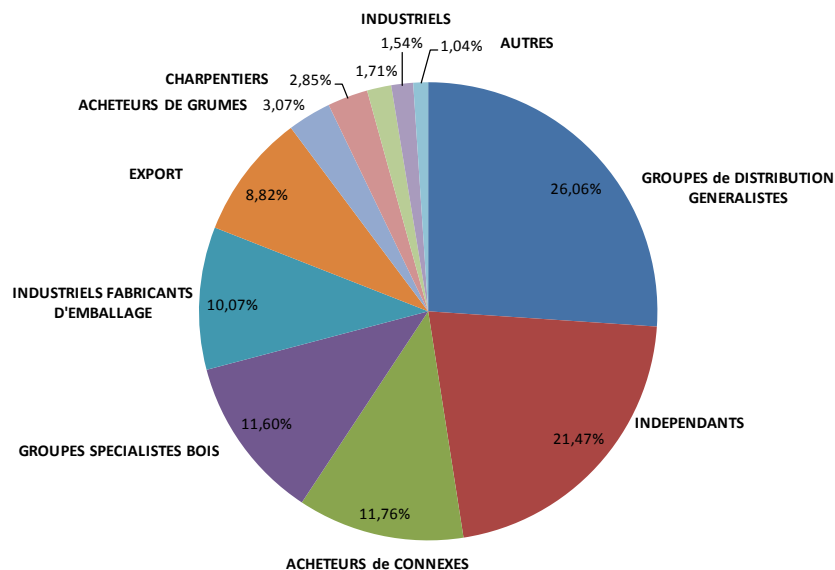
Le schéma de fonctionnement de l'unité de fabrication des granulés de bois est présenté ci-dessous :



6.5 Une démarche commerciale dynamique

6.5.1 La distribution des produits issus du sciage

La stratégie commerciale mise en place a visé le développement de la commercialisation principalement auprès de groupes distributeurs permettant d'être présent indirectement sur l'ensemble du territoire en France. Aujourd'hui, Scierie Moulin dispose d'une clientèle diversifiée. La répartition du chiffre d'affaires par catégorie de clientèle de la scierie est homogène sur les dernières années ; en 2011 elle se présente comme suit :



La Scierie Moulin est présente à l'exportation (9,8 % du CA à fin août 2011 contre 13,2% fin août 2010 et 12,4% à fin août 2009). Les exportations se font vers Europe, les pays limitrophes de la France, et vers des pays du Maghreb comme le Maroc et l'Algérie. Pour les ventes à l'exportation le groupe est représenté par des agents indépendants, parmi les principaux importateurs des pays concernés. Il dispose de trois agents en Espagne, un en Belgique, un en Allemagne et un au Maghreb. De plus un partenariat est à l'étude avec un producteur spécialisé dans les feuillus pour bénéficier d'une représentation commerciale en Tunisie et au Moyen Orient.

En France le Groupe a des clients sur l'ensemble du territoire et la commercialisation est essentiellement menée directement par le Groupe. La clientèle est majoritairement composée de négociants généralistes (26% en 2011 contre 24% en 2010 et 17,4% en 2009) et multi-spécialistes. Les grandes surfaces de bricolage (GSB) représentent également un potentiel de développement futur de la base de clientèle de la scierie.

Au sein des réseaux de distribution de bois, MOULINVEST est référencé parmi les groupes les plus importants du territoire, tels que Point P., CMEM, Wolseley France, Groupe SAMSE, VM Matériaux et Orcab. D'autres référencements sont en cours de négociation. Un référencement pourrait être obtenu en 2012 avec GEDIMAT, GEDIBOIS, BIGMAT ou BRICOMARCHE.

6.5.2 Le contrat de vente d'électricité

L'énergie électrique produite par l'unité de cogénération dont le démarrage est intervenu en juillet 2011 est intégralement achetée par EDF, dans le cadre d'un contrat règlementé qui procure au Groupe une visibilité sur très long terme (20 ans) des revenus à attendre de cette production.

Principales caractéristiques du contrat

Le contrat a été obtenu par le Groupe, via sa filiale Moulin Bois Energie, retenue dans le cadre de l'appel d'offres « biomasse » publié le 9 janvier 2009 au Journal Officiel de l'Union Européenne sous la référence 2009/S 2-002160.

Conditions de mise en œuvre du contrat

La mise en œuvre du contrat supposait notamment que l'installation dispose des autorisations d'exploiter, et qu'elle soit raccordée, directement ou par l'intermédiaire d'un réseau privé, au réseau public de distribution ou de transport d'électricité. Ces deux conditions étant remplies, le contrat a pris effet en juillet 2011 au jour de la mise en service de l'installation et ce, pour une durée de 20 ans.

Principaux engagements du producteur

Le producteur (Moulin Bois Energie) s'est engagé à mettre en service et à exploiter une installation en tous points conforme aux stipulations du cahier des charges et aux caractéristiques décrites dans son offre ; il met à disposition de l'acheteur une puissance installée d'au moins 3MW et est tenu de vendre la totalité de l'électricité produite dans le cadre de l'appel d'offres. Il doit informer au préalable des arrêts temporaires de fourniture d'électricité pour l'entretien normal du matériel.

Des pénalités peuvent s'appliquer en cas de performances inférieures à celles prévues dans l'appel d'offres en termes de plan d'approvisionnement, d'efficacité énergétique ou de disponibilité de l'installation et seraient déterminées par rapport au prix prévisionnel établi lors de l'appel d'offre.

Principaux engagements du client

De son côté l'acheteur s'est engagé à prélever et à rémunérer toute l'énergie électrique fournie par le producteur dans la limite de la puissance prévue dans l'appel d'offre.

Conditions de rémunération

Les facturations mensuelles de l'acheteur sont établies sur la base de données de comptage des quantités d'énergie produite validées et fournies par le gestionnaire du réseau (ERDF) et à un prix du MWh fixé par contrat avec une indexation annuelle en appliquant un coefficient défini à partir de l'indice du coût horaire du travail révisé dans les industries mécaniques et électriques et de l'indice des prix à la production de l'industrie en France. Les factures adressées le 10 du mois suivant, sont payables au plus tard en fin de mois.

Conditions de résiliation

Les seuls cas de résiliations possibles concernent l'arrêt définitif de l'installation de production ou le défaut d'autorisation d'exploiter l'installation délivré par l'autorité administrative. La résiliation anticipée du contrat par le producteur ne donne pas lieu à indemnisation de l'acheteur.

6.5.3 La stratégie commerciale pour les granulés de bois

Les débouchés pour la vente des granulés de bois sont très larges puisqu'ils concernent aussi bien les distributeurs que les collectivités et les particuliers.

Les premières ventes réalisées dans ce domaine avant la mise en service de la chaîne de fabrication de granulés ont consisté en négoce de granulés de bois, à titre « exploratoire » du marché et des circuits de distribution.

Tout comme la scierie, la filière bois énergie se trouve dans une position géographique centrale, puisqu'elle se situe au carrefour de la France par le biais de grandes autoroutes. Il y a également plusieurs agglomérations dans les environs, tels que Saint-Etienne, le Puy-en-Velay, Valence et même la vallée du Rhône.

La stratégie commerciale défini par le Groupe consiste à:

- ✓ établir un partenariat avec un réseau de distributeurs sur tout le territoire pour faire connaître la qualité des produits, en proposant un excellent rapport qualité/prix et en offrant une qualité de service irréprochable dans la préparation des commandes et une disponibilité des produits en toutes saisons ;
- ✓ cibler les particuliers et les collectivités pour la vente en direct dans un rayon de 100 Kms en offrant un prix avantageux grâce à un prix de revient plus faible que la plupart des producteurs locaux, en proposant un programme de fidélisation et en faisant connaître l'offre par le biais d'annonceurs locaux (journaux, radios) et en se rendant visible sur des sites internet spécialisés ;
- ✓ viser l'exportation en Italie en profitant de la situation géographique du Groupe qui permet de limiter le coût du transport et d'un marché en plein essor pour faire connaître la qualité des produits.

6.5.4 L'approche Marketing

MOULINVEST mène une politique de communication et marketing dynamique vers ses clients et prospects.

• Participation à des salons

Le Groupe est présent sur de nombreux salons professionnels :

- Carrefour International du Bois à Nantes, salon qui a lieu tous les deux ans en juin,
- salon Construmat à Barcelone,

- salon à Dubaï,
- salon BOIS ENERGIE

Il participe aussi à d'autres salons organisés par des professionnels de la distribution (salon Novibat par Point P, Défibois par Orcab, salons organisés par Toutfaire et Samse). Ces manifestations sont l'occasion de rencontrer un très grand nombre d'utilisateurs (entreprises de charpente, de fabrication de mobilier...) en un temps réduit.

- **Membre d'associations professionnelles**

Par ailleurs il fait partie de plusieurs associations professionnelles comme French Timber (pour la promotion des sciages à l'export) et France Douglas (pour la promotion du douglas en France mais aussi pour l'obtention de l'agrément du massif forestier français par les autorités américaines).

- **Outil informatique évolutif**

Le Groupe dispose de sites internet comportant des rubriques Actualités et l'accès à des documents téléchargeables en ligne.

Un ERP pilote également la gestion commerciale avec une liaison EDI avec certains clients, la gestion de la production ainsi que le suivi des stocks.

- **Journées techniques chez des clients**

Le Groupe participa à la demande de clients distributeurs à des journées « 'information/formation » des clients en magasin.

- **Visites du site organisées pour des clients**

Des visites des installations de la scierie sont organisées soit à la demande de certains clients soit sur invitations du Groupe. Ces rencontres sont aussi l'occasion de faire connaître le massif forestier et la qualité de ce dernier aux clients du Groupe.

- **Presse spécialisée**

Le Groupe mène une veille de la presse spécialisée et l'informe des évolutions de l'offre du Groupe.

- **Actions marketing ciblées**

Pour la promotion d'une nouvelle offre, comme les murs en bois massif pour la construction le Groupe mène des actions ciblées (mailing, PLV,...).

Il s'est inscrit auprès du CNDB (Comité National pour le Développement du Bois) pour que les murs de bois massif soient présents dans les expositions programmées sur 2011 et 2012 dans le cadre du « parcours bois ».

6.6 Un groupe impliqué dans le développement durable

6.6.1 Certifications de qualité

Le Groupe accorde une grande vigilance au respect des normes applicables à ses activités et à l'obtention des certifications qui lui assurent la reconnaissance de la qualité des produits commercialisés.

Le Groupe applique la norme CE et dispose du certificat de contrôle de production en usine par le FBCA pour ses sciages.

Au-delà des exigences réglementaires, le Groupe dispose d'autres certifications :

- . CTB Cubage des bois ronds par le FCBA
- . CTB Sawn Timber par le FCBA.

L'exigence du Groupe est la même pour les produits achetés à des fournisseurs externes, comme les produits utilisés pour le traitement de pièces de bois. Ainsi le produit de traitement anti-bleu, les produits de protection TANALITH E et RESISTOL bénéficient de certificats de qualité CTB-P+ par l'organisme certificateur FCBA.

Pour les granulés de bois le Groupe a obtenu la certification NF biocombustibles solides le 23 mars 2012, en appliquant la norme européenne EN 14961-2. La filiale Moulin Bois Energie, fait partie de l'association Propellet (www.propellet.fr), groupement de professionnels qui s'engagent à respecter les normes les plus strictes en matière de production de granulés de bois.

6.6.2 Pour une gestion durable de la forêt

Le Groupe est engagé aussi dans le respect d'une gestion durable de la forêt dans son mode de fonctionnement à l'égard des exploitants forestiers et de tous les fournisseurs de matière première pour ses achats de bois et la gestion des coupes d'arbres en forêt. La chaîne de contrôle des bois de la scierie est certifiée par le PEFC (Program for the Endorsement of Forest Certification schemes), organisme international et marque de certification de gestion forestière.

6.6.3 Le bilan carbone

Le Groupe est une des premières entreprises de la filière bois à avoir fait, sur une base volontaire, un bilan carbone suivant la méthodologie de référence de l'ADEME consistant pour une entreprise à réaliser un diagnostic « effet de serre » de son activité pour hiérarchiser les postes d'émission de gaz à effet de serre et mener ensuite les actions appropriées à la réduction de ces émissions.

Ce bilan carbone, réalisé sur l'ensemble des activités de la scierie afin d'évaluer l'empreinte carbone, est un outil indispensable pour identifier les marges de manœuvre en matière de réduction d'émission de CO2.

Cette démarche volontariste intègre les 3 types d'émissions de CO2 de la méthodologie : celles liées aux activités sur lesquelles l'entreprise peut agir directement en son sein (niveau interne) et celles sur lesquelles l'entreprise veut agir directement ou indirectement (niveau intermédiaire et global) comme le transport des marchandises notamment.

Ce bilan carbone montre que les émissions annuelles de la scierie atteignent 1458 tonnes équivalent carbone (teq C) dont 57% dus au fret routier et maritime. Le développement des activités de bois énergie, réalisées à côté de la scierie, en évitant le transport des connexes vers l'extérieur devraient contribuer à des réductions substantielles d'émission de GES (gaz à effet de serre).

6.7 De fortes perspectives de développement

Par le biais de nombreux investissements, MOULINVEST entend donc développer son activité sur l'ensemble des métiers de la filière du bois, suivant un schéma d'intégration verticale. En effet, le renforcement de ses équipes de techniciens forestiers et les diverses contractualisations avec l'ONF et des coopératives forestières garantissent la maîtrise de l'accès à la matière première. Cette maîtrise permettra à l'entreprise d'accroître ses niveaux de production nécessaires à l'élargissement de sa gamme de produits, aussi bien pour la fabrication des produits déjà existants que pour ceux en cours de développement (ex. : maisons préfabriquées), et enfin pénétrer le marché de l'énergie bois, valorisant ainsi l'intégralité de la matière première sans aucune perte.

MOULINVEST a pour ambition d'accroître très fortement sa production à terme. Afin de mobiliser la ressource forestière nécessaire à l'atteinte de cet objectif, elle a prévu de mettre en œuvre un certain nombre d'actions.

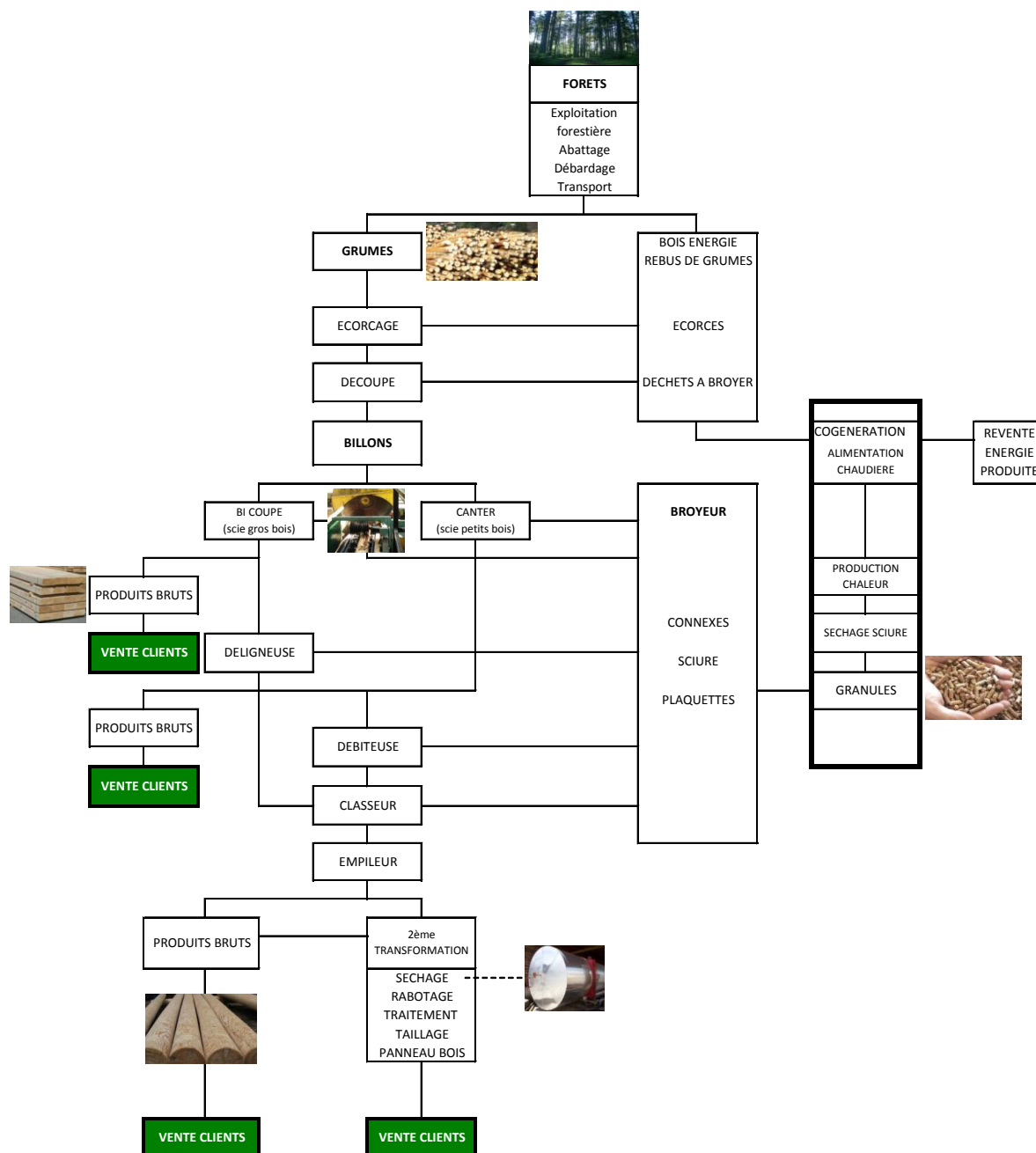
Actuellement, il y a quatre acheteurs techniciens forestiers dans l'entreprise, répartis par zone géographique, avec un potentiel de 30.000 à 40.000 m³ chacun. Le solde de l'approvisionnement se divise entre des exploitants forestiers pour 10.000 m³ et par des achats publics à l'ONF pour 25.000 m³ environ. Les actions à mettre en place pour la mobilisation de la matière première s'effectueront de la manière suivante :

- Création de postes de techniciens forestiers;
- Contractualisation avec l'ONF (objectif de l'ONF de fonctionner par contrat sur 90% de ses ventes);
- Contractualisation avec les coopératives;
- Accroissement des relations actuelles avec les exploitants forestiers.

L'accroissement de ses capacités de production et de triage amènera MOULINVEST à recruter de nouveaux collaborateurs pour son activité de sciage. L'évolution de son activité aura aussi un impact indirect sur la création d'emploi au sein des entreprises de travaux forestiers.

Le secteur du bois français se caractérise par une faible intégration liée au morcellement des propriétés forestières (cf. partie sur le marché de la filière bois). Ainsi, l'objectif à long terme de l'entreprise répond au besoin des scieries françaises de s'industrialiser et son plan d'approvisionnement lui permettra de diminuer l'impact de la forte dispersion de l'offre et d'accroître sa compétitivité.

Dès la mise en service de la nouvelle unité, le schéma de fonctionnement de l'ensemble MOULINVEST peut être présenté comme suit :



6.7.1 L'activité de sciage

MOULINVEST a pour ambition de hisser l'activité de scierie parmi les premiers acteurs français du secteur de la fabrication de bois. A ce titre, le Groupe MOULINVEST prévoit des investissements immobiliers et en matériel dans le but d'accroître rapidement sa capacité de production, élargir son offre, ainsi que d'optimiser son organisation pour renforcer sa compétitivité. Elle souhaite également développer la valeur ajoutée de ses sciages en fabricant des produits finis destinés à la construction bois et en associant du service aux clients sur ses produits « classiques ».

A ce titre, un plan d'investissement détaillé a été établi afin de répondre à l'évolution de son activité, tout en garantissant la répartition équilibrée entre les charges liées à ces investissements et les gains issus de l'augmentation de sa production et la fabrication des nouveaux produits.

La scierie a pour objectif, aujourd'hui, d'atteindre à terme le niveau de production d'environ 400.000 m³ de grumes contre 170.000 m³ (volume écorce comprise) au 31 août 2011. Cet objectif est motivé par

la réduction du coût unitaire du mètre cube scié en raison de l'économie d'échelle. Outre l'augmentation de la capacité de production, MOULINVEST compte également capitaliser commercialement sur la tendance écologique des consommateurs qui chercheront davantage des produits de proximité, avec un bilan carbone faible (notamment par rapport au transport). Cela lui procurerait un avantage par rapport aux grandes scieries exportatrices européennes.

Enfin, le groupe continuera de se fournir en matériel auprès des fabricants qui ont contribué à son succès et qui sont chacun des leaders dans leur domaine. Elle s'assurera de toujours bénéficier de leurs innovations pour garantir sa compétitivité.

6.7.2 L'activité bois énergie

A l'instar de l'activité de scierie, MOULINVEST a également un projet de développement ambitieux pour l'activité bois énergie, aussi bien pour la partie de cogénération que de production des granulés de bois. Elle prévoit une forte montée en puissance qui la propulserait parmi les leaders du secteur des granulés.

A la date du présent Prospectus les investissements ont été réalisés, les unités de production mises en place. La production et la vente d'électricité à EDF est effective depuis juillet 2011, sur les bases prévues au contrat, et la production de granulés de bois depuis mars 2012 avec une montée progressive en capacité de production.

6.8 Concurrence et marché

6.8.1 La filière du bois

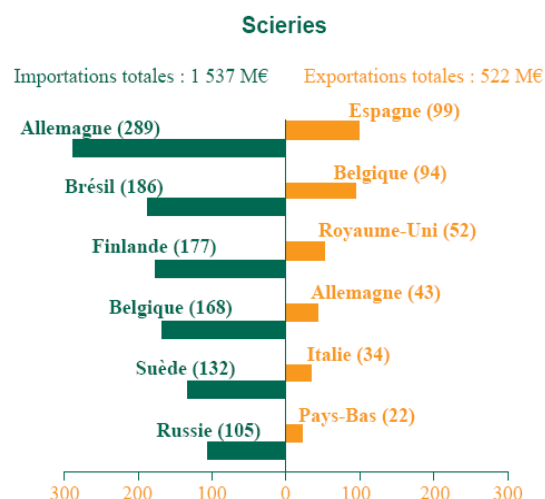
6.8.1.1 Le marché et les débouchés

L'activité de sciage de MOULINVEST est directement liée au domaine de la construction, vers lequel la majeure partie de sa production de produits finis est destinée. En raison de la crise financière qui a débuté en 2008, le niveau d'activité du secteur du bâtiment a été fortement impacté. De ce fait, celui de la construction bois a également connu en France un ralentissement au cours des deux dernières années. Cependant, les perspectives à venir sont positives, avec le retour de la croissance dans les pays développés, des anticipations de reprise de la construction de neuf, sans oublier un environnement politique français qui pousse vers une plus grande utilisation du bois dans le secteur de la construction.

La combinaison d'un potentiel de croissance et d'un paradoxe économique¹¹

L'industrie du travail du bois française se caractérise par un solde de commerce extérieur structurellement déficitaire. Ce dernier a atteint 2,3 Mds € en 2010¹², contre 0,8 Mds € en 2000. L'activité des scieries est la plus concernée, avec une forte augmentation des importations, notamment allemandes.

Ce déficit s'oppose au fait que la France détient pourtant l'un des premiers gisements de bois en Europe, notamment en raison des difficultés d'approvisionnement et de logistique de la matière première liées à une faible intégration et une forte dispersion de l'offre (morcellement des propriétés forestières). Ainsi, l'enjeu actuel des scieries françaises est la sécurisation de l'accès à la matière première et l'industrialisation de leur production dans le but d'assurer l'approvisionnement régulier des industriels de la seconde transformation du bois (à l'instar de l'Allemagne, la Suède et la Finlande par exemple).



La construction de bois

L'activité de sciage de MOULINVEST, tout comme l'activité de sciage de résineux en général, est fortement corrélée à celle des charpentes, mais aussi de la construction bois en général. En France, un tiers des nouveaux bâtiments agricoles sont en bois, ainsi que 20 % des édifices culturels, mais le premier marché est bien évidemment la maison individuelle maçonnée : 95 % des charpentes et 75 % des fermettes sont en bois. Au total, le secteur du bâtiment utilise 60 % des bois consommés, sous forme de sciages (2/3) et de panneaux (1/3)¹³. La santé du secteur de la construction est donc un élément important à prendre en compte.

Après trois années consécutives de repli, la production dans le bâtiment s'est redressée en France en 2011, à la faveur d'un bon premier trimestre. L'évolution de la production est estimée en 2011 à +1,8% contre des baisses sur les trois années précédentes, dont -4,3% en 2009 et -5,1% en 2010.¹⁴

La construction bois a elle aussi été touchée par la crise, mais le marché est resté plutôt stable, notamment grâce à un « effet bois », renforcé par le Grenelle de l'environnement¹⁵. Le marché des constructions de maisons en

¹¹ Sessi, « Le bois en chiffres », 2008

¹² Etude PIPAM (pôle interministériel de prospective et d'anticipations des mutations économiques février 2012)

¹³ Parlement Européen, *Working Paper*

¹⁴ Etude Xerfi – matériaux de construction et bois – 19 mars 2012

¹⁵ LeMoniteur.fr, Dossier sur la construction bois

bois représente 9% du secteur de la construction pour l'année 2007-2008, contre 5% pour 2006-2007¹⁶. Et cette progression devrait continuer : soutenu par plusieurs facteurs socioculturels (accroissement de la population de ménages, engouement grandissant des français pour l'habitat durable, préoccupations environnementales croissantes, etc.), ce secteur pourrait, d'ici à 2015, représenter entre 15 et 20% du marché de la construction individuelle. Il profiterait donc du durcissement de la réglementation thermique des bâtiments, de l'aspect environnemental, et des nouvelles attentes des acheteurs en ce qui matière de constructions moins énergivores¹⁷.

Décret 2010 en faveur de l'utilisation du bois dans la construction

Par ailleurs, en mars 2010, un nouveau décret¹⁸ a été publié au journal officiel dont le but est de favoriser l'utilisation du bois dans le domaine de la construction. Ce décret est une nouvelle positive pour la filière bois puisque le volume minimal de bois à intégrer dans une construction pourra être jusqu'à dix fois supérieur en 2012 par rapport au volume minimal en vigueur actuellement¹⁹ :

	Demande d'autorisation de construire ou déclaration préalable déposée entre le 1er décembre 2010 et le 30 novembre 2011	Demande d'autorisation de construire ou déclaration préalable déposée après le 1er décembre 2011
<i>Habitation dont la charpente est majoritairement réalisée en bois</i>	20 dm ³ de bois par m ² de surface hors oeuvre	35 dm ³ de bois par m ² de surface hors oeuvre
<i>Habitation dont la charpente est majoritairement réalisée en matériaux autres que le bois ou habitation sans charpente</i>	7 dm ³ de bois par m ² de surface hors oeuvre	10 dm ³ de bois par m ² de surface hors oeuvre
<i>Bâtiment à usage industriel, de stockage ou de service de transport</i>	3 dm ³ de bois par m ² de surface hors oeuvre	5 dm ³ de bois par m ² de surface hors oeuvre
<i>Tout autre bâtiment</i>	7 dm ³ de bois par m ² de surface hors oeuvre	10 dm ³ de bois par m ² de surface hors oeuvre

Arguments écologiques et techniques

Si le gouvernement français désire promouvoir le développement du bois, cette motivation peut s'expliquer par les qualités intrinsèques et environnementales de ce matériau^{20 21} :

- C'est un bon isolant, aussi bien phonique que thermique (son isolation thermique est 350 fois plus élevée que l'acier et 10 fois celle du béton) ;
- A poids égal, le bois est 30% plus résistant que l'acier et 6 fois plus que le béton armé ;
- Il permet une construction rapide (la structure en bois ne nécessite pas de temps de séchage sur chantier) ;
- C'est une source renouvelable (il faut entre 30 et 60 ans pour reconstituer la matière première contre quelques millions d'années pour le pétrole) ;
- Il permet de stocker du CO₂ ;
- Sa transformation est peu consommatrice en énergie comparée à ses performances mécaniques ;
- Il offre la possibilité d'être réutilisé (recyclage, production d'énergie...).

Séchage

Enfin, il faut savoir qu'aujourd'hui, seuls 6% des sciages de résineux sont séchés de manière artificielle, le reste séchant naturellement sur site.

¹⁶ ONF, « Le bois en chiffres »

¹⁷ Xerfi, « Matériaux de construction et de bois (négoce) », Mars 2010

¹⁸ Décret n°2010-173 du 15 mars 2010 / JORF n°0064 du 17 mars 2010 page 5040 texte n°2

¹⁹ La quantité de bois est mesurée par le volume du bois mis en œuvre rapporté à la SHON (Surface Hors Œuvre Nette), sauf dans le cas d'un bâtiment à usage dominant de garage ou de parking ou d'un bâtiment agricole, la SHON est alors remplacée par la SHOB (Surface Hors Œuvre Brute).

²⁰ ONF

²¹ SeLoggerPro.com

Cette caractéristique française ne s'applique que marginalement à MOULINVEST qui a investi et prévoit d'investir davantage dans l'acquisition d'unités de séchage pour accroître sa compétitivité sur le marché. Elle a pour ambition d'assurer un écoulement plus rapide de ses stocks, et faire face à l'augmentation de sa production sur les années à venir.

6.8.1.2 La concurrence

Aujourd'hui, peu de groupes étrangers sont présents sur le territoire français. En effet, sur les 20 plus grandes scieries en France (pour tous types de bois et d'utilisation confondus), seules 4 appartiennent à un groupe étranger. La concurrence de MOULINVEST dans le sciage est donc principalement française, voire locale. Plus particulièrement, dans le domaine du sciage de bois résineux et bois de charpente, MOULINVEST n'a que deux principaux concurrents : Siat Braun et Bois et Groupe Monnet Seve, avec un chiffre d'affaires respectif d'environ 79,7 M€ (donnée 2009) et 55,8 M€ (donnée 2010²²).

La France est majoritairement composée d'entreprises de moins de 20 salariés, mais près de 20% des scieries industrielles (> à 6.000 m³ de sciage) assurent à elles seules près des trois quarts de la production française²³. L'enjeu actuel réside donc bien dans l'industrialisation des scieries et l'accès à la matière première.

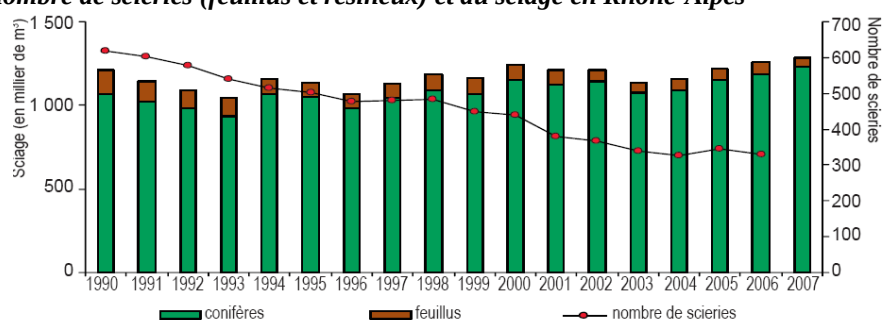
Auvergne²⁴

Sur 30 ans, la moitié des scieries ont disparu alors que leur productivité a triplé. Aujourd'hui, environ 208 scieries sont en activité dans la région²⁵, ce qui la positionne juste derrière la région Rhône-Alpes, et le marché se caractérise essentiellement par un grand nombre d'unités de petite taille (près de 50%). Un peu plus de 120 scieries sont spécialisées dans les bois résineux et sont majoritairement situées dans le Puy-de-Dôme et en Haute-Loire. Elles ont réalisé en moyenne 1.000 m³ de sciage de plus que la moyenne régionale.

Rhône-Alpes²⁶

La région est la deuxième productrice de sciages (1,3 million de m³) et la première en nombre de scieries (329 en 2006). La production de la région reste stable dans le temps, notamment grâce à la modernisation des outils de production de ses scieries de moyenne et grosse tailles. Cependant, la région connaît une diminution régulière du nombre total des scieries depuis 1990, avec la perte d'un tiers des effectifs et de la moitié des établissements ; les plus touchées sont généralement celles de petite taille. Les scieries rhônalpines ont un champ d'action essentiellement local ou national et peu sont d'envergure européenne.

Evolution du nombre de scieries (feuillus et résineux) et du sciage en Rhône-Alpes



²² Diane

²³ Chalayer Scierie

²⁴ DRAAF Auvergne

²⁵ Données 2008

²⁶ DRAAF Rhône-Alpes, d'après l'Agreste

6.8.2 Le bois énergie

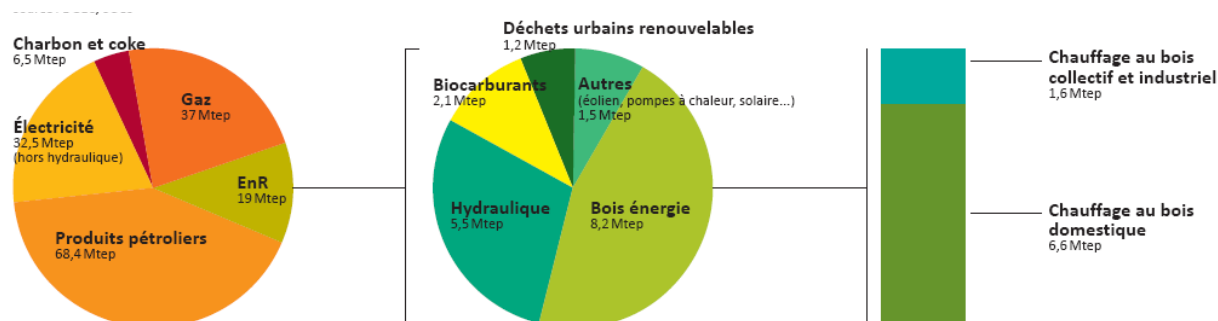
6.8.2.1 Marché

Le bois énergie est le principal sous-ensemble du marché de la biomasse qui, globalement, recouvre l'ensemble des matières organiques utilisées pour la production d'énergie. De nombreuses mesures ont été mises en place au cours des dernières années pour développer la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique global, aussi bien au niveau français qu'europpéen.

France

La biomasse est la première source de production d'énergie renouvelable française, avec plus de 43% de la production, soit 5% de la consommation finale d'énergie (toutes sources confondues). Sous forme de chaleur, plus de 80% de cette énergie, sont consommés par le secteur résidentiel, le reste se divisant entre industriels et collectivités.

Mix énergie de la consommation finale en France en 2008²⁷



Dans le cadre du Grenelle de l'environnement et son Plan de développement des énergies renouvelables, une feuille de route détaillée a été mise au point, prônant une augmentation rapide de la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique totale de la France.

En raison de son importance, la biomasse représente un élément central de cette feuille de route qui prévoit qu'un doublement de l'énergie générée à partir de cette dernière (électricité et chaleur) d'ici à 2020 : de 8,2 Mtep/an actuellement à 17,9 Mtep/an. L'ADEME anticipe justement à ce titre qu'une capacité supplémentaire allant de 7 à 12 Mtep/an serait mobilisable²⁸.

²⁷ Syndicat des énergies renouvelables, d'après les données DGEC et SOeS

²⁸ Site du Sénat, Projet de loi de finances pour 2010

Potentiel d'évolution de la biomasse en consommation énergétique finale à horizon 2020 en France (ktep)²⁹

	2006	2020
Chaleur		
Chauffage domestique	7 400 (5,75 millions de logements)	7 400 (9 millions de logements)
Chauffage collectif et industriel	1 400	5 200
Cogénération	0	2 400
Part UIOM	400	900
Biogaz	55	555
Électricité		
Biomasse (cogénération et biogaz)	240	1 440
Carburants		
Biocarburants	680	4 000
TOTAL	9 990	21 895

Sources du tableau : MEEDDEM ([lien](#)) et SER ([lien](#))

Si l'objectif du chauffage domestique au bois stagne sur la période, cela est uniquement dû aux progrès technologiques qui améliorent le rendement des appareils. La consommation finale de bois sera moindre, mais présentera une couverture énergétique plus large (9 millions de logements, soit une augmentation supérieure à 50%) : près de 4 millions d'anciens appareils seront remplacés par des systèmes plus modernes et efficaces.

D'autres éléments à noter sont l'accroissement de la part du chauffage industriel et collectif (+270%) et surtout celui de la cogénération (+2,4 Mtep/an en 2020), tous deux également des secteurs intéressants pour l'activité bois énergie de MOULINVEST.

Les granulés de bois

La filière bois énergie se divise en deux catégories principales : le produit brut (bûches et plaquettes forestières) et le produit transformé (granulés).

Dans la première catégorie, les bûches de bois sont utilisées par les particuliers et présentent un rendement plus faible (voire très faible pour une utilisation en cheminée)³⁰, tandis que la plaquette forestière est particulièrement adaptée pour de grandes puissances (> 3 MW) et elle concerne donc plutôt les industriels et les centrales électriques³¹.

Les granulés, quant à eux, sont aussi pertinents dans le cadre de petites et moyennes puissances que de puissances plus importantes, avec un rendement de 80 à 90% soit en chaudière soit en poêle³². Ils semblent donc plus adaptés pour les particuliers ou les collectivités, nécessitant de plus faibles installations, que les plaquettes de bois.

Actuellement, la production française est commercialisée à 65% en sacs (usage dans des poêles) et 35% en vrac, par le biais de camions souffleurs, ou en *big bags* de 500 kg ou 1 t. (utilisation en chaudières).

²⁹ Syndicat des Energies Renouvelables, d'après les données COMOP

³⁰ ONF

³¹ EO2

³² Outils Solaire, Bois énergie – chaudière bois et granulés

Profils de consommation énergétique

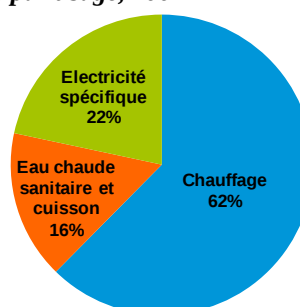
En France, le secteur le plus consommateur en énergie est, historiquement, le secteur résidentiel-tertiaire, avec une part toujours supérieure à 40% de la consommation énergétique totale.

Consommation énergétique finale (corrigée du climat) par secteur, 2007³³

	2007	%
Résidentiel-tertiaire	67,6	42,3%
Transports	50,9	31,9%
Industrie	37,0	23,2%
dont sidérurgie	6,0	3,8%
Agriculture	4,2	2,6%
Total énergétique	159,7	100,0%

Cette consommation résidentielle-tertiaire est majoritairement allouée pour les dépenses de chauffage. Ce dernier est historiquement le premier poste de dépense du secteur, ce qui représente une opportunité pour l'énergie bois et la biomasse pour la production de chaleur, alors que celle-ci est majoritairement couverte par les énergies fossiles (fioul et gaz notamment)³⁴.

Consommation énergétique du secteur résidentiel-tertiaire par usage, 2007³⁵



Marché cible immédiatement disponible

Rhône-Alpes est la deuxième région de France par sa population et, combinée à celle de l'Auvergne, la population de ces deux régions représente près de 7,5 millions de personnes, soit plus de 3 millions de foyers au total³⁶. Si l'on prend les départements limitrophes à la localisation de l'entreprise – la Haute-Loire, la Loire, l'Ardèche, le Rhône et la Drôme – cela représente une population de 3,4 millions de personnes, soit 1,5 million de foyers.

Population Auvergne et Rhône-Alpes³⁷

Auvergne	1 341 500	
Allier		342 500
Cantal		148 500
Haute-Loire		221 500
Puy-de-Dôme		629 000
Rhône-Alpes	6 113 000	
Ain		580 500
Ardèche		312 000
Drôme		477 500
Haute-Savoie		715 000
Savoie		409 000
Isère		1 188 500
Loire		741 500
Rhône		1 689 000
Total	7 454 500	

³³ MEEDDM/SOeS

³⁴ ADEME/CEREN d'après l'INSEE

³⁵ MEEDDM/SOeS d'après CEREN

³⁶ D'après la moyenne nationale issue des enquêtes annuelles de recensement de 2004 à 2006 de l'INSEE (2,3 personnes par ménage)

³⁷ INSEE

En moyenne, la consommation d'un ménage est de 3,3 t. de granulés/an pour une maison de 100 m². Avec un objectif de production annuelle de 60.000 t., la pénétration de MOULINVEST dans le marché serait d'environ 10% sur les départements limitrophes. L'argument écologique étant important dans le choix des utilisateurs d'investir dans un chauffage à granulés (cf. prix d'installation dans la partie « marché »), la proximité de l'entreprise vis-à-vis de ces clients constitue un réel avantage, notamment vis-à-vis de la concurrence étrangère et du bilan carbone de leurs importations, voire même vis-à-vis de concurrents situés dans d'autres régions plus éloignées en France.

Des aides financières disponibles pour les particuliers

Crédit d'impôt chauffage bois et biomasse³⁸

Par ailleurs, dans le cadre de la politique de réduction de la consommation énergétique française et de promotion de l'adoption d'appareils d'énergies renouvelables, un crédit d'impôt a été mis en place. Il concerne aussi bien les locataires que les propriétaires, avec un montant plafonné à 8.000 € pour une personne seule et 16.000 € pour un couple sur les dépenses éligibles.

Pour les équipements de chauffage au bois ou biomasse, les nouvelles conditions de 2012 sont les suivantes :

Crédit d'impôt accordé	- 18% - 31% pour le remplacement d'un système de chauffage bois ou biomasse existant
Caractéristiques techniques nécessaires de chaque équipement	- Concentration moyenne de monoxyde de carbone $\leq 0,3 \%$ - Rendement $\geq 70\%$

Des aides régionales et départementales

Des aides diverses sont également disponibles au niveau des régions et des départements, pour aider les particuliers à opter pour des systèmes de chauffage plus performants.³⁹

Ces différentes mesures sont présentées uniquement à titre indicatif ; les intéressés doivent vérifier l'application éventuelle à la date de leur investissement dans un équipement de chauffage au bois.

Europe

Parallèlement à l'engouement de la France envers les énergies renouvelables, l'Union Européenne suit la même tendance. En mars 2007, elle s'est engagée dans un « paquet énergie climat⁴⁰ » avec des objectifs précis et ambitieux qui sont :

- 20% de réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- 20% d'amélioration de l'efficacité énergétique ;
- 20% d'énergies renouvelables dans l'approvisionnement énergétique de l'Union.⁴¹

Ces objectifs sont prometteurs pour la filière bois énergie (chauffage) puisque le bois semble être une réponse adaptée aux prétentions écologiques européennes. Très bon isolant (cf. partie sur le marché de la filière bois), il ne permet pas seulement d'améliorer la performance énergétique des logements, il contribue aussi directement à l'absorption d'une partie des gaz à effet de serre, de par ses propriétés naturelles, et est une source efficiente d'énergie renouvelable.

La biomasse en Europe⁴²

³⁸ ADEME

³⁹ ONF, « Chauffage bois »

⁴⁰ European Climate Energy Package

⁴¹ Europa

⁴² EurObserv'ER, 2008 et 2009

Dans l'Union européenne, la production d'électricité issue de la biomasse solide provient en grande partie de centrales appartenant à l'industrie (scieries, papeteries et production de panneaux d'agglomérés de bois).

Les principaux pays producteurs sont majoritairement ceux qui disposent des plus grands territoires forestiers : dans l'ordre, la France, l'Allemagne, la Suède, la Finlande et la Pologne. Ils représentent environ 58% de la production énergétique européenne de biomasse solide. Du point de vue de la production par habitant, les pays nordiques sont sensiblement en tête, telles que la Finlande (1^{ère} avec 1,35 tep/hab) et la Suède (2^{ème} avec 0,9 tep/hab), devançant largement la France (12^{ème} avec 0,14 tep/hab) et l'Allemagne (13^{ème} 0,13 tep/hab).

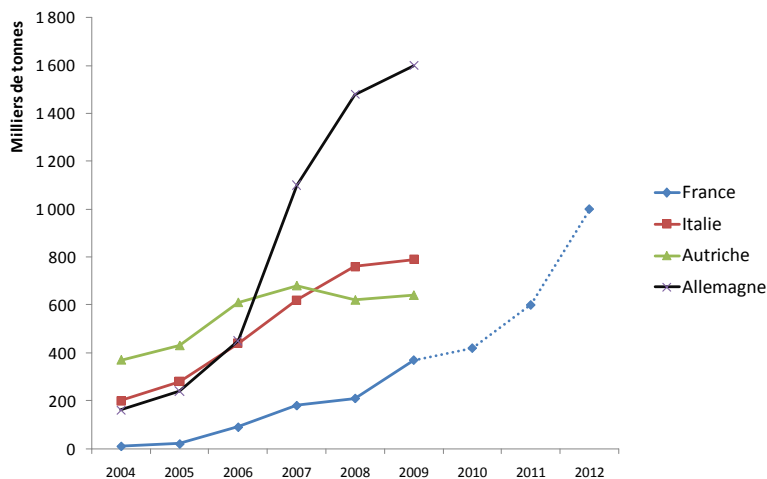
Si la production énergétique issue de la biomasse solide a connu un ralentissement en 2007, cela s'explique en majeure partie par une année particulièrement clémente sur le plan des températures dans la zone Europe ; 2008, bien que légèrement moins clémente, s'est aussi distinguée par des températures très douces. La crise financière a également affecté la croissance de la production des combustibles de biomasse sur le court terme en raison de la diminution des prix des combustibles fossiles qu'elle a induite.

Mais cette crise n'a fait que ralentir le développement de l'énergie biomasse solide et l'engagement actuel de la plupart des pays de l'Union européenne est positif sur le futur de cette énergie. Il y a deux ans, la consommation prévue d'énergie biomasse solide était de 73,2 Mtep à horizon 2010, or la barre des 75 Mtep a déjà été atteinte en 2008⁴³.

Les marchés européens des granulés de bois⁴⁴

En 2009, la capacité de production de granulés des 27 pays de l'Union Européenne s'évalue entre 12 et 14 millions de tonnes. Les premiers producteurs sont la Suède (1,7 Mt/an), l'Allemagne (900.000 t/an) et l'Autriche (800.000 t/an). Un certain nombre d'autres pays sont actuellement en train d'accroître leur capacité de production, et notamment la France, l'Espagne, la Lettonie, l'Estonie et la Pologne.

La courbe d'évolution ci-dessous de la consommation annuelle de granulés de bois⁴⁵ montre le potentiel de développement pour la France qui est encore très en retard par rapport aux pays voisins :



Au niveau de la consommation, son niveau atteindrait 6 Mt/an dans l'ensemble de l'Europe, avec en tête la Suède, l'Allemagne, l'Autriche, la France et l'Italie. Les plus gros importateurs de granulés, quant à eux, sont le Danemark, l'Italie, la Belgique et les Pays-Bas.

En dehors de l'Union Européenne, les principaux pays exportateurs sont le Canada et la Russie, avec une production annuelle de 1.335.000 t. et 550.000 t. respectivement. Ces volumes sont principalement destinés à l'exportation.

⁴³ EurObserv'ER

⁴⁴ Nora Pieret, ValBiom asbl

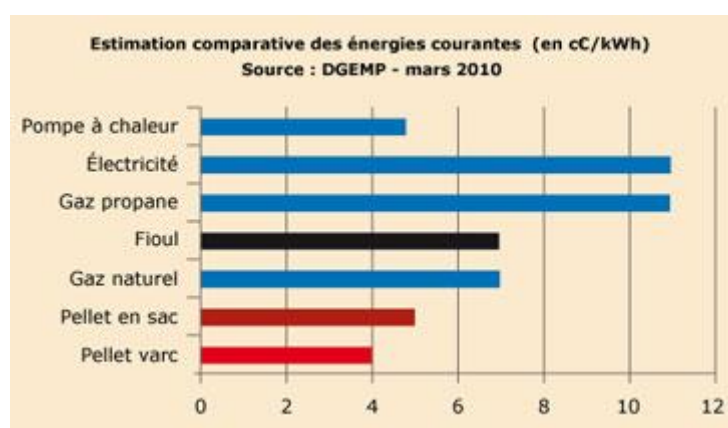
⁴⁵ SNBGP

6.8.2.2 Concurrence

La concurrence énergétique

La concurrence première des granulés de bois se forme autour des autres sources d'énergie chaleur, tels que le fioul, le propane et l'électricité notamment. Mais à équivalence énergétique, le bois est moins coûteux que ces derniers. Outre l'aspect écologique, le coût du chauffage au bois (et notamment les granulés) est donc un argument supplémentaire susceptible de convaincre les consommateurs d'opter pour des chaudières à bois⁴⁶.

Prix moyen du kWh en c€ par sources d'énergie⁴⁷



Sur le long terme, les chaudières à bois offrent un avantage pécuniaire comparées à leur concurrentes. Le coût moyen établi sur 15 ans d'une chaudière à granulés de bois est quasiment deux fois moins élevé que celui d'une chaudière à fioul, 2,5 fois moins qu'une chaudière à propane et même 22% moins qu'une chaudière à gaz naturel. Par ailleurs, si une chaudière à bûches de bois est moins onéreuse sur le long terme, elle est aussi moins performante.

Coût global pour le chauffage sur 15 ans pour différentes solutions⁴⁸

Energie	Coût installation (€)	Aides	Investissement (€)	Coût kWh (c€)	Entretien / abonnement (€)	Coût global sur 15 ans (€)
Fioul	6 500	15%	5 720	7,2	160	61 600
Propane	6 500	15%	5 720	10,9	160	81 400
Gaz naturel	6 000	15%	5 280	4,8	160	40 000
Bois bûches	8 000	25%	6 400	2,9	160	21 200
Bois granulés	17 000	25%	13 600	4,3	160	32 900
Bois déchiqueté	23 000	25%	18 400	3,2	160	33 700
Convecteurs	2 000	0%	2 000	10,1	55	46 400
Parc géothermie	22 000	40%	14 960	10,1	205	34 200
Parc air/eau	12 000	25%	9 600	10,1	205	37 900

Evolution du prix énergies fossiles

Si l'énergie bois est moins onéreuse que les énergies fossiles pour la production de chaleur, et notamment le fioul et le gaz, elle offre également une plus grande stabilité des prix et ce en raison de l'absence de considérations géopolitiques sur le prix du bois.

⁴⁶ 1 t. de granulés produit environ 5 MWh de chaleur, soit l'équivalent de 500 L de fioul (Arc Habitat)

⁴⁷ www.propellet.fr

⁴⁸ Association Ateliers Bergerette, d'après les données DGMEP et ITEBE (actualisées 2010)

La concurrence dans la production et la distribution de granulés⁴⁹

Au total, 34 producteurs de granulés étaient recensés en France en 2009. Seulement deux d'entre eux – EO2 et Archimbaud – sont de très gros producteurs (> 30.000 t./an), le reste se divisant de manière quasi équitable en trois catégories : 10 acteurs ayant une production allant de 10.000 à 25.000 t./an, 14 allant de 2.000 à 10.000 t. et 8 dont la production est inférieure à 2.000 t./an. Pour mémoire la société EO2 est cotée sur le compartiment Marché Libre du marché Nyse Euronext Paris.

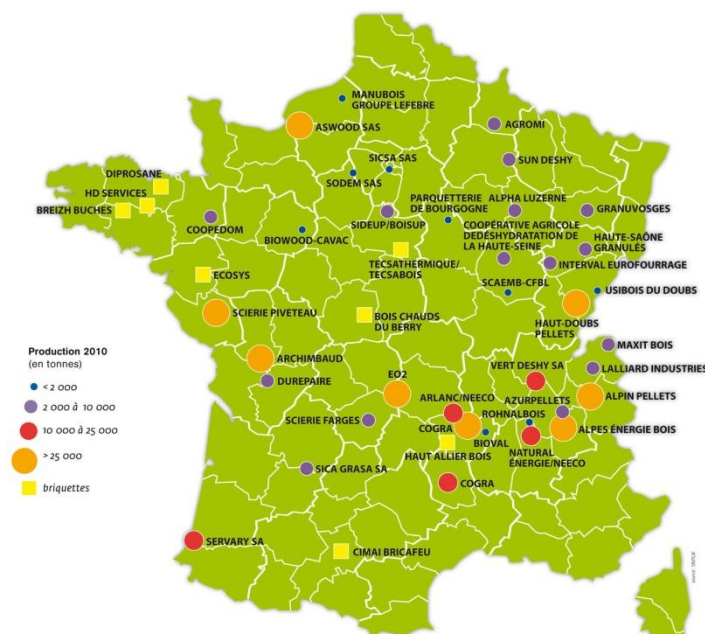


Tableau non exhaustif des producteurs et des caractéristiques de leur offre

Nom	Productions 2009 (en tonnes)	CA (en K€)	Marque commerciale	Type	Qualité	Référentiel qualité	Conditionnement	Territoire
Archimbaud	> 30.000	25 648	Crépito, Woodstock	Granulés	Premium	NF bois QHP	n.c.	France
Moulinvest (*)	> 30.000	n.a.	Moulin Bois Energie	Granulés	n.c.	n.c.	Sacs, vrac, big-bags	France
EO2	> 30.000	2 546	EO2	Granulés de résineux	n.c.	DIN Plus	Sacs, vrac, big-bags	France
Alpin Pellet SAS	10.000 à 25.000	0,0	Alpin Pellet	Granulés	Premium	n.c.	Sacs, vrac, big-bags	France
Aswood	10.000 à 25.000	3 737	Crépito, Woodstock et autres	Granulés et briquettes	Premium	En cours	Sacs de 15 kg, vrac et big-bags	France
Natural Energie	10.000 à 25.000	7 952	Natural Energie	Granulés et briquettes	Premium, industrielle et agro pellet	NF bois QHP pour qualité Premium	Sacs, vrac, big-bags	France
Piveteau Bois	10.000 à 25.000	35 386	Pellets	Granulés	Premium	DIN Plus	Sacs, vrac, big-bags	France
Servary SAS	10.000 à 25.000	16 512	Bioforest	Granulés	Premium	En cours	Sacs, vrac	France
Vert Deshy	10.000 à 25.000	2 580	Vert Deshy	Granulés	Premium	DIN Plus	Sacs, vrac, big-bags	France
Alpha Luzerne SA	2.000 à 10.000	n.c.	Alpha Bois	Granulés	n.c.	n.c.	Sacs, vrac	Aube - Côte-d'Or - Marne - Haute-Marne - Meurthe-et-Moselle - Meuse - Vosges
Biowood	2.000 à 10.000	0,8	Biowood	Granulés et briquettes	n.c.	n.c.	Sacs 15 kg, big-bags 1 T	France
Boisup	2.000 à 10.000	1	Grain de feu	Granulés et briquettes	Premium	NF bois QHP	Vrac	Cher - Eure-et-Loir - Indre - Indre-et-Loire - Loir-et-Cher - Loiret - Paris - Seine-et-Marne - Yvelines - Essonne - Hauts-de-Seine - Seine-Saint-Denis - Val-de-Marne - Val-d'Oise
Cimaj	2.000 à 10.000	1,5	Bioflamme, Bricafeu	Granulés et briquettes	Premium	n.c.	Sacs, cartons, packs	France
Grasasa	2.000 à 10.000	n.c.	Grasasa	Granulés	Premium	NF bois QHP	Sacs, vrac	Aveyron - Charente - Charente-Maritime - Dordogne - Haute-Garonne - Gers - Gironde - Landes - Lot - Lot-et-Garonne - Pyrénées-Atlantiques - Hautes-Pyrénées - Tarn - Tarn-et-Garonne
SCA Deshydratation de la Haute Seine	2.000 à 10.000	3 915		Granulés de feuillus	n.c.	n.c.	Vracs, sacs de 15 ou 20 kg, big-bags de 1 T	France
Sundesdy	2.000 à 10.000	33 200	Sundesdy	Granulés	Premium	NF bois Standard	Sacs, vrac, big-bags	Aisne - Ardennes - Aube - Marne - Meurthe-et-Moselle - Meuse - Moselle
Coopedom	< 2.000	n.c.		Granulés	En cours d'étude	En cours d'étude	Sacs de 15 kg, vrac et big-bags	Côtes-d'Armor - Finistère - Ile-et-Vilaine - Loire-Atlantique - Maine-et-Loire - Manche - Mayenne - Morbihan - Orne - Sarthe
Sicsa SAS	< 2.000	5 160		Granulés	Premium	n.c.	Sacs, vrac, big-bags	France
Sodem	< 2.000	n.c.	Thermoboïs	Granulés	Premium, industrielle	n.c.	Sacs, vrac	Eure-et-Loir

(*) Positionnement à terme de Moulinvest dans la vente de granulés

⁴⁹ Syndicat National des Producteurs de Granulés de Bois (SNPGB)

6.8.3 Conclusion sur le marché et la concurrence

La scierie

L'ensemble des arguments mis en avant (décret 2010, qualités environnementales et techniques du bois) traduit donc de belles perspectives d'évolutions du secteur de la construction bois sur les années à venir. Par corrélation, plus l'activité de scierie bénéficiera de l'ensemble de ces facteurs pour se développer, plus elle viendra alimenter celle du bois énergie dans son développement énergétique (biomasse et granulés) par le biais d'une augmentation des livraisons de ses produits connexes.

Les granulés

MOULINVEST, avec son objectif de production annuelle de 60.000 tonnes à court terme et de 80.000 tonnes à terme, se placerait immédiatement au niveau des plus gros producteurs français de granulés. Parmi ceux-ci Archimbaud présente le modèle économique le plus proche puisqu'il est lui aussi attaché à l'activité de scierie du groupe Archimbaud. EO2, quant à elle, ne possède pas d'activité de scierie.

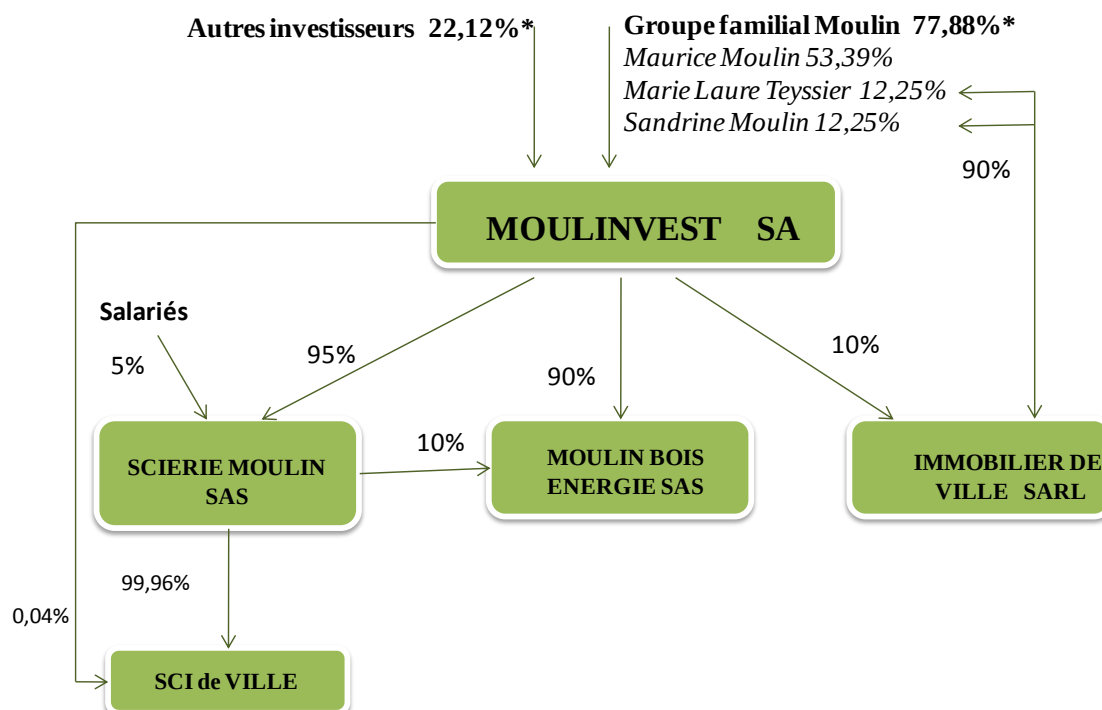
6.9 Dépendance du Groupe à l'égard de brevets, licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication.

Non applicable.

7 ORGANIGRAMME

7.1 Organigramme juridique du Groupe

A la date du présent Prospectus l'organigramme du Groupe se présente comme suit :



*taux de détention en capital

7.2 Rôles et chiffres clés des principales filiales

MOULINVEST SA : La société (dont les caractéristiques juridiques sont présentées au paragraphe 5.1), cotée sur le marché Alternext de Nyse Euronext depuis avril 2011, dont l'objectif est de gérer un groupe intégré dans la filière bois, assure la direction du Groupe, les actifs nécessaires à leur exploitation étant détenus et financés par les deux filiales principales SCIERIE MOULIN et MOULIN BOIS ENERGIE, à l'exception d'un financement OSEO d'un montant de 1.500 K€, au titre d'un contrat de financement participatif (se reporter au paragraphe 10.3 ainsi qu'au paragraphe 20.3.1 et suivants pour la présentation des comptes annuels de la société)

SCIERIE MOULIN : Créée en 1984 au Puy en Velay, Scierie Moulin développe les activités historiques du Groupe, à savoir le sciage et le traitement de bois qu'elle commercialise ensuite en France et à l'étranger (Europe, Afrique du Nord). Elle a lancé en 2010 la fabrication et la vente de panneaux préfabriqués (MHM) pour la construction de maisons en bois. Pour ses activités elle détient la maîtrise de l'ensemble des machines et des équipements nécessaires à ses activités, soit en propriété, soit en crédit-bail. Les bâtiments qu'elle occupe sont loués auprès de SCI de VILLE.

MOULIN BOIS ENERGIE : Créée en 2007 au Puy en Velay, Moulin Bois Energie a pour activité la valorisation des connexes issus de la scierie à travers la fabrication et la commercialisation de granulés de bois ainsi que la production d'électricité à partir de la cogénération. Elle détient la maîtrise des actifs d'exploitation nécessaires à ses activités essentiellement en propriété. Les bâtiments qu'elle occupe sont loués auprès de la société IMMOBILIER DE VILLE.

SCI de VILLE : Détenue par le Groupe, cette société civile immobilière, immatriculée en février 1991 au Puy en Velay, est propriétaire des locaux loués par la SCIERIE MOULIN. Se reporter au chapitre 8.

Enfin, la SARL Immobilier de Ville détenue par MOULINVEST à hauteur de 10% seulement, fait partie des sociétés consolidées du Groupe en tant que société ad'hoc (pour plus de détails se reporter à la note 5.4, Périmètre de consolidation, des comptes consolidés au chapitre 20). Les principales informations la concernant sont :

SARL IMMOBILIER DE VILLE: société à responsabilité limitée, immatriculée le 02 novembre 2009 au Puy en Velay – RCS 517 853 305, la SARL Immobilier de Ville, dont les parts sont détenues à hauteur de 10% par le Groupe et de 45% chacune par Mme Sandrine Moulin et Mme Marie-Laure Teyssier, a assuré la construction des bâtiments nécessaires aux activités de MOULIN BOIS ENERGIE dans le cadre d'un bail à construction d'une durée de 18 ans contracté auprès de la SCI Marine bis à qui reviendra la propriété du bâtiment à l'échéance du bail, le 31 décembre 2027 (les principales caractéristiques de ce contrat sont présentées au chapitre 22). Immobilier de Ville a financé par emprunt bancaire la construction des locaux qu'elle loue à MOULIN BOIS ENERGIE par un bail commercial.

Principales données financières par société issues des comptes consolidés au 31 août 2011:

VALEURS EN CONSOLIDATION	SCIERIE MOULIN	MOULIN BOIS ENERGIE	IMMOBILIER DE VILLE	SCI DE VILLE	MOULINVEST	TOTAL CONSOLIDE
Actif immobilisé	5938	11200	4072	1944	178	23332
Endettement financier hors groupe	3896	2540	3801	1545	1566	13348
Trésorerie au bilan	77	-65	-185	12	42	-119
Flux de trésorerie liés à l'activité	191	2432	-333	190	629	3109
Dividendes versés dans l'exercice et revenant à la société cotée	0	0	0	0	0	0

7.3 Nature des flux financiers au sein du Groupe

Les natures diverses de flux financiers au sein du Groupe sont les suivantes :

- une gestion commune de la trésorerie au sein du Groupe a été mise en place en janvier 2010 dans le cadre d'une convention réglementée ;
- des prestations de management sont effectuées par MOULINVEST SA pour les autres sociétés du Groupe,
- des prestations de services administratifs et comptables sont réalisées par Scierie Moulin pour d'autres sociétés du Groupe,
- des redevances sur licence de marque sont facturées par MOULINVEST SA à Scierie Moulin et à Moulin Bois Energie,
- des loyers sont facturés par la SCI de Ville à Scierie Moulin et par Immobilier de Ville à Moulin Bois Energie, et enfin,
- des ventes de connexes par Scierie Moulin à Moulin Bois Energie depuis la mise en service en août 2011 de l'unité de cogénération et le démarrage progressif depuis mars 2012 de l'unité de fabrication de granulés.

8 PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

8.1 Descriptif

Le Groupe est installé dans la ZA de Dunières (Haute Loire) sur un terrain de 15 ha environ et une surface couverte d'environ 15.000 m².

8.1.1 Les bâtiments

- Les locaux de la scierie, propriété du Groupe à travers la SCI de Ville, occupent une superficie de près de 6,9 ha. Ils comprennent notamment :
 - Un hall de sciage,
 - Un bâtiment d'empilage,
 - Un sous-sol à déchets,
 - Un silo à déchets.
- Un bâtiment de 4000 m² destiné à l'entreposage d'une partie du stock de bois et à la fabrication des panneaux de bois massif est également propriété du Groupe à travers la filiale SCI de Ville.
- Une nouvelle installation comportant, sur une plateforme aménageable de 10.800 m², deux bâtiments d'une surface hors œuvre nette de 3.163 m². Ces bâtiments sont loués par la société IMMOBILIER DE VILLE à MOULIN BOIS ENERGIE dans le cadre d'un bail commercial d'une durée de 11 ans et 11 mois à compter du 1^{er} juillet 2010, pour un loyer mensuel hors taxes de 1 K€ pendant les travaux, puis 35 K€ à compter du 1^{er} juillet 2011 et porté à 42 K€ à compter du 1^{er} octobre 2011 par avenant du 18 octobre 2011 pour tenir compte des compléments apportés à la construction (les principales caractéristiques du bail sont présentées au chapitre 22 du présent Prospectus). A l'échéance du bail la société Moulin Bois Energie bénéficiera d'un droit au renouvellement. La société Immobilier de Ville SARL étant détenue par des dirigeants du Groupe, un avis d'expert sur les conditions du bail a été établi (se reporter au chapitre 23).

Les locaux ont été construits par la société « Immobilier de Ville SARL » dans le cadre d'un bail à construction de 18 ans (échéance 31 décembre 2027) avec la SCI Marine Bis (propriétaire du terrain de 34.844 m²) au loyer annuel de 42 K€. Le bail à construction a été conclu à des conditions conformes au code de la construction et de l'habitation (art. L251-1 et suivants du CCH) et prévoit qu'à son terme la propriété des bâtiments reviendra à la SCI Marine bis. A l'échéance de ce bail, soit le 31 décembre 2027, il est prévu que SCI Marine Bis, à qui reviendra la propriété des bâtiments, assure la reprise et la poursuite du bail commercial en faveur de MOULIN BOIS ENERGIE dans les mêmes conditions économiques et juridiques que celles en vigueur au jour du terme du bail à construction.



- Un terrain de 2 hectares environ loué pour entreposer du bois, pour un loyer annuel de 42 K€, par Scierie Moulin auprès de SCI Marine Bis dans le cadre d'un bail à construction donnant la possibilité d'une extension des installations du Groupe à terme.

8.1.2 Les équipements

Les équipements utiles aux activités du Groupe sont décrits au paragraphe 6.4.

Les équipements nécessaires à l'activité bois construction (parc à grume, chaînes de sciage et de traitement des pièces de bois) sont des actifs d'exploitation de la société Scierie Moulin. Les équipements nécessaires à l'activité bois énergie (la centrale thermoélectrique et d'autre part, un séchoir à sciure et les équipements pour la fabrication de granulés de bois) sont des actifs d'exploitation de la société Moulin Bois Energie. Voir aussi la présentation de la structure du Groupe au chapitre 7 ci-dessus.

8.2 Question environnementale

La nature des activités de la Société n'entraîne pas de risques significatifs pour l'environnement, la proximité entre la scierie et l'usine de fabrication des granulés sur un même site limitant le transport et d'éventuelles perturbations pour l'environnement. Pour la nouvelle installation dont la mise en service est intervenue en mars 2012, il est prévu de réaliser des analyses de rejets atmosphériques 6 mois après la mise en service puis tous les 3 ans par un organisme de vérification (APAVE) ainsi que des analyses de rejets aqueux pour la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement).

9 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

Le lecteur est invité à lire les informations qui suivent relatives à la situation financière et aux résultats du Groupe avec les états financiers consolidés du Groupe établis en normes Françaises pour les exercices clos le 31 août 2011 et 2010. Le lecteur pourra aussi consulter les notes annexées aux états financiers consolidés, telles qu'insérées au chapitre 20 du présent Prospectus.

9.1 Comptes consolidés du Groupe

Le Groupe étant en dessous des seuils rendant l'établissement de comptes consolidés obligatoire, ces derniers ont été établis pour les exercices clos les 31 août 2011 et 31 août 2010 pour les seuls besoins du présent Prospectus.

9.2 Examen de la situation financière et du résultat au cours des exercices clos les 31 août 2011, 2010 et 2009

9.2.1 Chiffre d'affaires

Sur la période historique, la principale nature de revenus du groupe est la vente de la production issue de la scierie.

Le chiffre d'affaires du Groupe a évolué comme suit :

CA Consolidé (En K€)	Exercice au 31/08/2011	Exercice au 31/08/2010	Exercice au 31/08/2009 (1)
Production vendue de biens	17 716	13 930	11 637
Production vendue de services	2 342	1 573	1 340
Ventes de marchandises	41	86	93
Total chiffre d'affaires	20 099	15 589	13 070

(1) non audités (établis à titre de comparaison)

Au cours de l'exercice clos le 31 août 2011, le groupe MOULINVEST a accentué la forte croissance de l'activité de transformation du bois retrouvée sur l'exercice précédent qui se traduit par un chiffre d'affaires en hausse de 29% contre une progression de 19% sur l'exercice au 31 août 2010. Tous les produits de la gamme éco-construction, y compris les nouveaux murs en bois massif (MASSIFBOIS®), ont contribué à la hausse du chiffre d'affaires porté par la croissance des ventes en volume. Le chiffre d'affaires du Groupe est réalisé principalement en France (note 5.8 de l'annexe aux comptes consolidés, chapitre 20), l'exportation a représenté moins de 10% du chiffre d'affaires (8% avec l'Europe).

Concernant l'activité « bois énergie », l'usine de cogénération, entrée en activité en juillet 2011, a permis de commencer à produire l'électricité revendue dans le cadre du contrat de 20 ans passé avec EDF. Le chiffre d'affaires s'est établi à 255 K€. L'unité de fabrication de granulés étant encore en cours d'installation à la fin de l'exercice, le chiffre d'affaires réalisé en granulés de bois correspond à du négoce et reste non significatif (41 K€).

L'exercice clos le 31 août 2010 avait pour sa part été marqué par un retour à la croissance de l'activité de transformation du bois, malgré le contexte de crise de la consommation et du bâtiment, et ce après un exercice à fin août 2009 en retrait de près de 20%.

De plus :

- la filiale Scierie Moulin a accéléré son positionnement sur le marché de l'éco-construction en prenant position sur de nouvelles familles de produits à forte valeur ajoutée (maison en murs bois massif),
- et par la concrétisation du projet Bois Energie avec l'obtention de l'accord du Ministère de l'Energie pour la production d'électricité par cogénération, suivi du lancement de construction d'une nouvelle unité chargée de produire des granulés de bois.

Le chiffres d'affaires a vivement progressé au cours de l'exercice, passant de 13.070 K€ à 15.589 K€ au 31 août 2010, soit +19% grâce à une demande qui s'est reprise progressivement et à la montée en puissance des

référencements du Groupe auprès des distributeurs. Il est constitué essentiellement de ventes de produits issus de la transformation de bois et essentiellement pour le secteur de la construction, l'activité de bois énergie appelée à se développer après la construction de la nouvelle usine n'a représenté que 86 K€ de chiffre d'affaires lié à du négoce de granulés de bois et de chaudières,

Le chiffre d'affaires à l'export a progressé de 7% (2.254 K€ contre 2.098 K€ sur l'exercice précédent), et représente un peu plus de 14% du chiffre d'affaires global (note 5.8 de l'annexe aux comptes consolidés, chapitre 20). La baisse du chiffre d'affaires sur L'Europe (929 K€ contre 1.990 K€ sur l'exercice précédent), notamment en Espagne (crise du bâtiment) a pu être compensée par une augmentation en Afrique du Nord (1.325 K€ contre 108 K€) avec de nouveaux clients.

L'exercice clos le 31 août 2009 avait pour sa part été fortement marqué par la crise économique qui s'est traduite pour le Groupe par une baisse de la demande des clients en produits bois de construction, une pression sur les prix de vente alors que les prix d'achat de la matière première n'ont pas baissé. Le chiffre d'affaires s'est alors établi à 13 070 K€ en retrait d'environ 20% par rapport à l'exercice précédent. Dans le même temps, dans le cadre de son projet de diversification sur le segment Bois Energie, le Groupe a participé à l'appel d'offres CRE3 pour la production d'électricité dans la catégorie des 250 MW de puissance totale et les démarches ont été entreprises pour le projet de fabrication de granulés de bois.

9.2.2 Résultat d'exploitation

Résultat d'exploitation consolidé (En K€)	Exercice au 31/08/2011	Exercice au 31/08/2010	Exercice au 31/08/2009 (1)
Achats de marchandises (nets var stocks)	43	1 270	1 087
Achats de mat 1ères (nets variation stocks)	9 468	5 793	5 200
Autres achats et charges externes	6 002	4 698	3 560
Impôts, taxes et versements assimilés	381	289	334
Masse salariale	2 344	1 757	1 693
Dotations aux amortissements et provisions	1 480	1 272	1 255
Autres charges	28	40	0
Résultat d'exploitation	586	576	578

(1) non audités (établis à titre de comparaison)

L'exercice clos le 31 août 2011 affiche un résultat d'exploitation stable par rapport à celui de l'année précédente (586 K€ contre 576 K€) du fait d'un léger tassement de la marge (52,7% contre 54,7%). Dans le même temps le Groupe a supporté des hausses importantes de charges externes, notamment en maintenance de matériels, et de charges de personnel qui ont absorbé la hausse de marge en valeur.

Au 31 août 2010, le résultat d'exploitation du Groupe était demeuré stable par rapport au 31 août 2009 pour s'établir à 576 K€ contre 578 K€ sous l'effet conjugué :

- D'une progression du taux de marge brute de 51,9% à 54,7%, soutenu à la fois par des achats de bois, anticipés sur l'exercice précédent, à des prix bas et à une augmentation des prix de vente des produits transformés en fin d'exercice, et
- D'une forte augmentation (+32%) de la sous-traitance liée à la production, à l'entretien et à la maintenance, due en partie au fait que sur l'exercice précédent le Groupe avait dû contenir ses charges en période de baisse d'activité. Les autres postes ont été stables sur la période.

9.2.3 Résultat net :

Résultat net consolidé (En K€)	Exercice au 31/08/2011	Exercice au 31/08/2010	Exercice au 31/08/2009 (1)
Résultat d'exploitation	586	576	578
Résultat financier	-509	-334	-383
Résultat exceptionnel	11	62	5
Impôt sur les sociétés	70	119	84
Résultat net consolidé	18	185	115

(1) non audités (établis à titre de comparaison)

Sur la période présentée, l'essentiel du résultat financier est constituée de la charge d'intérêts inhérents aux investissements financés par emprunt bancaire ou en crédit bail et par prêts relais (avant mise en place d'un emprunt bancaire) pour les unités de cogénération et de fabrication de granulés.

Le résultat courant du Groupe s'établit ainsi à 77 K€ au 31 août 2011 contre 242 K€ en août 2010 et 195 K€ en août 2009.

Résultat net :

Après prise en compte du résultat exceptionnel et de l'impôt sur les sociétés, le résultat de l'ensemble consolidé s'établit à 18 K€ au 31 août 2011 contre 185 K€ en août 2010 et 115 K€ en août 2009, et le résultat Groupe à 8 K€ contre respectivement 180 K€ et 109 K€.

9.3 Examen de la situation intermédiaire au 29 février 2012

9.3.1 Chiffre d'affaires

Au-delà de l'activité plus traditionnelle de transformation de bois, le chiffre d'affaires du premier semestre de l'exercice en cours traduit le démarrage, sur les six mois et à plein régime, de la production d'électricité par cogénération à partir des connexes de la scierie.

Par rapport au premier semestre de l'exercice précédent le chiffre d'affaires a évolué comme suit :

CA Consolidé (En K€)	1er semestre au 29/02/2012 <i>revue limitée</i>	1er semestre au 28/02/2011 <i>revue limitée</i>
Production vendue de biens	10 320	8 720
Production vendue de services	1 110	793
Ventes de marchandises	19	29
Total chiffre d'affaires	11 449	9 542

Le chiffre d'affaires du premier semestre de l'exercice en cours (clôture 31 août 2012) affiche une croissance de près de 20%. La production vendue de services poursuit une progression significative de près de 40% qui confirme l'orientation de l'activité éco construction vers des produits à plus forte valeur ajoutée.

CA Consolidé (En K€)	1er semestre au 29/02/2012 <i>revue limitée</i>	1er semestre au 28/02/2011 <i>revue limitée</i>
Eco construction	9 336	9 513
Cogénération	2 085	
Granulés de bois	26	29
Autres	2	
Total chiffre d'affaires	11 449	9 542

Sur la période l'activité du Groupe est marquée par le fonctionnement effectif de l'installation de cogénération qui a produit dès sa mise en service la quantité d'électricité convenue avec EDF. Le chiffre d'affaires nouveau pour le Groupe atteint 2.085 K€.

Le niveau d'activité soutenue de l'éco-construction se poursuit sur l'exercice en cours dans un environnement de marché de la consommation plus tendu sur les premiers mois de l'année 2012. Le chiffre d'affaires du premier semestre est en retrait de 2% par rapport au premier semestre de l'exercice précédent.

La fabrication de granulés de bois sera contributrice en chiffre d'affaires à partir du second semestre de l'exercice, les installations ayant été totalement achevées début mars.

La part du chiffre d'affaires à l'exportation représente 8% du chiffre d'affaires global, de même que sur le premier semestre de l'exercice précédent.

9.3.2 Résultat d'exploitation

Résultat d'exploitation consolidé (En K€)	1er semestre au 29/02/2012	1er semestre au 28/02/2011
Achats de marchandises (nets var stocks)	79	829
Achats de mat 1ères (nets variation stocks)	5 663	3 518
Autres achats et charges externes	3 021	2 908
Impôts, taxes et versements assimilés	181	187
Masse salariale	1 353	1 169
Dotations aux amortissements et provisions	1 162	669
Autres charges	17	10
Résultat d'exploitation	515	705

Le résultat d'exploitation à 515 K€ est en retrait sur le premier semestre de l'exercice précédent de 27% du fait principalement des achats de bois (nets de la variation de stocks) en forte hausse (+1.395 K€). Les achats ont porté notamment sur des bois de récupération en anticipation pour sécuriser les premiers mois de démarrage de la production de granulés de bois et sur les bois pour l'activité de bois construction pour prévenir de nouvelles hausses de prix de la matière première (environ 3% sur la période). L'autre évolution principale est due à la forte augmentation de la dotation aux amortissements liée aux équipements pour la cogénération. La masse salariale a augmenté de près de 16%, des recrutements étant réalisés pour l'activité granulés de bois. En revanche les autres achats et charges externes sont restés stables.

9.3.1 Résultat net

Résultat net consolidé <i>(En K€)</i>	1er semestre au 29/02/2012	1er semestre au 28/02/2011
Résultat d'exploitation	515	705
Résultat financier	-374	-222
Résultat exceptionnel	-82	10
Impôt sur les sociétés	37	193
Résultat net consolidé	22	300

Compte tenu des emprunts en cours le résultat financier devient plus sensiblement négatif du fait de l'augmentation des intérêts liés à l'emprunt contracté par la filiale Moulin Bois Energie pour l'installation de cogénération.

Le Groupe a choisi d'opter pour l'intégration fiscale (entre les sociétés MOULINVEST, MOULIN BOIS ENERGIE et SCIERIE MOULIN, ce qui explique la baisse de l'impôt sur les sociétés.

Résultat net :

Après prise en compte du résultat exceptionnel et de l'impôt sur les sociétés, le résultat de l'ensemble consolidé s'établit à 22 K€ au 29 février 2012 contre 300 K€ au 28 février 2011 et le résultat Groupe à 24 K€ contre 300 K€.

9.4 Facteurs externes importants influant sensiblement sur les opérations de l'émetteur

Néant

10 TRÉSORERIE ET CAPITAUX

10.1 Informations sur les capitaux propres, liquidités et sources de financements du Groupe

Situation au 31 août 2011

A la clôture de l'exercice au 31 août 2011, les capitaux propres du Groupe s'élevaient à 10.299 K€. Au cours des douze derniers mois, outre le résultat de la période, la structure financière du Groupe s'est trouvée renforcée par le biais de deux augmentations de capital réalisées en décembre 2010 et en avril 2011 dans le cadre de placements privés, et ce pour un montant net des frais d'émission de près de 4.556 K€.

La trésorerie et équivalents comprennent les disponibilités et des valeurs mobilières de placement. Au 31 août 2011, la trésorerie consolidée s'élevait à 272 K€.

A cette même date, l'endettement du Groupe, concours bancaires courants compris, s'élevait à 13.738 K€ constitués à la fois d'emprunts bancaires classiques et du retraitement de crédits-baux. Se reporter au paragraphe 4.4.2 « Risques de taux ».

Situation au 29 février 2012

Au 29 février 2012 les capitaux propres s'élèvent à 10.736 K€. Depuis la clôture de l'exercice du 31 août 2011 ils ont augmenté d'une émission d'actions en placement privé pour un montant net de frais d'émission de 412 K€ et du résultat groupe de 24 K€ sur le premier semestre de l'exercice en cours.

La trésorerie (disponibilité et valeurs mobilières de placement) s'élève à 1.633 K€ dont 1.031 K€ correspondant à la part reçue de subventions de 1.381 K€, obtenues pour les investissements liés à l'activité granulés de bois, qui vont être affectées au remboursement du même montant de la tranche B de l'emprunt Auxifip (voir le paragraphe 10.3) d'ici la fin de l'exercice.

L'endettement du Groupe, concours bancaires courants compris atteint 19.805 K€, dont les 1.381 K€ cités plus haut. Il a augmenté principalement de l'emprunt de 8.900 K€ obtenu pour le financement des équipements de cogénération et chaîne de fabrication de granulés de bois.

10.2 Flux net de trésorerie consolidés

L'évolution de la trésorerie sur la période présentée est retracée dans le tableau de synthèse ci-dessous.

Données consolidées (En K€)	31/08/2011 12 mois audité	31/08/2010 12 mois audité	31/08/2009 12 mois non audité(1)	29/02/2012 1er semestre revue limitée	28/02/2011 1er semestre revue limitée
Marge brute d'autofinancement	1 400	1 369	1 596	1 300	766
Variation du BFR	1 709	1 416	-640	-1 722	-1 034
Flux net de trésorerie généré par l'activité	3 109	2 785	956	-422	-268
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-12 960	-4 986	-159	-4 209	-6 582
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement	9 634	2 040	-973	6 305	5 782
Variation de trésorerie	-217	-161	-176	1 674	-1 068
Trésorerie à la clôture	-119	98	259	1 555	-970

(1) non audités (établis à titre de comparaison)

10.2.1 Flux net de trésorerie d'exploitation :

Sur le premier semestre de l'exercice en cours le démarrage de la production d'électricité (juillet 2011) a contribué à la forte augmentation de la marge brute d'autofinancement (proche du niveau des 12 mois précédents) qui n'a cependant pas été suffisante pour couvrir l'augmentation du besoin en fonds de roulement due essentiellement au paiement de la dette fournisseur sur les équipements pour les activités nouvelles ce qui a conduit à des flux de trésorerie générés par l'activité négatifs de 422 K€.

L'activité de l'exercice 2010/2011 a généré un flux net de trésorerie généré de 3.109 K€, supérieur à celui de l'exercice précédent (2.785 K€) du fait d'une diminution significative du besoin en fonds de roulement (1.709

K€) alors que la marge brute d'autofinancement, constituée principalement des dotations aux amortissements en hausse (1.479 K€ contre 1.265 K€ sur l'exercice précédent) est restée quasiment stable. Pour ce qui concerne le besoin en fonds de roulement, bien que le Groupe ait renforcé son stock de bois (+777 K€) le mode de fonctionnement avec certains fournisseurs de matière est favorable au besoin en fonds de roulement (le bois sur pied devient propriété du Groupe dès l'achat alors que les paiements interviennent à la coupe – se reporter à la note 5.5.11 des comptes consolidés au chapitre 20). Néanmoins la principale variation du besoin en fonds de roulement était due à la dette fournisseur sur immobilisations en cours (équipements commandés pour l'installation de cogénération).

La forte croissance du flux net de trésorerie constatée entre le 31 août 2009 et 2010 résulte de la très nette amélioration du besoin en fonds de roulement sur les 12 mois alors que la marge brute d'autofinancement diminue légèrement. Celle-ci s'établit à 1.369 K€ contre 1.596 K€ sur l'exercice précédent car malgré un résultat net en progression (185 K€ contre 115 K€) et des dotations aux amortissements de niveau comparable sur les deux exercices, l'exercice 2009 avait bénéficié d'une variation positive des impôts différés de 77 K€ et d'une plus-value de cession nette de 155 K€.

En revanche, si le Groupe a délibérément augmenté son stock de bois (+1.930 K€) en 2010 pour faire face aux développements futurs de l'activité, il a diminué fortement son besoin en fonds de roulement (-1.416 K€) du fait, d'une part, du mode de fonctionnement avec certains fournisseurs de matière première, comme précisé ci-dessus, et d'autre part d'une maîtrise des créances clients qui ont très peu augmenté (+255 K€) alors que le chiffre d'affaires augmentait de plus de 2.500 K€.

10.2.2 Flux net de trésorerie lié aux investissements

Le premier semestre de l'exercice en cours a été marqué par la fin des investissements dans le bâtiment et en équipements pour les activités « bois énergie » à hauteur de 4.276 K€. Après prise en compte d'une cession à hauteur de 67 K€, les flux nets de trésorerie liés aux investissements ressortent à 4.209 K€.

Sur l'exercice clos le 31 août 2011 le flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement a atteint 12.960 K€. Les principaux investissements immobilisés ont concerné la construction et les équipements pour la nouvelle installation qui comprend l'unité de cogénération mise en service en juillet 2011 et l'unité de fabrication de granulés de bois encore en cours d'installation.

Sur l'exercice clos le 31 août 2010 les investissements ont représenté 4.979 K€ (net de la cession d'une machine destinée à la fabrication des panneaux de bois massif, d'abord acquise puis cédée à un établissement de financement en lease-back) contre seulement 295 K€ en 2009.

Sur le détail des investissements se reporter au paragraphe 5.3.1.

10.2.3 Flux net de trésorerie lié au financement

Au 29 février 2012 les flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement s'élèvent à 6.305 K€ et proviennent principalement de flux nets d'emprunts de 5.892 K€ (dont 1.380 K€ devant être remboursés à moins d'un an par reversement de la subvention du même montant obtenue auprès d'OSEO) et de flux nets d'augmentations de capital à hauteur de 413 K€.

Exercice au 31 août 2011 : La période a permis de dégager un flux de financement positif à hauteur de 9.634 K€ résultant pour l'essentiel des opérations suivantes :

- ✓ une augmentation des capitaux propres de 4.556 K€ (nets des frais d'émission) réalisés dans le cadre de placements privés intervenus en décembre 2010 et avril 2011 préalablement à l'admission des titres de la Société sur le marché NYSE-Alternext à Paris,
- ✓ l'émission de nouveaux emprunts de 5.078 K€ (nets de remboursements) pour le financement des constructions nouvelles et, partiellement, des équipements de cogénération.

Exercice au 31 août 2010 : Les flux net de financement de l'exercice, (soit 2 040 K€) sont presque exclusivement relatifs à une augmentation de l'endettement financier souscrit pour financer la diversification des activités.

Alors que 1 529 K€ ont été remboursés dans l'année, l'endettement a augmenté de 3 560 K€ dont :

- ✓ 1 500 K€ de prêt participatif OSEO dans le cadre du projet de développement des activités « bois énergie » ;
- ✓ 900 K€ de prêt relais préalablement à la mise en œuvre du financement de la nouvelle installation et
- ✓ 1 160 K€ à travers deux emprunts bancaires.

Exercice au 31 août 2009 : Le flux net négatif de financement traduit une diminution de la dette financière de 647 K€ et le versement d'un dividende de 326 K€.

Au final sur les deux derniers exercices la trésorerie du Groupe (98 K€ en clôture) s'est contractée de 217 K€ sur l'exercice au 31 août 2011 contre 161 K€ sur l'exercice au 31 août 2010, l'autofinancement et les flux de financement n'ayant pas couvert intégralement les investissements.

En revanche sur le premier semestre (situation au 29 février 2012) la trésorerie s'est accrue de 1.674 K€, la Société ayant perçu 1.031 K€ au titre des subventions obtenues à hauteur de 1.381 K€, à reverser à l'établissement de crédit.

10.3 Conditions d'emprunt et structure de financement.

Au 29 février 2012, l'endettement du Groupe s'élève à 19.732 K€ dont 3.153 K€ d'emprunts en crédit-bail. Les emprunts (hors crédit-baux) se décomposent comme suit :

Société du Groupe emprunteuse	Etablissement prêteur	Montant	Taux appliqué	Durée	Date de souscription	Modalités de remboursement	Solde du au 29/02/2012	Couvertures / Garanties
MOULINVEST	OSEO	1 500 000 €	Taux fixe de 3,25% l'an jusqu'au 05/08/10 puis 3,25% + variation du TME entre juin 2010 et le mois précédent le décaissement + une rémunération trimestrielle de 0,0643% du quart du chiffre d'affaire annuel	7 ans	11/08/2010	20 versements trimestriels à compter du 31/10/2012	1 500 000 €	La société a constitué un dépôt de garantie de 75000 €
	LCL	25 000 €	2,50%	3 ans	25/10/2010	Echeances mensuelles	14 119 €	
SCIERIE MOULIN	Société Générale	100 000 €	3,30%	7 ans	22/12/2005	Echeances mensuelles	13 149 €	
	Société Générale (1)	300 000 €	EURIBOR 1 mois majoré de 2,03% (commission OSEO de 0,53% incluse)	4 ans	31/07/2009	Échéances mensuelles	106 250 €	Contre garantie OSEO SOFARIS à hauteur de 1 200 000 € et nantissement du fonds de commerce à hauteur du capital restant dû Caution solidaire de Moulinvest
	Crédit coopératif (1)	300 000 €	idem	4 ans	17/07/2009	Échéances trimestrielles	134 731 €	idem
	Crédit agricole Loire Haute Loire (1)	300 000 €	idem		21/07/2009	Échéances mensuelles	118 750 €	idem
	Banque Rhône-Alpes (1)	300 000 €	idem	4 ans	09/09/2009	Échéances mensuelles	118 750 €	idem
	Crédit Coopératif	175 000 €	3,77%	5 ans	04/10/2011	Echeances mensuelles	164 330 €	Nantissement général à hauteur de 175 000 €
SCI de ville	BCME	1 600 000 €	3,95%	15 ans	01/11/2010	Echeances mensuelles	1 499 786 €	1 Privilège de prêteur de deniers pour 500 000€ + hypothèque sur 100 K€
MOULIN BOIS ENERGIE	AUXIFIP et OSEO	8 900 000 €	- période de préfinancement : EURIBOR +150 points de base - période d'amortissement: TRANCHE A (7 519 300€) taux fixe TCN 5 ans +196 points de base, TRANCHE B (1 380 700€) taux variable EURIBOR+150 points de base	8 ans	Tirages à compter du 3 août 2011	trimestrielles à terme échu	7 519 300 € 1 380 700 €	gage sans dépossession des équipements mobiliers + nantissement des actions Moulin Bois Energie + Cautions solidaires de : SAS Scierie Moulin à concurrence de 3 248 000€ . SA MOULINVEST (8 900 000€) . M. Maurice MOULIN (1 000 000€) + cession de créances professionnelles
IMMOBILIER DE VILLE	Société générale (2)	2 000 000 €	4,50%	15 ans	21/06/2010	Echeances mensuelles	1 923 574 €	Hypothèque de 1er rang et à concurrence de 3 500 000 EUR en principal sur le bail à construction + Hypothèque de 2nd rang sur le terrain sis à DUNIERES à concurrence de 3500 000 EUR + délégation des loyers versés par Moulin Bois Energie
	HSBC (2)	1 000 000 €	4,50%	15 ans	09/08/2010	Echeances mensuelles	961 610 €	cf ci-dessus
	LCL (2)	500 000 €	4,50%	15 ans	30/07/2010	Echeances mensuelles	455 265 €	cf ci-dessus
	Société Générale	456 000 €	5,50%	8 ans	05/09/2011	Echeances mensuelles	456 000 €	cf ci-dessus
	LCL	145 000 €	5,50%	8 ans	04/08/2011	Echeances mensuelles	139 097 €	cf ci-dessus
TOTAL							16 505 411 €	

(1) opération en partenariat entre 4 banques

(2) opération en partenariat entre 3 banques

Au total le solde à rembourser au 29 février 2012, hors intérêts courus, atteint 16.574 K€ dont 10 K€ d'avance remboursable de la région Auvergne (non reprise dans le tableau ci-dessus).

10.4 Restrictions éventuelles à l'utilisation des capitaux

Il n'existe aucune autre restriction portant sur l'utilisation de ses capitaux propres par la Société.

10.5 Sources de financements attendues, nécessaires pour honorer les engagements

En raison de sa trésorerie actuelle et des financements mis en place pour la nouvelle installation le Groupe n'a besoin d'aucune autre source de financement pour honorer ses engagements souscrits à la date du présent Prospectus.

11 RECHERCHE & DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

Le Groupe est propriétaire des marques MOULINVEST, Scierie Moulin et Moulin Bois Energie ainsi que des noms de domaines suivants :

- . Moulinvest.com ;
- . Moulinvest.fr ;
- . Moulin-sa.com ;
- . Moulinboisenergie.fr ;
- . Moulinboisenergie.com.

En revanche, le Groupe ne détient aucun brevet ou licence et n'a recours à aucun brevet ou licence détenu par un tiers autres que les utilitaires classiques notamment en matière de bureautique.

Le Groupe considère ne pas être dépendant de quelconques marques, brevets ou licences pour ses activités et sa rentabilité.

12 TENDANCES

12.1 Principales tendances depuis le 31 août 2011

Depuis le début de l'exercice (1^{er} septembre 2011), les tendances sont les suivantes :

- ✓ La vente de produits de bois de construction se poursuit à un rythme soutenu, dans un contexte de baisse de la consommation,
- ✓ La production d'électricité qui a débuté au cours du mois de juillet 2011 a atteint dès septembre la puissance convenue.

Concernant l'unité de fabrication de granulés, l'installation des machines s'est achevée en janvier 2012, les tests ont pu être réalisés en février et la production a démarré en mars sur une base de production en montée progressive pouvant atteindre de l'ordre de 30.000 tonnes sur les douze premiers mois de production. La commercialisation a commencé dans de bonnes conditions puisque que le Groupe a signé un premier contrat avec un distributeur qui s'est engagé sur l'achat de 50% de la production des granulés.

Le chiffre d'affaires du premier semestre s'établit à 11.449 K€ dont 2.085 K€ pour la production d'électricité et 9.336 K€ pour la vente de produits de bois transformé contre 9.542 K€ au premier semestre de l'exercice précédent.

12.2 Tendance connue, incertitude, demande, d'engagement ou évènement raisonnablement susceptible d'influer sur les perspectives de la Société

Néant

13 PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

La Société n'entend pas faire de prévision ou estimation de bénéfice.

14 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE

14.1 Dirigeants et administrateurs

14.1.1 Informations générales relatives aux dirigeants et administrateurs

A ce jour, le conseil d'administration se compose ainsi :

Nom	Mandat	Dates de mandat
Maurice MOULIN	Président Directeur Général	Nommé par l'AGE du 06 décembre 2010 pour une durée de 6 ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle devant approuver les comptes de l'exercice clos le 31 août 2016
Marie-Laure TEYSSIER	Directeur Général Déléguée	Nommée par l'AGE du 06 décembre 2010 pour une durée de 6 ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle devant approuver les comptes de l'exercice clos le 31 août 2016
Sandrine MOULIN	Directeur Général Déléguée	Nommée par l'AGE du 06 décembre 2010 pour une durée de 6 ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle devant approuver les comptes de l'exercice clos le 31 août 2016

Le Président Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués ont pour adresse professionnelle le siège social de la Société.

L'expertise et l'expérience en matière de gestion de ces personnes résultent de différentes fonctions salariées ou de direction qu'elles ont précédemment exercées (*se reporter au paragraphe 14.1.2*).

Il existe des liens familiaux entre les administrateurs :

M. Maurice MOULIN est le père de Mesdames Marie-Laure Teyssier et Sandrine MOULIN.

Aucune de ces personnes, au cours des 5 dernières années :

- ✓ n'a fait l'objet de condamnation pour fraude,
- ✓ n'a été associée en sa qualité de dirigeant ou administrateur à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation,
- ✓ n'a fait l'objet d'une interdiction de gérer,
- ✓ n'a fait l'objet d'incriminations ou de sanctions publiques officielles prononcées par des autorités statutaires ou réglementaires.

14.1.2 Biographies

Maurice MOULIN - Président Directeur Général - 65 ans

M. Moulin a démarré son parcours professionnel à l'âge de 14 ans dans l'affaire familiale créée par son grand père et devenue la Scierie Moulin dont il a repris la direction en 1967. Il bénéficie d'une grande connaissance des massifs forestiers de la région et a exercé toutes les fonctions de la filière bois depuis la gestion de la coupe en forêt, à la production des produits finis demandés par les clients en passant par les étapes intermédiaires de traitement comme le séchage et le sciage. M. Moulin a créé en 2007 la société Moulin Bois Energie qui représente une diversification du groupe vers le développement durable.

Marie-Laure TEYSSIER – Directeur Général Délégué – 36 ans

Diplômée d'un BTS en techniques commerciales et force de vente, Marie-Laure a exercé plusieurs fonctions dans le domaine commercial et marketing dans une filiale du groupe BONGRAIN en particulier comme Responsable de l'administration des ventes. Elle a rejoint l'entreprise familiale en 2007 pour prendre en charge le projet de développement de Moulin Bois Energie dont elle assure la présidence.

Sandrine MOULIN – Directeur Général Délégué – 32 ans

Disposant d'une formation comptable, Sandrine Moulin a rejoint l'entreprise familiale en 2000 pour prendre en charge la comptabilité. Elle est Directeur Général des sociétés Scierie Moulin et MOULINVEST et exerce plus particulièrement la fonction de Responsable administrative et comptable de la Scierie Moulin.

14.1.3 Autres mandats sociaux et fonctions exercées

Nom	Autres mandats actuellement en cours		Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et ayant cessé à ce jour
	Société	Mandat	
Maurice MOULIN	MOULIN BOIS ENERGIE SCIERIE MOULIN SCI de VILLE SCI MARINE SARL SOFOVE Groupement Forestier de Vialle Groupement Forestier des héritiers J. Ginot dans le Massif du Pilat	Directeur Général Président Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant	Néant
Marie-Laure TEYSSIER	MOULIN BOIS ENERGIE SARL IMMOBILIER de VILLE SCI Marine bis	Présidente Gérante Co-gérante	Néant
Sandrine MOULIN	SCIERIE MOULIN SCI Marine bis	Directeur Général Co-gérante	Néant

14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de la direction générale

Le président-directeur général et les deux directeurs généraux délégués sont les principaux actionnaires de la Société.

Un conflit d'intérêt potentiel concerne les locaux loués par une société du Groupe, Moulin Bois Energie, à la SARL Immobilier de Ville, société détenue à hauteur de 90% par deux actionnaires dirigeants de la Société qui détiennent chacun 45%. La Société a demandé un avis d'expert immobilier sur la conformité du coût des loyers à un prix de marché (cf chapitre 23).

Des baux à construction ont été conclus avec SCI MARINE BIS détenue à parts égales par Mmes Marie-Laure Teyssier et Sandrine MOULIN, un par Immobilier de Ville et un autre par Scierie Moulin (se reporter aux paragraphes 4.2.8 et 19).

D'autre part la société SOFOVE SARL (Société Forestière du Velay) dont l'activité est le négoce de bois et dérivés, détenue par M. Maurice Moulin, peut occasionnellement vendre du bois au Groupe, pour des montants non significatifs et à des conditions de prix de marché.

A la connaissance de la Société, à l'exclusion de ce qui précède, il n'existe pas d'autre conflit d'intérêt actuel ou potentiel entre les devoirs, à l'égard de la Société, et les intérêts privés et/ou autres devoirs des personnes composant les organes d'administration, de direction et de la direction générale, telles que visées au paragraphe 14.1 ci-dessus.

15 REMUNERATIONS DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

15.1 Rémunérations des dirigeants

Jusqu'au 6 décembre 2010, la Société était établie sous la forme juridique d'une société par actions simplifiée et administrée par son Président, Monsieur Maurice MOULIN. Conformément à la loi du 3 juillet 2008, l'information est établie en se référant au code de gouvernement d'entreprise et aux recommandations complémentaires en matière de communication sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de sociétés cotées formulées par l'AFEP-MEDEF. Les rémunérations présentées ci-dessous concernent les rémunérations perçues de toutes les sociétés de la chaîne de contrôle, en lien avec le mandat exercé dans la société cotée. Les tableaux n°1, 2, 3 et 10 de la « Recommandation AMF relative à l'information à donner dans les Prospectus sur la rémunération des mandataires sociaux du 22 décembre 2008 » se présentent comme suit :

Tableau N°1

Tableau de synthèse des rémunérations et des options attribuées à chaque dirigeant mandataire social			
	Exercice clos 31/08/2011	Exercice clos 31/08/2010	Exercice clos 31/08/2009
Maurice MOULIN - Président Directeur Général			
Rémunération dues au titre de l'exercice	70 800 €	43 799 €	43 732 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice			
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice			
TOTAL	70 800 €	43 799 €	43 732 €
Marie-Laure TEYSSIER - Directeur Général Délégué			
Rémunération dues au titre de l'exercice	65 640 €	39 068 €	17 370 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice			
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice			
TOTAL	65 640 €	39 068 €	17 370 €
Sandrine MOULIN - Directeur Général Délégué			
Rémunération dues au titre de l'exercice	60 700 €	33 765 €	38 400 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice			
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice			
TOTAL	60 700 €	33 765 €	38 400 €

Aucun membre des organes de direction ne s'est vu attribuer ni gratuitement des actions ni des options de souscription ou d'achat d'actions.

Tableau N°2

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social						
en €	Exercice 31/08/2011		Exercice 31/08/2010		Exercice 31/08/2009	
	Montants dus	Montant versés	Montants dus	Montant versés	Montants dus	Montant versés
Maurice MOULIN Président Directeur Général						
Rémunération fixe	63 600 €	63 600 €	36 000 €	36 000 €	36 000 €	36 000 €
Rémunération variable			0 €	0 €	0 €	0 €
Rémunération exceptionnelle			0 €	0 €	0 €	0 €
Jetons de présence					0 €	0 €
Avantages en nature (1)	7 200 €	7 200 €	7 799 €	7 799 €	7 732 €	7 732 €
TOTAL	70 800 €	70 800 €	43 799 €	43 799 €	43 732 €	43 732 €
Marie-Laure TEYSSIER Directeur Général Délégué						
Rémunération fixe	63 600 €	63 600 €	36 000 €	36 000 €	16 600 €	16 600 €
Rémunération variable			0 €	0 €	0 €	0 €
Rémunération exceptionnelle			0 €	0 €	0 €	0 €
Jetons de présence						
Avantages en nature (1)	2 040 €	2 040 €	3 068 €	3 068 €	770 €	770 €
TOTAL	65 640 €	65 640 €	39 068 €	39 068 €	17 370 €	17 370 €
Sandrine MOULIN Directeur Général Délégué						
Rémunération fixe	58 300 €	58 300 €	30 497 €	30 497 €	36 000 €	36 000 €
Rémunération variable			0 €	0 €	0 €	0 €
Rémunération exceptionnelle			0 €	0 €	0 €	0 €
Jetons de présence						
Avantages en nature (1)	2 400 €	2 400 €	3 268 €	3 268 €	2 400 €	2 400 €
TOTAL	60 700 €	60 700 €	33 765 €	33 765 €	38 400 €	38 400 €
TOTAL DIRIGEANTS	197 140 €	197 140 €	116 632 €	116 632 €	99 502 €	99 502 €

(1) véhicule

Tableau N°3

Il n'existe pas de mandataire social non dirigeant.

Tableau N°10

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relative à une clause de non concurrence	
	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non
Maurice MOULIN Président-directeur général Date début mandat Date fin mandat								
		X	X		X		X	
	AGO du 6 décembre 2010 exercice clos le 31/08/2016							
Marie-Laure TEYSSIER Directeur général délégué Date début mandat Date fin mandat								
		X	X		X		X	
	AGO du 6 décembre 2010 exercice clos le 31/08/2016							
Sandrine MOULIN Directeur général délégué Date début mandat Date fin mandat								
		X	X		X		X	
	AGO du 6 décembre 2010 exercice clos le 31/08/2016							

15.2 Sommes provisionnées par la Société aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des administrateurs et dirigeants

Au 31 août 2011 la Société a provisionné au titre du versement des indemnités de retraite un montant de 1.636 € pour Sandrine MOULIN et 951 € pour Marie-Laure TEYSSIER.

La Société n'a pas accordé de primes d'arrivée ni de départ à ces personnes.

16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1 Direction de la Société

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire réunie le 06 décembre 2010, MOULINVEST a été transformée en société anonyme. La composition détaillée du Conseil d'administration figure au paragraphe 14.1.

Exercice de la direction générale de l'entreprise

Par décision du conseil d'administration réuni le 6 décembre 2010, la Société est représentée à l'égard des tiers par Monsieur Maurice MOULIN en tant que Président et Directeur Général, ainsi que par Madame Marie-Laure Teyssier, Directeur Général Déléguée et Mademoiselle Sandrine Moulin, Directeur Général Déléguée.

16.2 Contrats entre les administrateurs et la Société

16.2.1 Contrats de travail

Néant

16.2.2 Contrats de prestations de services

Néant

16.3 Comités d'audit et de rémunération

Compte tenu de sa taille encore limitée, la Société ne dispose donc d'aucun comité spécialisé, ni de procédures permettant de mesurer la performance du conseil d'administration.

Il n'existe à ce jour aucune règle concernant les restrictions ou interdictions d'intervention des administrateurs sur des opérations sur les titres de Sociétés pour lesquelles ils disposent d'informations non encore rendues publiques.

16.4 Gouvernement d'entreprise

Compte tenu de sa taille limitée et de son historique, la Société n'a pas encore pris de dispositions particulières pour se conformer aux règles de gouvernement d'entreprise telles que recommandées dans le « Code de gouvernement d'entreprise » de l'AFEP et du MEDEF datant de décembre 2008 et le « Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites » de Middledenext datant d'octobre 2009.

Le conseil d'administration ne comprend ni administrateur élu par les salariés ni administrateur indépendant au sens du « Code de gouvernement d'entreprise » de l'AFEP et du MEDEF qui définit l'administrateur indépendant comme la personne qui :

- n'est salarié ou mandataire social dirigeant de la Société, ni salarié ou mandataire social dirigeant de l'une de ses filiales et ne l'a pas été au cours des trois dernières années ;
- n'est client, fournisseur ou banquier significatif de la Société, ou dont la Société représenterait une part significative de l'activité ;
- n'est actionnaire de référence de la Société ;
- n'a de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence; et
- n'a été auditeur de la Société au cours des trois dernières années.

Il est rappelé que la Société n'a pas l'obligation d'émettre le rapport prévu par l'article L.225-37 du Code de commerce, sur la composition et les conditions d'organisation et de préparation des travaux du Conseil

d'administration ainsi que sur des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

Les principales dispositions existantes en matière de contrôle interne, sont résumées ci-dessous.

Informations comptables et financières

La tenue de la comptabilité de la Société est régie par le code de commerce, et plus généralement, par l'environnement légal et réglementaire, en conformité avec les dispositions du Plan Comptable Général.

Dans ce cadre, outre les documents obligatoires, sont établis une situation mensuelle du chiffre d'affaires et des commandes du mois, une mise à jour permanente du prix de revient des principaux produits et un suivi mensuel des devis.

Les commandes en cours auprès de Scierie Moulin représentent en moyenne deux semaines de chiffre d'affaires. Pour l'activité de granulés de bois

- les commandes des clients grands comptes s'inscrivent dans un contrat cadre et sont confirmées par un planning hebdomadaire,
- les particuliers envoient leurs commandes deux à trois semaines avant de venir prendre livraison.

Un expert-comptable missionné, le cabinet MDCA – 25 rue Berthelot – 42100 SAINT-ETIENNE, intervient lors de l'établissement du bilan annuel et de la situation quadrimestrielle.

Un rapport régulier de l'activité est effectué auprès du Conseil d'Administration, auquel il est également rendu compte des investissements engagés et réalisés, et qui est en outre consulté sur tous les faits importants survenus ou les démarches importantes à entreprendre.

Procédures

Outre les procédures de rapport rappelées ci-avant, certaines procédures ont été mises en place de façon itérative, sans pour autant faire l'objet d'un guide de procédure écrit.

Il s'agit notamment des procédures de passation de commandes et de réception / règlement fournisseur, ainsi que de gestion informatisée des références en stock, et des procédures de facturation client.

De façon générale, ces procédures ont pour objet d'assurer, selon le principe de séparation des tâches, tant la traçabilité et la fiabilité des informations fournies par l'ensemble des services, que la communication de l'information entre les services concernés.

Ces procédures sont implémentées dans l'ERP ALPHA PHOENIX développé par la société ADL services.

La Société a développé des modélisations de contrôle des principaux postes de bilan et du compte de résultat, permettant de contrôler l'exactitude et la cohérence des informations financières, de repérer et corriger rapidement les éventuelles erreurs.

Procédures « Groupe »

Lors du Comité de Direction mensuel les directeurs rapportent au Comité sur l'activité, les résultats et sur l'avancement des projets de construction et d'aménagement en cours.

La filiale Moulin Bois Energie étant de création récente et le projet de fabrication de granulés de bois et de production d'électricité qu'elle porte n'étant pas encore en phase de mise en service, la Société n'avait pas encore défini les procédures de contrôle interne au niveau du Groupe.

Démarche qualité

Des démarches ont été engagées sur trois normes :

1/ Cubage bois rond en machine

Le contrôle est journalier et intervient toutes les 5 grumes pour valider si la cubature faite informatiquement est correcte et pour ré-étalonner les machines si nécessaire, un audit annuel est réalisé par le FCBA pour garantir cette procédure.

2/ Référentiel qualité Sawn Timber

Il s'agit d'une démarche qualité relative au sciage qui valide la conformité des pièces sciées (section, longueur, qualité) par deux contrôles journaliers. Un audit annuel est réalisé par le FCBA pour garantir cette procédure.

3/ Norme CE

Deux contrôles journaliers sont effectués pour valider la qualité des triages de bois suivant les exigences de résistance mécanique des bois, un audit semestriel est réalisé par le FCBA (centre technique du bois).

17 SALARIES

17.1 Ressources humaines

17.1.1 Equipe de direction

Présidé et dirigé par Maurice MOULIN, le Groupe dispose d'une équipe managériale jeune et particulièrement expérimentée.

Maurice MOULIN - Président-Directeur Général

Se reporter au paragraphe 14.1.2

Marie-Laure TEYSSIER – Directeur Général Déléguée

Se reporter au paragraphe 14.1.2

Sandrine MOULIN – Directeur Général Déléguée

Se reporter au paragraphe 14.1.2

José BRUNET – Directeur Général Scierie Moulin – 36 ans

Ingénieur Génie civil, diplômé de l'Ecole Nationale d'Ingénieur de Saint Etienne, José Brunet a débuté comme ingénieur Génie civil à la Société Forézienne d'Entreprises (groupe Eiffage) puis exercé la fonction de Directeur d'exploitation dans la société Virieux (société de service civil et bâtiment). Il a rejoint Scierie Moulin en 2003 en tant que Directeur de Production, fonction qu'il exerce dorénavant pour l'ensemble du Groupe comme Directeur Adjoint. A ce titre il participe au Comité mis en place pour le suivi de l'avancement de la construction de l'usine destinée à la production de granulés de bois et à la production d'électricité par une unité de cogénération.

Sébastien ROLLY – Directeur Commercial – 33 ans

Diplômé de l'Ecole Supérieure de Commerce de Saint Etienne en 2000 (major de la promotion en alternance), option Audit/Finance/gestion et issu d'une famille de forestiers (3^{ème} génération d'exploitant forestier négociant en grumes), Sébastien Rolly a exercé la fonction d'attaché commercial d'abord en alternance parallèlement à ses études chez les sociétés SMB Loire Palettes et SOFOPAL du groupe Gallien Bois Imprégnés où il s'est impliqué notamment dans le développement de l'activité à l'international et la mise en place d'actions commerciales utilisant les nouveaux outils de communication via Internet. Depuis juillet 2004, il est Directeur commercial de Scierie Moulin.

Serge NEYBON – Directeur de Production – 41 ans

Serge Neybon est ingénieur diplômé de l'ENSM de Saint Etienne, en génie industriel. D'abord spécialisé en maintenance industrielle il a assuré par la suite des responsabilités d'équipes de maintenance puis de production dans un groupe de verrerie industrielle, avant d'exercer la fonction de chef de travaux pour l'implantation d'une unité de production dans une entreprise de fabrication de peintures industrielles. Il a rejoint le Groupe MOULINVEST en mars 2010 comme Directeur de Production.

17.1.2 Nombre et répartition des effectifs

Effectif à la clôture	31-août-11	31-août-10	31-août-09
Achats	4	4	4
Production	47	42	38
Commercial	4	3	2
Administration, Finances	6	5	4
TOTAL	61	54	48

En plus de ses propres effectifs, la Société a également recours à des prestataires externes tant en ce qui concerne l'exploitation forestière (représente environ 40 personnes) que le transport des grumes ou le transport pour la livraison des clients, pour lequel le Groupe fait appel à des transporteurs locaux.

17.2 Participations et stock options des administrateurs et dirigeants

Identité	Nombre d'actions détenues	Titres donnant accès au capital
Maurice MOULIN	1 348 717	Néant
Marie-Laure TEYSSIER	309 272	Néant
Sandrine MOULIN	309 272	Néant

17.3 Participation des salariés dans le capital de la Société

Néant

17.4 Contrats d'intéressement et de participation

Néant

18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1 Répartition du capital et des droits de vote

Actionnariat	Capital		Droits de vote	
	Nombre	%	Nombre	%
Maurice MOULIN	1 348 817	53,41%	2 649 017	59,61%
Sandrine MOULIN	309 272	12,25%	618 544	13,92%
Marie-Laure TEYSSIER	309 272	12,25%	618 544	13,92%
Sous-groupe familial MOULIN	1 967 361	77,90%	3 886 105	87,44%
Autres investisseurs (1)	557 984	22,10%	557 984	12,56%
TOTAL	2 525 345	100,00 %	4 444 089	100,00 %

(1) Dont aucun ne détient plus de 3,32% du capital

Le groupe familial Moulin agit de concert (article L. 233-10 II du code de commerce).

Engagements de conservation :

A la demande du Prestataire de Services d'Investissement Gilbert Dupont, les actionnaires du Groupe familial MOULIN se sont engagés à conserver les actions qu'ils détiennent à la date du visa sur le présent Prospectus, ci-après désignées (les « Actions Détenues »). Ces engagements de conservation portent sur :

- (i) 1.300.000 Actions Détenues par M. Maurice Moulin et la totalité des Actions Détenues par Mesdames Sandrine Moulin et Marie-Laure Teyssier, pendant une période expirant 180 jours à compter de la date de règlement-livraison des Actions Nouvelles ;
- (ii) Au minimum 80% des Actions Détenues pendant une période supplémentaire de 90 jours commençant à courir à compter de l'expiration de la période visée au paragraphe (i) ci-dessus,
- (iii) Au minimum 60% des Actions Détenues pendant une période supplémentaire de 90 jours commençant à courir à compter de l'expiration de la période visée au paragraphe (ii) ci-dessus,

Sauf à avoir obtenu l'accord préalable écrit de Gilbert Dupont en sa qualité de *chef de file-Teneur de livre*, lequel accord ne pourra être refusé sans motif raisonnable.

L'obtention d'un tel accord ne sera pas nécessaire dans les cas suivants :

- (a) pour toute cession ou transfert d'actions au profit d'un actionnaire de la Société soumis à la même obligation de conservation à la date de ladite cession, et
- (b) pour toute cession ou transfert d'actions intervenant dans le cadre d'une fusion entre la Société et une autre société.

18.2 Actionnaires significatifs non représentés au conseil d'administration

Néant

18.3 Droits de vote des principaux actionnaires

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis trois ans au moins au nom du même actionnaire.

18.4 Contrôle de la Société

A la date du présent Prospectus, la Société est contrôlée par le groupe familial MOULIN qui détient 77,90% du capital et 87,44% en droits de vote.

La Société n'a pas mis en place de mesures en vue de s'assurer que ce contrôle ne soit pas exercé de manière abusive.

18.5 Accords pouvant entraîner un changement de contrôle

Aucun élément particulier de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur ne pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle.

18.6 État des nantissements

Les nantissements accordés par des sociétés du Groupe en garantie d'emprunts et d'accords de crédit-bail portent principalement sur le fonds de commerce de Scierie Moulin et sur l'intégralité des actions de Moulin Bois Energie. Ces nantissements sont détaillés en note 5.9.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

19 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES ET OPERATIONS AVEC LES APPARENTES

Les opérations avec les apparentés sont les suivantes :

Avec la SCI Marine Bis détenue à parts égales par Mmes Marie-Laure Teyssier et Sandrine MOULIN.

La SCI MARINE BIS est propriétaire d'un terrain faisant l'objet d'un bail à construction dont le preneur est la SARL IMMOBILIER DE VILLE sur lequel les bâtiments destinés à abriter les unités de cogénération et de fabrication de granulés ont été construits.

Le contrat de bail à construction a été qualifié de convention ; toute modification des conditions du bail fera l'objet d'une autorisation par le conseil d'administration et d'une ratification par l'assemblée générale des actionnaires.

La SARL Immobilier de ville, qui est détenue à 10% par MOULINVEST S.A.S. est consolidée en tant que société ad'hoc. En effet, une entité ad hoc doit être incluse dans le périmètre de consolidation au même titre que les autres entreprises contrôlées dès lors qu'il y a contrôle en substance de cette entité. Ce contrôle peut s'exercer en vertu de contrats, d'accords ou de clauses statutaires. Les risques liés à l'activité de la SARL sont notamment supportés par le groupe : dans le cadre du bail commercial qui lie la société MOULIN BOIS ENERGIE à la société IMMOBILIER DE VILLE, il est prévu une délégation des loyers versés par MBE en garantie des emprunts souscrits par IMMOBILIER DE VILLE auprès de 3 banques (Société générale, HSBC et LCL) pour un total de 3 500 000 €, ce qui explique la prise en compte de cette entité dans le périmètre de consolidation

La SCI MARINE BIS est aussi propriétaire d'un terrain faisant l'objet d'un bail à construction dont le preneur est la SAS SCIERIE MOULIN. A la date du présent Prospectus le terrain sert à entreposer du bois ; il est loué pour un loyer annuel de 42 K€.

En outre, il existe des conventions réglementées reprises dans les rapports spéciaux des commissaires aux comptes repris ci-dessous.

Exercice clos le 31 août 2011

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Conseil d'administration du 6 décembre 2010 – acquisition d'un terrain à bâtir par la SCI de Ville

- **Personne concernée :**

Monsieur Maurice Moulin, Président du conseil d'administration de MOULINVEST S.A. et gérant de la SCI de Ville.

- **Nature et objet :**

La société SCI de Ville a acheté un terrain à bâtir, sis à Dunières (Haute-Loire), auprès de Monsieur Maurice Moulin.

- **Modalités :**

Le terrain à bâtir de 1 ha et 75 a a été acheté moyennant le prix de €.270.000.

Conseil d'administration du 27 mai 2011 – caution solidaire de MOULINVEST S.A. au profit de Moulin Bois Energie S.A.S.

- **Personnes concernées :**

Monsieur Maurice Moulin,
Madame Marie-Laure Teyssier,
Mademoiselle Sandrine Moulin.

- **Nature et objet :**

Dans le cadre d'une demande de ligne de crédit de €.150.000 par Moulin Bois Energie S.A.S. auprès du Crédit Agricole Loire et Haute Loire, MOULINVEST S.A. s'est portée caution de sa filiale envers la banque à hauteur de €.150.000 plus les intérêts.

- **Modalités :**

Au 31 août 2011, la ligne de crédit avait été renouvelée par la banque et de ce fait n'était pas encore remboursée.

Conseil d'administration du 28 juillet 2011 – caution solidaire de MOULINVEST S.A. au profit de Immobilière de Ville S.A.R.L.

- **Personnes concernées :**

Madame Marie-Laure Teyssier,
Mademoiselle Sandrine Moulin.

- **Nature et objet :**

Dans le cadre d'une demande de crédit de €.645.000 par Immobilière de Ville S.A.R.L. auprès du Crédit Lyonnais, MOULINVEST S.A. s'est portée caution personnelle et solidaire à hauteur de €.645.000 plus les intérêts pour la durée du financement accordé.

- **Modalités :**

Au 31 août 2011, le crédit avait été débloqué à hauteur de €.356.398.

Conseil d'administration du 5 août 2011 – engagements donnés par MOULINVEST S.A. au profit de Moulin Bois Energie S.A.S.

- **Personnes concernées :**

Monsieur Maurice Moulin,
Madame Marie-Laure Teyssier,
Mademoiselle Sandrine Moulin.

- **Nature et objet :**

Dans le cadre d'une demande de crédit de €8.900.000 par Moulin Bois Energie S.A.S. auprès d'AUXIFIP et OSEO, MOULINVEST S.A. a pris les engagements suivants envers les organismes de crédit à :

- Nantissement en premier rang des titres Moulin Bois Energie S.A.S. détenus par MOULINVEST S.A.,
- Engagement de maintenir sa participation dans Moulin Bois Energie S.A.S. et également dans la SCI de Ville,
- Caution solidaire à hauteur de €8.900.000 d'une durée de 8 ans à compter du 31 janvier 2012.

- **Modalités :**

Au 31 août 2011, le prêt n'était pas encore débloqué.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Nous avons par ailleurs été informés de l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale avant la transformation de la Société par Actions Simplifiée en Société Anonyme et ayant fait l'objet d'une confirmation par le conseil d'administration du 6 décembre 2010.

Fixation des conditions de rémunération des sommes déposées en compte courant

- **Personnes concernées :**

Monsieur Maurice Moulin,
Madame Marie-Laure Teyssier,
Mademoiselle Sandrine Moulin.

- **Nature et objet :**

Les sommes déposées en compte courant par les actionnaires sont rémunérées sur la base du taux maximum fiscalement déductible.

- **Modalités :**

Au 31 août 2011, les comptes courants créditeurs de Monsieur Maurice Moulin, de Madame Marie-Laure Teyssier et de Mademoiselle Sandrine Moulin s'élèvent respectivement à €1.635,24, €681,51 et €681,51. Les intérêts courus cumulés au 31 août 2011 s'élèvent à €578,08.

Mise à disposition de véhicules et facturation par la société Scierie Moulin S.A.S.

- **Personnes concernées :**

Monsieur Maurice Moulin,
Madame Marie-Laure Teyssier,
Mademoiselle Sandrine Moulin.

- **Nature et objet :**

La société Scierie Moulin met à disposition de MOULINVEST S.A. des véhicules et facture ce service.

- **Modalités :**

Cette convention a pris fin durant l'exercice clos le 31 août 2011. Les contrats de location de véhicule sont directement facturés à la société MOULINVEST S.A.

Mise en place d'un contrat collectif de retraite (art. 83) et d'un contrat d'épargne salariale

- **Personnes concernées :**

Monsieur Maurice Moulin,
Madame Marie-Laure Teyssier,
Mademoiselle Sandrine Moulin.

- **Nature et objet :**

La société MOULINVEST S.A. a mis en place un contrat collectif de retraite supplémentaire (art. 83) et un contrat d'épargne salariale au profit de ses salariés dont les dirigeants.

- **Modalités :**

Au 31 août 2011, la charge comptabilisée dans les comptes de MOULINVEST S.A. pour l'ensemble de ses salariés s'élève à €.7027,69 et €.11.312 pour respectivement le contrat collectif de retraite supplémentaire et le contrat d'épargne.

Mise en place d'une convention de management entre MOULINVEST S.A. et les sociétés Scierie Moulin S.A.S et Moulin Bois Energie S.A.S.

- **Personnes concernées :**

Monsieur Maurice Moulin,
Madame Marie-Laure Teyssier,
Mademoiselle Sandrine Moulin.

- **Nature et objet :**

La société MOULINVEST S.A. a mis en place une convention de management avec les sociétés Scierie Moulin S.A.S et Moulin Bois Energie S.A.S. En application de cette convention et des différents avenants (dernier en date du 3 septembre 2010), MOULINVEST S.A. gère un certain nombre de tâches de gestion administratives, commerciales et techniques pour le compte des deux sociétés en référence. La rémunération annuelle, à compter du 1er septembre 2010, est déterminée sur la base du prix de revient des structures mises en place et affectées à la réalisation des prestations, majoré de 10 %.

- **Modalités :**

Au 31 août 2011, le produit comptabilisé dans les comptes de MOULINVEST S.A. s'élève à €.860.265,22 dont €.77.083,16 facturés à la société Moulin Bois Energie S.A.S. et €.783.182,06 facturés à la société Scierie Moulin S.A.S.

Mise en place d'un contrat de licence de marque entre MOULINVEST S.A. et les sociétés Scierie Moulin S.A.S et Moulin Bois Energie S.A.S.

- **Personnes concernées :**

Monsieur Maurice Moulin,
Madame Marie-Laure Teyssier,
Mademoiselle Sandrine Moulin.

- **Nature et objet :**

La société MOULINVEST S.A. a mis en place un contrat de licence de marque avec les sociétés Scierie Moulin S.A.S et Moulin Bois Energie S.A.S. En application de ce contrat du 7 décembre 2010, MOULINVEST S.A. donne une licence non exclusive de la marque « MOULINVEST » pour fabriquer et vendre les produits ou les services entrant dans les classes protégées. La licence est concédée moyennant un paiement d'une redevance annuelle déterminée en fonction du chiffre d'Affaires du licencié (1 % du chiffre d'affaires jusqu'à €.20.000. 000 de chiffre d'affaires HT et 0,25 % au-delà).

- **Modalités :**

Au 31 août 2011, le produit comptabilisé dans les comptes de MOULINVEST S.A. s'élève à €136.447 dont €2.779 facturés à la société Moulin Bois Energie S.A.S. et €133.668 facturés à la société Scierie Moulin S.A.S.

Mise en place d'une gestion de trésorerie entre MOULINVEST S.A. et les sociétés Scierie Moulin S.A.S., Moulin Bois Energie S.A.S., SCI de Ville et Immobilière de Ville S.A.R.L.

- **Personnes concernées :**

Monsieur Maurice Moulin,
Madame Marie-Laure Teyssier,
Mademoiselle Sandrine Moulin.

- **Nature et objet :**

La société MOULINVEST S.A. a mis en place une gestion commune de trésorerie avec les sociétés Scierie Moulin S.A.S, Moulin Bois Energie S.A.S., SCI de Ville et Immobilière de Ville S.A.R.L. à compter de l'exercice ouvert le 1er septembre 2009. En application de ce contrat, les avances de trésorerie entre ces sociétés, et dans la limite de €4.000.000, sont rémunérées au taux maximal fiscalement déductible.

- **Modalités :**

Au 31 août 2011, les comptes courants et les produits d'intérêts comptabilisés se présentent comme suit dans les comptes de MOULINVEST S.A. :

- Scierie Moulin S.A.S. : solde en faveur de MOULINVEST S.A. de €1.246.331,56 et un produit d'intérêts de €33.866,64.
- Moulin Bois Energie S.A.S. : solde en faveur de MOULINVEST S.A. de €3.695.185,30 et un produit d'intérêts de €76.410,18.
- SCI de Ville : solde en faveur de MOULINVEST S.A. de €24.888,94 et un produit d'intérêts de €956,37.
- SARL Immobilière de Ville : solde en faveur de MOULINVEST S.A. de €30.000 et un produit d'intérêts de €973,57.

Caution donnée par MOULINVEST S.A. au profit de Scierie Moulin S.A.S .

- **Personnes concernées :**

Monsieur Maurice Moulin,
Mademoiselle Sandrine Moulin.

- **Nature et objet :**

Dans le cadre d'une demande de crédit par la Scierie Moulin S.A.S. auprès de la Société Générale, du Crédit Agricole Loire Haute-Loire, du Crédit Coopératif et de la Banque Rhône Alpes, MOULINVEST S.A. s'est portée caution de sa filiale envers la banque.

- **Modalités :**

Au 31 août 2011, le solde des engagements pris par la Scierie Moulin et garantis par MOULINVEST S.A. s'élèvent à €628.467.

Caution donnée par MOULINVEST S.A. au profit de Moulin Bois Energie S.A.S

- **Personnes concernées :**

Monsieur Maurice Moulin,
Madame Marie-Laure Teyssier,
Mademoiselle Sandrine Moulin.

• **Nature et objet :**

Dans le cadre d'une demande de ligne crédit de € 900.000 par la société Moulin Bois Energie S.A.S. auprès du Crédit Agricole Loire Haute-Loire, MOULINVEST S.A. s'est portée caution de sa filiale envers la banque à hauteur du crédit court terme et des intérêts.

Modalités :

Au 31 août 2011, le solde des engagements pris par la Scierie Moulin et garantis par MOULINVEST S.A. s'élèvent à € 900.000. La ligne de crédit n'était pas encore remboursée.

Lyon et Villars, le 28 décembre 2011

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit Rhône-Alpes Auvergne

SECA FOREZ

Alain Feuillet

Guy Villemagne

Pierre Gérard

Associé

Associé

Associé

Exercice clos le 31 août 2010

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Nous avons été avisés des conventions visées à l'article L 227.10 du code de commerce.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Convention nouvelle

I – Convention de gestion commune de trésorerie

A – Personnes concernées

- SAS SCIERIE MOULIN dont les dirigeants sont Maurice MOULIN et Sandrine MOULIN.
- SAS MOULIN BOIS ENERGIE dont les dirigeants sont Marie-Laure TEYSSIER, Sandrine MOULIN et Maurice MOULIN.
- SAS MOULINVEST dont les dirigeants sont Maurice MOULIN, Sandrine MOULIN et Marie-Laure TEYSSIER.
-

B – Objet

Convention du **04/01/2010**

C – Montant

Limite fixée à **4 000 000 Euros** générant des intérêts fixés au taux maximal fiscalement déductible.

AGO MOULINVEST du 04/01/2010.

A Monistrol sur Loire, le 10 novembre 2010.
Le Commissaire aux comptes,
SCHNEIDER André

Exercice clos le 31 août 2009

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'Article 227-10 du Code de Commerce, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L 227-10 du Code de Commerce.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

A Monistrol/Loire, le 29 décembre 2009.
Le Commissaire aux comptes,
SCHNEIDER André.

20 INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

20.1 Comptes consolidés relatifs aux exercices clos les 31 août 2011 et 2010

20.1.1 Comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 août 2011

1 BILAN CONSOLIDE

ACTIF (En K €)	31/08/2011	31/08/2010
ECART D'ACQUISITION I		
Capital souscrit non appelé II		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
Frais d'établissement		
Frais de recherche et développement		
Concessions, brevets, droits similaires	60	12
Fonds commercial		
Autres immobilisations incorporelles		
Avances, acomptes immob. Incorpor.		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Terrains	1 127	129
Constructions	3 802	718
Installations techniques, matériel, outillage	14 353	5 427
Autres immobilisations corporelles	359	263
Immobilisations en cours	3549	901
Avances et acomptes		3 908
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
Titres de participation		
Actifs nets en cours de cession		
Participations par mise en équivalence		
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés	4	4
Prêts		
Autres immobilisations financières	78	165
TOTAL III	23 332	11 527
STOCKS ET EN-COURS		
Matières premières, approvisionnements	6 368	5 606
En-cours de production de biens		
En-cours de production de services		
Produits intermédiaires et finis	962	931
Marchandises	32	48
Avances, acomptes versés/commandes	1	
CREANCES		
Créances clients et comptes rattachés	2 992	2 382
Actifs d'impôt différé	496	55
Autres créances	2 034	462
Capital souscrit et appelé, non versé		
DIVERS		
Valeurs mobilières de placement	11	68
Actions propres		
Disponibilités	261	1 274
COMPTES DE REGULARISATION		
Charges constatées d'avance	266	261
TOTAL IV	13 423	11 087
Charges à répartir sur plusieurs ex. V		
Primes de remboursement des oblig. VI		
Ecart de conversion actif VII		
Ecart arrondi actif VIII		
TOTAL GENERAL (I à VIII)	36 755	22 614

PASSIF en K EUROS	31/08/2011	31/08/2010
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	2 974	341
Primes d'émission, de fusion, d'apport	4 211	4
Ecarts de réévaluation		
Ecart de réévaluation groupe		
Réserve légale	34	34
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	405	2 452
Réserve du groupe	2 667	2 493
Ecarts de conversion groupe		
Report à nouveau		
RESULTAT GROUPE	8	180
Subventions d'investissements		
Amortissements dérogatoires		
Autres provisions réglementées		
Titres en autocontrôle		
TOTAL I	10 299	5 504
INTERETS MINORITAIRES		
Intérêts hors groupe	226	221
Ecarts de conversion hors groupe		
Résultat hors groupe	10	5
TOTAL II	236	226
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL III	0	0
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour acquisition de titres		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	36	25
Provisions pour passif d'impôt différé	410	295
TOTAL IV	446	320
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts & dettes auprès des étab. de crédit	10 050	3 692
Concours bancaires courants	391	1 244
Emprunts en crédit bail	3 294	4 194
Emprunts et dettes financières divers	4	74
Passifs nets en cours de cession		
Avances et acptes reçus/comdes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 021	5 360
Dettes fiscales et sociales	992	753
Dettes sur immo et comptes rattachés	3 323	1 003
Autres dettes	225	234
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	1 474	10
TOTAL V	25 774	16 564
Ecart de conversion passif VI		
Ecart arrondi passif VII		
TOTAL GENERAL (I à VII)	36 755	22 614

2. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

RESULTAT (En K€)	31/08/2011	31/08/2010
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS		
Ventes de marchandises France	41	82
Ventes de marchandises Export		4
Production vendue de biens France	15 963	11 894
Production vendue de biens Export	1 753	2 036
Production vendue de services France	2 210	1 359
Production vendue de services Export	132	214
TOTAL I	20 099	15 589
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Production stockée	30	16
Production immobilisée	65	
Subventions d'exploitation	34	6
Reprises sur provisions, amortis, transferts	100	84
Autres produits	4	
TOTAL II	233	106
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)	28	1 258
Variation de stock de marchandises	15	12
Achats de matières prem. et autres appro.	10 231	7 920
Variation de stock de MP et autres appro.	-763	-2 127
Autres achats et charges externes	6 002	4 698
Impôts, taxes et versements assimilés	381	289
Salaires et traitements	1 627	1 267
Charges sociales	717	490
Dotations aux amortissements immo	1 469	1 263
Dotations aux provisions immobilisations		
Dotations aux provisions sur actif circulant		6
Dotations aux provisions risques et charges	11	3
Autres charges	28	40
TOTAL III	19 746	15 119
RESULTAT D'EXPLOITATION (I+II-III)	586	576
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		

RESULTAT (En K€)	31/08/2011	31/08/2010
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participations		5
Prod. des autres val. mob. et créances de l'actif immo.		
Autres intérêts et produits assimilés	2	2
Reprises sur provisions, transferts de charges	131	188
Différences positives de change		
Prod. nets sur cessions de VMP		3
Ecart de conversion		
TOTAL IV	133	198
CHARGES FINANCIERES		
Dotation financières aux amortissements et prov.		1
Intérêts et charges assimilées	530	349
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de VMP	112	182
Ecart de conversion		
TOTAL V	642	532
RESULTAT FINANCIER (IV-V)	-509	-334
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	77	242
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	20	64
Autres produits excep. sur opérations en capital	145	1027
Reprises sur provisions, transferts de charges		
TOTAL VI	165	1 091
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	13	3
Autres charges except. sur opérations en capital	141	1 026
Dotations exceptionnelles aux amort. et provisions		
TOTAL VII	154	1 029
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VI-VII)	11	62
Impôts dus sur les bénéfices	165	201
Impôts différés sur les bénéfices	-95	-82
TOTAL VIII	70	119
TOTAL DES PRODUITS	20 630	16 984
TOTAL DES CHARGES	20 612	16 799
Résultat des sociétés intégrées	18	185
Résultat des sociétés mises en équivalence		
Dotations aux amort. des écarts acquisitions		
Résultat d'ensemble consolidé	18	185
Résultat groupe	8	180
Résultat hors groupe	10	6
Résultat par action	0,00428	0,0034
Résultat dilué par action	0,00428	0,0034
Résultat par action avant dot. aux amortissements des écarts d'acquisitions	0,00428	0,0034

3 - TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

TABLEAU DE FLUX (En K€)	31/08/2011	31/08/2010
Résultat net des sociétés intégrées	18	185
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
- Amortissements et provisions	1 479	1 265
- Variation des impôts différés	-95	-81
- Plus-values de cession, nettes d'impôt	-2	
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	1 400	1 369
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	1 709	1 416
Liaison Bilan		
Flux net de trésorerie généré par l'activité	3 109	2 785
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement :		
Acquisition d'immobilisations (-)	-13 104	-6 117
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt (+)	144	1 138
Incidence des variations de périmètres		-7
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-12 960	-4 986
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement :		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère (-)		
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées (-)		
Augmentations ou diminutions de capital en numéraire	4 556	9
Emissions d'emprunts (+)	8 441	3 560
Remboursements d'emprunts (-)	-3 363	-1 529
Flux nets de trésorerie lié aux opérations de financement	9 634	2 040
Incidence des variations des cours des devises		
Variations de trésorerie	-217	-161
Trésorerie d'ouverture	98	259
Trésorerie de clôture	-119	98
Ecart	0	0

4. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Primes	Réserves légal	Réserves consolidées	Résultat consolidé	Ecart de conversion	Total Capitaux Propres - Part du groupe	Part minoritaire
31-août-2009	341	4	30	4 840	109	0	5 324	225
Affectation du résultat de l'exercice précédent			4	105	-109			
Résultat consolidé (part du groupe)					180		180	5
variation de périmètre								-3
31-août-2010	341	4	34	4 945	180	0	5 504	227

	Capital	Primes	Réserves légal	Réserves consolidées	Résultat consolidé	Ecart de conversion	Total Capitaux Propres - Part du groupe	Part minoritaire
31-août-2010	341	4	34	4 945	180	0	5 504	227
Augmentation de capital	2 633	4 207		-2 053			4 787	
Affectation du résultat de l'exercice précédent				180	-180		0	
Résultat consolidé (part du groupe)					8		8	10
variation de périmètre								
31-août-2011	2 974	4 211	34	3 072	8	0	10 299	237

5. ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

5.1. Informations relatives à la Société

Le périmètre de consolidation comporte toujours 5 sociétés sous contrôle exclusif, sans modification par rapport à l'exercice précédent.

Il n'y a eu aucun mouvement de titres sur l'exercice.

En date du 6 décembre 2010, la société MOULINVEST s'est transformée en société anonyme et a augmenté son capital par incorporation de réserves pour 2 052 750 €. Par ailleurs, MOULINVEST S.A. a réalisé une augmentation de capital par création d'actions nouvelles d'un montant nominal de 331 930 € assortie d'une prime d'émission de 2 788 218 €. Le 7 avril 2011, MOULINVEST S.A. a finalisé une deuxième augmentation de capital d'un montant nominal de 248 602 € (207 169 actions à 1.20 €), assortie d'une prime d'émission de 1 881 094 €, suivie de son admission sur Nyse Alternext Paris. Il convient de noter que les frais d'émission liés à ces opérations ont été imputés sur la prime d'émission pour un montant net d'impôt de 462 495 €.

5.2 Faits significatifs

5.2.1 Analyse de la performance du groupe

L'activité du groupe a progressé de manière significative (hausse du chiffre d'affaires de 29 %) sur l'exercice, grâce à l'activité de la Scierie Moulin.

La hausse d'activité n'a cependant pas permis de générer de résultat supplémentaire.

La scierie a subi des hausses de coûts des matières premières qu'elle n'a pas encore répercutées sur les prix de ventes des sciages.

Elle a également engagé des frais d'entretien et de maintenance des machines afin de garantir les ratios de productivité des équipements.

Le chiffre d'affaires de la vente de murs massifs en bois n'a pas été conforme aux prévisions compte tenu des délais de mise en place des projets de construction.

Le groupe a également supporté des coûts liés au démarrage de la société MOULIN BOIS ENERGIE, dont les développements futurs attendus sont importants, mais qui n'a pas encore dégagé de résultat bénéficiaire. L'usine de cogénération (production d'électricité) est entrée en activité sur la fin de l'exercice, permettant la réalisation des premiers chiffres d'affaires. Ce démarrage a été très concluant et devrait conduire à un niveau d'activité régulier et de pleine capacité sur l'exercice en cours.

5.2.2 Facteurs de risque

- **Risques opérationnels**

Le groupe estime ne pas ressentir de pression concurrentielle forte, que ce soit pour l'activité de scierie, ou pour celle de production de granulés de bois. Pour cette dernière activité, la demande est forte et devrait progresser car elle s'inscrit dans une démarche de développement durable. Les approvisionnements sont facilités par la connaissance approfondie des exploitations forestières et ne comportent pas de risques particuliers. La production est réalisée avec des matériels fiables, informatisés et dont la maintenance est assurée de manière permanente.

- **Risques de marché**

Le groupe estime ne pas être exposé à des risques de non-respect de ses engagements financiers actuels, compte tenu des perspectives de rentabilité attendues dans les années futures. Il n'a pas souscrit d'instruments dérivé de couverture. Son endettement est en partie à taux variable, avec des taux inférieurs à 3 % l'an. Les clauses de variabilité sont essentiellement basées sur des moyennes d'EURIBOR, auxquelles s'ajoutent des marges de 1.5 % à 2.03%.

- **Risques environnementaux**

L'usine de MOULIN BOIS ENERGIE est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (IPCE) pour laquelle elle dispose d'une autorisation.

Tout est mis en œuvre dans l'entreprise pour que les risques liés à son activité (notamment en terme de rejets dans l'atmosphère et de nuisance sonore) soient maîtrisés : cela se traduit notamment par des contrôles réguliers effectués par des organismes indépendants.

5.2.3 Perspectives 2012

Le groupe voit son activité progresser de manière significative, notamment grâce à la société MOULIN BOIS ENERGIE : cette société est en cours de développement important, avec un fort potentiel à court terme, compte tenu de son orientation « énergies renouvelables ».

A terme, deux activités doivent être déployées : l'activité de cogénération et l'activité de production de granules. Pour la cogénération, MOULIN BOIS ENERGIE est titulaire d'une autorisation d'exploiter délivrée le 25 février 2010. En janvier 2011, la société a signé le contrat d'achat par EDF de l'énergie produite par MOULIN BOIS ENERGIE, contrat qui prévoit la vente d'électricité, sur une durée de 20 ans.

Cette cogénération a commencé en juillet 2011 et les facturations à EDF ont débuté, sans difficultés techniques. Les essais ont permis d'atteindre les objectifs de production en volume dès le mois de septembre 2011.

La mise en route de la chaîne de production de granules a pris un peu de retard, mais devrait démarrer en février 2012.

5.3 Principes et méthodes comptables

5.3.1 Référentiel comptable

Les comptes consolidés du groupe MOULINVEST, clos au 31 août 2011, ont été établis sous la responsabilité du Président. Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables
- Indépendance des exercices

et conformément aux principes et méthodes définis par l'arrêté du 22 juin 1999 homologuant le règlement CRC 99-02. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

5.3.2 Changement de méthode

Les principes comptables appliqués pour l'arrêté des comptes au 31/08/2011 sont les mêmes que ceux au 31/08/2010. Aucun changement de méthode comptable ou d'estimation comptable n'est à signaler.

5.3.3 Estimation et hypothèses

La préparation des comptes consolidés conformes au CRC 99-02 nécessite la prise en compte par la direction d'hypothèses et d'estimations qui affectent les montants d'actifs et de passifs figurant au bilan, les actifs et les passifs éventuels mentionnés dans l'annexe, ainsi que les charges et les produits du compte de résultat. Il est possible que les montants effectifs se révélant ultérieurement soient différents des estimations et des hypothèses retenues.

5.3.4 Base de préparation des états financiers

Les comptes retenus pour la consolidation sont les comptes annuels au 31 Août 2011.

Toutes les sociétés ont un exercice de 12 mois, sauf la SCI DE VILLE : celle-ci clôturait ses comptes au 31/12/2010. A compter du 1/1/2011, sa date d'exercice a été modifiée pour être identique à celles des autres sociétés du groupe : elle clôture donc pour la première fois ses comptes au 31/8/2011.

Afin de reconstituer les comptes couvrant la période du 1/9/2010 au 31/8/2011, les données comptables nécessaires ont été extraites :

De la situation intermédiaire établie au 31/8/2010 (Couvrant 8 mois)

Des comptes annuels établis au 31/12/2010 (Couvrant 12 mois)

Des comptes annuels établis au 31/8/2011 (Couvrant 8 mois)

5.3.5 Principes et méthodes de consolidation

Toutes les participations significatives dans lesquelles la société MOULINVEST assure le contrôle exclusif, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

L'intégration globale consiste à :

- Intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels.
- Eliminer les opérations en comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.
- Répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires dits « intérêts minoritaires ».

Aucun écart d'acquisition n'a été constaté.

Le groupe applique les méthodes préférentielles suivantes du règlement CRC-99-02 :

Comptabilisation des engagements de retraite (cf § 5.3.15)

Comptabilisation des contrats de location-financement (cf § 5.3.20)

Comptabilisation des frais d'augmentation de capital (cf § 5.3.22)

Ne sont pas applicables les méthodes suivantes :

Activation des frais de développement

Reclassement des écarts de conversion en résultat financier

Prise en compte du résultat à l'avancement

5.3.6 Distinction entre résultat exceptionnel et résultat d'exploitation

Les opérations non courantes et non liées à l'exploitation normale de l'entreprise sont constatées en résultat exceptionnel.

5.3.7 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations sont retenues pour leurs coûts d'acquisition ou de production, diminuées des amortissements cumulés. Les amortissements sont calculés sur le mode linéaire, selon les durées d'utilité effectives.

5.3.8 Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont retenues pour leurs coûts d'acquisition ou de production, diminuées des amortissements cumulés. Les amortissements sont calculés sur le mode linéaire, selon les durées d'utilité effectives. Lorsque des événements ou des indicateurs internes indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à la valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée de la valeur vénale (diminuée des coûts de cession) et de la valeur d'utilité.

Les droits de mutation et les honoraires ont été activés.

5.3.9 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont retenues pour leur coût d'acquisition. Lorsque leur valeur d'utilité à la clôture est inférieure à leur prix d'acquisition, des dépréciations sont constatées.

5.3.10 Stocks

- Evaluation des matières et marchandises

Les matières et marchandises ont été évaluées au dernier prix d'achat connu.

En ce qui concerne les stocks de grumes : ceux-ci sont évalués et entrés en stocks dès l'achat, c'est-à-dire au moment de la signature des conventions avec les ONF et les particuliers. Compte tenu de la nature particulière des achats qui ne peuvent être évalués à une valeur réelle que lors de la coupe, il arrive qu'à postériori, lorsque les bois sont coupés, le cubage réel soit différent des cubages entrés en stock. Le stock et les dettes fournisseurs corrélatives sont alors réajustés. Cela n'a pas d'incidence sur le résultat, mais peut influencer sur le niveau des stocks et des dettes fournisseurs.

- Evaluation des produits finis :

Les produits finis de sciages ont été évalués au coût de production hors frais de commercialisation. Ce coût de production est calculé de la manière suivante :

Prix de vente – décote de 5 % correspondant aux frais de commercialisation.

- Dépréciation des stocks

Une provision pour dépréciation des stocks est constatée le cas échéant si la valeur actuelle (de réalisation) devient inférieure au coût de production. Aucune dépréciation n'a été constatée.

5.3.11 Créances clients et autres créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation des créances est pratiquée nominativement lorsqu'il existe des risques identifiés de non recouvrabilité.

5.3.12 Actifs financiers

Valeurs mobilières de placement :

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'achat ou de souscription, hors frais accessoires. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque le cours de bourse du jour de clôture est inférieur au coût d'achat.

5.3.13 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

5.3.14 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissements apparaissant au passif des comptes sociaux des sociétés consolidées sont virées en produits constatés d'avance, sans incidence sur la fiscalité différée.

5.3.15 Avantages du personnel

Les engagements de retraite concernent les deux sociétés SCIERIE MOULIN et MOULINVEST. L'intégralité des engagements au 31/8/2011 a fait l'objet d'une provision. Il n'existe pas de contrat d'assurance pour couvrir ce risque. Le groupe a évalué ses engagements selon une méthode actuarielle.

Le groupe n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.

Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Les hypothèses de calcul de la provision sont les suivantes :

- départ à l'âge de 65 ans
- méthode rétrospective pure
- rotation lente
- taux d'actualisation : 3.5 %
- taux de cotisation patronale : 36% pour la scierie MOULIN / 55 % pour la SA MOULINVEST

5.3.16 Provisions

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

5.3.17 Passifs éventuels et litiges

Si le montant ou l'échéance d'un risque ne peuvent être estimés avec suffisamment de fiabilité, alors il s'agit d'un passif éventuel qui constitue un engagement du Groupe sauf dans le cadre des acquisitions où les passifs éventuels sont comptabilisés au bilan consolidé.

5.3.18 Impôts

Les impôts différés résultent des retraitements et éliminations pratiqués et de toute différence temporaire apparaissant entre résultat comptable et fiscal. Ils sont calculés par taux d'imposition et par application de la méthode du report variable (prise en résultat des différences temporaires). Ils ont été calculés au taux de 33.33%, la prise en compte d'un échéancier de reversement n'ayant pas d'impact significatif.

En application du CRC 99.02, les montants d'impositions différées actives et passives sont compensés pour une même entité fiscale.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu dans un futur proche.

Compte tenu des perspectives de forte rentabilité dans les années qui viennent de la société MOULIN BOIS ENERGIE, les déficits fiscaux ont été activés. (Déficit fiscal cumulé au 31/8/2011 : 619 K€)

Il n'existe pas de convention d'intégration fiscale entre les sociétés du groupe.

5.3.19 Reconnaissance des produits

Les modalités de reconnaissance du chiffre d'affaires dans toutes les sociétés du groupe obéissent aux règles suivantes : la livraison déclenche la facturation et par conséquent la comptabilisation immédiate des produits. Des PQFA (Primes Quantitatives de Fin d'Année) sont versées à certains clients selon des conventions signées avec eux sur la base de volumes traités en année civile. Au 31 août, il est fait une estimation des primes qui seront dues au 31 décembre sur la base de l'année civile en fonction des volumes déjà connus et à venir. Des avoirs sont comptabilisés au prorata temporis des 8 mois écoulés.

5.3.20 Contrat de location et crédits baux

Un grand nombre de biens, matériels techniques notamment, sont financés par crédit-bail. Ceux-ci ont été retraités pour faire apparaître à l'actif la valeur brute des immobilisations ainsi financées et les amortissements calculés sur une durée probable d'utilisation, et au passif les emprunts qui auraient été souscrits pour financer les investissements.

5.3.21 Coût des emprunts ou des dettes portant intérêts

Les coûts des emprunts et des dettes portant intérêts sont constatés selon les dispositions du plan comptable général en charges financières.

5.3.22 Imputation des frais d'augmentation de capital sur la prime d'émission

En application du CRC 99.02, les frais d'augmentation de capital ont été imputés sur la prime d'émission pour leur montant net d'impôt.

5.3.23 Résultat par action

Le résultat par action est obtenu en divisant le résultat du groupe par le nombre de titres composant le capital social.

5.4 Périmètre de consolidation

5.4.1 Liste des sociétés consolidées

Les sociétés consolidées et les méthodes de consolidation sont les suivantes:

Liste des sociétés consolidées	% de contrôle	Méthode Intégration	N° SIREN	Activité
SA MOULINVEST	100%	Globale	433122637	Prise de participations
SAS SCIERIE MOULIN	95%	Globale	330824442	Scierie et rabotage du bois
SAS MOULIN BOIS ENERGIE	100%	Globale	499475713	Production, transformation et vente de matières énergétiques
SCI DE VILLE	100%	Globale	380807057	Gestion immobilière
SARL IMMOBILIER DE VILLE (Société ad hoc)	10%	Globale	517853305	Gestion immobilière

Sont consolidées toutes les sociétés sur lesquelles la société SA MOULINVEST exerce un contrôle exclusif ou conjoint, ou exerce une influence notable.

La SARL Immobilière de ville, qui est détenue à 10% par MOULINVEST S.A. est consolidée en tant que société ad'hoc. En effet, une entité ad hoc doit être incluse dans le périmètre de consolidation au même titre que les autres entreprises contrôlées dès lors qu'il y a contrôle en substance de cette entité. Ce contrôle peut s'exercer en vertu de contrats, d'accords ou de clauses statutaires.

Les risques liés à l'activité de la SARL sont notamment supportés par le groupe : dans le cadre du bail commercial qui lie la société MOULIN BOIS ENERGIE à la société IMMOBILIER DE VILLE, il est prévu une délégation des loyers versés par MBE en garantie des emprunts souscrits par IMMOBILIER DE VILLE auprès de 3 banques (Société générale, HSBC et LCL) pour un total de 3 473 353 €, ce qui explique la prise en compte de cette entité dans le périmètre de consolidation.

L'entité ad hoc est contrôlée de manière exclusive. Dans ce cas, conformément au principe général de détermination des méthodes de consolidation, elle est consolidée par intégration globale.

5.4.2 Variation de périmètre

Le périmètre de consolidation est resté identique entre le 31 août 2010 et le 31 août 2011.

5.5 Bilan

5.5.1 Immobilisations incorporelles, corporelles et financières.

Rubriques	Début exercice	Acquisition	Cession	Variation périmètre	Autre variation et variation de change	Fin exercice
Frais d'établissement						0
Frais de recherche						0
Concessions, Brevets	98	51	-1		20	168
Fonds commercial						0
Autres immo incorporelles						0
IMMO INCORPORELLES	98	51	-1	0	20	168
Terrains	181	553			455	1 189
Constructions	2 512	1 497			1 761	5 770
Installations techniques	15 715	584	-264		9 510	25 545
Autres immo corporelles	531	231	-128		18	652
Immo en cours	901	10 504			-7 856	3 549
Avances et acomptes	3 908				-3 908	0
IMMO CORPORELLES	23 748	13 369	-392	0	-20	36 705
Titres participation						0
Titres des sociétés M.E.						0
Créances sur participations						0
Autres titres immo	4					4
Prêts						0
Autres immo financières	165		-87			78
IMMO FINANCIERES	169	0	-87	0	0	82
TOTAL	24 015	13 420	-480	0	0	36 955

Les investissements réalisés concernent essentiellement les installations de cogénération et de production de granules, et le bâtiment qui les abrite.

Les biens inscrits dans les immobilisations, qui font l'objet de contrats de location-financement, ont une valeur brute totale de 9 400 K€.

Ils correspondent essentiellement à des installations techniques. Leurs modalités de dépréciation sont identiques à celles des autres immobilisations, leur valeur nette comptable s'élève à 4 129 k€.

Les avances et acomptes sur immobilisations d'un montant de 3 908 K€ qui avaient été faites par la société Moulin Bois Energie, ont été imputées sur les factures définitives.

5.5.2 Amortissements des Immobilisations

Durées d'amortissement

Nature	Durée
Immobilisations incorporelles : logiciels	1 an
Constructions	10 - 30 ans
Agencements, installations	8 - 20 ans
Matériel et outillage	2 - 10 ans
Matériel de transport	4 - 5 ans
Mobilier et matériel de bureau	3 - 10 ans

Variations des amortissements

Rubriques	Début exercice	Dotation	Reprise	Variation périmètre	Autre variation et variation de change	Fin exercice
Frais d'établissement						0
Frais de recherche						0
Concessions, Brevets	86	23	1			108
Fonds commercial						0
Autres immo incorporelles						0
IMMO INCORPORELLES	86	23	1	0	0	108
Terrains	52	11				63
Constructions	1 793	174				1 967
Installations techniques	10 289	1 160	257			11 192
Autres immo corporelles	268	100	75			293
Immo en cours						0
IMMO CORPORELLES	12 402	1 445	332	0	0	13 515
TOTAL	12 488	1 468	333	0	0	13 623

5.5.3 Stocks et en-cours

STOCK 31/8/2011	BRUT	PROVISION	NET
Matières premières	6 368		6 368
Encours de biens			
Encours de services			
Produits intermédiaires et finis	962		962
Marchandises	32		32
TOTAL	7 362		7 362

STOCK 31/8/2010	BRUT	PROVISION	NET
Matières premières	5 606		5 606
Encours de biens			
Encours de services			
Produits intermédiaires et finis	931		931
Marchandises	48		48
TOTAL	6 585		6 585

5.5.4 Créances clients et autres créances

AU 31/8/2011	MONTANT BRUT	moins d'un an	plus d'un an
Prêts			
Avances et acomptes versés			
Créances clients	2 992	2 992	
Actif d'impôt différé	496	496	
Autres créances	2 034	2 034	
Charges constatées d'avance	266	266	
TOTAL	5 788	5 788	0

AU 31/8/2010	MONTANT BRUT	moins d'un an	plus d'un an
Prêts			
Avances et acomptes versés			
Créances clients	2 382	2 382	
Actif d'impôt différé	55	55	
Autres créances	462	462	
Charges constatées d'avance	261	261	
TOTAL	3 160	3 160	0

5.5.5 Actifs financiers

- Au 31/8/2011 :

Le portefeuille de titres détenus est composé de :

Actions FAURECIA : 11 K€

Actions INFOGRAMMES : 7 K€

Actions VIVENDI UNIVERSAL : 6 K€

Actions EUROTUNNEL : 6 K€

Actions MICHELIN : 2 K€

Soit un total brut de : 32 K€

Lorsque le cours de clôture de ces titres était inférieur à leur prix d'achat, une provision pour dépréciation a été constatée : 21 K€ au 31/8/2011, soit un total net de 11 k€

- Au 31/8/2010 :

Le portefeuille de titres détenus est composé de :

Actions NERGECO : 159 K€ (Valeur actuelle : 46 K€)

Actions FAURECIA : 28 K€ (Valeur actuelle : 7 K€)

Actions INFOGRAMMES : 11 K€ (Valeur actuelle : 1 k€)

Actions de SICAV : 7 k€ (Valeur actuelle : 7 k€)

Actions VIVENDI UNIVERSAL : 6 K€ (Valeur actuelle : 2 K€)

Actions EUROTUNNEL : 6 K€ (Valeur actuelle : 2 K€)

Actions MICHELIN : 3 K€ (Valeur actuelle : 3 K€)

Soit un total brut de 220 K€

Lorsque le cours de clôture de ces titres était inférieur à leur prix d'achat, une provision pour dépréciation a été constatée : 152 K€ au 31/8/2010, soit un total net de 68 K€

5.5.6 Trésorerie et équivalents trésorerie

Les flux de trésorerie générés par l'activité sont positifs de 3 109 k€, suite notamment à une forte baisse du besoin en fonds de roulement de + 1 710 K€, alors que la marge d'auto-financement dégagée est de 1 400 K€.

En ce qui concerne les flux liés aux investissements, ceux-ci sont négatifs de 12 960 k€ : les investissements se sont élevés à 13 104 k€ et les cessions d'immobilisations à 144 K€.

Afin d'assurer le financement de ces investissements, le groupe a eu recours :

- A des augmentations de capital pour un total de 4 556 K€
- A la souscription d'emprunts pour 8 441 k€. Les remboursements d'emprunts se sont élevés à 3 363 k€.

Conformément aux préconisations sur l'établissement du tableau de flux de trésorerie, les flux d'investissement et financement liés aux crédits baux ne sont pas constatés à la signature du contrat mais les redevances payées au cours de l'exercice sont analysées comme des flux de financement pour la part correspondant au remboursement de capital

Compte tenu de tous ces flux, le groupe a vu sa trésorerie diminuer de 217 k€.

5.5.7 Capital et informations sur le capital

Composition du capital social

	EX. 31/8/2011	EX. 31/8/2010
Nombre de titres à l'ouverture	52 500	52500
Augmentation de capital	2 426 278	0
Diminution de capital	0	0
Nombre de titres à la clôture	2 478 778	52 500

La société ne détient pas d'actions propres.

La valeur nominale des titres était de 6.50 € en début d'exercice. Suite à plusieurs augmentations de capital, la valeur nominale a été portée à 1.20 €.

5.5.8 Passifs financiers et Analyse de l'endettement financier net

Les dettes financières peuvent être ventilées par échéance de la manière suivante :

AU 31/8/2011	montant brut	moins d'un an	1 an à 5 ans	plus de 5 ans
Dettes auprès des Ets de crédit	10 050	3 173	2 878	3 999
Emprunts en crédit-bail	3 294	1 174	2 032	88
Emprunts et dettes financières divers	4	4		
TOTAL	13 348	4 351	4 910	4 087

AU 31/8/2011	montant brut	moins d'un an	1 an à 5 ans	plus de 5 ans
Concours bancaires courants	391	391		
TOTAL	391	391	0	0

Les dettes auprès des établissements de crédit sont constituées à hauteur de 628 k€ d'emprunts à taux variable.

La progression de l'endettement s'explique par le financement des investissements réalisés sur l'exercice, soit par achats directs, soit par crédit-bail.

Le taux d'endettement à long terme s'élève à 87.30% (Attention cependant à la remarque ci-dessous)

(Endettement à long terme / Capitaux propres : 8997 / 10 299 = 87.3 %)

Le financement de l'usine de co génération (Gérée par Moulin Bois Energie) a été réalisé en partie par un emprunt à long terme de 8 900 000 euros (Souscrit auprès de AUXIFIP, sur une durée de 8 ans). Cet emprunt a été définitivement signé avant la clôture au 31 aout 2011, mais pour des raisons matérielles, le déblocage effectif n'a eu lieu que début septembre 2011. Dans l'attente du déblocage définitif, le financement de l'usine de cogénération était assuré par des prêts relais, sous forme billets de trésorerie souscrits auprès de différents

établissements financiers, pour un montant total de 2 500 000 €. Bien que ces billets de trésorerie soient d'une durée inférieure à 3 mois, ils ont été traités en emprunts et non en découvert bancaire, puisqu'ils auraient dû être remboursés avant le 31 août 2011 si l'emprunt d'AUXIFIP avait été débloqué avant cette même date.

Si au 31/8/2011, les 2 500 K€ de billets de trésorerie avaient été traités comme l'emprunt à long terme de 8 900 K€, le taux d'endettement à long terme aurait été de (11 266 / 10 299) soit de 109.4%.

AU 31/8/2010	montant brut	moins d'un an	1 an à 5 ans	plus de 5 ans
Dettes auprès des Ets de crédit	3 692	1 291	1 622	779
Emprunts en crédit-bail	4 194	1 175	2 825	194
Emprunts et dettes financières divers	74	74		
TOTAL	7 960	2 540	4 447	973

AU 31/8/2010	montant brut	moins d'un an	1 an à 5 ans	plus de 5 ans
Concours bancaires courants	1 244	1 244		
TOTAL	1 244	1 244	0	0

5.5.9 Provision pour engagement de retraite et autres provisions.

	01/09/2010	Variation périmètre	Variation change	Dotations	Reprises	31/08/2011
Provision pour litiges						0
Provisions pour risque et charge y compris pour pension	25			11		36
Passif d'impôt différé	295			115		410
TOTAL	320	0	0	126	0	446

Les sociétés soumises à des engagements de retraite sont la scierie MOULIN, MOULIN BOIS ENERGIE et MOULINVEST.

L'intégralité des engagements au 31/8/2011 a fait l'objet d'une provision, sauf pour la société MOULIN BOIS ENERGIE pour laquelle la provision est non significative.

Il n'existe pas de contrat d'assurance pour couvrir cet engagement.

5.5.10 Litiges et passifs éventuels

Risques :

En juillet 2010 est survenu au sein de la scierie MOULIN un accident du travail qui devrait avoir une incidence future sur le taux de cotisations Accident du Travail de l'entreprise. Cet événement n'a débouché à ce jour sur aucun litige.

Le salarié a été réintégré dans l'entreprise à un poste adapté.

La société MOULIN BOIS ENERGIE a eu à connaître un litige de voisinage, pour lequel elle a gagné en première instance.

5.5.11 Dettes fournisseurs et autres dettes

Le montant particulièrement significatif des dettes fournisseurs à la clôture s'explique par le cadre contractuel liant le groupe MOULINVEST à ses fournisseurs de bois. L'accord entre les deux parties prévoit un paiement au fur et à mesure de la consommation des bois achetés sur pied.

Ainsi le processus de comptabilisation des achats de grumes est le suivant :

Lors de la signature d'une convention d'achat avec les ONF (Offices Nationaux des Forêts), le montant prévu dans la convention est comptabilisé en achats, car la scierie MOULIN en devient propriétaire à cet instant. Cependant, la scierie ne paye les achats qu'au fur et à mesure de leur utilisation (au moment du sciage). Cela peut générer des délais de paiement de plus d'un an, entre le moment où le bois est acheté et celui où il est payé.

Pour des achats à des particuliers, les délais de paiement sont de 90 jours au maximum.

La hausse des produits constatés d'avance est relative à des subventions d'investissement obtenues par la société MOULIN BOIS ENERGIE, mais non encaissées au 31/8/2011.

AU 31/8/2011	montant brut	moins d'un an	1 an à 5 ans	plus de 5 ans
Avances et acomptes sur commande				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 021	6 021		
Dettes sur immobilisations	3 323	3 323		
Dettes fiscales et sociales	992	992		
Autres dettes	225	225		
Produits constatés d'avance	1474	1 474		
TOTAL	12 035	12 035	0	0

AU 31/8/2010	montant brut	moins d'un an	1 an à 5 ans	plus de 5 ans
Avances et acomptes sur commande				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 360	5 360		
Dettes sur immobilisations	1 003	1 003		
Dettes fiscales et sociales	753	753		
Autres dettes	234	234		
Produits constatés d'avance	10	2	4	4
TOTAL	7 360	7 352	4	4

5.6 Compte de résultat

5.6.1 Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation dégagé est de 586 k€ stable par rapport à celui de l'année précédente. L'exercice écoulé a connu une forte hausse d'activité, avec un chiffre d'affaires en progression de 29 % et un léger tassement du taux de marge moyen passé de 54.7 % à 52.7 %. Dans le même temps, le groupe a supporté des hausses importantes de charges externes (Essentiellement : maintenance des matériels) et de charges de personnel qui ont absorbé la hausse de marge en valeur.

5.6.2 Résultat financier

L'importante reprise de provision pour dépréciation des VMP s'explique par d'importantes cessions de titres qui étaient dépréciés. La moins-value importante est corrélative à la reprise.

PRODUITS FINANCIERS	31/08/2011	31/08/2010
Revenus des participations		5
Revenus de placements		1
Escomptes obtenus	2	1
Produits de cession		3
Ecart de conversion		
Reprises sur provisions pour dépréciation des VMP	131	188
Différences positives de change		
Autres produits financiers		
TOTAL	133	198

Les nombreux financements par crédits baux ont été retraités pour faire apparaître la charge financière supportée par le groupe. Ils sont distingués des intérêts des emprunts réels dans le tableau ci-dessous.

CHARGES FINANCIERES	31/08/2011	31/08/2010
Intérêts bancaires	295	99
Intérêts sur crédit bail	202	222
Escomptes accordés	33	28
Perte de change		
Charges nettes sur cession VMP	112	182
Dotations financières		1
Autres charges financières		
TOTAL	642	532

5.6.3 Détail des charges et produits exceptionnels

PRODUITS EXCEPTIONNELS	31/08/2011	31/08/2010
Produits de cessions d'immobilisations	144	1 024
Quote-part de subvention	1	1
Autres opérations en capital		2
Ecart d'acquisition		
Profit sur report d'impôt		
Reprises sur provisions		
Annulation de dette prescrite		45
Produits divers (Régularisations diverses et produits sur exercices antérieurs)	20	19
TOTAL	165	1 091

CHARGES EXCEPTIONNELLES	31/08/2011	31/08/2010
Cession d'immobilisations	141	1 024
Ecart d'acquisition		
Perte sur report d'impôt		
Malis sur cession d'action		
Dotation aux provisions		
Pénalités	2	
Charges diverses	11	5
TOTAL	154	1 029

5.7 Autres informations

5.7.1 Effectif du groupe

	31/08/2011	%	31/08/2010	%
Cadres	12	20%	10	19%
A. M. et techniciens	13	21%	5	10%
Employés	4	7%	5	10%
Ouvriers	32	52%	32	62%
TOTAL	61	100%	52	100%

5.7.2 Impôts

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices (K€)

L'impôt sur le bénéfice au compte de résultat comprend :

Ventilation	31/08/2011	31/08/2010
Impôts courants	165	201
Impôts différés	-95	-82
TOTAL	70	119

Rapprochement entre charge d'impôt théorique et effective :

Ce rapprochement se présente de la façon suivante:

Montant de la différence	31/08/2011	31/08/2010
Résultat avant impôt	88	304
Taux normal d'impôt en France	33,33%	33,33%
Impôt théorique (A)	30	101
Impôt réel (B)	70	119
Différence à expliquer (A-B)	-40	-18

Eléments de rapprochement	31/08/2011	31/08/2010
Amortissement des écarts d'acquisition	0	1
Effets des différences de taux d'imposition	0	
Effets de la variation du taux (report variable)	0	
Résultats taxés aux taux réduits	7	
Pertes fiscales (antérieures ou exercice)	-25	
Dif. Permanentes résultat comptable/imposable	-22	-18
Dif. temporaires résultat comptable/imposable	0	
Imposition forfaitaire annuelle et impact intégration fiscale	0	
Crédits d'impôts	0	
Autres	0	-1
Montant rapproché	-40	-18

5.7.3 Résultat net par action

Le résultat par action est obtenu en divisant le résultat du groupe par le nombre de titres composant le capital social. Compte tenu des différentes modifications du nombre d'actions constituant le capital de MOULINVEST dans le courant de l'exercice, le nombre d'actions retenu dans le calcul est le nombre moyen de l'exercice calculé au prorata temporis des différentes périodes.

Le résultat par action de base est le même que le résultat par action dilué.

RESULTAT PAR ACTION = 7 608 € / 1 776 926 = 0.00428 €

5.7.4 Parties liées

La SCI MARINE BIS est propriétaire d'un terrain qui a été donné à bail à construction à la SARL IMMOBILIER DE VILLE. Celle-ci a édifié un bâtiment dans lequel MBE exerce son activité.

Les transactions avec les parties liées non consolidées sont non significatives.

5.7.5 Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires comptabilisés en charges au titre de la mission de contrôle légal des comptes s'élève respectivement à :

SA MOULINVEST : 61 350 € HT

SAS SCIERIE MOULIN : 15 000 € HT

SAS MOULIN BOIS ENERGIE : 5 000 € HT

5.7.6 Rémunération des organes de direction

Les seuls organes de direction rémunérés dans la société consolidante sont le président de la SA MOULINVEST et les directeurs généraux.

Le total des rémunérations versé à ces organes s'élève à 197 140 € bruts.

5.7.7 Evénements postérieurs à la clôture

NEANT

5.8 Information sectorielle

5.8.1 Ventilation du chiffre d'affaires par zones géographiques (K€)

	31/08/2011	%	31/08/2010	%
France	18 214	91%	13 335	86%
Europe	1 622	8%	929	6%
Amérique	119	1%		0%
Asie	11	0%		0%
Afrique	133	1%	1 325	8%
TOTAL	20 099	100%	15 589	100%

5.8.2 Ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité (K€)

	31/08/2011	%	31/08/2010	%
Scierie	19 803	99,45%	15 503	99,45%
Granulés / Poeles à bois	41	0,55%	86	0,55%
Maison en kit				0%
Cogénération électricité	255			
Autres				0%
TOTAL	20 099	100%	15 589	100%

5.8.3 Ventilation du résultat par zone géographique (K€)

	31/08/2011	%	31/08/2010	%
France	18	100%	185	100%
Europe		0%		
Amérique		0%		
Asie		0%		
Afrique		0%		
TOTAL	18	100%	185	100%

5.9.2 Engagements hors bilan

5.9.1 Droit individuel à la formation

Dans le cadre du droit individuel à la formation institué par la loi 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie, au 31/08/2011, le volume d'heures de formation cumulées relatif aux droits acquis et non exercés est de 4 607 heures.

5.9.2 Engagements financiers donnés et reçus

- Engagements donnés

MOULINVEST S.A.

Caution solidaire : emprunt AUXIFIP/OSEO souscrit par MOULIN BOIS ENERGIE S.A.S. 8 900 000 €
(L'emprunt a été signé avant le 31 août 2011 mais n'a été encaissé que début septembre 2011 par MOULIN BOIS ENERGIE)

Concernant cet emprunt, la SA MOULINVEST s'est engagée à maintenir sa participation dans le capital de la société MOULIN BOIS ENERGIE S.A.S. jusqu'au terme du contrat.

La SA MOULINVEST a en outre autorisé l'affectation en nantissement de l'intégralité des actions qu'elle détient dans le capital de la société MOULIN BOIS ENERGIE au profit d'AUXIFIP et OSEO.

Caution solidaire : emprunts souscrits par la SCIERIE MOULIN S.A.S. auprès de la Société Générale, le Crédit Coopératif, le Crédit Agricole Loire Haute-Loire et la Banque Rhône-Alpes 628 467 €

Caution solidaire : emprunt souscrit par la SCI DE VILLE auprès de la Banque Commerciale pour le Marché de l'Entreprise 1 000 000 €

Caution solidaire : emprunt souscrit par la SARL IMMOBILIER DE VILLE auprès du Crédit Lyonnais 557 361 €

Scierie Moulin S.A.S.

Effets escomptés non échus : 416 K€

Nantissement du fonds de commerce à hauteur de 1 200 000 € en principal, en concurrence et au même rang pour les quatre banques (Société Générale, Crédit Coopératif, Crédit Agricole Loire et Haute-Loire, et Banque Rhône-Alpes). Le total du capital restant dû sur les emprunts correspondants s'élève à 628 467 €.

Caution solidaire : emprunt AUXIFIP/OSEO souscrit par MOULIN BOIS ENERGIE S.A.S. 3 248 000 €
(L'emprunt a été signé avant le 31 août 2011 mais n'a été encaissé que début septembre 2011 par MOULIN BOIS ENERGIE)

Concernant cet emprunt, la SAS MOULIN s'est engagée à maintenir sa participation dans le capital de la société MOULIN BOIS ENERGIE S.A.S. jusqu'au terme du contrat.

Moulin Bois Energie S.A.S.

A titre de garanties au profit d'AUXIFIP :

- Gage sans dépossession des équipements mobiliers,
- Cession de créances professionnelles et relatives à des subventions à hauteur de 1 380 K€.

S.C.I. de Ville

A titre de garanties au profit de la Banque Commerciale pour le Marché de l'Entreprise, dans le cadre de l'emprunt de 1 600 000 € souscrit par la SCI DE VILLE :

- Privilège de prêteur de deniers pour 1 500 000 €,
- Hypothèque complémentaire de 100 000 €.

Le total du capital restant dû sur cet emprunt s'élève à 1 540 466 €.

S.A.R.L. Immobilier de Ville

A titre de garanties, prises pour compte commun par la Société Générale, au profit d'un pool bancaire (Société Générale, Le Crédit Lyonnais, et HSBC), dans le cadre des emprunts de 3 473 353 € et 601 000 € (débloqué de 356 398 € au 31 août 2011) souscrits par la SARL IMMOBILIER DE VILLE :

- Inscription d'hypothèque conventionnelle et en concurrence entre les banques, sur le droit au bail à construction et sur les constructions édifiées par la SARL IMMOBILIER DE VILLE, dans le cadre du bail à construction consenti par la SCI MARINE BIS sur une parcelle de terrain
- Affectation hypothécaire, conférée par la SCI MARINE BIS, sur le terrain lui appartenant, objet du bail à construction susvisé,
- Cession des loyers perçus (loi Dailly) de la société MOULIN BOIS ENERGIE.

• Engagements reçus

MOULINVEST S.A.

Participation en risque d'OSEO : garantie 80% sur l'emprunt OSEO de 1 500 000 €.

Scierie Moulin S.A.S.

Contre-garantie OSEO SOFARIS pour pool bancaire 40%	251 387 €
Garantie OSEO pour un contrat de crédit-bail d'une ligne de sciage	425 559 €
Caution bancaire de la Banque Rhône Alpes pour coupes de bois	182 598 €
Cautions données par le Crédit Coopératif pour la Scierie Moulin	300 000 €
11 cautions et avals répertoriées par la Société Générale pour la Scierie Moulin	268 318 €
Cautions de marchés divers répertoriées par HSBC	38 617 €

Moulin Bois Energie S.A.S.

Cautionnement solidaire consenti par M. Maurice MOULIN à concurrence de 1 000 000 €, étant précisé que ce cautionnement pourra être levé dès que l'emprunteur pourra justifier au prêteur que le permis de construire est purgé de tout recours.

Caution personnelle de M. Maurice MOULIN sur un billet de trésorerie de 150 000 € souscrit auprès de la Société Générale (ce billet a été remboursé en septembre 2011).

S.A.R.L. Immobilier de Ville

Cautions hypothécaires, conférées par les SCI MARINE BIS et MARINE, dans le cadre des emprunts de 3 473 353 € et 601 000 €.

20.1.2 Comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 août 2010

1 BILAN CONSOLIDE

Rubriques	ACTIF (En K€)	31/08/2010	31/08/2009
ECART D'ACQUISITION	I		
Capital souscrit non appelé	II		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement			
Frais de recherche et développement			
Concessions, brevets, droits similaires		12	2
Fonds commercial			
Autres immobilisations incorporelles			
Avances,acomptes immob. incorpor.			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains		129	134
Constructions		718	799
Installations techniq., matériel, outillage		5 427	5 293
Autres immobilisations corporelles		263	245
Immobilisations en cours		901	67
Avances et acomptes		3 908	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
Titres de participations			320
Actifs nets en cours de cession			
Participations par mise en équivalence			
Créances rattachées à participations			114
Autres titres immobilisés		4	1
Prêts			
Autres immobilisations financières		165	
TOTAL III		11 527	6 975
STOCKS ET EN-COURS			
Matières premières, approvisionnements		5 606	3 479
En-cours de production de biens			
En-cours de production de services			
Produits intermédiaires et finis		931	916
Marchandises		48	60
Avances,acomptes versés/commandes			200
CREANCES			
Créances clients et comptes rattachés		2 382	2 127
Actifs d'impôt différé		55	13
Autres créances		462	246
Capital souscrit et appelé, non versé			
DIVERS			
Valeurs mobilières de placement		68	181
Actions propres			
Disponibilités		1 274	168
COMPTES DE REGULARISATION			
Charges constatées d'avance		261	230
TOTAL IV		11 087	7 620
Charges à répartir/plsrs exerc:	V		
Primes rembourst des obligat:	VI		
Ecart de conversion actif	VII		
TOTAL GENERAL (I à VIII)		22 614	14 595

PASSIF (En K€)	31/08/2010	31/08/2009
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	341	341
Primes d'émission, de fusion, d'apport	4	4
Ecarts de réévaluation		
Ecarts de réévaluation groupe		
Réserve légale	34	30
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	2 452	1 969
Réserve du groupe	2 493	2 871
Ecarts de conversion groupe		
Report à nouveau		
RESULTAT GROUPE	180	109
Subventions d'investissements		
Amortissement dérogatoires		
Autres provisions réglementées		
Titres en autocontrôle		
TOTAL I	5 504	5 324
INTERETS MINORITAIRES		
Intérêts hors groupe	221	219
Ecarts de conversion hors groupe		
Résultat hors groupe	5	6
TOTAL II	226	225
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL III		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour acquisition de titres		
provisions pour risques		
Provisions pour charges	25	22
Provisions pour passif d'impôt différé	295	338
TOTAL IV	320	360
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 692	490
Concours bancaires courants	1 244	90
Emprunts en crédit bail	4 194	4 388
Emprunts et dettes financières divers	74	208
Passif nets en cours de cession		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 360	2 873
Dettes fiscales et sociales	753	474
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 003	
Autres dettes	234	148
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	10	15
TOTAL V	16 564	8 686
Ecarts de conversion passif VI		
Ecart arrondi passif VII		
TOTAL GENERAL (I à VII)	22 614	14 595

2. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

RESULTAT (En K€)	31/08/2010	31/08/2009
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS		
Ventes de marchandises France	82	93
Ventes de marchandises Export	4	
Production vendue de biens France	11 894	9 769
Production vendue de biens Export	2 036	1 868
Production vendue de services France	1 359	1 110
Production vendue de services Export	214	230
TOTAL I	15 589	13 070
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Production stockée	16	554
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	6	16
Reprises sur provisions, amortis, transferts	84	65
Autres produits		2
TOTAL II	106	637
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)	1 258	1 112
Variation de stock de marchandises	12	-25
Achats de matières prem. et autres appro.	7 920	5 126
Variation de stock de MP et autres appro.	-2 127	74
Autres achats et charges externes	4 698	3 560
Impôts, taxes et versements assimilés	289	334
Salaires et traitements	1 267	1 219
Charges sociales	490	474
Dotations aux amortissements immo	1 263	1 251
Dotations aux provisions immobilisations		
Dotations aux provisions sur actif circulant	6	1
Dotations aux provisions risques et charges	3	3
Autres charges	40	
TOTAL III	15 119	13 129
RESULTAT D'EXPLOITATION (I+II-III)	576	578
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		

RESULTAT (En K€)	31/08/2010	31/08/2009
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participations	5	
Prod. des autres val. mob. et créances de l'actif immo.		
Autres intérêts et produits assimilés	2	11
Reprises sur provisions, transferts de charges	188	
Différences positives de change		
Prod. nets sur cessions de VMP	3	19
Ecart de conversion		
TOTAL IV	198	30
CHARGES FINANCIERES		
Dotation financières aux amortissements et prov.	1	67
Intérêts et charges assimilées	349	346
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de VMP	182	
Ecart de conversion		
TOTAL V	532	413
RESULTAT FINANCIER (IV-V)	-334	-383
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	242	195
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	64	72
Autres produits excep. sur opérations en capital	1 027	227
Reprises sur provisions, transferts de charges		
TOTAL VI	1 091	299
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3	3
Autres charges except. sur opérations en capital	1 026	291
Dotations exceptionnelles aux amort. et provisions		
TOTAL VII	1 029	294
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VI-VII)	62	5
Impôts dus sur les bénéfices	201	7
Impôts différés sur les bénéfices	-82	77
TOTAL VIII	119	84
TOTAL DES PRODUITS	16 984	14 036
TOTAL DES CHARGES	16 799	13 920
Résultat des société intégrées	185	115
Résultat des sociétés mises en équivalence		
Dotations aux amort. des écarts acquisitions		
Résultat d'ensemble consolidé	185	115
Résultat groupe	180	109
Résultat hors groupe	5	6
Résultat par action	0,0034	0,0021
Résultat dilué par action	0,0034	0,0021
Résultat par action avant dot. aux amortissements des écarts d'acquisitions	0,0034	0,0021

3 - TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

TABLEAU DE FLUX (En K€)	31/08/2010	31/08/2009
Résultat net des sociétés intégrées	185	115
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
- Amortissements et provisions	1 265	1 249
- Variation des impôts différés	-81	77
- Plus-values de cession, nettes d'impôt		155
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	1 369	1 596
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	1 416	-640
Liaison Bilan		
Flux net de trésorerie généré par l'activité	2 785	956
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement :		
Acquisition d'immobilisations (-)	-6 117	-295
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt (+)	1 138	136
Incidence des variations de périmètres	-7	
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-4 986	-159
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement :		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère (-)		-300
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées (-)		-26
Augmentations ou diminutions de capital en numéraire	9	
Emissions d'emprunts (+)	3 560	447
Remboursements d'emprunts (-)	-1 529	-1 094
Flux nets de trésorerie lié aux opérations de financement	2 040	-973
Incidence des variations des cours des devises		
Variations de trésorerie	-161	-176
Trésorerie d'ouverture	259	435
Trésorerie de clôture	98	259
Ecart	0	0

4. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Primes	Réserves légal	Réserves consolidées	Résultat consolidé	Ecart de conversion	Total Capitaux Propres - Part du groupe	Part minoritaire
31-août-09	341	4	30	4840	109	0	5324	225
Affectation du résultat de l'exercice précédent			4	105	-109		0	0
Résultat consolidé (part du groupe)					180		180	5
variation de périmètre								-3
31-août-10	341	4	34	4945	180	0	5504	227

La première consolidation réalisée est celle du 31/8/2009, ce qui explique l'absence de variation 2008/2009.

5. ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

5.1. Informations relatives à la Société

Il s'agit de la première consolidation du groupe MOULINVEST S.A.S. au 31 août 2010 avec l'établissement du comparatif au 31 août 2009. Le périmètre de consolidation comporte 5 sociétés sous contrôle exclusif.

Le groupe s'est trouvé étendu à la SARL Immobilière de Ville, créée en octobre 2009 et consolidée pour la première fois au 31 août 2010 (entité ad hoc).

Mouvements de titres :

La SAS MOULINVEST a racheté :

331 titres de la SAS SCIERIE MOULIN, en date du 27 août 2010.

2 parts de la SCI DE VILLE, en date du 27 août 2010.

La SAS Moulin Bois Energie, détenue à 100% par MOULINVEST, a augmenté son capital en juillet 2010 pour le porter de 500 000 € à 2 425 000 €. Suite à cette augmentation, la société est détenue à 10% par Scierie Moulin S.A.S. et 90% par MOULINVEST S.A.S. La S.A.S. MOULINVEST a financé cette augmentation de capital par un prêt bancaire.

La scierie MOULIN qui détenait 100% des titres de l'EURL SOFOVE (Société Forestière du Velay) jusqu'au août 2010, a cédé sa participation pour un prix de cession à la valeur nominale. La société n'a donc pas dégagé de plus value sur cette opération. Cette EURL n'était pas consolidée. (CF Périmètre § 5.4)

5.2. Faits significatifs

5.2.1. Analyse de la performance du groupe

Le groupe a subi sur cet exercice les effets de la crise dans le bâtiment, secteur économique dans lequel il intervient principalement. Il a également supporté des coûts liés au démarrage de la société MOULIN BOIS ENERGIE, dont les développements futurs attendus sont importants, mais qui n'a pas encore dégagé de résultat bénéficiaire.

5.2.2. Facteurs de risque

- **Risques opérationnels**

Le groupe estime ne pas ressentir de pression concurrentielle forte, que ce soit pour l'activité de scierie, ou pour celle de production de granulés de bois. Pour cette dernière activité, la demande est forte et devrait progresser car elle s'inscrit dans une démarche de développement durable. Les approvisionnements sont facilités par la connaissance approfondie des exploitations forestières et ne comportent pas de risques particuliers. La production est réalisée avec des matériels fiables, informatisés et dont la maintenance est assurée de manière permanente.

- **Risques de marché**

Le groupe estime ne pas être exposé à des risques de non respect de ses engagements financiers actuels, compte tenu des perspectives de rentabilité attendues dans les années futures. Il n'a pas souscrit d'instruments dérivé de couverture. Son endettement est en partie à taux variable, avec des taux inférieurs à 3 % l'an. Les clauses de variabilité sont essentiellement basées sur des moyennes d'EURIBOR, auxquelles s'ajoutent des marges de 1.5 % à 2.03%. Compte tenu de l'évolution actuelle des taux, le risque d'avoir à supporter des taux très élevés est considéré comme faible.

5.2.3. Perspectives 2011

Le groupe est en plein développement :

Au niveau de la scierie MOULIN, grâce à l'investissement dans une nouvelle chaîne de sciage et au développement d'un nouveau marché de maisons en bois en kit.

Au niveau de MOULIN BOIS ENERGIE : société qui est en cours de développement important. Le véritable déploiement des activités des cogénération et de production de granulés est prévu à compter de l'année 2011,

avec la mise en route des chaînes de production pour ces 2 activités au potentiel important, compte tenu de son orientation « énergies renouvelables ».

5.3.Principes et méthodes comptables

5.3.1.Référentiel comptable

Les comptes consolidés du groupe MOULINVEST, clos au 31 août 2010, ont été établis sous la responsabilité du Président. Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables
- Indépendance des exercices

et conformément aux principes et méthodes définis par l'arrêté du 22 juin 1999 homologuant le règlement CRC 99-02. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

5.3.2.Changement de méthode

Les principes comptables appliqués pour l'arrêté des comptes au 31/08/2010 sont les mêmes que ceux au 31/08/2009. Aucun changement de méthode comptable ou d'estimation comptable n'est à signaler

5.3.3.Estimation et hypothèses

La préparation des comptes consolidés conformes au CRC 99-02 nécessite la prise en compte par la direction d'hypothèses et d'estimations qui affectent les montants d'actifs et de passifs figurant au bilan, les actifs et les passifs éventuels mentionnés dans l'annexe, ainsi que les charges et les produits du compte de résultat. Il est possible que les montants effectifs se révélant ultérieurement soient différents des estimations et des hypothèses retenues.

5.3.4.Base de préparation des états financiers

Les comptes retenus pour la consolidation sont les comptes annuels au 31 Août 2010.

Toutes les sociétés ont un exercice de 12 mois, sauf la SCI DE VILLE : celle-ci clôture ses comptes au 31/12/2009. Il a été fait une situation réelle au 31/8/2010 et une reconstitution de comptes du 1/9/2009 au 31/8/2010, par extraction des données comptables de chaque exercice concerné.

5.3.5.Principes et méthodes de consolidation

Toutes les participations significatives dans lesquelles la société MOULINVEST assure le contrôle exclusif, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

L'intégration globale consiste à :

- Intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels.
- Eliminer les opérations en comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.
- Répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires dits « intérêts minoritaires ».

Aucun écart d'acquisition n'a été constaté.

Le groupe applique les méthodes préférentielles suivantes du règlement CRC-99-02 :

.Comptabilisation des engagements de retraite (CF § 5.3.15)

.Comptabilisation des contrats de location-financement (cf § 5.3.20)

Ne sont pas applicables les méthodes suivantes :

.Activation des frais de développement

.Reclassement des écarts de conversion en résultat financier

.Prise en compte du résultat à l'avancement

5.3.6. Distinction entre résultat exceptionnel et résultat d'exploitation.

Les opérations non courantes et non liées à l'exploitation normale de l'entreprise sont constatées en résultat exceptionnel.

5.3.7. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations sont retenues pour leurs coûts d'acquisition ou de production, diminuées des amortissements cumulés. Les amortissements sont calculés sur le mode linéaire, selon les durées d'utilité effectives.

5.3.8. Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont retenues pour leurs coûts d'acquisition ou de production, diminuées des amortissements cumulés. Les amortissements sont calculés sur le mode linéaire, selon les durées d'utilité effectives. Lorsque des événements ou des indicateurs internes indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à la valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée de la valeur vénale (diminuée des coûts de cession) et de la valeur d'utilité.

Les droits de mutation et les honoraires ont été activés.

5.3.9. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont retenues pour leur coût d'acquisition. Lorsque leur valeur d'utilité à la clôture est inférieure à leur prix d'acquisition, des dépréciations sont constatées.

5.3.10. Stocks

Evaluation des matières et marchandises

Les matières et marchandises ont été évaluées au dernier prix d'achat connu.

En ce qui concerne les stocks de grumes : ceux-ci sont évalués et entrés en stocks dès l'achat, c'est-à-dire au moment de la signature des conventions avec les ONF et les particuliers. Compte tenu de la nature particulière des achats qui ne peuvent être évalués à une valeur réelle que lors de la coupe, il arrive qu'à postériori, lorsque les bois sont coupés, le cubage réel soit différent des cubages entrés en stock. Le stock et les dettes fournisseurs corrélatives sont alors réajustés. Cela n'a pas d'incidence sur le résultat, mais peut influencer sur le niveau des stocks et des dettes fournisseurs.

Evaluation des produits et en cours

Les produits finis de sciages ont été évalués au coût de production hors frais de commercialisation. Ce coût de production est calculé de la manière suivante :

Prix de vente – décote de 5 % correspondant aux frais de commercialisation.

Dépréciation des stocks

Une provision pour dépréciation des stocks est constatée le cas échéant si la valeur actuelle (de réalisation) devient inférieure au coût de production. Aucune dépréciation n'a été constatée.

5.3.11. créances clients et autres créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation des créances est pratiquée nominativement lorsqu'il existe des risques identifiés de non recouvrabilité.

5.3.12. Actifs financiers

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'achat ou de souscription, hors frais accessoires. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque le cours de bourse du jour de clôture est inférieur au coût d'achat.

5.3.13. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

5.3.14. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissements apparaissant au passif des comptes sociaux des sociétés consolidées sont virées en produits constatés d'avance, sans incidence sur la fiscalité différée.

5.3.15. Avantages du personnel

Les engagements de retraite concernent les 2 sociétés SCIERIE MOULIN et MOULINVEST. L'intégralité des engagements au 31/8/2010 a fait l'objet d'une provision. Il n'existe pas de contrat d'assurance pour couvrir ce risque. Le groupe a évalué ses engagements selon une méthode actuarielle.

Le groupe n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.

Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Les hypothèses de calcul de la provision sont les suivantes :

- départ à l'âge de 65 ans
- méthode rétrospective pure
- rotation lente
- taux d'actualisation : 3.5 %
- taux de cotisation patronale : 37% pour la scierie / 51 % pour la société MOULINVEST.

5.3.16. Provisions

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

5.3.17. Passifs éventuels et litiges

Si le montant ou l'échéance d'un risque ne peuvent être estimés avec suffisamment de fiabilité, alors il s'agit d'un passif éventuel qui constitue un engagement du Groupe sauf dans le cadre des acquisitions où les passifs éventuels sont comptabilisés au bilan consolidé.

5.3.18. Impôts

Les impôts différés résultent des retraitements et éliminations pratiqués et de toute différence temporaire apparaissant entre résultat comptable et fiscal. Ils sont calculés par taux d'imposition et par application de la méthode du report variable (prise en résultat des différences temporaires). Ils ont été calculés au taux de 33.33%, la prise en compte d'un échéancier de reversement n'ayant pas d'impact significatif.

En application du CRC 99.02, les montants d'impositions différées actives et passives sont compensés pour une même entité fiscale.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu dans un futur proche.

Compte tenu des perspectives de forte rentabilité dans les années qui viennent de la société MOULIN BOIS ENERGIE, les déficits fiscaux ont été activés. (Déficit fiscal cumulé au 31/8/2010 : 164 917 Euros)

Il n'existe pas de convention d'intégration fiscale entre les sociétés du groupe.

5.3.19. Reconnaissance des produits

Les modalités de reconnaissance du chiffre d'affaires dans toutes les sociétés du groupe obéissent aux règles suivantes : la livraison déclenche la facturation et par conséquent la comptabilisation immédiate des produits. Des PQFA (Primes Quantitatives de fin d'année) sont versées à certains clients selon des conventions signées avec eux sur la base de volumes traités en année civile. Au 31 aout, il est fait une estimation des primes qui seront dues au 31 décembre sur la base de l'année civile en fonction des volumes déjà connus et à venir. Des avoirs sont comptabilisés au prorata temporis des 8 mois écoulés.

En ce qui concerne les locations, d'immeubles, si les factures comptabilisées chevauchent 2 exercices, il est procédé à la comptabilisation de produits constatés d'avance afin de respecter le principe de rattachement à l'exercice.

5.3.20. Contrat de location et crédits baux

Un grand nombre de biens, matériels techniques notamment, sont financés par crédit bail. Ceux-ci ont été retraités pour faire apparaître à l'actif la valeur brute des immobilisations ainsi financées et les amortissements calculés sur une durée probable d'utilisation, et au passif les emprunts qui auraient été souscrits pour financer les investissements.

5.3.21.Côût des emprunts ou des dettes portant intérêts

Les coûts des emprunts et des dettes portant intérêts sont constatés selon les dispositions du plan comptable général en charges financières.

5.3.22.Résultat par action

Le résultat par action est obtenu en divisant le résultat du groupe par le nombre de titres composant le capital social

5.4.Périmètre de consolidation

5.4.1.Liste des sociétés consolidées

Les sociétés consolidées et les méthodes de consolidation sont les suivantes:

Liste des sociétés consolidées	% de contrôle	Méthode Intégration	N° SIREN	Activité
SAS MOULINVEST	100%	Globale	433122637	Prise de participations
SAS SCIERIE MOULIN	95%	Globale	330824442	Scierie et rabotage du bois
SAS MOULIN BOIS ENERGIE	100%	Globale	499475713	Production, transformation et vente de matières énergétiques
SCI DE VILLE	100%	Globale	380807057	Gestion immobilière
SARL IMMOBILIER DE VILLE	10%	Globale	517853305	Gestion immobilière

Sont consolidées toutes les sociétés sur lesquelles la société SAS MOULINVEST exerce un contrôle exclusif ou conjoint, ou exerce une influence notable.

La SARL Immobilier de ville, qui est détenue à 10% par MOULINVEST S.A.S. est consolidée en tant que société ad'hoc. En effet, une entité ad hoc doit être incluse dans le périmètre de consolidation au même titre que les autres entreprises contrôlées dès lors qu'il y a contrôle en substance de cette entité. Ce contrôle peut s'exercer en vertu de contrats, d'accords ou de clauses statutaires. Les risques liés à l'activité de la SARL sont notamment supportés par le groupe : dans le cadre du bail commercial qui lie la société MOULIN BOIS ENERGIE à la société IMMOBILIER DE VILLE, il est prévu une délégation des loyers versés par MBE en garantie des emprunts souscrits par IMMOBILIER DE VILLE auprès de 3 banques (Société générale, HSBC et LCL) pour un total de 3 500 000 €, ce qui explique la prise en compte de cette entité dans le périmètre de consolidation. L'entité ad hoc est contrôlée de manière exclusive. Dans ce cas, conformément au principe général de détermination des méthodes de consolidation, elle est consolidée par intégration globale.

Société exclue du périmètre de consolidation :

Etait susceptible d'entrer dans le périmètre, mais n'a pas été retenue, la société suivante :

La société Forestière du Velay (SOFOVE) était détenue à 100 % par la SAS MOULINVEST. La totalité de cette participation a été cédée en août 2010.

Etant donné que cette participation était détenue en vue d'une cession ultérieure, elle a été écartée de la consolidation au 31/08/2009.

5.4.2.Variation de périmètre

Le périmètre de consolidation est resté identique entre le 31 aout 2009 et le 31 aout 2010 sous la réserve suivante : la société IMMOBILIER DE VILLE, créée le 19 octobre 2009 est entrée dans le périmètre sur l'exercice 31/8/2010.

5.5. BILAN

5.5.1. Immobilisations incorporelles, corporelles et financières.

Rubriques	Début exercice	Acquisition	Cession	Variation périmètre	Autre variation et variation de change	Fin exercice
Frais d'établissement						0
Frais de recherche						0
Concessions, Brevets	87	25	14			98
Fonds commercial						0
Autres immo incorporelles						0
IMMO INCORPORELLES	87	25	14	0	0	98
Terrains	179	2				181
Constructions	2 479	33				2 512
Installations techniques	14 709	1 882	876			15 715
Autres immo corporelles	457	108	34			531
Immo en cours	67	834				901
Avances et acomptes		3 908				3 908
IMMO CORPORELLES	17 891	6 767	910	0	0	23 748
Titres participation	320		320			0
Titres des sociétés M.E.						0
Créances sur participations	114	4	118			0
Autres titres immo	1	3				4
Prêts						0
Autres immo financières	0	165				165
IMMO FINANCIERES	435	172	438	0	0	169
TOTAL	18 413	6 964	1 362	0	0	24 015

Le fonds de commerce issu d'un apport ancien et non identifiable a été annulé par impact sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice comparatif.

Les acquisitions d'installations techniques concernent le renouvellement des lignes de sciage de la scierie Moulin à hauteur de 1 084 K€. Les cessions de 876 K€ concernent également cette entité.

Les avances et acomptes sur immobilisations d'un montant de 3908 K€ ont été faites par la société Moulin Bois Energie, dans l'attente de remboursements par le crédit bailleur.

Les autres immobilisations financières sont constituées de :

Dépôt et cautionnements : 184 k€

Les immobilisations financières du 31/8/2009 ont une valeur brute de 20 k€. Elles sont provisionnées à 100% ce qui explique leur valeur nette nulle dans le bilan consolidé au 31/8/2009.

Les titres de participation qui étaient détenus par MOULINVEST au 31/8/2009 étaient constitués de 100 % des parts de la société SOFOVE (Société Forestière du Velay), société dont l'activité est le négoce de bois et dérivés. Cette participation a été cédée en aout 2010, pour un prix de cession égal à la valeur nominale des titres (Aucune plus ou moins value n'a été réalisée), ce qui explique l'exclusion du périmètre de consolidation. (cf § 5.4.1)

5.5.2.Amortissements des Immobilisations

Durées d'amortissement

Nature	Durée
Immobilisations incorporelles : logiciels	1 an
Constructions	10 - 30 ans
Agencements, installations	8 - 20 ans
Matériel et outillage	2 - 10 ans
Matériel de transport	4 - 5 ans
Mobilier et matériel de bureau	3 - 10 ans

Variations des amortissements

Rubriques	Début exercice	Dotation	Reprise	Variation périmètre	Autre variation et variation de change	Fin exercice
Frais d'établissement						0
Frais de recherche						0
Concessions, Brevets						0
Fonds commercial						0
Autres immo incorporelles	85	15	14			86
IMMO INCORPORELLES	85	15	14	0	0	86
Terrains	44	8				52
Constructions	1 680	113				1 793
Installations techniques	9 416	1 054	181			10 289
Autres immo corporelles	212	73	17			268
Immo en cours						0
IMMO CORPORELLES	11 352	1 248	198	0	0	12 402
TOTAL	11 437	1 263	212	0	0	12 488

5.5.3.Stocks et en-cours

STOCK 31/8/2009	BRUT	PROVISION	NET
Matières premières	3 479		3 479
Encours de biens			
Encours de services			
Produits intermédiaires et finis	916		916
Marchandises	60		60
TOTAL	4 455		4 455

STOCK 31/8/2010	BRUT	PROVISION	NET
Matières premières	5 606		5 606
Encours de biens			
Encours de services			
Produits intermédiaires et finis	931		931
Marchandises	48		48
TOTAL	6 585		6 585

Les stocks sont composés essentiellement de grumes. La forte hausse du niveau de stocks s'explique par une politique d'achats importante en termes de volumes pour faire face aux développements d'activité futurs.

5.5.4.Créances clients et autres créances

AU 31/8/2010	MONTANT BRUT	moins d'un an	plus d'un an
Prêts	0	0	0
Avances et acomptes versés	0	0	0
Créances clients	2 382	2 382	0
Actif d'impôt différé	55	55	0
Autres créances	462	462	0
Charges constatées d'avance	261	261	0
TOTAL	3 160	3 160	0

AU 31/8/2009	MONTANT BRUT	moins d'un an	plus d'un an
Prêts	0	0	0
Avances et acomptes versés	200	200	0
Créances clients	2 127	2 127	0
Actif d'impôt différé	13	13	0
Autres créances	246	246	0
Charges constatées d'avance	230	230	0
TOTAL	2 816	2 816	0

5.5.5.Actifs financiers

Au 31/8/2010 :

Le portefeuille de titres détenus est composé de :

Actions NERGECO : 159 K€ (Valeur actuelle : 46 K€)
 Actions FAURECIA : 28 K€ (Valeur actuelle : 7 K€)
 Actions INFOGRAMMES : 11 K€ (Valeur actuelle : 1 k€)
 Actions de SICAV : 7 k€ (Valeur actuelle : 7 k€)
 Vivendi Universal : 6 K€ (Valeur actuelle : 2 K€)
 Eurotunnel : 6 K€ (Valeur actuelle : 2 K€)
 Michelin : 3 K€ (Valeur actuelle : 3 K€)
 Soit un total brut de 220 K€

Lorsque le cours de clôture de ces titres était inférieur à leur prix d'achat, une provision pour dépréciation a été constatée : 152 K€ au 31/8/2010, soit un total net de 68 K€

Au 31/8/2009 :

Le portefeuille de titres détenus est composé de :

Actions NERGECO : 159 K€
 Actions FAURECIA : 159 K€
 Actions INFOGRAMMES : 94 K€
 Obligations INFOGRAMMES : 1 K€
 Actions de SICAV (Sté générale) : 95 K€
 Vivendi Universal : 6 K€
 Eurotunnel : 6 K€
 Michelin : 2 K€
 Soit un total brut de : 522 K€

Lorsque le cours de clôture de ces titres était inférieur à leur prix d'achat, une provision pour dépréciation a été constatée : 341 K€ au 31/8/2009, soit un total net de 181 K€

5.5.6.Trésorerie et équivalents trésorerie

Les flux de trésorerie générés par l'activité sont positifs de 2 785 k€, suite notamment à une forte baisse du besoin en fonds de roulement de + 1 416 K€, alors que la marge d'autofinancement dégagée est de 1 369 K€.

En ce qui concerne les flux liés aux investissements, ceux-ci sont négatifs de 4 986 k€ : les investissements se sont élevés à 6 117 k€ (Dont 3 908 k€ d'avance sur immobilisation) et les cessions d'immobilisations à 1 138 K€.

Afin d'assurer le financement de ces investissements, des emprunts ont été souscrits pour 3 560 k€. Les remboursements d'emprunts se sont élevés à 1 529 k€.

Conformément aux préconisations sur l'établissement du tableau de flux de trésorerie, les flux d'investissement et financement liés aux crédits baux ne sont pas constatés à la signature du contrat mais les redevances payées au cours de l'exercice sont analysées comme des flux de financement pour la part correspondant au remboursement de capital

Compte tenu de tous ces flux, le groupe a vu sa trésorerie diminuer de 161 k€.

5.5.7.Capital et informations sur le capital

Composition du capital social

	EX. 31/8/2010	EX. 31/8/2009
Nombre de titres à l'ouverture	52 500	52500
Augmentation de capital	0	0
Diminution de capital	0	0
Nombre de titres à la clôture	52 500	52 500

La société ne détient pas d'actions propres.

La valeur nominale des titres est de 6.50 €.

5.5.8.Passifs financiers et Analyse de l'endettement financier net

Les dettes financières peuvent être ventilées par échéance de la manière suivante :

AU 31/8/2010	montant brut	moins d'un an	1 an à 5 ans	plus de 5 ans
Dettes auprès des Ets de crédit	3 692	1 291	1 622	779
Emprunts en crédit-bail	4 194	1 175	2 825	194
Emprunts et dettes financières divers	74	74		
TOTAL	7 960	2 540	4 447	973

AU 31/8/2010	montant brut	moins d'un an	1 an à 5 ans	plus de 5 ans
Concours bancaires courants	1 244	1 244		
TOTAL	1 244	1 244	0	0

Les dettes auprès des établissements de crédit sont constituées à hauteur de 3377 k€ d'emprunts à taux variable.

AU 31/8/2009	montant brut	moins d'un an	1 an à 5 ans	plus de 5 ans
Dettes auprès des Ets de crédit	490	162	328	
Emprunts en crédit-bail	4 388	1 007	3 328	53
Emprunts et dettes financières divers	208	208		
TOTAL	5 086	1 377	3 656	53

AU 31/8/2009	montant brut	moins d'un an	1 an à 5 ans	plus de 5 ans
Concours bancaires courants	90	90		
TOTAL	90	90	0	0

Les dettes auprès des établissements de crédit sont constituées à hauteur de 389 k€ d'emprunts à taux variable. La progression de l'endettement s'explique par le financement des investissements réalisés sur l'exercice, soit par achats directs, soit par crédit bail.

5.5.9.Provision pour engagement de retraite et autres provisions.

	01/09/2009	Variation périmètre	Variation change	Dotations	Reprises	31/08/2010
Provision pour litiges						0
Provisions pour risque et charge y compris pour pension	22			3		25
Passif d'impôt différé	338				43	295
TOTAL	360	0	0	3	43	320

Les seules sociétés soumises à des engagements de retraite sont la scierie MOULIN et MOULINVEST. L'intégralité des engagements au 31/8/2010 a fait l'objet d'une provision. Il n'existe pas de contrat d'assurance pour couvrir cet engagement.

5.5.10.Litiges et passifs éventuels

Risque :

En juillet 2010 est survenu au sein de la scierie MOULIN un accident du travail qui devrait avoir une incidence future sur le taux de cotisations Accident du Travail de l'entreprise. Cet événement n'a débouché à ce jour sur aucun litige.

Sur la base des éléments disponibles à la date d'arrêté des comptes et compte tenu des conséquences incertaines de l'accident, la société n'est pas en mesure d'estimer de manière fiable si, et pour quel montant, cet événement peut entraîner une sortie de ressources. Aucune provision n'a donc été constituée dans les comptes au 31/08/10.

5.5.11.Dettes fournisseurs et autres dettes

Le montant particulièrement significatif des dettes fournisseurs à la clôture s'explique par le cadre contractuel liant le groupe MOULINVEST à ses fournisseurs de bois. L'accord entre les deux parties prévoit un paiement au fur et à mesure de la consommation des bois achetés sur pied.

Ainsi le processus de comptabilisation des achats de grumes est le suivant :

- Lors de la signature d'une convention d'achat avec les ONF (Offices Nationaux des Forêts), le montant prévu dans la convention est comptabilisé en achats, car la scierie MOULIN en devient propriétaire à cet instant. Cependant, la scierie ne paye les achats qu'au fur et à mesure de leur utilisation (au moment du sciage). Cela peut générer des délais de paiement de plus d'un an, entre le moment où le bois est acheté et celui où il est payé.
- Pour des achats à des particuliers, les délais de paiement sont de 90 jours au maximum.

AU 31/8/2010	montant brut	moins d'un an	1 an à 5 ans	plus de 5 ans
Avances et acomptes sur commande				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 360	5 360		
Dettes sur immobilisations	1003	1003		
Dettes fiscales et sociales	753	753		
Autres dettes	234	234		
Produits constatés d'avance	10	2	4	4
TOTAL	7 360	7 352	4	4

5.6.Compte de résultat

5.6.1.Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation dégagé est de 576 k€ stable par rapport à celui de l'année précédente. L'exercice écoulé a connu une forte hausse d'activité, avec un chiffre d'affaires en progression de 19% et une amélioration du taux de marge moyen passé de 51.90 % à 54.70 %. Dans le même temps, le groupe a supporté des hausses importantes de charges externes (Essentiellement : sous traitance liée à la production, locations immobilières et entretien, maintenance des matériels) qui ont absorbé la hausse de marge en valeur.

5.6.2.Résultat financier

L'importante reprise de provision pour dépréciation des VMP s'explique par d'importantes cessions de titres qui étaient dépréciés. La moins value importante est corrélative à la reprise.

PRODUITS FINANCIERS	31/08/2010	31/08/2009
Revenus des participations	5	
Revenus de placements	1	4
Escomptes obtenus	1	
Produits de cession	3	19
Ecart de conversion		
Reprises sur provisions pour dépréciation des VMP	188	
Différences positives de change		
Autres produits financiers		7
TOTAL	198	30

Les nombreux financements par crédits baux ont été retraités pour faire apparaître la charge financière supportée par le groupe. Ils sont distingués des intérêts des emprunts réels dans le tableau ci-dessous.

CHARGES FINANCIERES	31/08/2010	31/08/2009
Intérêts bancaires	99	58
Intérêts sur crédit bail	222	267
Escomptes accordés	28	21
Perte de change		
Charges nettes sur cession VMP	182	
Dotations financières	1	67
Autres charges financières		
TOTAL	532	413

5.6.3. Détail des charges et produits exceptionnels

PRODUITS EXCEPTIONNELS	31/08/2010	31/08/2009
Produits de cessions d'immobilisations	1 024	136
Quote-part de subvention	1	4
Autres opérations en capital	2	87
Ecarts d'acquisition	0	0
Profit sur report d'impôt	0	0
Reprises sur provisions	0	0
Annulation de dette prescrite	45	0
Produits divers (Régularisations diverses et produits sur exercices antérieurs)	19	72
TOTAL	1 091	299

CHARGES EXCEPTIONNELLES	31/08/2010	31/08/2009
Cession d'immobilisations	1 024	291
Ecart d'acquisition	0	0
Perte sur report d'impôt	0	0
Malis sur cession d'action	0	0
Dotation aux provisions	0	0
Charges diverses	5	3
TOTAL	1 029	294

Les principales cessions d'immobilisations sont les suivantes :

- . Une cession de matériel (centre d'usinage) à un organisme de crédit bail, à sa valeur d'achat pour 690 k€ (Matériel conservé en pleine propriété le temps que le contrat de crédit bail se mette en place)
- . Une cession d'une participation dans la Société Forestière du Velay pour 320 k€, sans réalisation de plus ou moins value.

5.7. Autres informations

5.7.1. Effectif du groupe

	31/08/2010	%	31/08/2009	%
Cadres	10	19%	8	16%
A. M. et techniciens	5	10%	5	10%
Employés	5	10%	5	10%
Ouvriers	32	62%	31	63%
TOTAL	52	100%	49	100%

5.7.2. Impôts

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices (K€)

L'impôt sur le bénéfice au compte de résultat comprend :

Ventilation	31/08/2010	31/08/2009
Impôts courants	201	7
Impôts différés	-82	77
TOTAL	119	84

Rapprochement entre charge d'impôt théorique et effective :

Ce rapprochement se présente de la façon suivante:

Montant de la différence	31/08/2010	31/08/2009
Résultat avant impôt	304	199
Taux normal d'impôt en France	33,33%	33,33%
Impôt théorique (A)	101	66
Impôt réel (B)	119	84
Différence à expliquer (A-B)	-18	-18

Eléments de rapprochement	31/08/2010
Amortissement des écarts d'acquisition	1
Effets des différences de taux d'imposition	0
Effets de la variation du taux (report variable)	0
Résultats taxés aux taux réduits	0
Pertes fiscales (antérieures ou exercice)	0
Dif. Permanentes résultat comptable/imposable	-18
Dif. temporaires résultat comptable/imposable	0
Imposition forfaitaire annuelle et impact intégration fiscale	0
Crédits d'impôts	0
Autres	-1
Montant rapproché	-18

5.7.3. Résultat net par action

Le résultat par action est obtenu en divisant le résultat du groupe par le nombre de titres composant le capital social. Le résultat par action de base est le même que le résultat par action dilué.

RESULTAT PAR ACTION = $180\,489 \text{ €} / 52\,500 = 3,43789 \text{ €}$

5.7.4. Parties liées

La SCI MARINE BIS est propriétaire d'un terrain qui a été donné à bail à construction à la SARL IMMOBILIER DE VILLE. Celle-ci va édifier un bâtiment dans lequel MBE exercera son activité.

L'EURL SOFOVE est une partie liée, non intégrée dans le périmètre de consolidation. Elle arrête ses comptes au 31/12, seules les informations comptables du 1/1/2009 au 31/12/2009 sont donc connues.

Les opérations significatives entre cette société et les sociétés du groupe sont les suivantes :

- . Vente de bois de SOFOVE à la scierie MOULIN pour 20950 € HT.
- . Compte courant MOULINVEST dans les comptes de SOFOVE au 31/12/09 : 113 969 €
- . Intérêts de compte courant courus au 31/12/09 en faveur de MOULINVEST : 5481 €.

Les informations arrêtées au 31/8/2010 ne peuvent être fournies, car la société arrête ses comptes au 31/12/2010.

Les transactions avec ces sociétés ne sont pas significatives.

5.7.5. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires comptabilisés en charges au titre de la mission de contrôle légal des comptes s'élève respectivement à :

SAS MOULINVEST : 3 000 € HT

SAS SCIERIE MOULIN : 32 000 € HT

SAS MOULIN BOIS ENERGIE : 5300 € HT

5.7.6. Rémunération des organes de direction

Le seul organe de direction rémunéré dans la société consolidante est le président de la SAS MOULINVEST.

Le total des rémunérations versé à cet organe s'élève à 43 180 € bruts (Dont 36 000 € de numéraire et 7180 € d'avantage en nature véhicule)

5.7.7. Evénements postérieurs à la clôture

NEANT

5.8. Information sectorielle

5.8.1 Ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique (K€)

	31/08/2010	%	31/08/2009	%
France	13 335	86%	10 972	84%
Europe	929	6%	1 990	15%
Amérique		0%		0%
Asie		0%		0%
Afrique	1 325	8%	108	1%
TOTAL	15 589	100%	13 070	100%

5.8.2 Ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité (K€)

	31/08/2010	%	31/08/2009	%
Scierie	15 503	99,45%	12 977	99,29%
Granulés / Poeles à bois	86	0,55%	93	0,71%
Maison en kit				0%
Autres				0%
TOTAL	15 589	100%	13 070	100%

5.8.3 Ventilation du résultat par zone géographique (K€)

	31/08/2010	%	31/08/2009	%
France	185	100%	115	100%
Europe		0%		
Amérique		0%		
Asie		0%		
Afrique		0%		
TOTAL	185	100%	115	100%

5.9. Engagements hors bilan

5.9.1 Droit individuel à la formation

Dans le cadre du droit individuel à la formation institué par la loi 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie, au 31/08/2010, le volume d'heures de formation cumulées relatif aux droits acquis et non exercés est de 4438 heures.

5.9.2 Engagements financiers donnés et reçus.

1. Engagements donnés

MOULINVEST S.A.S.

Caution : crédit court terme CALHL chez Moulin Bois Energie SAS	900 000
Caution solidaire : emprunt SG chez Scierie Moulin S.A.S.	293 750
Caution solidaire : emp. CR. COOP chez Scierie Moulin S.A.S.	245 880
Caution solidaire : emprunt CALHL chez Scierie Moulin S.A.S.	231 250
Caution solidaire : emprunt BRA chez Scierie Moulin S.A.S.	231 250
Caution : crédit trésorerie Société Générale CT chez Scierie Moulin S.A.S.	1 000 000
 Nantissement 1 ^{er} rang actions Moulin Bois Energie SAS pour OSEO	 2 182 500

Dans le cadre de la signature d'un crédit bail par la SAS MOULIN BOIS ENERGIE pour un total de 12 800 000 euros, la SAS MOULINVEST s'est engagée à apporter 607 000 euros en compte courant dans la SAS SCIERIE MOULIN, et celle-ci s'est engagée à le bloquer pendant toute la durée du crédit bail. Au 31/08/2010, l'apport de 607 000 euros n'a pas encore été réalisé.

De plus, pour ce même crédit bail, la SAS MOULINVEST s'est engagée à maintenir une participation d'au moins 80% dans le capital de la SAS MOULIN BOIS ENERGIE, jusqu'au terme du contrat consenti par UNIFERGIE et OSEO.

Scierie Moulin S.A.S.

Effets escomptés non échus 248 K€

Nantissement du fonds de commerce à hauteur de 1 200 000 euros en principal (les quatre banques sont en concurrence et au même rang) :

Emprunt du : STE GENERALE 31/08/09

Montant initial de cette garantie : 300 000

Montant restant dû en capital : 218 750

Date de fin d'échéance de la garantie : 31/07/2013

Emprunt du : CREDIT COOPERATIF 15/09/2009

Montant initial de cette garantie : 300 000

Montant restant dû en capital : 245 880

Date de fin d'échéance de la garantie : 15/09/2013

Emprunt du : CREDIT AGRICOLE 17/09/09

Montant initial de cette garantie : 300 000

Montant restant dû en capital : 231 250

Date de fin d'échéance de la garantie : 17/09/2013

Emprunt du : BANQUE RHONE ALPES 09/09/09

Montant initial de cette garantie : 300 000

Montant restant dû en capital : 231 250

Date de fin d'échéance de la garantie : 09/09/2013

Nantissement en premier rang des actions Moulin Bois Energie S.A.S. 242 K€

Dans le cadre de la signature du crédit bail par MOULIN BOIS ENERGIE pour un total de 12 800 000 euros, la SAS SCIERIE MOULIN s'est engagée à maintenir une participation d'au moins 10% dans le capital de la SAS MOULIN BOIS ENERGIE, jusqu'au terme du contrat consenti par UNIFERGIE et OSEO.

De la même manière, caution solidaire (dans le cadre du crédit bail de Moulin Bois Energie) envers UNIFERGIE à hauteur de 3 248 000.

Moulin Bois Energie S.A.S.

Nantissement de l'intégralité des actions que les sociétés MOULINVEST (soit 2 182 500 actions) et SCIERIE MOULIN (soit 242 500 actions) détiennent dans le capital de la société MOULIN BOIS ENERGIE, au profit d'UNIFERGIE (chef de file) et OSEO financement (dans le cadre de la signature du crédit bail par MOULIN BOIS ENERGIE pour un total de 12 800 000 euros).

Engagement de MOULIN BOIS ENERGIE de ne pas investir plus de 500 000 euros, de ne pas souscrire d'emprunt supérieur à 500 000 euros et de ne pas céder d'actif supérieur à 500 000 euros sans accord d'UNIFERGIE et OSEO.

MOULIN BOIS ENERGIE a fait une cession de créances d'un montant total de 885760 euros au Crédit Agricole, en garantie d'un emprunt de ce même montant. Cet emprunt a financé des acomptes sur factures.

S.A.R.L. Immobilier de ville

Dans le cadre de l'emprunt de 3 500 000 euros souscrit par Immobilier de Ville (déblocage en cours au 31 août 2010), auprès d'un pool bancaire, les garanties suivantes ont été prises :

- Inscription d'hypothèque conventionnelle en 1^{er} rang à hauteur de 3 500 000 € et affectation hypothécaire de 2^{ème} rang, réparti entre les trois banques du pool bancaire (Société Générale : 2 000 000 €, Crédit Lyonnais : 500 000 € et HSBC France : 1 000 000 €),
- Cession des loyers perçus (loi Dailly) de la société Moulin Bois Energie, garantie prise pour compte commun par la Société Générale.

Dans le cadre du bail commercial qui lie la société Moulin Bois Energie à la société Immobilier de Ville, il est prévu une délégation des loyers versés par Moulin Bois Energie en garantie des emprunts souscrits par Immobilier de Ville auprès des trois banques (Société générale, HSBC et LLC) pour un total de 3 500 000.

2. Engagements reçus

MOULINVEST S.A.S.

Caution de Maurice MOULIN : emprunt CALHL nominal 250 000 €	40 906
---	--------

Scierie Moulin S.A.S.

Contre-garantie OSEO SOFARIS pour pool bancaire 40% encours	370 852
Garantie OSEO pour contrat crédit bail ligne de sciage	595 782
Caution bancaire de la BANQUE RHONE ALPES	183 030
Caution de la Société Générale	296 348

20.2 Informations financières proforma

Non applicable.

20.3 Comptes annuels relatifs aux exercices clos les 31 août 2011, 2010 et 2009 de MOULINVEST SA

20.3.1 Comptes annuels clos le 31 août 2011

BILAN

ACTIF <i>en euros</i>	31-août-11			31-août-10
	Brut	Amo/Pro	Net	Net
Capital souscrit non appelé Total I				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	693 708	134 818	558 890	
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fond commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immo. Incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst. techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	59 765	9 708	50 057	14 478
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	3 710 769		3 710 769	3 710 769
Créances rattachées à des participations	4 996 406		4 996 106	153 440
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	75 000		75 000	75 000
TOTAL II	9 535 648	144 525	9 391 123	3 953 687
ACTIF CIRCULANT				
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acpt. versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés	569 030		569 030	69 598
Autres créances	177 325		177 325	37 895
Capital souscrit appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	47 977		47 977	446 901
Charges constatées d'avance	5 323		5 323	32 901
Total III	799 655		799 655	587 294
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement obligations				
Écart de conversion actif				
TOTAL GENERAL(I à VI)	10 335 303	144 525	10 190 778	4 540 981
Part à moins d'un an des immo financières nettes		1 301 221		

PASSIF <i>en euros</i>	31-août-11 Net	31-août-10 Net
CAPITAUX PROPRES		
Capital social (dont versé: 341 250)	2 974 534	341 250
Prime d'émission, de fusion, d'apport	4 673 063	3 750
Écart de réévaluation		
Réserve légale	34 125	34 125
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	405 464	2 451 765
Report à nouveau		-962
Résultat de l'exercice	55 026	7 411
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL I	8 142 212	2 837 339
Autres fonds propres		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL II		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	6 096	1 200
TOTAL III	6 096	1 200
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès d'étab. crédit	1 529 743	1 550 267
Emprunts et dettes financières divers	3 576	74 131
Av. et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	261 737	24 505
Dettes fiscales et sociales	247 414	52 272
Dettes sur immo. et cptes rattachés		
Autres dettes		1 267
Pdts constatés d'avance		
TOTAL IV	2 042 470	1 702 442
Écarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	10 190 778	4 540 981
Dettes & Pdts constatés d'av. < 1 an	532 524	202 443
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP	6 483	

COMPTE DE RESULTAT

En €	31-août-11			31-août-10
	France	Export	Total	
Produits d'exploitation				
Vente de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue services)	861 932		861 932	278 192
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	861 932		861 932	278 192
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises/provisions & transferts de charges (9)			51 104	19 155
Autres produits (11)			136 447	1
PRODUIT D'EXPLOITATION			1 049 483	297 348
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Achats de mat.ières et autres approvisionnements			358	
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes (3)			253 163	88 827
Impôts, taxes et versements assimilés			39 280	23 132
Salaires et traitements			366 577	116 023
Charges sociales			188 724	55 731
Dotations Amortissements. & Provisions				
* Sur immobilisations: dot. aux amortissements			148 705	4 581
* Sur immobilisations: dot. aux provisions				
* Sur actif circulant: dotations aux provisions				
* Pour risques et charges: dot. aux provisions			4 896	238
Autres charges (12)			584	265
Total charges d'exploitation			1 002 285	288 797
RESULTAT D'EXPLOITATION			47 198	8 550
Quote parts/ opérat. faites en commun				
Produits financiers de participations (5)			112 262	23 192
Produit des autres valeurs mob. et créances de actif immob. (5)				
Autres intérêts et produits assimilés (5)				
Reprises/provisions et transfert de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de VMP				
Total produits financiers			112 262	23 192
Charges financières				
Dotations aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			59 543	11 020
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de VMP				
Total des Charges Financières			59 543	11 020
RESULTAT FINANCIER			52 719	12 171
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT			99 917	20 722

Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	2 674	
Sur opérations en capital	43 000	332 000
Reprises, provisions et transfert de charges		
Total produits exceptionnels (7)	45 674	332 000
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	1 276	630
Sur opérations en capital	43 934	331 417
Dotations aux amortissements et provisions		
Total charges exceptionnelles (7)	45 210	332 047
RESULTAT EXCEPTIONNEL	464	-47
Participation des salariés au résultat		
Impôts sur les bénéfices	45 355	13 264
Total des produits	1 207 420	652 540
Total des charges	1 152 394	645 129
BENEFICE OU PERTE	55 026	7 411
(3) dont crédit bail mobilier	6 434	6 434
(5) dont produits concernant des entreprises liées	112 262	
(9) dont transfert de charges	51 104	19 155
(11) dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	136 447	
(12) dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	315	
(7) détail des produits et charges exceptionnels		
Pdts except. Divers/exant.:remb. Premalliance	2 674	
Prix de cession des éléments cédés (produits)	43 000	
Penalités et amendes	643	536
Charges sur exercices antérieurs	633	94
VNC Elements actifs cedes	43 934	331 417

ANNEXE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 10.190.777,90 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 861.932,22 € et dégageant un bénéfice de 55.025,92 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/09/2010 au 31/08/2011.

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La Société MOULINVEST, à l'origine Société par Actions Simplifiée, s'est transformée en Société Anonyme avec Conseil d'Administration, par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 décembre 2010.

La société MOULINVEST a été introduite en Bourse le 7 avril 2011, sur le marché Alternext Paris de Nyse Euronext.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général 2005.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées, en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que les règlements CRC relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005 applicables à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Au cours de l'exercice, la société MOULINVEST a eu différents types de relations avec les autres sociétés du groupe : achats et ventes de prestations de services. L'ensemble de ces relations sont régies en fonction de conventions de prestations élaborées au niveau du groupe. Il n'existe aucune autre relation avec les parties liées qui ne seraient pas conclues à des conditions normales de marché.

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
		Réévaluations	Acquisitions	Par virement	Par cession		
Frais d'établissement et de développement			693 708			693 708	693 708
Matériel de transport	16 000		93 400		51 900	57 500	57 500
Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 265					2 265	2 265
TOTAL	18 265		93 400		51 900	59 765	59 765
Autres participations	3 864 209		4 842 966		-	8 707 175	8 707 175
Prêts et autres immobilisations financières	75 000					75 000	75 000
TOTAL	3 939 209		4 842 966		-	8 782 175	8 782 175
TOTAL GENERAL	3 957 474		5 630 074		51 900	9 535 648	9 535 648

Position des entreprises liées : 8 707 175€, soit la totalité des autres participations :

- Dont titres de participation : 3 710 769€
- Dont créances rattachées à des participations : 4 996 406€

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montants début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montants fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL		134 818		134 818
Matériel de transport	3 375	13 132	7 966	8 541
Matériel de bureau et informatique, mobilier	412	755		1 167
TOTAL	3 787	13 887	7 966	9 708
TOTAL GENERAL	3 787	148 705	7 966	144 525

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais étab. Rech. Dévelop. TOTAL	134 818				
Matériel de transport	13 132				
Matériel de bureau informatique mobilier	755				
TOTAL	13 887				
TOTAL GENERAL	148 705				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Montant fin d'exercice
Pour pensions et obligations	1 200	4 896		6 096
Total	1 200	4 896		6 096
TOTAL GENERAL	1 200	4 896		6 096
<i>Dont dotations et reprises * d'exploitation</i>		4 896		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations	4 996 406	1 301 221	3 695 185
Autres immobilisations financières	75 000		75 000
Autres créances clients	569 030	569 030	
Taxe sur la valeur ajoutée	54 619	54 619	
Débiteurs divers	122 706	122 706	
Charges constatées d'avance	5 323	5 323	
TOTAL	5 823 084	2 052 899	3 770 185

Etat des dettes	Montant brut	A un an au plus	Plus de 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets de crédit à 1 an maximum à l'origine	11 501	11 501		
Emprunts et dettes ets de crédit à plus de 1 an à l'origine	1 518 242	8 297	1 209 945	300 000
Fournisseurs et comptes rattachés	261 737	261 737		
Personnel et comptes rattachés	36 444	36 444		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	57 321	57 321		
Impôts sur les bénéfices	35 221	35 221		
Taxe sur la valeur ajoutée	103 872	103 872		
Autres impôts, taxes et assimilés	14 555	14 555		
Groupe et associés	3 576	3 576		
TOTAL	2 042 470	532 524	1 209 945	300 000
Emprunts souscrits en cours d'exercice	48 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	74 195			

Position des entreprises liées :

- créances rattachées à des participations : 4 996 406 €
- créances clients : 567 036 €
- autres créances (TVA et débiteurs divers) : 112 537 €
- dettes fournisseurs : 30 677 €
- autres dettes (TVA) : 61 550 €

Composition du capital social

***EN DEBUT D'EXERCICE**

52 500 actions d'une valeur nominale de 6.50€, soit un capital social de 341 250€.

***6/12/2010**

- Augmentation de capital de 2 052 750€ par incorporation de réserves, avec élévation de la valeur nominale de 6.50€ à 45.60€. Le capital est alors de 2 394 000€ : 52 500 actions d'une valeur nominale de 45.60€.
- Puis modification de la valeur nominale par réduction de 45.60€ à 1.20€, donc le capital reste à 2 394 000€, et se compose de 1 995 000 actions d'une valeur nominale de 1.20€.

***29/12/2010** : Augmentation de capital de 331 930.80 € par émission de 276 609 nouvelles actions.
Le capital est alors de 2 725 930.80€ : 2 271 609 actions d'une valeur nominale de 1.20€.

***7/04/2011** : Augmentation de capital de 248 602.80€ par émission de 207 169 nouvelles actions.
Le capital est alors de 2 974 533.60€ : 2 478 778 actions d'une valeur nominale de 1.20€.

***EN FIN D'EXERCICE**

2 478 778 actions d'une valeur nominale de 1.20€, soit un capital social de 2 974 533.60€.

Frais d'établissement

	Valeurs	Taux d'amortissement
Frais d'augmentation de capital	693 708	33,33
Total général	693 708	

Les frais d'augmentation de capital sont consécutifs aux augmentations de capital du 29/12/2010 (frais : 461 115 euros) et du 07/04/2011 (frais : 232 593 euros) : ils sont amortis sur 3 ans.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluations des amortissements

Concernant les immobilisations corporelles, les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Matériel de transport	Linéaire	de 4 à 5 ans
Matériel info. et de bureau	Linéaire	de 3 à 10 ans

Titres immobilisés

Les immobilisations financières sont évaluées à leur prix d'acquisition, à l'exclusion des frais engagés pour ce faire. La valeur d'inventaire des titres de participation correspond à la valeur d'usage pour la société. Cette valeur d'usage est appréciée par référence aux capitaux propres, aux résultats et aux perspectives de rentabilité des sociétés dont les titres sont détenus.

Créances immobilisées

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	377 571
Autres créances	119 294
TOTAL	496 864

Position des entreprises liées :

- Créances clients et comptes rattachés : 375 577€
- Autres créances : 112 207€

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 018
Emprunts et dettes financières diverses	578
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	69 858
Dettes fiscales et sociales	87 048
TOTAL	162 503

Position des entreprises liées :

Dettes fournisseurs et comptes rattachés : 4 716€

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	5 323
TOTAL	5 323

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Rémunération des dirigeants

Rémunérations allouées aux membres	Montant
des organes de direction ou de gérance	197 140
Total	197 140

Les organes de direction sont le président du conseil d'administration et les deux directeurs généraux.

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à la disposition de l'entreprise
Cadres	5	
Total	5	

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

	Charges financières	Produits financiers
Total	59 543	112 262
Dont entreprises liées		112 262

Détail des produits financiers concernant les entreprises liées :

- Revenus sur créances rattachées à des participations : 112 207€
- Revenus sur titres des participations : 55€

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	99 917	44 986
Résultat exceptionnel (hors participation)	464	369
Résultat comptable (hors participation)	100 381	45 355

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 61 350 euros.

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Engagements financiers

Engagements donnés

Engagements donnés	Montant	Montant
Autres engagements donnés:		11 085 828
Caution solidaire: emp. SG chez Moulin	143 750	
Caution solidaire: emp. CR. COOP chez Moulin	172 217	
Caution solidaire: emp. CALHL chez Moulin	156 250	
Caution solidaire: emp. BRA chez Moulin	156 250	
Caution solidaire: emp. AUXIFIP/OSEO chez MBE	8 900 000	
Caution solidaire: emp. BCME chez SCI VILLE	1 000 000	
Caution solidaire: emp. LCL chez IM. DE VILLE	557 361	
Total (1)		11 085 828
(1) Dont concernant les filiales		11 085 828

Concernant l'emprunt de la société MOULIN BOIS ENERGIE auprès d'AUXIFIP et OSEO, la SA MOULINVEST s'est engagée à maintenir sa participation dans le capital de la société MOULIN BOIS ENERGIE jusqu'au terme du contrat.

La SA MOULINVEST a en outre autorisé l'affectation en nantissement de l'intégralité des actions qu'elle détient dans le capital de la société MOULIN BOIS ENERGIE au profit d'AUXIFIP et OSEO pour l'emprunt contracté auprès de ces organismes par MOULIN BOIS ENERGIE.

Engagements reçus

Engagements reçus	Montant
Participation en risque d'OSEO : garantie 80% emp.OSEO 1,5 M€	1 200 000
Total	1 200 000

Crédit bail

Nature	Terrains	Constructions	Inst. Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				21 550	21 550
Amortissements:					
cumuls exercices antérieurs				5 644	5 644
dotations de l'exercice				4 310	4 310
Total				9 954	9 954
Redevances payées:					
cumuls exercices antérieurs				8 579	8 579
exercices				6 434	6 434
Total				15 013	15 013
Redevances restant à payer:					
à un an au plus				6 434	6 434
entre 1 et 5 ans				4 289	4 289
Total				10 723	10 723
Valeur résiduelle:					
entre 1 et 5 ans				216	216
Total				216	216

Engagements en matière de pensions et retraites

	Dirigeants	Autres	Provisions
Pensions et indemnités assimilées	2586	3 510	6 096
Indemnités de départ à la retraite et indemnités pour			

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.

Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Une provision pour indemnités de départ à la retraite est comptabilisée en provision pour risques et charges.

Hypothèses de calcul retenues :

- Départ à la retraite à l'âge de 65 ans
- Méthode retenue : rétrospective pure
- Rotation lente
- Taux d'actualisation : 3.5%

	Dirigeants	Autres	Provisions
Pensions et indemnités assimilées	2 586	3 510	6 096
Indemnités de départ à la retraite et indemnités pour			

Droit individuel à la formation

Dans le cadre du droit individuel à la formation institué par la loi 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie, au 31/08/2011, le volume d'heures de formation cumulées relatif aux droits acquis et non exercés est de 240 heures.

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège Social
MOULINVEST	SA	2 974 534	ZA de Ville - 43220 Dunières

Liste des filiales et participations

	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
A-Renseignements détaillés										
- Filiales détenues à + de 50%										
SAS SCIERIE MOULIN	2 314 338	1 995 992	95,00%	1 526 469	1 526 469	1 246 332		20 114 788	153 156	
SAS MOULIN BOIS ENERGIE	242 500	-164 920	90,00%	2 182 500	2 182 500	3 695 185		295 631	-454 591	
- Participations détenues entre 10 à 50%										
SARL IMMOBILIER DE VILLE	10 000	-21 174	10,00%	1 000	1 000	30 000		80 000	-76 988	
B-Renseignements globaux										
- Filiales non reprises en A										
- Participations non reprises en A										

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Produits et charges exceptionnels

Nature	Montant	Imputé au compte
Produits exceptionnels:		
Produits sur exercices antérieurs	2 674	77 200 000
Prix cession éléments actifs cédés	43 000	77 500 000
Total	45 674	
Charges exceptionnelles:		
Pénalités et amendes	643	67 120 000
Charges sur exercices antérieurs	633	67 200 000
VNC éléments actif cédés	43 934	67 500 000
Total	45 210	

Transfert de charges

Nature	Montant
Avantages en nature sur véhicules	18 195
Refacturations à la scierie MOULIN	13 565
Remboursement assurance	11 895
Remboursement taxe sur salaire	7 087
Remboursements CPAM	361
Total	51 103

20.3.2 Comptes annuels clos le 31 août 2010

BILAN

ACTIF <i>en euros</i>	31-août-10			31-août-09
	Brut	Amo/Pro	Net	Net
Capital souscrit non appelé Total I				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fond commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immo. Incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst. techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	18 265	3 787	14 478	12 068
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	3 710 769		3 710 769	2 340 157
Créances rattachées à des participations	153 440		153 440	720 701
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	75 000		75 000	
TOTAL II	3 957 474	3 787	3 953 687	3 072 927
ACTIF CIRCULANT				
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acpt. versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés	69 598		69 598	71 266
Autres créances	37 895		37 895	48 747
Capital souscrit appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	446 901		446 901	12 123
Charges constatées d'avance	32 901		32 901	5 971
Total III	587 294		587 294	138 107
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement obligations				
Écart de conversion actif				
TOTAL GENERAL(I à VI)	4 544 768	3 787	4 540 981	3 211 034
Part à moins d'un an des immo financières nettes		153 440		

PASSIF <i>en euros</i>	31-août-10 Net	31-août-09 Net
CAPITAUX PROPRES		
Capital social (dont versé: 341 250)	341 250	341 250
Prime d'émission, de fusion, d'apport	3 750	3 750
Écart de réévaluation		
Réserve légale	34 125	28 910
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	2 451 765	1 969 057
Report à nouveau	-962	
Résultat de l'exercice	7 411	487 924
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL I	2 837 339	2 830 890
Autres fonds propres		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL II		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	1 200	
TOTAL III	1 200	
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès d'étab. crédit	1 550 267	105 290
Emprunts et dettes financières divers	74 131	201 954
Av. et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 505	11 025
Dettes fiscales et sociales	52 272	61 875
Dettes sur immo. et cptes rattachés		
Autres dettes	1 267	
Pdts constatés d'avance		
TOTAL IV	1 702 442	380 144
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	4 540 981	3 211 034
Dettes & Pdts constatés d'av. < 1 an	202 443	335 629

COMPTE DE RESULTAT

En €	31-août-10			31-août-09
	France	Export	Total	
Produits d'exploitation				
Vente de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue services)	278 192		278 192	261 131
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	278 192		278 192	261 131
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises/provisions & transferts de charges (9)			19 155	13 321
Autres produits			1	
PRODUIT D'EXPLOITATION			297 348	274 452
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Achats de mat. 1ères et autres approvisionnements				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes (3)			88 827	73 115
Impôts, taxes et versements assimilés			23 132	19 614
Salaires et traitements			116 023	102 894
Charges sociales			55 731	43 462
Dotations Amortissements. & Provisions				
* Sur immobilisations: dot. aux amortissements			4 581	5 005
* Sur immobilisations: dot. aux provisions				
* Sur actif circulant: dotations aux provisions				
* Pour risques et charges: dot. aux provisions			238	
Autres charges			265	310
Total charges d'exploitation			288 797	244 400
RESULTAT D'EXPLOITATION			8 550	30 052
Quote parts/ opérat. faites en commun				
Produits financiers de participations			23 192	473 606
Produit des autres valeurs mob. et créances de actif immob.				
Autres intérêts et produits assimilés				25 407
Reprises/provisions et transfert de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de VMP				
Total produits financiers			23 192	499 014
Charges financières				
Dotations aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			11 020	14 989
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de VMP				
Total des Charges Financières			11 020	14 989
RESULTAT FINANCIER			12 171	484 025
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT			20 722	514 077

Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		30
Sur opérations en capital	332 000	8 500
Reprises, provisions et transfert de charges		
Total produits exceptionnels (7)	332 000	8 530
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	630	
Sur opérations en capital	331 417	7 471
Dotations aux amortissements et provisions		
Total charges exceptionnelles (7)	332 047	7 471
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-47	1 059
Participation des salariés au résultat		
Impôts sur les bénéfices	13 264	27 212
Total des produits	652 540	781 996
Total des charges	645 129	294 072
BENEFICE OU PERTE	7 411	487 924
(3) dont crédit bail mobilier	6 434	5 784
(9) dont transfert de charges	19 155	13 321
(7) détail des produits exceptionnels		
Prix de vente des éléments cédés	332 000	
Penalités et amendes	536	
Charges sur exercices antérieurs	94	
VNC Elements actifs cedes	331 417	

DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

			31-août-10
I. RENTEGRATIONS	BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		7 411
Rémunération du travail			
Avantages personnels non déductibles			26 987
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles			1 354
Autres charges et dépenses somptuaires			
Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprise à l'IS)			11 120
Provisions et charges à payer non déductibles			10 876
Amendes et pénalités (nature: Fiscales et routières)			536
Impôt sur les sociétés			13 264
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées:			
moins values nettes à long terme imposées aux taux de 0%			143
TOTAL I			71 691
II. DEDUCTIONS			
Provisions et charges à payer non déductibles			10 193
TOTAL II			10 193
II. RESULTAT FISCAL			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables:			
bénéfice (I moins II)			61 498
RESULTAT FISCAL			61 498

DEFICITS INDEMNITES POUR CONGES A PAYER ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES

I. SUIVI DES DEFICITS		
II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES		
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Provisions pour risques et charges		
Provision pour indemnités de départ en retraite	238	
Provisions pour dépréciation		
Charges à payer:		
Taxe véhicule société	10 638	10 193
TOTAL	10 876	10 193

TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE PRECEDENT				
ORIGINES				
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie				487 924
TOTAL I				487 924
AFFECTATIONS				
Affectations aux réserves légales				5 215
Affectations aux autres réserves				482 708
Dividendes				
Autres répartitions				962
Report à Nouveau				-962
TOTAL II				487 924
RENSEIGNEMENT DIVERS			Exercice N	Exercice N-1
Engagements de crédit-bail mobilier	prix de revient des biens pris en crédit bail: 21 550		17 373	23 807
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES				
Location charges locatives et de copropriété	dt montant des loyers des biens pris en location pour une durée >6 mois: 32 818		32 818	32 818
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires			28 451	5 490
Autres comptes			27 557	34 807
TOTAL			88 827	73 115
IMPOTS ET TAXES				
Taxe professionnelle			75	190
Autres impôts, taxes et versements assimilés			23 057	19 424
TOTAL			23 132	19 614
TVA				
Montant de la TVA Collectée			51 467	50 901
Montant de la TVA Déductible			9 963	2 953
DIVERS				
Montant brut des salaires			98 745	
Effectif moyen du personnel			3	3
Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société			3,96%	5,75%

ANNEXE du 01/09/2009 au 31/08/2010

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 4 540 981,30 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 278 192,15 € et dégagant un bénéfice de 7 410,88 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/09/2009 au 31/08/2010.

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles et méthodes comptables

(Code du commerce – articles L 123-12 et L. 123-28)

(Décret n°83-1020 du 29/11/1983) (Règlement CRC n°99-03 :PCG)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général 2005.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées, en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que les règlements CRC relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005 applicables à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent, sauf pour la constatation des indemnités de départ à la retraite.

Ces indemnités font l'objet d'un changement de méthode comptable, et sont comptabilisées au bilan en provision pour risques et charges à compter de l'exercice clos le 31 août 2010.

Les dotations antérieures, qui n'avaient pas été comptabilisées jusque là, ont été inscrites en compte « Report à nouveau » par application rétrospective.

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
		Réévaluations	Acquisitions	Par virement	Par cession		
Matériel de transport	20 000		16 000		20 000	16 000	16 000
Matériel de bureau et informatique, mobilier			2 265			2 265	2 265
TOTAL III	20 000		18 265		20 000	18 265	18 265
Autres participations	3 060 858		1 735 713		932 362	3 864 209	3 864 209
Prêts et autres immobilisations financières			75 000			75 000	75 000
TOTAL IV	3 060 858		1 810 713		932 362	3 939 209	3 939 209
TOTAL GENERAL	3 080 858		1 828 978		952 362	3 957 474	3 957 474

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montants début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montants fin d'exercice
Matériel de transport	7 932	4 170	8 726	3 375
Matériel de bureau et informatique, mobilier		412		412
TOTAL	7 932	4 581	8 726	3 787
TOTAL GENERAL	7 932	4 581	8 726	3 787

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de transport	4 170				
Matériel de bureau informatique mobilier	412				
TOTAL	4 581				
TOTAL GENERAL	4 581				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Montant fin d'exercice
Pour pensions et obligations		238	- 962	1 200
Total		238	- 962	1 200
TOTAL GENERAL		238	- 962	1 200
<i>Dont dotations et reprises * d'exploitation</i>		238		

Suite à un changement de méthode, les indemnités de départ à la retraite ont été comptabilisées au bilan en provision pour risques et charges à compter de cet exercice.

La provision totale au 31 août 2010 est de 1.200 euros, dont une dotation de 238 euros en charge pour cet exercice. Les dotations antérieures de 962 euros, jamais comptabilisées jusqu'alors, ont été enregistrées dans le compte « Report à Nouveau » : la provision à l'ouverture étant nulle, ce report à nouveau apparaît en reprise sur provisions dans le tableau ci-dessus, afin de ne pas fausser la provision totale.

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations	153 440	153 440	
Autres immobilisations financières	75 000		75 000
Autres créances clients	69 598	69 598	
Impôts sur les bénéfices	7 145	7 145	
Taxe sur la valeur ajoutée	5 830	5 830	
Débiteurs divers	24 920	24 920	
Charges constatées d'avance	32 901	32 901	
TOTAL	368 833	293 833	75 000

Etat des dettes	Montant brut	A un an au plus	Plus de 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets de crédit à 1 an maximum à l'origine	5 830	5 830		
Emprunts et dettes ets de crédit à plus de 1 an à l'origine	1 544 438	44 438	900 000	600 000
Fournisseurs et comptes rattachés	24 505	24 505		
Personnel et comptes rattachés	7 011	7 011		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	13 037	13 037		
Taxe sur la valeur ajoutée	19 108	19 108		
Autres impôts, taxes et assimilés	13 116	13 116		
Groupe et associés	74 131	74 131		
Autres dettes	1 267	1 267		
TOTAL	1 702 443	202 443	900 000	600 000
Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 500 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	60 444			

Composition du capital social

(Décret n°83-1020 du 29/11/1983 – article 24-12°)

Différentes catégories de titres	Valeur nominale en euros	Nombres de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	6,5000	52 500			52 500

Evaluation des immobilisations corporelles

(Décret n°83-1020 du 29/11/1983 – article 24-4°)

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

(Décret n°83-1020 du 29/11/1983 – article 24-2°)

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et Outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(Décret n°83-1020 du 29/11/1983 – article 24-4°)

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition, et dépréciés, le cas échéant sur la base de leur valeur d'utilité.

Produits à recevoir

(Décret n°83-1020 du 29/11/1983 – article 23)

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	
Créances clients et comptes rattachés	45 496
Autres créances	24 561
TOTAL	70 057

Détail des produits à recevoir

(Décret n°83-1020 du 29/11/1983 – article 23)

	Montant
FAE SCIERIE MOULIN	
FAE SCIERIE MOULIN	39 516
FAE SAS MBE	
FAE SAS MBE	5 980
DEBIT CRED DIV PROD A REC	
REMBT AGEFOS A RECEVOIR	
REMBT AGEFOS A RECEVOIR	1 011
REMBT TIGRAM	359
PROD A RECEV SAS MOULIN	
INT/CREANCES SCIERIE MOULIN	17 195
PROD A RECEV SAS MBE	
INT/CREANCES SAS MBE	371
PROD A RECEV SCI DE VILLE	
INT S/CREANCE SCI DE VILLE	946
PROD A RECEV SARL IMMOBILIER	
INT/CREANCES SARL IMMOBILIER	
PROD A RECEV SARL SOFOVE	
INT/CREANCES SARL SOFOVE	4 680
TOTAL	70 057

Charges à payer

(Décret n°83-1020 du 29/11/1983 – article 23)

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 830
Emprunts et dettes financières divers	3 767
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 950
Dettes fiscales et sociales	26 153
TOTAL	58 700

Détails des charges à payer

(Décret n°83-1020 du 29/11/1983 – article 23)

	Montant
INT COURUS/EMPRUNT ETAB.C	
INTERETS EMPRUNTS ET DETTES	5 691
INTERETS EMPRUNTS ET DETTES	139
FOURNIS FAC NON PARVENUE	
HON C/C EX 31/08/09	3 588
HON MD EX 31/08/09	2 392
HON MD SOCIAL 2 MOIS	140
MERCEDES 20/06/10-31/08/10	316
GREFFE TC/DEPOT CPTES ANNUELS	46
HONORAIRES VIRICEL A VOCAT	11 960
FNP SCIERIE MOULIN	
FNP SCIERIE MOULIN CARBURANT	4 508
ORG SOC CHARGES A PAYER	
COT URSSAF/SAL 07+08	8 663
COT RETRAITE/SAL 07+08	2 317
COT PREVOY/SAL 07+08	337
MUTUELLE/SAL 07+08	627
COT RETR SUPP/SAL 07+08	399
CSG/CRDS+FORF SOC SUR PEE	694
ETAT AUTRES CH A PAYER	
TAXE PROF 8 MOIS	
FORMATION CONTINUE 8 MOIS	525
TAXE APPRENTISSAGE 8 MOIS	542
TAXE SALAIRES 07+08	1 411
TVS 11 MOIS	10 638
ASSOCIES INTERETS COURUS	
ASSOCIE INTERETS COURUS	1 101
INT COURUS Sandrine MOULIN	1 333
INT COURUS M-L TEYSSIER	1 333
TOTAL	58 700

Charges et produits constatés d'avance

(Décret n°83-1020 du 29/11/1983 – article 23)

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	32 901
TOTAL GENERAL	32 901

Détails des charges constatées d'avance

(Décret n°83-1020 du 29/11/1983 – article 23)

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
CHARGES CONSTAT D'A VANCE			
LOYER MERCEDES 1/09-19/09	1 732		
ASSUR PERTE FIN 01/09-19/09	62		
ASS BMW+PICASSO	824		
LOYER C4 09/2010	250		
REMBT ASSUR A RECEVOIR			
REMBT ASSUR A RECEVOIR			
ALLEGRA FIN INTRO BOURSE	30 000		
ENTRETIEN C4 09/2010	21		
ASS REMPL C4 09/2010	12		
TOTAL	32 901		

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Rémunération des dirigeants

(Décret n°83-1020 du 29/11/1983 – article 24-18°)

Rémunérations allouées aux membres	Montant
des organes de direction ou de gérance	43 180
Total	43 180

Le seul organe de direction : le président de la SAS

Effectif moyen

(Décret n°83-1020 du 29/11/1983 – article 24-22°)

	Personnel salarié	Personnel mis à la disposition de l'entreprise
Cadres	3	
Total	3	

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

	Charges financières	Produits financiers
Total	11 020	23 192
Dont entreprises liées		23 192

Détail des produits financiers concernant les entreprises liées :

REVENUS SUR CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS = 23 192 EUROS :

- Revenus sur créances SAS SCIERIE MOULIN : 17 195 euros
- Revenus sur créances SAS MOULIN BOIS ENERGIE : 371 euros
- Revenus sur créances SCI DE VILLE : 946 euros
- Revenus sur créances SARL SOFOVE : 4 680 euros

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	20 722	13 295
Résultat exceptionnel (hors participation)	-47	-31
Résultat comptable (hors participation)	20 675	13 264

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Engagements financiers

Engagements donnés

Engagements donnés	Montant	Montant
Autres engagements donnés:		4 084 630
Caution: crédit court terme CALHL chez MBE	900 000	
Caution solidaire: emprunt SG chez Moulin	293 750	
Caution solidaire: emp. CR. COOP chez Moulin	245 880	
Caution solidaire: emprunt CALHL chez Moulin	231 250	
Caution solidaire: emprunt BRA chez Moulin	231 250	
Nantissement 1er rang actions MBE pour OSEO	2 182 500	
Total (1)		4 084 630
(1) Dont concernant les filiales		4 084 630

Dans le cadre de la signature d'un crédit bail par la SAS MOULIN BOIS ENERGIE pour un total de 12 800 000 euros, la SAS MOULINVEST s'est engagée à apporter 607 000 euros en compte courant dans la SAS SCIERIE MOULIN, et celle-ci s'est engagée à le bloquer pendant toute la durée du crédit bail. Au 31/08/2010, l'apport de 607 000 euros n'avait pas encore été réalisé.

De plus, pour ce même crédit bail, la SAS MOULINVEST s'est engagée à maintenir une participation d'au moins 80% dans le capital de la SAS MOULIN BOIS ENERGIE, jusqu'au terme du contrat consenti par UNIFERGIE et OSEO.

Engagements reçus

Engagements reçus	Montant
Caution de Maurice MOULIN: emprunt CALHL nominal 250 000€	40 906
Total	40 906

Crédit-bail

Nature	Terrains	Constructions	Inst. Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				21550	21550
Amortissements:					
cumuls exercices antérieurs				1334	1334
dotations de l'exercice				4310	4310
Total				5644	5644
Redevances payées:					
cumuls exercices antérieurs				2145	2145
exercices				6434	6434
Total				8579	8579
Redevances restant à payer:					
à un an au plus				6434	6434
entre 1 et 5 ans				10723	10723
Total				17157	17157
Valeur résiduelle:					
entre 1 et 5 ans				216	216
Total				216	216

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

En vertu d'un changement de méthode comptable applicable rétrospectivement à compter de l'exercice clos le 31 août 2010, une provision pour indemnités de départ à la retraite a été comptabilisée en provisions pour risques et charges.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
59 ans	moins d'un an	
54 à 58 ans	1 à 5 ans	
50 à 54 ans	6 à 10 ans	
40 à 49 ans	11 à 20 ans	
30 à 39 ans	21 à 30 ans	1200
moins de 30 ans	plus de 30 ans	
Engagement total		1200

Hypothèses de calculs retenues

Les hypothèses de calcul retenues sont les suivantes :

- Départ à la retraite à l'âge de 65 ans
- Méthode retenue : rétrospective pure
- Rotation lente
- Taux d'actualisation : 3.5%

	Dirigeants	Autres	Provisions
Indemnités de départ à la retraite			
et indemnités pour personnel en activité	1200		

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège Social
MOULINVEST	SAS	341 250	ZA de Ville - 43220 Dunières

Bien que la consolidation des comptes des sociétés du groupe ne soit pas obligatoire, une consolidation a été établie.

Liste des filiales et participations

	Capital	Capitaux propres	Quote part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus brute	nette	Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société
A-Renseignements détaillés										
- Filiales détenues à + de 50%										
SAS SCIERIE MOULIN	2 314 338	1 837 900	95,00%	1 526 469		107 267		15 503 317	313 837	
SAS MOULIN BOIS ENERGIE	2 425 000	-164 920	90,00%	2 182 500		22 284		85 835	-131 580	
- Participations détenues entre 10 à 50%										
SARL IMMOBILIER DE VILLE	10 000	-92 811	10,00%	1 000				2 000	-92 811	
B-Renseignements globaux										
- Filiales non reprises en A										
- Participations non reprises en A										

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Produits et charges exceptionnels

Nature	Montant	Imputé au compte
Produits exceptionnels:		
Prix cession éléments actifs cédés	332 000	77 500 000
Total	332 000	
Charges exceptionnelles:		
Pénalités et amendes	536	67 120 000
Charges sur exercices antérieurs	94	67 200 000
VNC éléments actif cédés	331 417	67 500 000
Total	332 047	

Transferts de charges

Nature	Montant
Avantages en nature sur véhicules	14 145
Remboursements formations	361
Remboursements assurances	120
Remboursements CPAM	4 529
Total	19 155

Charges et produits sur exercices antérieurs

Nature	Montant	Imputé au compte
Charges:		
Ecart sur facture non parvenue N-1	94	67 200 000
Total	94	

20.3.3 Comptes annuels clos le 31 août 2009

BILAN

ACTIF <i>en euros</i>	31-août-09			31-août-08
	Brut	Amo/Pro	Net	Net
Capital souscrit non appelé Total I				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fond commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immo. Incorp.				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst. techniques, matériel et outillage ind.				
Autres immobilisations corporelles	20 000	7 932	12 068	17 068
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations par M.E.				
Autres participations	2 340 157		2 340 157	2 340 157
Créances rattachées à des participations	720 701		720 701	466 133
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL II	3 080 858	7 932	3 072 927	2 823 359
ACTIF CIRCULANT				
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acpt. versés sur commandes				5 000
Clients et comptes rattachés	71 266		71 266	46 175
Autres créances	48 747		48 747	41 759
Capital souscrit appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	12 123		12 123	13 509
Charges constatées d'avance	5 971		5 971	4 910
Total III	138 107		138 107	111 353
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement obligations				
Écart de conversion actif				
TOTAL GENERAL(I à VI)	3 218 966	7 932	3 211 034	2 934 711
Part à moins d'un an des immo financi- ères nettes		720 701		

PASSIF <i>en euros</i>	31-août-09 Net	31-août-08 Net
CAPITAUX PROPRES		
Capital social (dont versé: 341 250)	341 250	341 250
Prime d'émission, de fusion, d'apport	3 750	3 750
Écart de réévaluation		
Réserve légale	28 910	4 500
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 969 057	1 805 570
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	487 924	488 197
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL I	2 830 890	2 643 267
Autres fonds propres		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL II		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL III		
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès d'étab. crédit	105 290	163 355
Emprunts et dettes financières divers	201 954	62 301
Av. et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 025	13 003
Dettes fiscales et sociales	61 875	52 786
Dettes sur immo. et cptes rattachés		
Autres dettes		
Pdts constatés d'avance		
TOTAL IV	380 144	291 444
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	3 211 034	2 934 711
Dettes & Pdts constatés d'av. < 1 an	335 629	186 139

COMPTE DE RESULTAT

En €	31-août-09			31-août-08
	France	Export	Total	
Produits d'exploitation				
Vente de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue services)	261 131		261 131	228 608
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	261 131		261 131	228 608
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises/provisions & transferts de charges (9)			13 321	6 900
Autres produits				
PRODUIT D'EXPLOITATION			274 452	235 508
Charges d'exploitation				
Achat Marchandises				
Variation de stocks				
Achats de mat. 1ères et aut. Approv.				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes (3)			73 115	29 197
Impôts, taxes et versements assimilés			19 614	17 483
Salaires et traitements			102 894	108 900
Charges sociales			43 462	45 831
Dotations Amortissements. & Provisions				
* Sur immobilisations: dot. aux amortissements			5 005	2 932
* Sur immobilisations: dot. aux provisions				
* Sur actif circulant: dotations aux provisions				
* Pour risques et charges: dot. aux provisions				
Autres charges			310	252
Total charges d'exploitation			244 400	204 594
RESULTAT D'EXPLOITATION			30 052	30 913
Quote parts/ opérat. faites en commun				
Produits financiers de participations			473 606	474 408
Produit des autres valeurs mob. et créances de actif immob.				
Autres intérêts et produits assimilés			25 407	21 507
Reprises/provisions et transfert de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de VMP				
Total produits financiers			499 014	495 915
Charges financières				
Dotations aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			14 989	25 724
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de VMP				
Total des Charges Financières			14 989	25 724
RESULTAT FINANCIER			484 025	470 191
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT			514 077	501 105

Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	30	
Sur opérations en capital	8 500	
Reprises, provisions et transfert de charges		
Total produits exceptionnels (7)	8 530	
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		90
Sur opérations en capital	7 471	
Dotations aux amortissements et provisions		
Total charges exceptionnelles (7)	7 471	90
RESULTAT EXCEPTIONNEL	1 059	-90
Participation des salariés au résultat		
Impôts sur les bénéfices	27 212	12 818
Total des produits	781 996	731 423
Total des charges	294 072	243 226
BENEFICE OU PERTE	487 924	488 197
(3) dont crédit bail mobilier	5 784	5 252
(9) dont transfert de charges	13 321	6 900
(7) détail des produits exceptionnels	Charges exc.	Prods exc.
Prix de vente des éléments cédés		8 500
Régul provision 31/08/08 facture Scierie Moulin		30
Valeur nette comptable des éléments cédés	7 471	

DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

	31-août-09
I. REINTEGRATIONS	BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE
Rémunération du travail	487 924
Avantages personnels non déductibles	26 446
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles	425
Autres charges et dépenses somptuaires	
Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprise à l'IS)	3 919
Provisions et charges à payer non déductibles	10 193
Amendes et pénalités (nature: Fiscales et routières)	
Impôt sur les sociétés	27 212
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées:	
TOTAL I	556 119
II. DEDUCTIONS	
Provisions et charges à payer non déductibles	3 592
Régime des sociétés mères et des filiales	23680*
Produit net des actions et parts d'intérêts:	449 926
TOTAL II	453 518
III. RESULTAT FISCAL	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables:	
bénéfice (I moins II)	102 601
TOTAL III	102 601

* quote-part des frais et charges restant imposable, à déduire des produits nets de participations

DEFICITS INDEMNITES POUR CONGES A PAYER ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES

I. SUIVI DES DEFICITS		
II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES		
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMP	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Provisions pour risques et charges		
Provision pour indemnités de départ en retraite		
Provisions pour dépréciation		
Charges à payer:		
Taxe véhicule société	10 193	3 592
TOTAL	10 193	3 592

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE PRECEDENT				
ORIGINES				
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie				488 197
TOTAL I				488 197
AFFECTATIONS				
Affectations aux réserves légales				24 410
Affectations aux autres réserves				163 487
Dividendes				300 300
Autres répartitions				
Report à Nouveau				
TOTAL II				488 197
RENSEIGNEMENT DIVERS			Exercice N	Exercice N-1
Engagements de crédit-bail mobilier	prix de revient des biens pris en crédit bail: 21550		23 807	11 005
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES				
Sous-Traitance				3 330
Location charges locatives et de copropriété	dt montant des loyers des biens pris en location pour une durée >6 mois: 32 818		32 818	6 473
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires			5 490	6 989
Autres comptes			34 807	12 405
TOTAL			73 115	29 197
IMPOTS ET TAXES				
Taxe professionnelle			190	192
Autres impôts, taxes et versements assimilés			19 424	17 291
TOTAL			19 614	17 483
TVA				
Montant de la TVA Collectée			50 901	50 781
Montant de la TVA Déductible			2 953	1 572
DIVERS				
Montant brut des salaires			117 972	
Effectif moyen du personnel			3	3
Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société			5,75%	5,62%

ANNEXE du 01/09/2008 au 31/08/2009

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 3.211.034,19 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de dégageant un résultat de 261.131,38 € et dégageant un bénéfice de 487.923,62 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2008 au 31/08/2009.

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles et méthodes comptables

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général 2005.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées, en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que les règlements CRC relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005 applicables à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations

Cf dossier fiscal

Etat des amortissements

Cf dossier fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf dossier fiscal

Composition du capital social

Différentes catégories de titres	Valeur nominale en euros	Nombres de titres			
		Au début de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant exercice	En fin d'exercice
	6,5000	52 500			52 500

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et Outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	22 833
Créances clients et comptes rattachés	25 091
Autres créances	2 679
TOTAL	50 603

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	408
Emprunts et dettes financières divers	8 814
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 932
Dettes fiscales et sociales	23 146
TOTAL	38 301

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	5 971
TOTAL	
GENERAL	5 971

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Rémunération des dirigeants

Rémunérations allouées aux membres des organes de direction ou de gérance	Montant
	102 894
Total	102 894

Effectif moyen

	Personnel salarié	personnel mis à la dispos. de l'entreprise
Cadres	3	
Total	3	

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

	Charges financières	Produits financiers
Total	14 989	499 014
Dont entreprises liées		499 014

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	514 077	27 156
Résultat exceptionnel (hors participation)	1 059	56
Résultat comptable (hors participations)	515 136	27 212

Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

	Montant
Résultat de l'exercice	487 924
Impôt sur les bénéfices	27 212
Résultat avant impôt	515 136
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires avant impôt	515 136

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Engagements financiers

Engagements donnés

Engagements donnés	Montant
Autres engagements donnés: Caution solidaire de MOULINVEST pour emprunt Ste GENERALE contracté par SCIERIE MOULIN SAS	293 750
TOTAL	293 750

Engagements reçus

Engagements en matière de pensions et retraites

L'effectif est constitué uniquement de mandataires sociaux.

Liste des filiales et participations

	Capital	Capitaux propres	Quote part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société
A-Renseignements détaillés										
- Filiales détenues à + de 50%										
SOFOVE	10000	75157	100,00%	320 143		113 969		14 427	-22 085	
SCIERIE MOULIN SAS	2 314 338	3 860 383	94,72%	1 520 014		605 517		12 976 520	-42 768	500 000
MOULIN BOIS ENERGIE	500 000	459 109	100,00%	500 000		1 214		93 150	-29 697	
- Participations détenues entre 10 à 50%										
B-Renseignements globaux										
- Filiales non reprises en A										
- Participations non reprises en A										

Immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute à fin exercice	Rév. Lég. Val. Origine à fin exercice
		Réévaluations	Acquisitions	Par virement	Par cession		
Immobilisations incorporelles							
Frais d'établissement et de développement Total I							
Autres postes d'immobilisations incorporelles Total II							
Immobilisations corporelles							
Terrains							
Constructions							
Installations générales, agencements, constructions							
Installations techniques, matériel et outillage ind.							
Autres installations, agencements, aménagements							
Matériel de transport	20 000		7 477		7 477	20 000	20 000
Matériel de bureau et informatique, mobilier							
Emballages récupérables et divers							
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
TOTAL III	20 000		7 477		7 477	20 000	20 000
Immobilisations financières							
Participations évaluées par Mise en équivalence							
Autres participations	2 806 290		494 905		240 336	3 060 858	3 060 858
Autres titres immobilisés							
Prêts et autres immobilisations financières							
TOTAL IV	2 806 290		494 905		240 336	3 060 858	3 060 858
TOTAL GENERAL	2 826 290		502 381		247 813	3 080 858	3 080 858

Amortissements

Situations et mouvements de l'exercice des amortissements techniques				
Immobilisations amortissables	Amort. au début de l'exercice	Dotations exercice	Sorties Reprises	Amort. à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement Total I				
Autres postes d'immobilisations incorporelles Total II				
Terrains				
Constructions				
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillage ind.				
Autres installations, agencements, aménagements				
Matériel de transport	2 932	5 005	5	7 932
Matériel de bureau et informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
TOTAL III	2 932	5 005	5	7 932
TOTAL GENERAL	2 932	5 005	5	7 932

Provisions

	Début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Fin d'exercice
Provisions réglementées				
Pour reconstitution de gisement				
Pour investissements				
Amortissements dérogatoires				
Total I				
Provisions risques et charges				
Pour litiges				
Pour garanties données aux clients				
Pour pertes sur marchés à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations				
Pour Impôts				
Pour renouvellement d'immobilisations				
Pour grosses réparations				
Pour chg soc / congés payés				
Autres provisions risques et charges				
Total II				
Dépréciations				
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur immobilisations financières				
Sur Stocks et en-cours				
Sur Comptes clients				
Autres dépréciations				
Total III				
TOTAL GENERAL				
<i>Dont dotations et reprises</i>				
<i>* d'exploitation</i>				
<i>* financières</i>				
<i>* exceptionnelles</i>				

Etat des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

Etat des créances	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'un an	
De l'actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations	720 701	720 701		
Prêts (1) (2)				
Autres immobilisations financières				
De l'actif circulant				
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients	71 266	71 266		
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat- et autres collectivités publiques				
* Impôt sur les bénéfices				
* TVA	646	646		
* Autres impôts, taxes et versements assimilés				
* Divers				
Groupe et associés (2)	22 589	22 589		
Débiteurs divers	25 512	25 512		
Charges constatées d'avance	5 971	5 971		
TOTAL	846 685	846 685		
Etat des dettes	Montant brut	A un an au plus	Plus de 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes établissements de crédit (1)				
* à 1 an maximum	408	408		
* Plus d'1 an	104 882	60 367	44 515	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	11 025	11 025		
Personnel et comptes rattachés	6 653	6 653		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	11 360	11 360		
Impôt sur les bénéfices	17 597	17 597		
TVA	14 478	14 478		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et versements assimilés	11 786	11 786		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)	201 954	201 954		
Autres dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	380 144	335 629	44 515	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	56 938			
(2) Emprunt, dettes contractés auprès des associés				

20.3.4 Tableau de flux de trésorerie relatifs aux comptes annuels clos les 31 août 2011, 2010 et 2009

Les tableaux de flux ont été établis conformément à l'avis n°30 approuvé par le Conseil supérieur de l'Ordre des Experts-comptables du 8 décembre 1997, excepté pour la partie relative aux frais d'établissement immobilisés.

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

RUBRIQUES	31/08/ 2011	31/08/ 2010	31/08/ 2009
Résultat net de la société	55 026	7 411	487 924
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :			
- Amortissements et provisions	153 601	4 819	5 005
- Plus-values de cession	934	-583	-1 029
Marge brute d'autofinancement	209 561	11 647	491 900
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-184 179	-8 890	-29 075
Flux net de trésorerie généré par l'activité	25 382	2 757	462 825
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement :			
Acquisition d'immobilisations (-) (*)	-4 936 366	-1 216 758	-262 044
Cession d'immobilisations (+)	43 000	332 000	8 500
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-4 893 366	-884 758	-253 544
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement :			
Dividendes versés aux actionnaires	0		-300 300
Augmentations ou diminutions de capital en numéraire (*)	4 556 139		
Augmentation des dettes financières (emprunts et dettes Associés) (+)	48 000	1 500 000	146 570
Diminution des dettes financières (remb. emprunts et dettes Associés) (-)	-141 562	-183 221	-56 937
Flux nets de trésorerie lié aux opérations de financement	4 462 577	1 316 779	-210 667
Variations de trésorerie (A)	-405 407	434 778	-1 386
Trésorerie d'ouverture (B)	446 901	12 123	13 509
Trésorerie de clôture (C)	41 494	446 901	12 123
Ecart (A - (C - B))	0	0	0

(*)

Les frais d'établissement immobilisés ont été retraités en flux de financement au lieu de flux d'investissement, car il s'agit de frais d'augmentation de capital (montant : 693 708 euros).

20.4 Vérification des informations financières

20.4.1 Rapports relatifs aux comptes consolidés

20.4.1.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 août 2011

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 août 2011 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société MOULINVEST S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

La note 5.3.10 « Principes, règles et méthodes comptables - Stocks » de l'annexe des comptes consolidés expose notamment les règles et méthodes comptables relatives aux stocks.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes consolidés et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Lyon et Villars, le 28 décembre 2011
Les commissaires aux comptes
KPMG Audit Rhône-Alpes Auvergne

SECA FOREZ

Alain Feuillet
Associé

Guy Villemagne
Associé

Pierre Gérard
Associé

20.4.1.2 Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 août 2010

En exécution de la mission qui nous a été confiée par **votre assemblée générale** du **12/01/2007**, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le **31/08/2010** sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la **SAS MOULINVEST**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations.

Nous vous informons que votre société n'étant pas tenue précédemment d'établir des comptes consolidés, les comptes de l'exercice clos au 31 août 2009 n'ont pas fait l'objet d'une certification.

Les comptes consolidés ont été établis sous la responsabilité du Président de la société. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations.

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La société évalue ses stocks selon les modalités décrites dans la note 5.3.10 de l'annexe.
Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la **SAS MOULINVEST** décrite dans la note 5.3.10 de l'annexe, sur la base des informations transmises par la direction, et nous avons vérifié par sondage l'application de cette approche.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie du rapport.

Fait à Monistrol/Loire, le 18 novembre 2010

Le Commissaire aux comptes,

SCHNEIDER André.

Rapport d'audit de l'auditeur contractuel

A l'attention du Président

Rapport sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la société Moulinvest S.A.S., comprenant le bilan au 31 août 2010, ainsi que le compte de résultat, l'état de variation des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Nous précisons que votre société n'étant pas tenue précédemment d'établir des comptes consolidés, les comptes de l'exercice clos le 31 août 2009 n'ont pas fait l'objet d'une certification.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers consolidés

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément aux règles et principes comptables français. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers consolidés donnent une image fidèle de la situation financière de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation de la société Moulinvest S.A.S. au 31 août 2010, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux règles et principes comptables français.

Saint-Etienne, le 18 novembre 2010

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.

Alain Feuillet

Associé

Guy Villemagne

Associé

20.4.2 Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de MOULINVEST SA

20.4.2.1 Rapport sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2011

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 août 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société MOULINVEST S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

L'activité de la société est notamment financière. Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 août 2011 s'établit à €3.710.769, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note « Titres immobilisés » de l'annexe.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'utilité, notamment à revoir les perspectives de rentabilité des activités concernées et de réalisation des objectifs, et à contrôler la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles établies par la société sous le contrôle de la direction générale.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs de capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Lyon et Villars, le 28 décembre 2011

Les commissaires aux comptes
KPMG Audit Rhône-Alpes Auvergne

SECA FOREZ

Alain Feuillet
Associé

Guy Villemagne
Associé

Pierre Gérard
Associé

20.4.2.2 Rapport sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2010

En exécution de la mission qui nous a été confiée par **Votre assemblée générale** du **12/01/2007**, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le **31/08/2010** sur :

- le contrôle des comptes annuels de la **SAS MOULINVEST**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président de la société. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- le changement de méthode relatif à la comptabilisation des engagements de retraite exprimé dans la note de l'annexe relative à la permanence des méthodes pages 1 et 3.

II - Justification des appréciations.

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- les titres de participation dont le montant net figurant au bilan au 31 août 2010 s'établit) 3 710 769 €, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés, le cas échéant, sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites en annexe dans la note page 4 relative aux titres immobilisés.
Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs, notamment à revoir les perspectives de rentabilité des entités concernées sur la base des hypothèses fournies par la direction générale de l'entreprise.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie du rapport.

III - Vérification et informations spécifiques.

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Monistrol/Loire, le 10 novembre 2010

Le Commissaire aux comptes,

SCHNEIDER André.

20.4.2.3 Rapport général relatif aux comptes de l'exercice clos le 31 août 2009

En exécution de la mission qui nous a été confiée par **votre assemblée générale** du **12/01/2007**, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le **31/08/2009** sur :

- le contrôle des comptes annuels de la **SAS MOULINVEST**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président de la société. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations.

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus portent sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes ainsi que leur présentation d'ensemble.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie du rapport.

III - Vérification et informations spécifiques.

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Monistrol/Loire, le 29 décembre 2009.

Le Commissaire aux comptes,

SCHNEIDER André.

20.4.3 Rapport d'audit relatif aux tableaux de flux de trésorerie relatifs aux comptes annuels clos les 31 août 2011, 2010 et 2009

RAPPORT D'AUDIT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIF AUX TABLEAUX DE FLUX DE TRESORERIE

Exercices clos les 31 août 2009, 2010 et 2011

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la **S.A. MOULINVEST** et en réponse à votre demande, nous avons effectué un audit des tableaux de flux de trésorerie établis à partir des comptes sociaux de l'entité relatifs aux exercices clos le 31 août 2009, 2010 et 2011.

Les tableaux de flux de trésorerie ont été établis expressément pour les besoins de la rédaction du document de base de la société, déposé à l'AMF, dans le cadre d'un transfert de groupe de cotation du marché Alternext de NYSE Euronext. Ces tableaux, figurant au paragraphe 20.3.4 du document de base, ont été établis sous la responsabilité de la Direction de la société, ils n'ont pas fait l'objet d'un arrêté par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces tableaux.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les tableaux de flux de trésorerie, réalisés à partir des comptes sociaux de la société pour les exercices clos les 31 août 2009, 2010 et 2011 certifiés sans réserve, selon le modèle prescrit par l'avis n°30 approuvé par le Conseil supérieur de l'Ordre des Experts-comptables du 8 décembre 1997, ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans ces tableaux. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble de ces tableaux. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les tableaux de flux de trésorerie présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs et au regard des règles et principes comptables français, les flux de trésorerie générés par la société MOULINVEST au titre des exercices clos les 31 août 2009, 2010 et 2011.

Lyon et Villars, le 17 février
Les commissaires aux comptes

KPMG Audit Rhône-Alpes Auvergne

SECA FOREZ

Alain Feuillet
Associé

Guy Villemagne
Associé

Pierre Gérard
Associé

20.5 Informations financières intermédiaires

20.5.1 Comptes consolidés semestriels au 29 février 2012

1 BILAN CONSOLIDE

ACTIF (En K €)	29/02/2012	31/08/2011
ECART D'ACQUISITION I		
Capital souscrit non appelé II		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
Frais d'établissement		
Frais de recherche et développement		
Concessions, brevets, droits similaires	78	60
Fonds commercial		
Autres immobilisations incorporelles		
Avances, acomptes immob. Incorpor.		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Terrains	1 950	1 127
Constructions	5 221	3 802
Installations techniques, matériel, outillage	15 012	14 353
Autres immobilisations corporelles	447	359
Immobilisations en cours	3 939	3 549
Avances et acomptes		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
Titres de participation		
Actifs nets en cours de cession		
Participations par mise en équivalence		
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés	11	4
Prêts		
Autres immobilisations financières	78	78
TOTAL III	26 736	23 332
STOCKS ET EN-COURS		
Matières premières, approvisionnements	5 653	6 368
En-cours de production de biens		
En-cours de production de services		
Produits intermédiaires et finis	1 414	962
Marchandises	31	32
Avances, acomptes versés/commandes		1
CREANCES		
Créances clients et comptes rattachés	2 791	2 992
Actifs d'impôt différé	115	496
Autres créances	747	2 034
Capital souscrit et appelé, non versé		
DIVERS		
Valeurs mobilières de placement	701	11
Actions propres		
Disponibilités	932	261
COMPTES DE REGULARISATION		
Charges constatées d'avance	253	266
TOTAL IV	12 637	13 423
Charges à répartir sur plusieurs ex. V		
Primes de remboursement des oblig. VI		
Ecarts de conversion actif VII		
Ecart arrondi actif VIII		
TOTAL GENERAL (I à VIII)	39 373	36 755

PASSIF (en K €)	29/02/2012	31/08/2011
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	3 030	2 974
Primes d'émission, de fusion, d'apport	4 568	4 211
Ecarts de réévaluation		
Ecart de réévaluation groupe		
Réserve légale	37	34
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	458	405
Réserve du groupe	2 619	2 667
Ecarts de conversion groupe		
Report à nouveau		
RESULTAT GROUPE	24	8
Subventions d'investissements		
Amortissements dérogatoires		
Autres provisions réglementées		
Titres en autocontrôle		
TOTAL I	10 736	10 299
INTERETS MINORITAIRES		
Intérêts hors groupe	237	226
Ecarts de conversion hors groupe		
Résultat hors groupe	-2	10
TOTAL II	235	236
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL III	0	0
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour acquisition de titres		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	42	36
Provisions pour passif d'impôt différé	6	410
TOTAL IV	48	446
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts & dettes auprès des étab. de crédit	16 574	10 050
Concours bancaires courants	78	391
Emprunts en crédit bail	3 153	3 294
Emprunts et dettes financières divers	3	4
Passifs nets en cours de cession		
Avances et acptes reçus/comdes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 521	6 021
Dettes fiscales et sociales	882	992
Dettes sur immo et comptes rattachés	455	3 323
Autres dettes	216	225
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	1 472	1 474
TOTAL V	28 354	25 774
Ecart de conversion passif VI		
Ecart arrondi passif VII		
TOTAL GENERAL (I à VII)	39 373	36 755

2 COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

RESULTAT (En K€)	29/02/2012	31/08/2011	28/02/2011
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS			
Ventes de marchandises France	19	41	29
Ventes de marchandises Export			
Production vendue de biens France	9 453	15 963	8 035
Production vendue de biens Export	867	1 753	685
Production vendue de services France	1 038	2 210	748
Production vendue de services Export	72	132	45
TOTAL I	11 449	20 099	9 542
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Production stockée	453	30	376
Production immobilisée		65	39
Subventions d'exploitation	23	34	16
Reprises sur provisions, amorts, transferts	66	100	22
Autres produits		4	
TOTAL II	542	233	453
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises (y compris droits de douane)	78	28	821
Variation de stock de marchandises	1	15	8
Achats de matières prem. et autres appro.	4 947	10 231	4 493
Variation de stock de MP et autres appro.	716	- 763	- 975
Autres achats et charges externes	3 021	6 002	2 908
Impôts, taxes et versements assimilés	181	381	187
Salaires et traitements	962	1 627	855
Charges sociales	391	717	314
Dotations aux amortissements immo	1 156	1 469	668
Dotations aux provisions immobilisations			
Dotations aux provisions sur actif circulant			
Dotations aux provisions risques et charges	6	11	1
Autres charges	17	28	10
TOTAL III	11 476	19 746	9 290
RESULTAT D'EXPLOITATION (I+II-III)	515	586	705
Bénéfice attribué ou perte transférée			
Perte supportée ou bénéfice transféré			

RESULTAT (En K€)	29/02/2012	31/08/2011	28/02/2011
PRODUITS FINANCIERS			
Produits financiers de participations			
Prod. des autres val. mob. et créances de l'actif immo.			
Autres intérêts et produits assimilés		2	2
Reprises sur provisions, transferts de charges	22	131	5
Différences positives de change			
Prod. nets sur cessions de VMP	4		
Ecart de conversion			
TOTAL IV	26	133	7
CHARGES FINANCIERES			
Dotation financières aux amortissements et prov.			2
Intérêts et charges assimilées	377	530	227
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de VMP	23	112	
Ecart de conversion			
TOTAL V	400	642	229
RESULTAT FINANCIER (IV-V)	- 374	- 509	- 222
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	141	77	483
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	37	20	13
Autres produits excep. sur opérations en capital	70	145	97
Reprises sur provisions, transferts de charges			
TOTAL VI	107	165	110
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	17	13	9
Autres charges except. sur opérations en capital	172	141	91
Dotations exceptionnelles aux amort. et provisions			
TOTAL VII	189	154	100
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VI-VII)	-82	11	10
Impôts dus sur les bénéfices	26	165	391
Impôts différés sur les bénéfices	11	-95	-198
TOTAL VIII	37	70	193
TOTAL DES PRODUITS	12 124	20 630	10 112
TOTAL DES CHARGES	12 102	20 612	9 812
Résultat des sociétés intégrées	22	18	300
Résultat des sociétés mises en équivalence			
Dotations aux amortissements des écarts acquisitions			
Résultat d'ensemble consolidé	22	18	300
Résultat groupe	24	8	280
Résultat hors groupe	-2	10	20
Résultat par action	0.009558	0.00428	0.1233
Résultat dilué par action	0.009558	0.00428	0.1233
Résultat par action avant dot. aux amortissements des écarts d'acquisitions	0.009558	0.00428	0.1233

3 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

TABLEAU DE FLUX (En K€)	29/02/2012	31/08/2011	28/02/2011
Résultat net des sociétés intégrées	22	18	300
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :			
- Amortissements et provisions	1 162	1 479	669
- Variation des impôts différés	11	- 95	- 198
- Plus-values de cession, nettes d'impôt	105	- 2	- 5
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	1 300	1 400	766
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence			
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	- 1 722	1 709	- 1 034
Liaison Bilan			
Flux net de trésorerie généré par l'activité	- 422	3 109	- 268
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement :			
Acquisition d'immobilisations (-)	- 4 276	- 13 104	- 6 678
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt (+)	67	144	96
Incidence des variations de périmètres			
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	- 4 209	- 12 960	- 6 582
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement :			
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère (-)			
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées (-)			
Augmentations ou diminutions de capital en numéraire	413	4 556	2 828
Emissions d'emprunts (+)	9 373	8 441	4 178
Remboursements d'emprunts (-)	- 3 481	-3 363	- 1 224
Flux nets de trésorerie lié aux opérations de financement	6 305	9 634	5 782
Incidence des variations des cours des devises			
Variations de trésorerie	1 674	- 217	- 1 068
Trésorerie d'ouverture	- 119	98	98
Trésorerie de clôture	1 555	- 119	- 970
Ecart	0	0	0

4 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Primes	Réserves légales	Réserves consolidées	Résultat consolidé	Ecart de conversion	Total Capitaux Propres - Part du groupe	Part minoritaire
31-août-2011	2 974	4 211	34	3 072	8	0	10 299	237
Augmentation de capital	56	356					412	
Affectation du résultat de l'exercice précédent			3	5	-8			
Résultat consolidé (part du groupe)					24		24	-2
variation de périmètre								
29-février-2012	3 030	4 567	37	3 077	24	0	10 736	235

	Capital	Primes	Réserves légales	Réserves consolidées	Résultat consolidé	Ecart de conversion	Total Capitaux Propres - Part du groupe	Part minoritaire
31-août-2010	341	4	34	4 945	180	0	5 504	227
Augmentation de capital par incorporation de réserves	2 053			- 2 053			0	
Augmentation de capital	332	2 496					2 828	
Affectation du résultat de l'exercice précédent				180	-180		0	
Résultat consolidé (part du groupe)					280		280	20
variation de périmètre								
28-février-2011	2 726	2 500	34	3 072	280	0	8 612	247

	Capital	Primes	Réserves légales	Réserves consolidées	Résultat consolidé	Ecart de conversion	Total Capitaux Propres - Part du groupe	Part minoritaire
31-août-2010	341	4	34	4 945	180	0	5 504	227
Augmentation de capital par incorporation de réserves	2 053			- 2 053			0	
Augmentation de capital	580	4 207					4 787	
Affectation du résultat de l'exercice précédent				180	-180			
Résultat consolidé (part du groupe)					8		8	10
variation de périmètre								
31-août-2011	2 974	4 211	34	3 072	8	0	10 299	237

Moulinvest S.A. a procédé à une augmentation de capital le 28 septembre 2011 (voir 5.1 ci-après).

5 ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

5.1 Informations relatives à la Société

Le périmètre de consolidation comporte toujours 5 sociétés sous contrôle exclusif, sans modification par rapport à l'exercice précédent.

Il n'y a eu aucun mouvement de titres sur l'exercice.

En date du 28 septembre 2011, Moulinvest S.A. a réalisé une augmentation de capital par création d'actions nouvelles d'un montant nominal de 55 880 € assortie d'une prime d'émission de 422 828 € (46 567 actions à 10.28 €). Il convient de noter que les frais d'émission liés à ces opérations ont été imputés sur la prime d'émission pour un montant net d'impôt de 65 945 €.

5.2 Faits significatifs

5.2.1 Analyse de la performance du groupe

L'activité du groupe a progressé de manière significative (hausse du chiffre d'affaires de 20 %) sur la période de 6 mois par rapport au même semestre de l'exercice précédent, grâce à l'activité de la Scierie Moulin et du démarrage depuis juillet 2011 de la cogénération d'électricité (Réalisation d'un chiffre d'affaires de 2 085 K€ sur ces 6 premiers mois). Ce démarrage a été très concluant et assure déjà un niveau d'activité régulier et de pleine capacité.

La hausse de chiffre d'affaires n'a cependant pas permis de générer de résultat supplémentaire.

La vente de murs massifs en bois n'a pas encore atteint les objectifs, les délais d'introduction sur ce marché étant assez longs.

Le groupe supporte encore des coûts liés au démarrage de la société MOULIN BOIS ENERGIE pour son activité de fabrication de granules de bois, qui a commencé à produire effectivement en mars 2012 : 6 embauches ont été réalisées en janvier 2012, afin que les salariés soient correctement formés pour assurer dès le mois de mars 2012, les tâches commerciales et de fabrication.

5.2.2 Facteurs de risque

Risques opérationnels

Le groupe estime ne pas ressentir de pression concurrentielle forte, que ce soit pour l'activité de scierie, ou pour celle de production de granulés de bois. Pour cette dernière activité, la demande est forte et devrait progresser car elle s'inscrit dans une démarche de développement durable. Les approvisionnements sont facilités par la connaissance approfondie des exploitations forestières et ne comportent pas de risques particuliers. La production est réalisée avec des matériels fiables, informatisés et dont la maintenance est assurée de manière permanente.

Risques de marché

Le groupe estime ne pas être exposé à des risques de non-respect de ses engagements financiers actuels, compte tenu des perspectives de rentabilité attendues dans les années futures. Il n'a pas souscrit d'instruments dérivés de couverture. Son endettement est en partie à taux variable (11% de l'endettement bancaire total), avec des taux inférieurs à 3 % l'an. Les clauses de variabilité sont essentiellement basées sur des moyennes d'EURIBOR, auxquelles s'ajoutent des marges de 1.5 % à 2.03%.

Risques environnementaux

L'usine de MOULIN BOIS ENERGIE est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (IPCE) pour laquelle elle dispose d'une autorisation.

Tout est mis en œuvre dans l'entreprise pour que les risques liés à son activité (notamment en termes de rejets dans l'atmosphère et de nuisance sonore) soient maîtrisés : cela se traduit notamment par des contrôles réguliers effectués par des organismes indépendants.

5.2.3 Perspectives 2012

Le groupe voit son activité progresser de manière significative, notamment grâce à la société MOULIN BOIS ENERGIE : cette société est en cours de développement important, avec un fort potentiel à court terme, compte tenu de son orientation « énergies renouvelables ».

A terme, deux activités doivent être déployées : l'activité de cogénération et l'activité de production de granulés.

Pour la cogénération, MOULIN BOIS ENERGIE est titulaire d'une autorisation d'exploiter délivrée le 25 février 2010. En janvier 2011, la société a signé le contrat d'achat par EDF de l'énergie produite par MOULIN BOIS ENERGIE, contrat qui prévoit la vente d'électricité, sur une durée de 20 ans.

Cette cogénération a commencé en juillet 2011 et les facturations à EDF ont débuté. Les essais ont permis d'atteindre les objectifs de production en volume dès le mois de septembre 2011. La production est conforme à ce qui était attendu, et le fonctionnement technique est très satisfaisant.

La mise en route de la chaîne de production de granulés a démarré effectivement en mars 2012. (Elle n'impacte donc pas encore le niveau d'activité au 29 février 2012). Les perspectives sont bonnes et les commandes sont en progression depuis le démarrage.

Des progressions sont également attendues sur le marché de la maison en bois massifs. La scierie MOULIN reçoit de plus en plus de demandes pour ce produit. Le processus de développement de cette activité est long. L'objectif fixé au 31/8/2012 est de 500 à 600 m3 vendus. L'engouement sur le produit et son amélioration technique continue font envisager des développements intéressants. Le groupe continue à investir dans les hommes et dans des actions de communication pour y parvenir. Il est envisagé une demande de crédit impôt recherche à ce sujet.

5.3 Principes et méthodes comptables

5.3.1 Référentiel comptable

Les comptes consolidés du groupe Moulinvest, clos au 29 février 2012, ont été établis sous la responsabilité du Président. Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables
- Indépendance des exercices

et conformément aux principes et méthodes définis par l'arrêté du 22 juin 1999 homologuant le règlement CRC 99-02. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

5.3.2 Changement de méthode

Les principes comptables appliqués pour l'arrêté des comptes au 29/02/2012 sont les mêmes que ceux au 31/08/2011. Aucun changement de méthode comptable ou d'estimation comptable n'est à signaler.

5.3.3 Estimation et hypothèses

La préparation des comptes consolidés conformes au CRC 99-02 nécessite la prise en compte par la direction d'hypothèses et d'estimations qui affectent les montants d'actifs et de passifs figurant au bilan, les actifs et les passifs éventuels mentionnés dans l'annexe, ainsi que les charges et les produits du compte de résultat. Il est possible que les montants effectifs se révélant ultérieurement soient différents des estimations et des hypothèses retenues.

5.3.4 Base de préparation des états financiers

Les comptes retenus pour la consolidation sont les comptes semestriels au 29 février 2012.

Toutes les sociétés ont arrêté une situation de 6 mois, débutant le 1^{er} septembre 2011.

5.3.5 Principes et méthodes de consolidation

Toutes les participations significatives dans lesquelles la société MOULINVEST assure le contrôle exclusif, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

L'intégration globale consiste à :

Intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels.

Éliminer les opérations en comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.

Répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires dits « intérêts minoritaires ».

Aucun écart d'acquisition n'a été constaté.

Le groupe applique les méthodes préférentielles suivantes du règlement CRC-99-02 :

Comptabilisation des engagements de retraite (cf § 5.3.15)

Comptabilisation des contrats de location-financement (cf § 5.3.20)

Comptabilisation des frais d'augmentation de capital (cf § 5.3.22)

Ne sont pas applicables les méthodes suivantes :

Activation des frais de développement

Reclassement des écarts de conversion en résultat financier

Prise en compte du résultat à l'avancement

5.3.6 Distinction entre résultat exceptionnel et résultat d'exploitation

Les opérations non courantes et non liées à l'exploitation normale de l'entreprise sont constatées en résultat exceptionnel.

5.3.7 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations sont retenues pour leurs coûts d'acquisition ou de production, diminuées des amortissements cumulés. Les amortissements sont calculés sur le mode linéaire, selon les durées d'utilité effectives.

5.3.8 Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont retenues pour leurs coûts d'acquisition ou de production, diminuées des amortissements cumulés. Les amortissements sont calculés sur le mode linéaire, selon les durées d'utilité effectives. Lorsque des événements ou des indicateurs internes indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à la valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée de la valeur vénale (diminuée des coûts de cession) et de la valeur d'utilité.

Les droits de mutation et les honoraires ont été activés.

5.3.9 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont retenues pour leur coût d'acquisition. Lorsque leur valeur d'utilité à la clôture est inférieure à leur prix d'acquisition, des dépréciations sont constatées.

5.3.10 Stocks

Evaluation des matières et marchandises

Les matières et marchandises ont été évaluées au dernier prix d'achat connu.

En ce qui concerne les stocks de grumes : ceux-ci sont évalués et entrés en stocks dès l'achat, c'est-à-dire au moment de la signature des conventions avec les ONF et les particuliers. Compte tenu de la nature particulière des achats qui ne peuvent être évalués à une valeur réelle que lors de la coupe, il arrive qu'à posteriori, lorsque les bois sont coupés, le cubage réel soit différent des cubages entrés en stock. Le stock et les dettes fournisseurs corrélatives sont alors réajustés. Cela n'a pas d'incidence sur le résultat, mais peut influencer sur le niveau des stocks et des dettes fournisseurs.

Evaluation des produits finis :

Les produits finis de sciages ont été évalués au coût de production hors frais de commercialisation. Ce coût de production est calculé de la manière suivante :

Prix de vente – décote de 5 % correspondant aux frais de commercialisation.

Dépréciation des stocks

Une provision pour dépréciation des stocks est constatée le cas échéant si la valeur actuelle (de réalisation) devient inférieure au coût de production. Aucune dépréciation n'a été constatée.

5.3.11 Créances clients et autres créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation des créances est pratiquée nominativement lorsqu'il existe des risques identifiés de non recouvrabilité.

5.3.12 Actifs financiers

Valeurs mobilières de placement :

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'achat ou de souscription, hors frais accessoires. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque le cours de bourse du jour de clôture est inférieur au coût d'achat.

5.3.13 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

5.3.14 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissements apparaissant au passif des comptes sociaux des sociétés consolidées sont virées en produits constatés d'avance, sans incidence sur la fiscalité différée.

5.3.15 Avantages du personnel

Les engagements de retraite concernent les sociétés SCIERIE MOULIN et MOULINVEST. L'intégralité des engagements au 29/2/2012 a fait l'objet d'une provision. Il n'existe pas de contrat d'assurance pour couvrir ce risque. Le groupe a évalué ses engagements selon une méthode actuarielle.

Compte tenu de l'absence d'ancienneté du personnel de MOULIN BOIS ENERGIE, aucune provision n'a été constatée au titre de cette société.

Le groupe n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.

Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Les hypothèses de calcul de la provision sont les suivantes :

- départ à l'âge de 65 ans
- méthode rétrospective pure
- rotation lente
- taux d'actualisation : 3.5 %
- taux de cotisation patronale : 36.55 % pour la SCIERIE MOULIN / 60 % pour la SA MOULINVEST

5.3.16 Provisions

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

5.3.17 Passifs éventuels et litiges

Si le montant ou l'échéance d'un risque ne peuvent être estimés avec suffisamment de fiabilité, alors il s'agit d'un passif éventuel qui constitue un engagement du Groupe sauf dans le cadre des acquisitions où les passifs éventuels sont comptabilisés au bilan consolidé.

5.3.18 Impôts

Les impôts différés résultent des retraitements et éliminations pratiqués et de toute différence temporaire apparaissant entre résultat comptable et fiscal. Ils sont calculés par taux d'imposition et par application de la méthode du report variable (prise en résultat des différences temporaires). Ils ont été calculés au taux de 33.33%, la prise en compte d'un échéancier de reversement n'ayant pas d'impact significatif.

En application du CRC 99.02, les montants d'impositions différées actives et passives sont compensés pour une même entité fiscale.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu dans un futur proche.

Compte tenu des perspectives de forte rentabilité dans les années qui viennent de la société MOULIN BOIS ENERGIE, ses déficits fiscaux propres sont activés au 29 février 2012 pour un montant cumulé de 619 K€.

Il existe à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} septembre 2011 une convention d'intégration fiscale entre les sociétés MOULINVEST, SCIERIE MOULIN et MOULIN BOIS ENERGIE. La convention signée stipule que chaque filiale (SCIERIE MOULIN et MOULIN BOIS ENERGIE) constate sa charge d'impôt sur les sociétés calculée sur ses résultats propres comme en l'absence d'option pour l'intégration. Par conséquent, le différentiel d'impôt issu de l'intégration fiscale est supporté par la société mère MOULINVEST.

Compte tenu des perspectives positives à venir pour les sociétés SCIERIE MOULIN et MOULIN BOIS ENERGIE, le déficit d'intégration fiscale est activé pour un montant de 71 K€ au 29 février 2012.

5.3.19 Reconnaissance des produits

Les modalités de reconnaissance du chiffre d'affaires dans toutes les sociétés du groupe obéissent aux règles suivantes : la livraison déclenche la facturation et par conséquent la comptabilisation immédiate des produits. Des PQFA (Primes Quantitatives de Fin d'Année) sont versées à certains clients selon des conventions signées avec eux sur la base de volumes traités en année civile. Au 29 février, il est fait une estimation des primes qui seront dues au 31 décembre sur la base de l'année civile en fonction des volumes déjà connus et à venir. Des avoirs sont comptabilisés au prorata temporis des 2 mois écoulés.

5.3.20 Contrat de location et crédits baux

Un grand nombre de biens, matériels techniques notamment, sont financés par crédit-bail. Ceux-ci ont été retraités pour faire apparaître à l'actif la valeur brute des immobilisations ainsi financées et les amortissements calculés sur une durée probable d'utilisation, et au passif les emprunts qui auraient été souscrits pour financer les investissements.

5.3.21 Coût des emprunts ou des dettes portant intérêts

Les coûts des emprunts et des dettes portant intérêts sont constatés selon les dispositions du plan comptable général en charges financières.

5.3.22 Imputation des frais d'augmentation de capital sur la prime d'émission

En application du CRC 99.02, les frais d'augmentation de capital ont été imputés sur la prime d'émission pour leur montant net d'impôt.

5.3.23 Résultat par action

Le résultat par action est obtenu en divisant le résultat du groupe par le nombre de titres composant le capital social.

5.4 Périmètre de consolidation

5.4.1 Liste des sociétés consolidées

Les sociétés consolidées et les méthodes de consolidation sont les suivantes:

Liste des sociétés consolidées	% de contrôle	Méthode Intégration	N° SIREN	Activité
SA MOULINVEST	100%	Globale	433122637	Prise de participations
SAS SCIERIE MOULIN	95%	Globale	330824442	Scierie et rabotage du bois
SAS MOULIN BOIS ENERGIE	100%	Globale	499475713	Production, transformation et vente de matières énergétiques
SCI DE VILLE	100%	Globale	380807057	Gestion immobilière
SARL IMMOBILIER DE VILLE (Société ad hoc)	10%	Globale	517853305	Gestion immobilière

Sont consolidées toutes les sociétés sur lesquelles la société SA MOULINVEST exerce un contrôle exclusif ou conjoint, ou exerce une influence notable.

La SARL Immobilière de ville, qui est détenue à 10% par Moulinvest S.A. est consolidée en tant que société ad'hoc. En effet, une entité ad hoc doit être incluse dans le périmètre de consolidation au même titre que les autres entreprises contrôlées dès lors qu'il y a contrôle en substance de cette entité. Ce contrôle peut s'exercer en vertu de contrats, d'accords ou de clauses statutaires.

Les risques liés à l'activité de la SARL sont notamment supportés par le groupe : dans le cadre du bail commercial qui lie la société MOULIN BOIS ENERGIE à la société IMMOBILIER DE VILLE, il est prévu une délégation des loyers versés par MOULIN BOIS ENERGIE en garantie des emprunts souscrits par IMMOBILIER DE VILLE auprès de 3 banques (Société générale, HSBC et LCL) pour un montant nominal de 3 473 353 € (Capital restant dû au 29/2/2012 : 3 340 449 €), ce qui explique la prise en compte de cette entité dans le périmètre de consolidation.

L'entité ad hoc est contrôlée de manière exclusive. Dans ce cas, conformément au principe général de détermination des méthodes de consolidation, elle est consolidée par intégration globale.

5.4.2 Variation de périmètre

Le périmètre de consolidation est resté identique entre le 31 août 2011 et le 29 février 2012.

5.5 Bilan

5.5.1 Immobilisations incorporelles, corporelles et financières.

Rubriques	Début exercice	Acquisition	Cession	Variation périmètre	Autre variation et variation de change	Fin exercice
Frais d'établissement						0
Frais de recherche						0
Concessions, Brevets	168	31			2	201
Fonds commercial						0
Autres immo incorporelles						0
IMMO INCORPORELLES	168	31	0	0	2	201
Terrains	1 189	352			500	2 041
Constructions	5 770	282			1 289	7 341
Installations techniques	25 545	1 769	-523			26 791
Autres immo corporelles	652	139			14	805
Immo en cours	3 549	2 195			-1 805	3 939
Avances et acomptes						0
IMMO CORPORELLES	36 705	4 737	-523	0	-2	40 917
Titres participation						0
Titres des sociétés M.E.						0
Créances sur participations						0
Autres titres immo	4	7				11
Prêts						0
Autres immo financières	78					78
IMMO FINANCIERES	82	7	0	0	0	89
TOTAL	36 955	4 775	-523	0	0	41 207

Les investissements réalisés concernent essentiellement les installations de production de granules, et les derniers travaux du bâtiment et des agencements afférents qui les abrite.

Les investissements réalisés sur la période par la société MOULIN BOIS ENERGIE sont compris à hauteur de 1 131 K€ sur la ligne des Installations techniques (pour la partie COGENERATION qui est terminée au 29/2/2012) et à hauteur de 2 185 K€ sur la ligne des immobilisations en cours (pour la partie granules, non finie au 29/2/2012).

Les biens inscrits dans les immobilisations, qui font l'objet de contrats de location-financement, ont une valeur brute totale de 9 591 K€.

Ils correspondent essentiellement à des installations techniques. Leurs modalités de dépréciation sont identiques à celles des autres immobilisations, leur valeur nette comptable s'élève à 3 968 K€.

(Dans le paragraphe 5.8.2.2, les investissements sont présentés par secteur d'activité.)

5.5.2 Amortissements des Immobilisations

Durées d'amortissement

Nature	Durée
Immobilisations incorporelles : logiciels	1 an
Constructions	10 - 30 ans
Agencements, installations	8 - 20 ans
Matériel et outillage	2 - 10 ans
Matériel de transport	4 - 5 ans
Mobilier et matériel de bureau	3 - 10 ans

Variations des amortissements

Rubriques	Début exercice	Dotation	Reprise	Variation périmètre	Autre variation et variation de change	Fin exercice
Frais d'établissement						0
Frais de recherche						0
Concessions, Brevets	108	15				123
Fonds commercial						0
Autres immo incorporelles						0
IMMO INCORPORELLES	108	15	0	0	0	123
Terrains	63	27				90
Constructions	1 967	152				2 119
Installations techniques	11 192	897	310			11 779
Autres immo corporelles	293	64				357
Immo en cours						0
IMMO CORPORELLES	13 515	1 140	310	0	0	14 345
TOTAL	13 623	1 155	310	0	0	14 468

5.5.3 Stocks et en-cours

STOCK 29/02/2012	BRUT	PROVISION	NET
Matières premières	5 653		5 653
Encours de biens			
Encours de services			
Produits intermédiaires et finis	1 414		1 414
Marchandises	31		31
TOTAL	7 098		7 098

STOCK 31/8/2011	BRUT	PROVISION	NET
Matières premières	6 368		6 368
Encours de biens			
Encours de services			
Produits intermédiaires et finis	962		962
Marchandises	32		32
TOTAL	7 362		7 362

5.5.4 Créances clients et autres créances

AU 29/02/2012	MONTANT BRUT	moins d'un an	plus d'un an
Prêts			
Avances et acomptes versés			
Créances clients	2 791	2 791	
Actif d'impôt différé	115	115	
Autres créances	747	747	
Charges constatées d'avance	253	253	
TOTAL	3 906	3 906	0

AU 31/8/2011	MONTANT BRUT	moins d'un an	plus d'un an
Prêts			
Avances et acomptes versés			
Créances clients	2 992	2 992	
Actif d'impôt différé	496	496	
Autres créances	2 034	2 034	
Charges constatées d'avance	266	266	
TOTAL	5 788	5 788	0

5.5.5 Actifs financiers

Au 29/2/2012 :

Le portefeuille de titres détenus est composé de :

MONE J FCP : 200 K€

SG MONETAIRE PLUS : 502 K€

Soit un total brut de : 702 K€

La provision pour dépréciation du 31/8/2011 de 21 K€ a été reprise pour sa totalité au 29/2/2012 suite à la cession des titres dépréciés. Aucune nouvelle provision n'a été constatée. La valeur nette est donc de 702 K€.

Au 31/8/2011 :

Le portefeuille de titres détenus est composé de :

Actions FAURECIA : 11 K€

Actions INFOGRAMMES : 7 K€

Actions VIVENDI UNIVERSAL : 6 K€

Actions EUROTUNNEL : 6 K€

Actions MICHELIN : 2 K€

Soit un total brut de : 32 K€

Lorsque le cours de clôture de ces titres était inférieur à leur prix d'achat, une provision pour dépréciation a été constatée : 21 K€ au 31/8/2011, soit un total net de 11 K€.

5.5.6 Trésorerie et équivalents trésorerie

Les flux de trésorerie générés par l'activité sont négatifs de - 422k€, suite notamment à une forte hausse du besoin en fonds de roulement de - 1 722 K€ afin notamment de rembourser les dettes sur immobilisations, alors que la marge d'autofinancement dégagée est de 1 300 K€.

En ce qui concerne les flux liés aux investissements, ils sont négatifs de 4 209 K€ : les investissements se sont élevés à 4 276 K€ et les cessions d'immobilisations à 67 K€.

Afin d'assurer le financement de ces investissements, le groupe a eu recours :

A des augmentations de capital pour un total de 413 K€

A la souscription d'emprunts pour 9 373 K€. Les remboursements d'emprunts se sont élevés à 3 481 K€.

Conformément aux préconisations sur l'établissement du tableau de flux de trésorerie, les flux d'investissement et financement liés aux crédits baux ne sont pas constatés à la signature du contrat mais les redevances payées au cours de l'exercice sont analysées comme des flux de financement pour la part correspondant au remboursement de capital

Compte tenu de tous ces flux, le groupe a vu sa trésorerie augmenter de 1 674 K€.

Il est à noter le fait que les flux de trésorerie ainsi présentés intègrent l'encaissement, par la société Moulin Bois Energie, de 1031 K€ sur les 1380 K€ de subventions accordées. Comme indiqué ci-après, ces subventions seront à reverser à l'établissement de crédit. Cette opération retraitée (affectation des subventions encaissées au remboursement du prêt), les flux de financement seraient de +5 274 K€ contre + 6 305 K€ présenté et la trésorerie dégagée par le groupe sur la période augmenterait de 643 K€ contre 1 674 K€.

5.5.7 Capital et informations sur le capital

Composition du capital social

	EX. 29/2/2012	EX. 31/8/2011
Nombre de titres à l'ouverture	2 478 778	52500
Augmentation de capital	46 567	2426278
Diminution de capital	0	0
Nombre de titres à la clôture	2 525 345	2 478 778

La société ne détient pas d'actions propres.

La valeur nominale des titres est de 1.20 €.

5.5.8 Passifs financiers et Analyse de l'endettement financier net

Les dettes financières peuvent être ventilées par échéance de la manière suivante :

AU 29/2/2012	montant brut	moins d'un an	1 an à 5 ans	plus de 5 ans
Dettes auprès des Ets de crédit	16 574	2 944	9 892	3 738
Emprunts en crédit-bail	3 153	1 193	1 926	34
Emprunts et dettes financières divers	3	3		
TOTAL	19 730	4 140	11 818	3 772

AU 29/2/2012	montant brut	moins d'un an	1 an à 5 ans	plus de 5 ans
Concours bancaires courants	78	78		
TOTAL	78	78	0	0

Au 29/02/2012	Garanties	Non Garanties	Total
Emprunt Auxifip taux fixe	7 552		7 552
Emprunt Auxifip taux variable	1 387		1 387
Autres emprunts à taux fixe	5 614	1 542	7 156
Autres emprunts à taux variable	479	0	479
Dettes financières auprès des établissements de crédit	15 032	1 542	16 574
Dettes financières des contrats de crédit-bail	3 153		3 153
Autres dettes financières		3	3

Tableau des dettes – hors concours bancaires courants.

Les dettes auprès des établissements de crédit sont constituées à hauteur de 1 866 k€ d'emprunts à taux variable.

La progression de l'endettement s'explique par le financement des investissements réalisés sur l'exercice, soit par achats directs, soit par crédit-bail, essentiellement sur MOULIN BOIS ENERGIE.

Cette progression a été réalisée à hauteur de 9373 K€ par emprunts, et pour 490 K€ par crédit-bail.

Le financement de l'usine de cogénération (gérée par MOULIN BOIS ENERGIE) a été réalisée en partie par un emprunt de 8 900 K€ souscrit auprès d'AUXIFIP sur une durée de 8 ans, composé d'une partie à taux variable de 1 380 K€. Ce montant de 1 380 K€ est remboursable à moins d'un an par la cession de créances de subventions perçues et à recevoir par MOULIN BOIS ENERGIE pour un montant d'égalité 1 380 K€. Au 29 février 2012, la société avait déjà perçu 1031 K€ qui n'ont pas encore été reversés.

Le taux d'endettement à long terme s'élève à 143.60 % (Endettement à long terme / Capitaux propres : 15 590 / 10 855 = 143.6 %)

AU 31/8/2011	montant brut	moins d'un an	1 an à 5 ans	plus de 5 ans
Dettes auprès des Ets de crédit	10 050	3 173	2 878	3999
Emprunts en crédit-bail	3 294	1 174	2 032	88
Emprunts et dettes financières divers	4	4		
TOTAL	13 348	4 351	4 910	4 087

AU 31/8/2011	montant brut	moins d'un an	1 an à 5 ans	plus de 5 ans
Concours bancaires courants	391	391		
TOTAL	391	391	0	0

Au 31/08/2011	Garanties	Non Garanties	Total
Crédit court terme lié à emprunt Auxifip taux fixe	2 202	300	2 502
Crédit court terme lié à emprunt Auxifip taux variable			0
Autres emprunts à taux fixe	5 346	1 572	6 918
Autres emprunts à taux variable	630	0	630
Dettes financières auprès des établissements de crédit	8 178	1 872	10 050
Dettes financières des contrats de crédit-bail	3 294		3 294
Autres dettes financières		4	4

L'emprunt Auxifip avait été définitivement signé avant la clôture au 31 aout 2011, mais pour des raisons matérielles, le déblocage effectif n'a eu lieu que début septembre 2011. Dans l'attente du déblocage définitif, le financement de l'usine de cogénération était assuré par des prêts relais, sous forme de billets de trésorerie souscrits auprès de différents établissements financiers, pour un montant total de 2 500 000 €. Bien que ces billets de trésorerie soient d'une durée inférieure à 3 mois, ils ont été traités en emprunts et non en découvert bancaire, puisqu'ils auraient dû être remboursés avant le 31 aout 2011 si l'emprunt d'AUXIFIP avait été débloqué avant cette même date.

5.5.9 Provision pour engagement de retraite et autres provisions.

	01/09/2011	Variation périmètre	Variation change	Dotations	Reprises	31/08/2011
Provision pour litiges						0
Provisions pour risque et charge y compris pour pension	36			6		42
Passif d'impôt différé	410				404	6
TOTAL	446	0	0	6	404	48

Les sociétés soumises à des engagements de retraite sont la scierie MOULIN, MOULIN BOIS ENERGIE et MOULINVEST. L'intégralité des engagements au 29/2/2012 a fait l'objet d'une provision, sauf pour la société MOULIN BOIS ENERGIE compte tenu de l'absence d'ancienneté de son personnel.

Il n'existe pas de contrat d'assurance pour couvrir cet engagement.

5.5.10 Litiges et passifs éventuels

La société MOULIN BOIS ENERGIE a eu à connaître un litige de voisinage, pour lequel elle a gagné en cour d'appel.

5.5.11 Dettes fournisseurs et autres dettes

Le montant particulièrement significatif des dettes fournisseurs à la clôture s'explique par le cadre contractuel liant le groupe Moulinvest à ses fournisseurs de bois. L'accord entre les deux parties prévoit un paiement au fur et à mesure de la consommation des bois achetés sur pied.

Ainsi le processus de comptabilisation des achats de grumes est le suivant :

Lors de la signature d'une convention d'achat avec les ONF (Offices Nationaux des Forêts), le montant prévu dans la convention est comptabilisé en achats, car la scierie MOULIN en devient propriétaire à cet instant. Cependant, la scierie ne paye les achats qu'au fur et à mesure de leur utilisation (au moment du sciage). Cela peut générer des délais de paiement de plus d'un an, entre le moment où le bois est acheté et celui où il est payé.

Pour des achats à des particuliers, les délais de paiement sont de 90 jours au maximum.

Les produits constatés d'avance correspondent à des subventions d'investissement obtenues par la société MOULIN BOIS ENERGIE.

AU 29/2/2012	montant brut	moins d'un an	1 an à 5 ans	plus de 5 ans
Avances et acomptes sur commande				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 521	5 521		
Dettes sur immobilisations	455	455		
Dettes fiscales et sociales	882	882		
Autres dettes	217	217		
Produits constatés d'avance	1472	1 472		
TOTAL	8 547	8 547	0	0

AU 31/8/2011	montant brut	moins d'un an	1 an à 5 ans	plus de 5 ans
Avances et acomptes sur commande				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 021	6 021		
Dettes sur immobilisations	3 323	3 323		
Dettes fiscales et sociales	992	992		
Autres dettes	225	225		
Produits constatés d'avance	1474	1474		
TOTAL	12 035	12 035	0	0

5.6 Compte de résultat

5.6.1 Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation dégagé est de 515 K€ sur 6 mois, contre 586 K€ au 31/8/2011 sur 12 mois.

Les 6 premiers mois de l'exercice 31/8/2012 ont connu une forte hausse d'activité, avec un chiffre d'affaires en progression de 20 % par rapport aux 6 premiers mois de l'exercice 31/8/2011 (sur la scierie MOULIN et sur l'activité de cogénération d'électricité de MOULIN BOIS ENERGIE).

La répartition du chiffre d'affaires entre les différentes activités est faite dans le paragraphe 5.8.2.1

5.6.2 Résultat financier

La reprise de provision pour dépréciation des VMP s'explique par la cession de la totalité des titres qui étaient dépréciés.

PRODUITS FINANCIERS	29/02/2012	28/02/2011
Revenus des participations		
Revenus de placements		
Escomptes obtenus		2
Produits de cession	4	
Ecart de conversion		
Reprises sur provisions pour dépréciation des VMP	22	5
Différences positives de change		
Autres produits financiers		
TOTAL	26	7

Les nombreux financements par crédits baux ont été retraités pour faire apparaître la charge financière supportée par le groupe. Ils sont distingués des intérêts des emprunts réels dans le tableau ci-dessous.

CHARGES FINANCIERES	29/02/2012	28/02/2011
Intérêts bancaires	285	108
Intérêts sur crédit bail	76	104
Escomptes accordés	17	15
Perte de change		
Charges nettes sur cession VMP	22	
Dotations financières		2
Autres charges financières		
TOTAL	400	229

5.6.3 Détail des charges et produits exceptionnels

PRODUITS EXCEPTIONNELS	29/02/2012	28/02/2011
Produits de cessions d'immobilisations	67	96
Quote-part de subvention	3	1
Autres opérations en capital		
Ecart d'acquisition		
Profit sur report d'impôt		
Reprises sur provisions		
Annulation de dette prescrite		
Produits divers (Régularisations diverses et produits sur exercices antérieurs)	37	13
TOTAL	107	110

CHARGES EXCEPTIONNELLES	29/02/2012	28/02/2011
Cession d'immobilisations	173	91
Ecart d'acquisition		
Perte sur report d'impôt		
Malis sur cession d'action		
Dotation aux provisions		
Pénalités	6	
Charges diverses	10	9
TOTAL	189	100

5.7 Autres informations

5.7.1 Effectif du groupe

	29/02/2012	%	31/08/2011	%
Cadres	14	22%	12	20%
A. M. et techniciens	13	20%	13	21%
Employés	3	5%	4	7%
Ouvriers	35	54%	32	52%
TOTAL	65	100%	61	100%

5.7.2 Impôts

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices (K€)

L'impôt sur le bénéfice au compte de résultat comprend :

Ventilation	29/02/2012	28/02/2011
Impôts courants	25	391
Impôts différés	11	-198
TOTAL	36	193

Rapprochement entre charge d'impôt théorique et effective :

Ce rapprochement se présente de la façon suivante:

Montant de la différence	29/02/2012	28/02/2011
Résultat avant impôt	58	493
Taux normal d'impôt en France	33,33%	33,33%
Impôt théorique (A)	19	164
Impôt réel (B)	36	193
Différence à expliquer (A-B)	-17	-29

Eléments de rapprochement	29/02/2012	28/02/2011
Amortissement des écarts d'acquisition		
Effets des différences de taux d'imposition		
Effets de la variation du taux (report variable)		
Résultats taxés aux taux réduits		
Pertes fiscales (antérieures ou exercice)	6	-11
Dif. Permanentes résultat comptable/imposable	-23	-12
Dif. temporaires résultat comptable/imposable		
Imposition forfaitaire annuelle et impact intégration		
Crédits d'impôts		
Autres		-6
Montant rapproché	-17	-29

5.7.3 Résultat net par action

Le résultat par action est obtenu en divisant le résultat du groupe par le nombre de titres composant le capital social. Compte tenu des différentes modifications du nombre d'actions constituant le capital de MOULINVEST dans le courant de la période, le nombre d'actions retenu dans le calcul est le nombre moyen de l'exercice calculé au prorata temporis des différentes périodes.

Le résultat par action de base est le même que le résultat par action dilué.

RESULTAT PAR ACTION = 24 071 € / 2 518 437 = 0.009558 €

5.7.4 Parties liées

La SCI MARINE BIS est propriétaire d'un terrain qui a été donné à bail à construction à la SARL IMMOBILIER DE VILLE. Celle-ci a édifié un bâtiment dans lequel MOULIN BOIS ENERGIE a installé, pour exercer ses activités, les machines et la chaîne de fabrication des granulés de bois dans lesquelles elle a investi. La charge de loyer correspondante est de 21 K€ dans la SARL IMMOBILIER DE VILLE au 29/02/2012, la dette globale vis-à-vis de la SCI MARINE BIS s'élevant quant à elle à 109 K€.

La SCI MARINE BIS est également propriétaire d'un terrain qui a été donné à bail à construction à la SCIERIE MOULIN, sur laquelle cette dernière a édifié une plate-forme de stockage. La charge de loyer correspondante est de 21 K€ dans la SCIERIE MOULIN au 29/02/2012, la dette globale vis-à-vis de la SCI MARINE BIS étant nulle.

5.7.5 Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires provisionnés pour la situation au 29/2/2012 au titre de la mission de contrôle légal des comptes s'élève respectivement à :

SA MOULINVEST : 31 000 € HT

SAS SCIERIE MOULIN : 7 750 € HT

SAS MOULIN BOIS ENERGIE : 2 500 € HT

5.7.6 Rémunération des organes de direction

Les seuls organes de direction rémunérés dans la société consolidante sont le président de la SA MOULINVEST et les directeurs généraux.

Le total des rémunérations versé à ces organes s'élève à 85 140 € bruts.

5.7.7 Evénements postérieurs à la date de situation.

NEANT

5.8 Information sectorielle

5.8.1 Ventilation du chiffre d'affaires par zones géographiques (K€)

	29/02/2012	%	28/02/2011	%
France	10 510	91,80%	8 812	92,35%
Europe	664	5,80%	683	7,16%
Amérique	76	0,66%	47	0,49%
Asie	0	0,00%		0,00%
Afrique	199	1,74%		0,00%
TOTAL	11 449	100%	9 542	100%

5.8.2 Segmentation par secteur d'activité (K€)

5.8.2.1 Ventilation du chiffre d'affaires par activité.

	29/02/2012	%	28/02/2011	%
Scierie	9 336	81,54%	9 513	99,70%
Granulés / Poeles à bois	26	0,23%	29	0,30%
Maison en kit				
Cogénération électricité	2 085	18,21%		
Autres	2	0,02%		
TOTAL	11 449	100%	9 542	100%

5.8.2.2 Ventilation des immobilisations (en valeurs brutes) par activité.

	29/02/2012	%	31/08/2011	%
Scierie	21 649	52,54%	21 333	57,73%
Granulés / Poeles à bois	6 059	14,70%	11 855	32,08%
Cogénération électricité	13 300	32,28%	3 572	9,67%
Autres	199	0,48%	195	0,52%
TOTAL	41 207	100%	36 955	100%

Parmi ces investissements, ceux qui sont réalisés sur des terrains pris en bail à construction auprès de la SCI Marine Bis (société hors Groupe), sont les suivants :

Par la société IMMOBILIER DE VILLE : 4644 K€ de valeur brute et 4534 K€ de valeur nette comptable.

Par la scierie MOULIN : 148 K€ de valeur brute et 139 K€ de valeur nette comptable.

5.8.3 Ventilation du résultat par zone géographique (K€)

	29/02/2012	%	28/02/211	%
France	22	100%	300	100%
Europe				
Amérique				
Asie				
Afrique				
TOTAL	22	100%	300	100%

5.9 Engagements hors bilan

5.9.1 Droit individuel à la formation

Dans le cadre du droit individuel à la formation institué par la loi 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie, pour mémoire au 31/08/2011, le volume d'heures de formation cumulées relatif aux droits acquis et non exercés était de 4 607 heures. Cet engagement sera mis à jour au 31/08/2012.

5.9.2 Engagements financiers donnés et reçus

Engagements donnés

Moulinvest S.A.

Caution solidaire : emprunt AUXIFIP/OSEO souscrit par MOULIN BOIS ENERGIE S.A.S. 8 900 000 €

Concernant cet emprunt, la SA MOULINVEST s'est engagée à maintenir sa participation dans le capital de la société MOULIN BOIS ENERGIE S.A.S. jusqu'au terme du contrat.

La SA MOULINVEST a en outre autorisé l'affectation en nantissement de l'intégralité des actions qu'elle détient dans le capital de la société MOULIN BOIS ENERGIE au profit d'AUXIFIP et OSEO.

Caution solidaire : emprunts souscrits par la SCIERIE MOULIN S.A.S. auprès de la Société Générale, le Crédit Coopératif, le Crédit Agricole Loire Haute-Loire et la Banque Rhône-Alpes 478 481 €

Caution solidaire : emprunt souscrit par la SCI DE VILLE auprès de la Banque Commerciale pour le Marché de l'Entreprise 1 000 000 €

Caution solidaire : emprunt souscrit par la SARL IMMOBILIER DE VILLE auprès du Crédit Lyonnais

594 362 €

Scierie Moulin S.A.S.

Effets escomptés non échus : 803 K€

Nantissement du fonds de commerce à hauteur de :

* 1 200 000 € en principal, en concurrence et au même rang pour les quatre banques (Société Générale, Crédit Coopératif, Crédit Agricole Loire et Haute-Loire, et Banque Rhône-Alpes). Le total du capital restant dû sur les emprunts correspondants s'élève à 478 481 €.

* 175 000 € en principal, intérêts, commissions, frais et accessoires, et nantissement de la souscription à 3% au capital de la société S.O.M.U.D.I.M.E.C., pour le Crédit Coopératif. Le total du capital restant dû sur l'emprunt correspondant s'élève à 164 328 €.

Caution solidaire : emprunt AUXIFIP/OSEO souscrit par MOULIN BOIS ENERGIE S.A.S. 3 248 000 €

Concernant cet emprunt, la SAS MOULIN s'est engagée à maintenir sa participation dans le capital de la société MOULIN BOIS ENERGIE S.A.S. jusqu'au terme du contrat.

Moulin Bois Energie S.A.S.

A titre de garanties au profit d'AUXIFIP :

- Gage sans dépossession des équipements mobiliers,
- Cession de créances professionnelles et relatives à des subventions à hauteur de 1 380 K€.

S.C.I. de Ville

A titre de garanties au profit de la Banque Commerciale pour le Marché de l'Entreprise, dans le cadre de l'emprunt de 1 600 000 € souscrit par la SCI DE VILLE :

- Privilège de prêteur de deniers pour 1 500 000 €,
- Hypothèque complémentaire de 100 000 €.

Le total du capital restant dû sur cet emprunt s'élève à 1 499 787 €.

S.A.R.L. Immobilier de Ville

A titre de garanties, prises pour compte commun par la Société Générale, au profit d'un pool bancaire (Société Générale, Le Crédit Lyonnais, et HSBC), dans le cadre des emprunts de 3 473 353 € et 601 000 € (déblocage de 595 097 € au 29 février 2012) souscrits par la SARL IMMOBILIER DE VILLE :

- Inscription d'hypothèque conventionnelle et en concurrence entre les banques, sur le droit au bail à construction et sur les constructions édifiées par la SARL IMMOBILIER DE VILLE, dans le cadre du bail à construction consenti par la SCI MARINE BIS sur une parcelle de terrain
- Affectation hypothécaire, conférée par la SCI MARINE BIS, sur le terrain lui appartenant, objet du bail à construction susvisé,
- Cession des loyers perçus (loi Dailly) de la société MOULIN BOIS ENERGIE.

Engagements reçus

Moulinvest S.A.

Participation en risque d'OSEO : garantie 80% sur l'emprunt OSEO de 1 500 000 €.

Scierie Moulin S.A.S.

Contre-garantie OSEO SOFARIS pour pool bancaire 40% 191 392 €

Garantie OSEO pour un contrat de crédit-bail d'une ligne de sciage 425 559 €

Cautions bancaires reçues pour diverses opérations (notamment coupes de bois) pour 800 K€, à titre indicatif.

Moulin Bois Energie S.A.S.

Cautionnement solidaire consenti par M. Maurice MOULIN à concurrence de 1 000 000 €, étant précisé que ce cautionnement pourra être levé dès que l'emprunteur pourra justifier au prêteur que le permis de construire est purgé de tout recours ;

S.A.R.L. Immobilier de Ville

Cautions hypothécaires, conférées par les SCI MARINE BIS et MARINE, dans le cadre des emprunts de 3 473 353 € et 601 000 €.

20.5.2 Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes

Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2012

Période du 1er septembre 2011 au 29 février 2012

Au Président du Conseil d'Administration,

En notre qualité de commissaires aux comptes de Moulinvest S.A. et en réponse à votre demande, nous avons effectué un examen limité des comptes semestriels consolidés de la société Moulinvest S.A., relatifs à la période du 1^{er} septembre 2011 au 29 février 2012, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes semestriels consolidés ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, le fait que les comptes semestriels consolidés présentent sincèrement le patrimoine et la situation financière de l'entité à la fin du semestre ainsi que le résultat de ses opérations sur le semestre écoulé.

Ce rapport est régi par la loi française. Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige, réclamation ou différend pouvant résulter de notre lettre de mission ou du présent rapport, ou de toute question s'y rapportant. Chaque partie renonce irrévocablement à ses droits de s'opposer à une action portée auprès de ces tribunaux, de prétendre que l'action a été intentée auprès d'un tribunal incompétent, ou que ces tribunaux n'ont pas compétence.

Lyon et Villars, le 4 mai 2012

KPMG Audit Rhône-Alpes Auvergne

SECA FOREZ

Alain Feuillet
Associé

Guy Villemagne
Associé

Pierre Gérard
Associé

20.6 Date des dernières informations financières

29 février 2012.

20.7 Politique de distribution de dividendes

20.7.1 Dividendes versés au cours des trois derniers exercices

Les dividendes versés par la Société ont été les suivants :

- exercice clos le 31 août 2009 : néant ;
- exercice clos le 31 août 2010 : néant ;
- exercice clos le 31 août 2011 : néant.

Il n'est pas prévu de verser un dividende au titre de l'exercice clos le 31 août 2012.

20.7.2 Politique de distribution de dividendes

La Société n'envisage pas la mise en place d'une politique de dividendes à court terme.

20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage

A la date du présent Prospectus il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou de ses filiales à l'exception des points suivants :

La société IMMOBILIER DE VILLE, bailleur des locaux occupés par l'unité de cogénération et par l'usine de fabrication de granulés de bois, a eu à connaître un litige de voisinage (remise en cause du permis de construire accordé en avril 2008 par l'Etat), la requête du demandeur a été rejetée en première instance ainsi qu'en appel.

La demande éventuelle de pourvoi en cassation doit être faite dans un délai de deux mois à compter du 28/02/2012. Aucune provision n'a été comptabilisée par la Société qui estime avec ses conseils qu'elle n'encourt aucun risque sur ce sujet.

Par ailleurs la filiale Scierie Moulin SA fait l'objet d'un contrôle fiscal, en cours à la date du présent Prospectus. Lors du dernier contrôle fiscal sur les exercices 1998 à 2001, la société n'a été notifiée d'aucun redressement.

20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Néant

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

21.1 Capital social

21.1.1 Montant du capital social

A la date du présent Prospectus, le capital de la Société s'élève à 3 030 414,00 € divisé en 2 525 345 actions de 1,20 € de nominal chacune, entièrement libérées, toutes de même catégorie.

21.1.2 Titres non représentatifs du capital

Néant

21.1.3 Acquisition par la Société de ses propres actions

L'assemblée générale du 17 janvier 2012 a autorisé la Société à acquérir ses propres actions dans les conditions suivantes :

- nombre maximum d'actions pouvant être rachetées : 10 % du nombre total d'actions composant le capital social à la date de l'assemblée ;
- prix unitaire maximum d'achat : 25 € par action ;
montant maximum des fonds destinés au programme de rachat d'actions: 1.000.000 € ;
- objectifs : permettre l'achat d'actions dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie AMAFI en date du 8 mars 2011 reconnue par la décision de l'Autorité des Marchés Financiers du 21 mars 2011,
- Durée de l'autorisation : 18 mois à compter l'assemblée.

A ce jour, aucun contrat de liquidité n'a été signé. La Société ne détient donc aucune de ses propres actions.

21.1.4 Valeurs mobilières ouvrant droit à une quote part de capital

Néant

21.1.5 Capital autorisé

Les résolutions d'émission en cours de validité se résument ainsi :

RESOLUTIONS de l'ASSEMBLEE GENERALE du 06 décembre 2010:

	Durée de validité	Plafond (valeur nominale)	Utilisation
Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission et attributions gratuites d'actions ou élévation de la valeur nominale des actions existantes	26 mois soit 06 février 2013	100 000 €	Néant
Stock-options au profit de salariés et des dirigeants	idem	10% du capital	Néant
Attributions gratuites d'actions	idem	10% du capital	Néant

RESOLUTIONS de l'ASSEMBLEE GENERALE DU 17 janvier 2012:

	Durée de validité	Plafond (valeur nominale) (1)	Modalités de détermination du prix d'émission
7ème résolution - Emission avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières au profit de catégories de personnes: (2)	18 mois soit 17 juillet 2013	3 000 000 € et/ou 12 000 000 € en créances	(3)
8ème résolution - Emission avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	26 mois soit le 17 mars 2014	3 000 000 € et/ou 12 000 000 € en créances	
9ème résolution - Emission avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital dans la limite de 20% du capital par an, dans le cadre d'une offre visée au II du L. 411-2 du CMF	26 mois soit le 17 mars 2014	3 000 000 € et/ou 12 000 000 € en créances	(3)
10ème résolution - Emission avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital par offre au public de titres financiers	26 mois soit le 17 mars 2014	3 000 000 € et/ou 12 000 000 € en créances	(4)
11ème résolution - Possibilité d'augmenter le nombre de titres à émettre lors d'opérations avec ou sans maintien du droit préférentiel de souscription	26 mois soit le 17 mars 2014	Dans la limite de 15% de l'opération	

(1) Dans sa 12^{ème} résolution l'assemblée générale extraordinaire du 17 janvier 2012 a décidé que le montant nominal maximum global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des délégations conférées aux termes des

7^{ème} à 11^{ème} résolutions est fixé à 3.000.000 €. Le montant nominal global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société donnant accès au capital de la Société ne pourra pour sa part, pas excéder 12.000.000 €.

(2) les catégories de personnes sont définies comme suit :

1- des personnes physiques ou morales de type FCPI, FCPR, FIP ou des OPCVM (i) investissant de manière habituelle dans des valeurs de croissance dites « *small caps* » cotées sur Alternext ou le Marché Libre ou dans des « *PME communautaires* » au sens de l'annexe I au Règlement (CE) n° 70/2001 de la Commission du 12 janvier 2001, (ii) pour un montant de souscription unitaire supérieur à 50 000 € (prime d'émission comprise) pour les personnes morales et les OPCVM et 10 000 € (prime d'émission comprise) pour les personnes physiques,

2- des personnes physiques dont la souscription est éligible à la réduction d'impôt de solidarité sur la fortune visée au I de l'article 885-0 V bis du Code général des impôts,

3- toute société de gestion ayant pour mandat de gérer les investissements des personnes physiques dont la souscription est éligible à la réduction d'impôt de solidarité sur la fortune visée au I de l'article 885-0 V bis du Code général des impôts.

(3) le prix d'émission des actions émises directement sera au moins égal à la moyenne des cours de clôture constatés lors des 10 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission éventuellement diminuée d'une décote maximale de 20% (étant toutefois précisé que si, lors de l'utilisation de la présente délégation, les actions de la Société étaient admises aux négociations sur un marché réglementé, le prix serait fixé conformément aux dispositions de l'article L.225-136-1° du Code de commerce),

(4) - le prix d'émission des actions émises directement sera au moins égal à la moyenne des cours de clôture constatés lors des 10 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission éventuellement diminuée d'une décote maximale de 20% (étant toutefois précisé que si, lors de l'utilisation de la présente délégation, les actions de la Société étaient admises aux négociations sur un marché réglementé, le prix serait fixé conformément aux dispositions de l'article L.225-136-1° du Code de commerce), , après, le cas échéant, correction de cette moyenne en cas de différence entre les dates de jouissance,

- le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par elle, soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au prix de souscription minimum défini à l'alinéa précédent,

- la conversion, le remboursement ou généralement la transformation en actions de chaque valeur mobilière donnant accès au capital se fera, compte tenu de la valeur nominale de l'obligation, en un nombre d'actions tel que la somme perçue par la Société, pour chaque action, soit au moins égale au prix de souscription minimum défini au deuxième alinéa du présent paragraphe.

21.1.6 Informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'option d'achat ou de vente ou d'autres engagements au profit des actionnaires de la Société ou consentis par ces derniers portant sur des actions de la Société.

21.1.7 Historique du capital social

21.1.7.1 Évolution du capital social depuis la création

Date	Nature de l'opération	Augmentation de capital	Prime d'émission	Nombre d'actions créées	Valeur nominale	Nombre d'actions cumulées	Capital après opération
04/10/2000	Création	40 000,00 €	-		1,00 €	40 000	40 000,00 €
20/02/2001	Emission par compensation de créances	5 000,00 €		5 000	1,00 €	45 000	45 000,00 €
14/03/2008	Emission par compensation de créances	7 500,00 €	292 500,00 €	7 500	1,00 €	52 500	52 500,00 €
14/03/2008	Incorporation de prime d'émission et élévation du nominal	288 750,00 €	-	-	6,50 €	52 500	341 250,00 €
06/12/2010	Incorporation de réserves Division du nominal	2 052 750,00 €	-	1 942 500	1,20 €	1 995 000	2 394 000,00 €
29/12/2010	Emission en numéraire	331 930,80 €	2 788 218,72 €	276 609	1,20 €	2 271 609	2 725 930,80 €
07/04/2011	Emission en numéraire	248 602,80 €	1 881 094,52 €	207 169	1,20 €	2 478 778	2 974 533,60 €
28/09/2011	Emission en numéraire	55 880,40 €	422 828,36 €	46 567	1,20 €	2 525 345	3 030 414,00 €

21.1.7.2 Evolution de la répartition du capital depuis mai 2008

L'évolution de la répartition du capital et des droits de vote de la Société au cours des trois dernières années se présente comme suit :

Actionnariat	Mai 2008		Déc 2010		Avril 2011		Déc 2011	
	Capital	Droits vote	Capital	Droits vote	Capital	Droits vote	Capital	Droits vote
Maurice MOULIN	68,57%	68,57%	60,21%	64,12%	54,44%	60,69%	53,41%	59,61%
Sandrine MOULIN	15,71%	15,71%	13,80%	14,70%	12,48%	13,91%	12,25%	13,92%
Marie Laure TEYSSIER	15,71%	15,71%	13,80%	14,70%	12,48%	13,91%	12,25%	13,92%
Autres investisseurs			12,18%	6,48%	20,61%	11,49%	22,10%	12,56%
TOTAL	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

Les évolutions résultent pour l'essentiel des opérations suivantes :

Décembre 2010 : Réalisation de la première tranche d'un placement privé préalable à l'admission des titres de la Société sur le marché Alternext de Nyse Euronext à Paris, à hauteur de 3.120 K€ auprès d'investisseurs qualifiés ;

Avril 2011 : Réalisation de la seconde tranche du placement privé préalable à l'admission sur NYSE Alternext à Paris, à hauteur de 2.130 K€ auprès d'investisseurs qualifiés et de quelques souscripteurs « ISF ».

Janvier 2012 : Les quelques évolutions résultent notamment d'un placement privé de 478,7 K€ en septembre 2011 et de quelques cessions de titres par l'actionnaire majoritaire.

21.1.7.3 Répartition du capital et des droits de vote

Actionnariat	Capital		Droits de vote	
	Nombre	%	Nombre	%
Maurice MOULIN	1 348 817	53,41%	2 649 017	59,61%
Sandrine MOULIN	309 272	12,25%	618 544	13,92%
Marie-Laure TEYSSIER	309 272	12,25%	618 544	13,92%
Sous-groupe familial MOULIN	1 967 361	77,90%	3 886 105	87,44%
Autres investisseurs (1)	557 984	22,10%	557 984	12,56%
TOTAL	2 525 345	100,00%	4 444 089	100,00%

(2)

Dont aucun ne détient plus de 3,32% du capital

Le groupe familial Moulin agit de concert (article L. 233-10 II du code de commerce).

21.2 Acte constitutifs et statuts

21.2.1 Objet social

La Société a pour objet, directement, indirectement ou par filiales interposées, en France et à l'étranger :

- ✓ La production, la transformation de matière énergétique, ou susceptible de produire de l'énergie, la production d'énergie, le commerce et le négoce de matière ou produits s'y rapportant ;
- ✓ L'exploitation forestière, la scierie, la caisserie, le commerce de bois, toutes opérations se rapportant à la transformation et au négoce de bois ;
- ✓ La prise de participation en fonds propres dans toutes les entreprises et sociétés ; à cet effet, la souscription ou l'acquisition, sous quelque forme que ce soit, de toutes actions, parts sociales et obligations convertibles et généralement de toutes valeurs mobilières qui représentent ou ont vocation de représenter ou encore, donnent le droit à attribution ou à souscription de titre représentant une quote part du capital social de ces entreprises et sociétés ;

- ✓ La gestion de ses participations et intérêts et le placement de ses fonds libres, notamment en investissements destinés aux filiales ;
- ✓ Toutes prestations de services, travaux d'étude, conseil et assistance, organisation, marketing et animation commerciale, montage de dossier, etc..., plus particulièrement mais non exclusivement destinés aux filiales ou participations ;
- ✓ et généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Elle peut agir directement ou indirectement, soit seule, soit en association, participation, groupement ou société, avec toutes autres personnes ou sociétés et réaliser sous quelque forme que ce soit les opérations entrant dans son objet.

21.2.2 Dispositions statutaires ou autres relatives aux membres des organes d'administration et de direction.

21.2.2.1 Conseil d'administration

(a) Composition (article 11 des statuts)

La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus.

En cas de fusion de la Société par absorption d'une autre société anonyme, le nombre d'administrateurs pourra atteindre vingt-quatre membres pendant un délai de trois années à compter de la fusion.

La durée des fonctions des administrateurs est de six années, l'année étant la période qui sépare deux assemblées ordinaires annuelles consécutives ; ils sont toujours rééligibles.

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur convocation de son Président, soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation. Les convocations sont faites par tous moyens et même verbalement. Elles doivent indiquer précisément l'ordre du jour de la réunion.

Lorsqu'il ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le tiers au moins des membres du Conseil d'administration peut demander au Président de convoquer celui-ci sur un ordre du jour déterminé.

Le Directeur Général peut également demander au Président de convoquer le Conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

Pour la validité des délibérations du Conseil d'administration, la présence effective de la moitié au moins des administrateurs est nécessaire.

Toutefois, seront réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil par des moyens de visioconférence conformes par leur nature et leurs conditions d'application aux dispositions réglementaires. Conformément à l'article L.225-37 du Code de commerce, le vote par visioconférence ne sera toutefois pas possible pour l'adoption des décisions relatives à(i) la nomination ou la révocation du Président, la nomination ou la révocation du Directeur Général, la révocation des directeurs généraux délégués et la fixation de la rémunération du Président ou du Directeur Général (articles L.225-47, L.225-53 et L.225.55 du Code de commerce), et le cas échéant, (ii) l'arrêté des comptes sociaux annuels et l'établissement du rapport de gestion (article L.232-I du Code de commerce) et (iii) l'arrêté des comptes consolidés et l'établissement du rapport sur la gestion du groupe (article L.233-16 du Code de commerce).

Tout administrateur peut se faire représenter aux délibérations du Conseil par un autre administrateur. Cependant, un même administrateur ne peut disposer de plus d'un mandat de représentation.

Les réunions du Conseil d'administration sont présidées par son Président ou, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, par l'un des administrateurs présents désigné à cet effet.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents et représentés ; en cas de partage, la voix du président de séance n'est pas prépondérante.

Les administrateurs et toute personne autorisée à assister aux délibérations du Conseil d'administration sont tenus à la discrétion à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel et données comme telles par le Président du Conseil d'administration.

Deux membres du comité d'entreprise désignés par le comité et appartenant l'un à la catégorie des cadres techniciens et agents de maîtrise et l'autre à la catégorie des employés et ouvriers peuvent assister avec voix consultative à toutes les séances du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration nomme un Président parmi ses membres personnes physiques âgés de 85 ans au plus.

Si au cours de son mandat, le Président vient à dépasser l'âge limite visé ci-dessus, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine réunion du Conseil d'administration.

La durée des fonctions du Président, fixée par le Conseil, ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Le Président est toujours rééligible.

En cas d'empêchement temporaire ou de décès du Président, le Conseil d'administration peut déléguer un administrateur dans les fonctions de Président. En cas d'empêchement temporaire, cette délégation est donnée pour une durée limitée. En cas de décès, elle vaut jusqu'à l'élection du nouveau Président.

Le Conseil d'administration peut révoquer le Président à tout moment, sans avoir à justifier sa décision. Le Président révoqué conserve son mandat d'administrateur.

Le Président du Conseil d'administration représente le Conseil d'administration. Il organise les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Le Conseil d'administration peut confier au Président du Conseil d'administration la Direction Générale de la Société, les dispositions de l'article 14 ci-dessous relatives au directeur général lui sont applicables.

(b) Censeur (extraits de l'article 13 des statuts)

L'assemblée générale ordinaire de la Société peut désigner un ou plusieurs censeur(s) qui sera(ont) une(des) personne(s) physique(s) ou moral(s)e, actionnaire(s) ou non de la Société.

Toute personne morale qui sera désignée en qualité de censeur devra désigner un représentant permanent.

La durée des fonctions du censeur sera égale à trois ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de la Société qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire sa mission de censeur.

Tout censeur sortant est rééligible.

Le censeur pourra être révoqué à tout moment par l'assemblée générale ordinaire de la Société, sans motif.

Le censeur est convoqué dans les mêmes conditions et selon les mêmes modalités que les administrateurs à toutes les réunions du conseil d'administration. Il assiste aux réunions du conseil d'administration à titre consultatif. Ses voix ne sont donc pas prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité et il ne peut participer au vote des décisions prises par le conseil d'administration.

Le censeur est tenu de conserver un caractère confidentiel à toute information dont il aura eu connaissance dans le cadre de ses fonctions.

(c) Réunions du conseil d'administration (article 15 des statuts)

Les administrateurs sont convoqués aux séances du conseil d'administration par tous moyens et même verbalement. Le conseil pourra être convoqué par des administrateurs constituant au moins un tiers de ses membres, en indiquant l'ordre du jour de la séance, même s'il s'est réuni depuis moins de deux mois. Les réunions ont lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit, en France ou à l'étranger, précisé lors de la convocation.

Tout administrateur peut donner, même par simple lettre ou télégramme, mandat à un autre administrateur de le représenter à une séance du conseil d'administration.

Les délibérations sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi.

Les copies ou extraits des délibérations du conseil d'administration sont valablement certifiés par le président, un directeur général, l'administrateur délégué temporairement dans les fonctions de président ou un fondé de pouvoirs habilité à cet effet.

(d) Pouvoirs du conseil d'administration (article 12 des statuts)

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles.

Toutes cautions ou garanties consenties au nom de la Société requièrent une autorisation préalable du Conseil d'administration conformément aux dispositions réglementaires.

Le Conseil d'administration peut consentir à tout mandataire de son choix tous mandats spéciaux, pour un ou plusieurs objets déterminés, et fixer le montant de sa rémunération.

Le Conseil d'administration peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président voudrait soumettre, pour avis, à leur examen.

21.2.2.2 Direction générale

(article 14 des statuts)

Directeur général

La direction générale de la Société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique, administrateur ou non, nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de Directeur Général.

Le Conseil d'administration choisit entre ces deux modalités d'exercice de la Direction générale dans les conditions visées au présent article.

Le Conseil d'administration peut révoquer le ou les directeurs généraux à tout moment. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf lorsque le directeur général assume les fonctions de président du conseil d'administration.

Pouvoirs du directeur général

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des Statuts suffise à constituer cette preuve.

Toute limitation des pouvoirs du Directeur Général est inopposable aux tiers.

Il est rappelé ici que les engagements sous forme de cautions, avals ou garanties ne peuvent être donnés au nom de la Société sans autorisation préalable du Conseil d'administration au Directeur Général, lequel peut déléguer les pouvoirs qu'il a reçus à cet égard.

Directeurs généraux délégués

Sur la proposition du Directeur Général, le Conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques, âgée de 65 ans révolus au plus en qualité de directeur général délégué. Le nombre de directeurs généraux délégués ne peut excéder le nombre de cinq.

Si au cours de son mandat, un directeur général délégué vient à dépasser l'âge limite visé ci-dessus, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine réunion du Conseil d'administration.

La durée des fonctions du ou des directeurs généraux est fixée par le Conseil. Les directeurs généraux délégués sont toujours rééligibles.

Le Conseil d'administration peut, sur la proposition du Directeur Général, révoquer le ou les directeurs généraux délégués à tout moment, sans avoir à justifier sa décision.

Lorsque le Directeur Général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, les directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil d'administration, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général.

L'étendue des pouvoirs du ou des directeurs généraux délégués est déterminée par le Conseil d'administration, en accord avec le Directeur Général. Toutefois, la limitation des pouvoirs du ou des directeurs généraux délégués n'est pas opposable aux tiers, vis-à-vis desquels les directeurs généraux délégués disposent des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Rémunérations

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires peut allouer aux administrateurs, en rémunération de leur activité, à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle, que le Conseil d'administration répartit librement entre ses membres.

La rémunération du Président du Conseil d'administration et celle du ou des directeurs généraux sont fixées par le Conseil d'administration.

Il peut être alloué par le Conseil d'administration des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats ponctuels confiés à des administrateurs ; dans ce cas, ces rémunérations sont soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

Aucune autre rémunération, permanente ou non, ne peut être allouée aux administrateurs, sauf s'ils sont liés à la Société par un contrat de travail antérieur à leur nomination au Conseil d'administration et correspondant à un emploi effectif.

Responsabilité

Le Président, le Directeur Général, les administrateurs et, le cas échéant, le ou les directeurs généraux délégués de la Société, sont responsables envers celle-ci et envers les tiers, des infractions aux dispositions légales et

réglementaires régissant les sociétés anonymes, des violations des présents Statuts et des fautes commises dans leur gestion ou attributions respectives, dans les conditions et sous peine des sanctions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions de la Société

21.2.3.1 Forme des actions et titres au porteur identifiable (article 7 des statuts)

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. Elles ne peuvent revêtir la forme au porteur qu'après leur complète libération. Les actions sont librement négociables.

La Société pourra à tout moment faire usage des dispositions légales et réglementaires prévues en matière d'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses assemblées générales et en particulier des dispositions de l'article L. 228-2 du Code de commerce.

Les actions et tous les autres titres émis par la Société donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

21.2.3.2 Droits de vote (extrait de l'article 9 des statuts)

Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix.

Toutefois un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis trois ans au moins, au nom du même actionnaire.

21.2.3.3 Droits aux dividendes et profits (extraits des articles 9 et 20 des statuts)

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social, dans le partage des bénéfices et dans le boni de liquidation, à une quotité proportionnelle au nombre des actions existantes.

Elle donne, en outre, le droit au vote et à la représentation dans les Assemblées Générales, ainsi que le droit d'être informé sur la marche de la Société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Toutes les actions qui composent ou composeront le capital social seront toujours assimilées en ce qui concerne les charges fiscales. En conséquence, tous impôts et taxes qui, pour quelque cause que ce soit, pourraient, à raison du remboursement du capital de ces actions, devenir exigibles pour certaines d'entre elles seulement, soit au cours de l'existence de la société, soit à la liquidation, seront répartis entre toutes les actions composant le capital lors de ce ou de ces remboursements, de façon que toutes les actions actuelles ou futures confèrent à leur propriétaire les mêmes avantages effectifs et leur donnent droit à recevoir la même somme nette, sauf à tenir compte s'il y a lieu de l'état de libération ou d'amortissement des actions.

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, les titres isolés ou en nombre inférieur à celui requis ne confèrent aucun droit contre la société, les actionnaires devant faire leur affaire personnelle du groupement et, éventuellement, de l'achat ou de la vente du nombre d'actions ou de droits nécessaires.

Les comptes de l'exercice sont approuvés chaque année par l'assemblée générale qui décide de l'affectation des résultats dans les conditions prévues par la loi.

L'assemblée générale peut notamment décider de distribuer un dividende ou de verser un acompte sur dividendes. Lorsqu'il existe des catégories différentes d'actions, l'assemblée a la faculté de décider que les actions souscrites seront de la même catégorie que les actions ayant donné droit au dividende.

L'assemblée générale peut accorder aux actionnaires pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions dans les conditions légales.

21.2.3.4 Droit préférentiel de souscription

Les actions de la Société comportent toutes un droit préférentiel de souscription aux augmentations de capital.

21.2.3.5 Limitation des droits de vote

Aucune clause statutaire ne restreint le droit de vote attaché aux actions.

21.2.3.6 Rachat par la Société de ses propres actions

L'assemblée générale du 17 janvier 2012 a autorisé le conseil d'administration à intervenir sur ses propres actions. Sur les conditions se reporter au paragraphe 21.1.3.

A ce jour, la Société ne détient aucune de ses propres actions.

21.2.4 Modalités de modification des droits des actionnaires

Les modifications des droits des actionnaires sont faites conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

21.2.5 Assemblées générales d'actionnaires

Tenue des assemblées (article 16 des statuts)

Les assemblées générales sont convoquées dans les conditions fixées par la loi.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre lieu en France ou hors de France précisé dans l'avis de convocation.

Tout actionnaire (ou tout actionnaire titulaire d'une action d'une catégorie déterminée s'il s'agit d'une assemblée spéciale des titulaires d'actions de cette catégorie) a le droit d'assister aux assemblées et le droit de participer aux délibérations, à la condition que son ou ses actions ne soient pas privées de droit de vote.

Conformément à l'article R. 225-85 du Code de commerce, il est justifié du droit de participer à l'assemblée générale par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte (en application du septième alinéa de l'article L. 228-1 du Code de commerce), au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société (ou de son mandataire), soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par les intermédiaires financiers est constaté par une attestation de participation délivrée par ces derniers (par voie électronique le cas échéant, dans les conditions prévues à l'article R. 225-61 du Code de commerce, en annexe au formulaire de vote à distance ou de procuration, ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit).

Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Les votes par correspondance ne sont pris en compte que pour les formulaires dûment remplis et parvenus à la Société ou à son mandataire susvisé, trois (3) jours calendaires au moins avant la date de réunion de l'assemblée générale.

Un actionnaire peut toujours se faire représenter aux assemblées par son conjoint ou par un autre actionnaire ; il peut également voter par correspondance selon les modalités fixées par la loi. En cas de cession d'usufruit sur des actions de la Société, le nu-propriétaire conservera ses droits de vote à toutes les assemblées d'actionnaires, qu'elles soient ordinaires ou extraordinaires.

Enfin, tout actionnaire pourra participer aux assemblées générales par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication dans les conditions fixées par les loi et règlements et qui seront mentionnés dans l'avis de réunion ou de convocation de l'assemblée.

Les assemblées sont présidées par le président du conseil d'administration ou, en son absence, par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le conseil d'administration. A défaut, l'assemblée élit elle-même son président. En cas de convocation par les commissaires aux comptes ou par un mandataire de justice, l'assemblée est présidée par celui ou l'un de ceux qui l'ont convoquée.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'assemblée présents et acceptants qui disposent du plus grand nombre de voix.

Deux membres du comité d'entreprise désignés par le comité et appartenant l'un à la catégorie des cadres techniciens et agents de maîtrise et l'autre à la catégorie des employés et ouvriers peuvent assister aux assemblées générales. Ils doivent à leur demande être entendus lors de toutes délibérations requérant l'unanimité des associés.

Le bureau désigne le secrétaire, lequel peut être choisi en dehors des actionnaires.

Il est tenu une feuille de présence dans les conditions prévues par la loi.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée sont valablement certifiés par le président du conseil d'administration, par un administrateur exerçant les fonctions de directeur général ou par le secrétaire de l'assemblée.

Pouvoirs des assemblées générales (article 17 des statuts)

Les assemblées générales ordinaires ou extraordinaires, statuant dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions qui les régissent respectivement, exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la loi.

Pour le calcul du quorum et de la majorité, sont réputés présents les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification, dont la nature et les conditions d'application sont conformes aux dispositions réglementaires.

21.2.6 Dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle

Néant

21.2.7 Franchissements de seuils statutaires

Néant

21.2.8 Stipulations particulières régissant les modifications du capital

Il n'existe aucune stipulation particulière dans les statuts de la Société régissant les modifications de son capital.

21.2.9 Rappel des principales obligations liées à la cotation sur NYSE Alternext

Au titre des Règles d'Alternext, MOULINVEST s'engage à :

- diffuser sur son site internet et sur le site d'Alternext, les informations suivantes :
 - o dans les quatre mois qui suivent la clôture de l'exercice un rapport annuel comprenant ses états financiers, consolidés le cas échéant, dûment certifiés ainsi qu'un rapport de gestion,
 - o dans les quatre mois après la fin du 2^{ème} trimestre, un rapport semestriel,

- la convocation aux assemblées générales et tout document transmis aux actionnaires et cela dans le même délai que pour ces derniers,
 - toute information susceptible d'avoir une influence sensible sur le cours de ses titres conformément aux dispositions de l'article 4.3 des Règles d'Alternext sans préjudice des obligations du Règlement Général de l'AMF et de tout autre texte de niveau supérieur concernant l'offre au public de titres financiers,
 - tout franchissement à la hausse ou à la baisse par toute personne agissant seule ou de concert de seuils de participation représentant 50 % ou 95 % du capital ou des droits de vote. Cette publication est faite dans un délai de 5 jours de bourse suivant celui où il en a connaissance,
 - les déclarations des dirigeants concernant leurs cessions de titres.
- sans frais pour les porteurs, le service des titres, le paiement des dividendes ou toute distribution auquel il procèdera.

Par ailleurs, la Société s'engage à respecter ses obligations conformément au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers et notamment :

- l'information permanente (articles 221-1 à 221-6 du Règlement Général),
- les déclarations des dirigeants ainsi que des personnes qui leur sont étroitement liées concernant leurs opérations sur les titres de la Société (articles 223- 22 A à 223-26).

22 CONTRATS IMPORTANTS

A l'exception des contrats décrits ci-dessous, le Groupe n'a pas conclu de contrats significatifs autres que ceux conclus dans le cours normal de ses affaires.

- La société IMMOBILIER DE VILLE (détenue à hauteur de 10% par la société MOULINVEST SA et intégrée dans le périmètre de consolidation du groupe MOULINVEST) a signé avec la SCI Marine bis, détenue par parts égales par Mesdames Marie-Laure TEYSSIER et Sandrine MOULIN, un contrat de bail à construction sur un terrain sis à DUNIERES (Haute Loire) lieudit « Salcrup » de 34.844 m² dont la SCI Marine bis est propriétaire. Ce bail à construction a été consenti pour une durée de 18 années à compter du 1^{er} janvier 2010 pour se terminer le 31 décembre 2027, date à laquelle la construction deviendra la propriété du bailleur. La société Immobilier de Ville s'est engagée à réaliser la construction au plus tard au cours du 1^{er} trimestre de l'année 2012, à faire toutes diligences pour obtenir la conformité à la réglementation relative au permis de construire et à conserver en bon état d'entretien les constructions édifiées. Elle peut grever son droit au bail à construction de privilèges et d'hypothèques, céder ou apporter en société tout ou partie de ses droits à des tiers et louer librement les constructions qu'elle a édifiées pour une durée ne pouvant excéder celle du bail à construction. Ce dernier a été consenti moyennant un loyer annuel de 42.000 € hors taxes, révisable annuellement en fonction des variations de l'indice de la construction publié par l'INSEE, sans pouvoir entraîner de baisse de loyer.

- La société MOULIN BOIS ENERGIE (contrôlée à 100% par le Groupe) a signé avec la société IMMOBILIER DE VILLE un bail commercial d'une durée de onze années et onze mois à compter du 1^{er} juillet 2010, avec possibilité pour MOULIN BOIS ENERGIE de faire cesser le bail par périodes triennales, portant sur des bâtiments édifiés sur une plateforme de 10.800 m². Les lieux sont loués pour l'exercice de l'activité de MOULIN BOIS ENERGIE, à savoir « *la production, la transformation de matières énergétiques ou susceptibles de produire de l'énergie, le commerce et le négoce de matières ou produits s'y rapportant.* ». Les droits et obligations des deux parties ont été conclus à des conditions habituelles en matière de bail commercial, Immobilier de Ville bénéficiant d'un droit de préférence en cas de cession de son fonds de commerce par Moulin Bois Energie.

Compte tenu de la mise à disposition progressive des éléments loués le loyer mensuel a été fixé à 1 K€ jusqu'au jour de la réception des travaux, puis 35 K€ à compter du 1^{er} juillet 2011 et porté à 42 K€ à compter du 1^{er} octobre 2011 par avenant du 18 octobre 2011 pour tenir compte des compléments apportés à la construction. Le loyer est révisable annuellement en fonction des variations de l'indice de la construction publié par l'INSEE,

23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS

Avis d'expert relatif au bail SARL Immobilier de Ville à Moulin Bois Energie



SARL IMMOBILIER DE VILLE
Madame Marie-Laure TEYSSIER
ZA de Ville
43 220 DUNIERES

Andrézieux, le 18 Février 2010

Nos réf : **VG-BS/AP**
Objet : construction neuve
Centrale Thermoélectrique
DUNIERES

Chère Madame,

Nous faisons suite à notre récente entrevue, concernant la construction de vos nouveaux locaux sis à **DUNIERES, ZA de Ville**, consistant en la construction d'une centrale thermoélectrique, un séchoir à sciure et de fabrication de granulés, pour une surface **SHON** de **2 800 m²** environ.

Nous avons eu connaissance du bail commercial entre la **SARL IMMOBILIERE DE VILLE** et la **SAS MOULIN BOIS ENERGIE**, pour un loyer annuel, à compter de la réception du chantier, de **420 000 €** hors taxes et charges. Compte tenu de la spécificité des constructions, il est impossible de déterminer une valeur locative et vénale de ce site au regard du marché de DUNIERES. Par contre il est possible de déterminer une valeur locative d'utilité, qui peut être évaluée par le coût de l'investissement amorti sur une durée de 10 à 11 ans.

Compte tenu de ces éléments et du coût de construction communiqué de 4 300 664 € HT, la valeur locative d'utilité peut être évaluée entre :

- Entre **390 000 Euros** et **430 000 Euros** hors taxes et hors charges par an.

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente, et restons bien volontiers à votre disposition pour de plus amples renseignements.

Dans cette attente et vous souhaitant bonne réception des présentes nous vous prions de croire, Cher Monsieur, en l'expression de nos courtoises salutations.


Vincent GUERRIER
Expert Immobilier
Membre de la Chambre
des Experts Immobilier de France

« Le Diamant » Rond Point Colonna – 42 160 ANDREZIEUX BOUTHEON
Téléphone 04 77 02 20 50 – Télécopie : 04 77 02 20 59 – accueil@git-immobilier.fr - www.git-immobilier.fr

Git Immobilier, Conseil en Immobilier, Siège social : Le Diamant – Rond point Colonna – 42 160 ANDREZIEUX BOUTHEON, SARL F.R.C. au capital de 20 000 €
SIREN 393 588 629 – RCS Montbrison - Cartes professionnelles « transactions sur immeubles et fonds de commerce » n° 101 et « gestion immobilière » n° 86 délivrées par la Préfecture de la Loire –
Garant : BANQUE POPULAIRE LOIRE ET LYONNAIS 141 Rue Garibaldi 69003 LYON – NAF 671 C – numéro de TVA intra-communautaire FR 31 393 588 629.

24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

L'ensemble des documents sociaux de la Société devant être mis à la disposition des actionnaires est consultable au siège de la Société.

Peuvent notamment être consultés :

- l'acte constitutif et les statuts de la Société,
- tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques,
- les informations financières historiques de la Société pour chacun des deux exercices précédant la publication du présent Prospectus.

La Société communique ses résultats financiers conformément aux exigences des lois et réglementations. Toutes les communications sont présentées sur son site www.moulinvest.com et depuis l'admission sur NYSE-Alternext à Paris sur le site www.euronext.com.

25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Se reporter aux informations du chapitre 7

Partie II du Prospectus - NOTE d'OPERATION

1 PERSONNES RESPONSABLES

1.1 Responsable du Prospectus

Monsieur Maurice MOULIN, Président-directeur général de MOULINVEST SA (ci-après « la Société »).

1.2 Attestation du responsable du Prospectus

Cf. paragraphe 1.2 de la première partie du présent Prospectus.

1.3 Responsable de l'information financière

Cf. paragraphe 1.3 de la première partie du présent Prospectus.

1.4 Engagements de la Société

Conformément aux Règles d'Alternext Paris, la Société s'engage :

- 1) à assurer la diffusion sur son site Internet et sur le site d'Alternext en français ou en anglais dans les conditions définies ci-après (et à les maintenir en ligne pendant au moins deux ans) les informations suivantes :
 - dans les quatre mois qui suivent la clôture de l'exercice, ses comptes annuels, le rapport de gestion, le cas échéant les comptes consolidés et le rapport de gestion du groupe ainsi que les rapports des contrôleurs légaux (Article 4.2 des Règles d'Alternext Paris) ;
 - dans les quatre mois après la fin du deuxième trimestre, un rapport semestriel couvrant les six premiers mois de l'exercice (Article 4.2 des Règles d'Alternext Paris) ;
 - sans délai, la convocation aux Assemblées Générales et tout document transmis aux actionnaires (Article 4.4 des Règles d'Alternext Paris),
- 2) à rendre public (sans préjudice des obligations du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers) :
 - toute information précise le concernant qui est susceptible d'avoir une influence sensible sur le cours de ses titres, étant précisé que la Société pourra sous sa propre responsabilité différer la publication de ladite information afin de ne pas porter atteinte à ses intérêts légitimes, sous réserve que cette omission ne risque pas d'induire les intervenants en erreur et que la Société soit en mesure d'assurer la confidentialité de ladite information (Article 4.3 des Règles d'Alternext Paris) ;
 - le franchissement à la hausse ou à la baisse par toute personne agissant seule ou de concert de seuils de participation représentant 50 % ou 95 % de son capital ou de ses droits de vote, dans un délai de cinq jours de bourse suivant celui où la Société en a connaissance ; - les opérations réalisées par ses dirigeants au sens des Règles d'Alternext Paris, dans un délai de cinq jours de bourse suivant celui où la Société en a connaissance, dès lors que ces opérations excèdent un montant cumulé de 5.000 euros, calculé par dirigeant sur l'année civile.

La Société s'engage également à assurer, sans frais pour les porteurs, le service des titres, le paiement des dividendes ou toute distribution auquel elle procèdera.

La Société s'engage en outre à respecter ses obligations conformément au Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et, notamment, celles relatives à :

- l'information permanente (Articles 223-1 A à 223-10-1 du Règlement général),
- les déclarations des dirigeants ainsi que des personnes qui leur sont étroitement liées concernant leurs opérations sur les titres de la Société (Articles 223-22 A à 223-26 du Règlement général),
- le communiqué de mise à disposition du Prospectus (Articles 221-1 et 223-21 du Règlement général).

Les engagements susvisés sont susceptibles d'évoluer en fonction de l'évolution de la réglementation applicable (en particulier, des Règles de NYSE-Alternext à Paris et du Règlement général de l'AMF).

1.5 Attestation du listing sponsor

Cf. paragraphe 1.4. de la première partie du présent Prospectus.

2 FACTEURS DE RISQUE LIÉS À L'OFFRE

En complément des facteurs de risques décrits au chapitre 4 « Facteurs de risques » de la première partie du présent document, l'investisseur est invité à tenir compte des facteurs de risque suivants et des autres informations contenues dans ce document avant de décider d'investir dans des valeurs mobilières émises par la Société. Un investissement dans des valeurs mobilières émises par la Société implique des risques. Tous les risques significatifs identifiés par la Société à la date du présent Prospectus sont décrits dans le document mentionné ci-dessus, complété par les informations ci-dessous.

Si l'un des risques suivants ou l'un des risques décrits dans le présent document venait à se concrétiser, les activités, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe pourraient en souffrir. Dans une telle éventualité, le cours des actions de la Société et des valeurs mobilières émises par elle pourrait baisser et l'investisseur pourrait perdre la totalité ou une partie des sommes qu'il aurait investies dans ces valeurs mobilières

2.1 Le prix de marché des actions pourrait fluctuer et baisser en dessous du prix de souscription des actions nouvelles

Le prix de marché des actions de la Société pendant la période de souscription pourrait ne pas refléter le prix de marché des actions de la Société à la date de l'émission des Actions Nouvelles. Les actions de la Société pourraient être négociées à des prix inférieurs au prix de marché prévalant au lancement de l'opération. Aucune assurance ne peut être donnée quant au fait que le prix de marché des actions de la Société ne baissera pas en dessous du prix de souscription des Actions Nouvelles. Aucune assurance ne peut être donnée sur le fait que, postérieurement à la souscription des Actions Nouvelles, les investisseurs pourront vendre leurs actions de la Société à un prix égal ou supérieur à leur prix de souscription. La volatilité et la liquidité des actions de la Société pourraient fluctuer significativement.

2.2 Risques liés à l'insuffisance des souscriptions et à l'annulation de l'opération

Le placement ne fera pas l'objet d'une garantie de bonne fin au sens de l'article 225-145 du Code de commerce. Le début des négociations sur le titre n'interviendra donc qu'à l'issue des opérations de règlement-livraison et après délivrance du certificat du dépositaire.

En cas d'insuffisance de la demande, l'augmentation de capital envisagée dans le cadre de l'Offre (telle que définie au paragraphe 5.1.1 de la présente seconde partie du document) pourrait être limitée aux souscriptions reçues dès lors que celles-ci atteindraient 75% du montant de l'émission initialement prévue, ce qui ne remettrait pas en cause la réalisation du plan de développement de la Société. Ainsi, si les trois-quarts (75%) de l'augmentation de capital n'étaient pas réalisés, l'opération serait annulée et les ordres seraient caducs.

2.3 Volatilité du prix de marché des actions de la société

Le prix de marché des actions de la Société pourrait être affecté de manière significative par de nombreux facteurs ayant un impact sur la Société, ses concurrents, ou les conditions économiques générales et le secteur de la publicité sur Internet. Le prix de marché des actions de la Société pourrait notamment fluctuer de manière sensible en réaction à des événements tels que :

- des variations des résultats financiers, des prévisions ou des perspectives du Groupe ou de ceux de ses concurrents d'une période à l'autre ;
- des annonces de concurrents ou d'autres sociétés ayant des activités similaires et/ou des annonces concernant le marché du bois en général et/ou des énergies renouvelables, y compris celles portant sur la performance financière et opérationnelle de ces sociétés ;
- des évolutions défavorables de l'environnement réglementaire applicable dans les pays ou les marchés propres au secteur d'activité du Groupe ou au Groupe lui-même ;
- des modifications de l'actionnariat de la Société ou de son équipe dirigeante ; et
- des annonces portant sur le périmètre des actifs de la Société (acquisitions, cessions, etc.).

Par ailleurs, les marchés boursiers connaissent d'importantes fluctuations qui ne sont pas toujours en rapport avec les résultats et les perspectives des sociétés dont les actions y sont négociées. De telles fluctuations de marché ainsi que la conjoncture économique pourraient donc également affecter de manière significative le prix de marché des actions de la Société.

2.4 L'absence des garanties associées aux marchés réglementés

Le marché NYSE Alternext à Paris ne constitue pas un marché réglementé. Les actionnaires ne pourront donc pas bénéficier des garanties correspondantes. En revanche, des garanties spécifiques relatives à la transparence financière de la Société et à la protection des actionnaires minoritaires sont mentionnées aux paragraphes 7.3.1 « Engagements de la Société » et 4.9 « Réglementation française en matière d'offres publiques » de la présente seconde partie du Prospectus. De surcroît, la nature de l'opération réalisée implique de respecter les règles de l'offre au public de titres financiers.

2.5 La politique de distribution de dividendes de la société

La Société se positionne en tant que valeur de croissance et entend cependant, à la date du présent Prospectus, adopter une politique de versement de dividendes quand l'activité le permettra.

2.6 Risques liés aux engagements de conservation des titres

Les trois actionnaires du groupe familial MOULIN se sont engagés irrévocablement envers le Chef de File à conserver les actions de la Société qu'ils détiennent dans les conditions décrites au chapitre 7.3.2 de la seconde partie du présent Prospectus.

Une cession d'un nombre important d'actions par les principaux actionnaires à l'issue de leur période respective de conservation ou en cas de levée dudit engagement de conservation pourrait avoir un impact défavorable sur le cours des actions de la Société.

3 INFORMATIONS DE BASE

3.1 Déclaration sur le fonds de roulement net

Le Groupe dispose, à la date du visa sur le présent Prospectus, d'un fonds de roulement net suffisant pour faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie d'exploitation des douze prochains mois avant prise en compte des fonds à lever dans le cadre de la présente Offre.

3.2 Capitaux propres et endettement consolidés

La situation des capitaux propres consolidés et de l'endettement financier net consolidé du Groupe au 29 février 2012, établie conformément aux recommandations du CESR de février 2005 (CESR/05-054b, paragraphe 127), est présentée ci-dessous :

(en K€)	29-févr-12
CAPITAUX PROPRES ET ENDETTEMENT	
Total de la dette courante:	4 215
- faisant l'objet de garanties	2 447
- faisant l'objet de nantissements*	1 504
- sans garantie, ni nantissement	264
Total de la dette non courante (hors partie courante des dettes long terme):	15 590
- faisant l'objet de garantie	11 968
- faisant l'objet de nantissements*	2 266
- sans garantie, ni nantissement	1 356
Capitaux propres au 29 février 2012	10 736
- capital social	3 030
- primes d'émission	4 568
- auto contrôle	
- réserve légale	37
- résultats accumulés (résultat semestriel inclus), autres réserves et écarts de conversion	3 101

* l'endettement issu du retraitement des crédits baux a été considéré comme faisant l'objet de nantissements puisque les immobilisations financées par ce moyen n'appartiennent pas au groupe.

TOTAL GROUPE	KEUROS
A. Trésorerie	932
B. Instruments équivalents	0
C. Titres de placement	701
D. Liquidités (A+B+C)	1633
E. Créances financières à court terme	0
F. Dettes bancaires à court terme	78
G. Part à moins 1 an des dettes à M et LT	4127
H. Autres dettes financières à CT	10
I. Dettes financières à CT (F+G+H)	4215
J. Endettement Financ. net CT (I-E-D)	2582
K. Emprunts bancaires à plus d'un an	15590
L. Obligations émises	0
M. Autres emprunts à plus d'un an	0
N. Endettement Financ. net à M et LT (K+L+M)	15590
O. Endettement financier net (J+N)	18172

Le seul changement significatif ayant affecté les capitaux propres consolidés depuis le 31 août 2011 est un placement privé de 478,7 K€ réalisé fin septembre 2011. Le principal changement qui a affecté le montant de l'endettement financier net à moyen et long terme depuis cette date concerne l'emprunt de 8.900 K€ obtenu pour le financement des équipements pour les activités « bois énergie ».

Aucun changement significatif susceptible d'affecter le montant de l'endettement financier net à moyen et long terme et le montant des capitaux propres n'est intervenu depuis le 29 février 2012.

Le Groupe ne dispose à ce jour d'aucune dette financière indirecte ou conditionnelle.

3.3 Intérêt des personnes physiques et morales participant à l'offre

La Société et Gilbert Dupont, entreprise d'investissement agréée par l'Autorité des marchés financiers, ont conclu un contrat de liquidité conforme au modèle Alternext de contrat de liquidité-type proposé par l'Association Française des Entreprises d'Investissement (AFEI). Le contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles, sans entraver le fonctionnement régulier du marché ou induire autrui en erreur, l'actionnaire donne mandat à Gilbert Dupont pour intervenir pour son compte sur le marché en vue de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des titres de la Société ainsi que d'éviter des décalages des cours non justifiés par la tendance du marché. Le contrat de liquidité ne concerne que les actions émises par la Société.

Le Chef de File - Teneur de Livre a rendu et/ou pourra rendre dans le futur, divers services bancaires, financiers, d'investissements, commerciaux et autres à la Société ou à ses actionnaires, dans le cadre desquels ils ont reçu ou pourront recevoir une rémunération.

3.4 Raisons de l'offre et utilisation prévue du produit net de l'opération

L'émission des Actions Nouvelles a pour objectifs

- de renforcer les fonds propres du Groupe pour accompagner la poursuite de son développement, en particulier en investissant dans l'augmentation de la capacité de production du Groupe en bois de construction et en granulés de bois, soit par croissance interne soit en croissance externe suivant les opportunités,
- de donner les moyens au Groupe de se positionner plus fortement sur l'activité éco construction à partir de son produit murs en bois massif, en lui permettant de développer les travaux d'étude et les actions marketing et commerciales.

Les fonds levés pourraient être affectés à chacun de ces objectifs dans la proportion de 2/3, 1/3.

4 INFORMATIONS SUR LES VALEURS MOBILIÈRES DEVANT ÊTRE OFFERTES ET ADMISES À LA NÉGOCIATION

4.1 Nature, catégorie et date de jouissance des actions offertes et admises a la négociation

Nature et nombre des titres dont l'admission aux négociations est demandée

L'Offre faisant l'objet du présent Prospectus (l'«Offre») porte sur l'émission et l'inscription aux négociations d'un maximum de 486.112 actions nouvelles de la Société (les « Actions Nouvelles») à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital de la Société en numéraire par voie d'offre au public, pouvant être porté à un maximum de 559.028 actions en cas d'exercice en totalité de la Clause d'Extension, par l'émission de 72.916 Actions Nouvelles supplémentaires.

Les Actions Nouvelles ainsi que les Actions Nouvelles supplémentaires sont des actions ordinaires de la Société, de même catégorie que les actions existantes de la Société. Elles porteront jouissance courante et donneront droit, à compter de leur émission, à toutes les distributions décidées par la Société.

Libellé des Actions
MOULINVEST

Code ISIN
FR0011033083

Mnémonique
ALMOU

Code ICB
1733

4.2 Droit applicable et tribunaux compétents

Les Actions sont émises dans le cadre de la législation française.

Les tribunaux compétents en cas de litige sont ceux du siège social de la Société lorsque la Société est défenderesse et sont désignés en fonction de la nature des litiges, lorsque la Société est demanderesse, sauf disposition contraire du Code de Procédure Civile.

4.3 Forme et inscription en compte des actions de la Société

Les Actions Nouvelles pourront revêtir la forme nominative ou au porteur, au choix des actionnaires.

Conformément à l'article L. 211-3 et suivants du Code monétaire et financier, les actions seront obligatoirement inscrites en compte-titres tenu, selon le cas, par la Société ou un intermédiaire habilité.

En conséquence, les droits des titulaires seront représentés par une inscription sur un compte-titres ouvert à leur nom dans les livres :

- de Société Générale Securities Services (32 rue du Champ de Tir, BP8126, 44312 Nantes), mandaté par la Société, pour les actions conservées sous la forme nominative pure ;
- d'un intermédiaire habilité de leur choix et de Société Générale Securities Services, mandaté par la Société, pour les actions détenues sous la forme nominative administrée ;
- d'un intermédiaire habilité de leur choix pour les actions détenues sous la forme au porteur.

Le transfert de propriété des Actions Nouvelles résultera de leur inscription au crédit du compte du souscripteur conformément aux dispositions de l'article L.211-17 du Code monétaire et financier.

Les Actions Nouvelles feront l'objet d'une demande d'admission aux opérations d'Euroclear France et seront inscrites en compte à partir du 8 juin 2012 selon le calendrier indicatif.

4.4 Devise dans laquelle l'augmentation de capital a lieu

L'émission des Actions Nouvelles est réalisée en euros.

4.5 Droits attachés aux actions

Les Actions Nouvelles seront, dès leur création, soumises à toutes les stipulations des statuts de la Société et aux lois et règlements en vigueur. En l'état actuel de la législation française et des statuts de la Société, les principaux droits attachés aux actions sont décrits ci-après :

Droit à dividendes

Les Actions émises donneront droit aux dividendes dans les conditions décrites au paragraphe 4.1.

Les actionnaires de la Société ont droit aux bénéfices dans les conditions définies par les articles L.232-10 et suivants du Code de commerce.

Le paiement des dividendes est effectué à la date et aux lieux fixés par l'assemblée générale ou, à défaut, par le Conseil d'Administration. La mise en paiement doit intervenir dans un délai maximum de neuf mois après la clôture de l'exercice.

Aucune répétition de dividende ne peut être exigée des actionnaires sauf lorsque la distribution a été effectuée en violation des dispositions légales et que la Société établit que les bénéficiaires avaient connaissance du caractère irrégulier de cette distribution au moment de celle-ci ou ne pouvaient l'ignorer compte tenu des circonstances. Le cas échéant, l'action en répétition est prescrite trois ans après la mise en paiement de ces dividendes.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur mise en paiement sont prescrits.

La politique de distribution de dividendes de la Société est présentée au paragraphe 20.7 de la première partie du présent Prospectus.

Droit préférentiel de souscription

Les actions comportent, sauf renonciation de la part des actionnaires, un droit préférentiel de souscription aux augmentations de capital. Les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit de préférence à la souscription des actions de numéraire émises pour réaliser une augmentation de capital immédiate ou à terme. Pendant la durée de la souscription, ce droit est négociable lorsqu'il est détaché d'actions elles-mêmes négociables. Dans le cas contraire, il est cessible dans les mêmes conditions que l'action elle-même. Les actionnaires peuvent renoncer à titre individuel à leur droit préférentiel de souscription (articles L. 225-132 et L. 228-91 du Code de commerce).

Droit de vote

Un droit de vote double est attribué à chaque action détenue depuis au moins trois ans sous la forme nominative.

Droit de participation à tout excédent en cas de liquidation

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social, dans le partage des bénéfices et dans le boni de liquidation, à une quotité identique, sous réserve de la création d'actions de préférence.

Clauses de rachat ou de conversion

Les statuts de la Société ne prévoient pas de clause de rachat ou de conversion des actions ordinaires.

Identification des détenteurs de titres

La Société se tient informée de la composition de son actionnariat dans les conditions prévues par la loi. A ce titre, la Société peut faire usage de toutes les dispositions légales prévues en matière d'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses assemblées d'actionnaires.

4.6 Autorisations

4.6.1 Assemblée générale de la Société ayant autorisé l'émission

Les émissions des Actions Nouvelles et le cas échéant et des Actions Nouvelles Supplémentaires ont été autorisées respectivement par les 10^{ème} et 11^{ème} résolutions de l'assemblée générale à caractère mixte du 17 janvier 2012 dont le texte est reproduit ci-après :

10^{ème} résolution *(Délégation au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription, par une offre au public, dans la limite d'un montant nominal global de 3 000 000 €)* : L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et après avoir constaté que le capital était entièrement libéré, conformément, notamment, aux dispositions des articles L. 225-129, L. 225-129-2, L. 225-129-4, L. 225-135, L. 225-136, L. 228-91 et L. 228-92 du Code de commerce,

délègue au Conseil d'administration sa compétence pour décider de l'émission, en une ou plusieurs fois, par des offres au public, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, en France ou à l'étranger, soit en euros, soit en toute autre monnaie ou unité monétaire établie par référence à plusieurs monnaies, (i) d'actions de la Société ou (ii) de valeurs mobilières régies par les articles L. 228-91 et suivants du Code de commerce, donnant accès, immédiatement et/ou à terme, au capital de la Société, émises à titre onéreux ou gratuit, étant précisé que la souscription des actions et des autres valeurs mobilières pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances, et qu'est exclue toute émission d'actions de préférence ;

décide que les valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la Société ainsi émises pourront consister en des titres de créances ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires ;

décide en conséquence que :

- a) le montant nominal maximum des augmentations de capital par apport en numéraire susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme est fixé à TROIS MILLIONS D'EUROS (3 000 000 €) ou la contre-valeur à la date d'émission de ce montant en tout autre monnaie établie par référence, ce montant s'imputant sur le plafond global visé à la douzième résolution ci-dessous, à cette limite s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement en supplément, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital,
- b) le montant nominal global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société donnant accès au capital de la Société susceptibles d'être émises ne pourra excéder DOUZE MILLIONS D'EUROS (12 000 000 €) ou la contre-valeur à la date d'émission de ce montant en toute autre monnaie établie par référence, ce montant s'imputant sur le plafond global visé à la douzième résolution ci-après,

fixe à vingt-six (26) mois, à compter du jour de la présente assemblée, la durée de validité de la délégation de compétence faisant l'objet de la présente résolution ;

décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions et/ou valeurs mobilières pouvant être émises par la Société et faisant l'objet de la présente résolution, en laissant toutefois au Conseil d'administration en application de l'article L. 225-135, 2^e alinéa du Code de commerce, la faculté de conférer aux actionnaires, pendant un délai et selon les modalités qu'il fixera en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables et pour tout ou partie d'une émission effectuée, un délai de priorité de souscription ne donnant pas lieu à la création de droits négociables et qui devra s'exercer proportionnellement au nombre des actions possédées par chaque actionnaire ;

prend acte du fait que si les souscriptions, y compris, le cas échéant, celles des actionnaires, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'administration pourra limiter le montant de l'opération au montant des souscriptions reçues sous la condition que celui-ci atteigne, au moins, les trois-quarts de l'émission décidée ;

prend acte du fait que la présente délégation emporte de plein droit au profit des porteurs des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société, susceptibles d'être émises, renonciation expresse par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles les valeurs mobilières donneront droit ;

délègue tous pouvoirs au Conseil d'administration pour arrêter le prix d'émission des actions et/ ou des valeurs mobilières, susceptibles d'être émises, selon les modalités suivantes :

- le prix d'émission des actions émises directement sera au moins égal à la moyenne des cours de clôture constatés lors des 10 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission éventuellement diminuée d'une décote maximale de 20% (étant toutefois précisé que si, lors de l'utilisation de la présente délégation, les actions de la Société étaient admises aux négociations sur un marché réglementé, le prix serait fixé conformément aux dispositions de l'article L.225-136-1°, après, le cas échéant, correction de cette moyenne en cas de différence entre les dates de jouissance,
- le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par elle, soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au prix de souscription minimum défini à l'alinéa précédent,
- la conversion, le remboursement ou généralement la transformation en actions de chaque valeur mobilière donnant accès au capital se fera, compte tenu de la valeur nominale de l'obligation, en un nombre d'actions tel que la somme perçue par la Société, pour chaque action, soit au moins égale au prix de souscription minimum défini au deuxième alinéa du présent paragraphe.

décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de délégation et subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation et procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il déterminera, aux émissions susvisées – ainsi que le cas échéant d'y surseoir – à l'effet notamment de :

- décider l'augmentation de capital et déterminer les valeurs mobilières à émettre,
- décider le montant de l'augmentation de capital, le prix d'émission ainsi que le montant de la prime qui pourra, le cas échéant, être demandée à l'émission,
- déterminer les dates et modalités de l'augmentation de capital, la nature, les caractéristiques des valeurs mobilières à créer ; décider, en outre, dans le cas de valeurs mobilières représentatives de titres de créance, de leur caractère subordonné ou non (et, le cas échéant de leur rang de subordination, conformément aux dispositions de l'article L. 228-97 du Code de commerce) ; fixer leur taux d'intérêt (notamment intérêt à taux fixe ou variable ou à coupon zéro ou indexé), leur durée (déterminée ou indéterminée) et les autres modalités d'émission (y compris le fait de leur conférer des garanties ou des sûretés) et d'amortissement (y compris de remboursement par remise d'actifs de la Société) ; le cas échéant, ces titres pourraient prendre la forme d'obligations complexes au sens entendu par les autorités boursières (par exemple, du fait de leurs modalités de remboursement ou de rémunération ou d'autres droits tels qu'indexation, faculté d'options) ; modifier, pendant la durée de vie des titres concernés, les modalités visées ci-dessus, dans le respect des formalités applicables,
- déterminer le mode de libération des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre immédiatement ou à terme,
- fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux actions ou aux valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre et, notamment, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, déterminer les modalités d'exercice des droits, le cas échéant, à conversion, échange, remboursement, y compris par remise d'actifs de la Société tels que valeurs mobilières déjà émises par la Société, ainsi que toutes autres conditions et modalités de réalisation de l'augmentation de capital,
- fixer les modalités selon lesquelles la Société aura, le cas échéant, la faculté d'acheter ou d'échanger en bourse, à tout moment ou pendant des périodes déterminées, les valeurs mobilières émises ou à émettre immédiatement ou à terme en vue de les annuler ou non, compte tenu des dispositions légales,
- prévoir la faculté de suspendre éventuellement l'exercice des droits attachés aux titres émis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires,
- à sa seule initiative, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation de capital,

- fixer et procéder à tous ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la Société, notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital,
- constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts,
- d'une manière générale, passer toute convention notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés.

prend acte que dans le cas où le Conseil d'administration viendrait à utiliser la présente délégation de compétence, il en rendra compte à l'assemblée générale ordinaire suivante, conformément à la loi et à la réglementation.

prend acte que la présente délégation prive d'effet la délégation consentie par l'assemblée générale extraordinaire du 6 décembre 2010 en sa **sixième** résolution.

11^{ème} résolution (Délégation au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription.) : L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requise pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et statuant conformément aux articles L.225-129 et suivants L.225-135-1 du Code de Commerce,

délègue au Conseil d'administration sa compétence à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital social de la société avec ou sans droit préférentiel de souscription, dans les conditions prévues à l'article L. 225-135-1 du Code de commerce qui seraient décidées en vertu de la première et des septième à dixième résolutions ci-dessus, au même prix que celui retenu pour l'émission initiale, dans les trente (30) jours de la clôture de la souscription et dans la limite de 15 % de l'émission initiale,

décide que le montant nominal des augmentations de capital décidées par la présente résolution s'imputera sur le montant du plafond nominal global de TROIS MILLIONS D'EUROS (3.000.000 €) ou la contre-valeur à la date d'émission de ce montant en tout autre monnaie établie par référence visé à la douzième résolution ci-après;

décide que le montant nominal global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société donnant accès au capital susceptibles d'être émises en vertu de la présente résolution s'imputera sur le montant du plafond global de DOUZE MILLIONS D'EUROS (12 000 000 €) ou la contre-valeur à la date d'émission de ce montant en tout autre monnaie établie par référence visé à la douzième résolution ci-après;

décide, le cas échéant, de supprimer en conséquence le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente résolution ;

fixe à vingt-six (26) mois, à compter du jour de la présente assemblée, la durée de validité de la délégation de compétence faisant l'objet de la présente résolution ;

prend acte du fait que, dans l'hypothèse où le Conseil d'administration viendrait à utiliser la délégation de compétence qui lui est conférée par la présente résolution, le Conseil d'administration en rendra compte à l'assemblée générale ordinaire suivante, conformément à la loi et à la réglementation.

prend acte que la présente délégation prive d'effet la délégation consentie par l'assemblée générale extraordinaire du 6 décembre 2010 en sa **septième** résolution.

4.6.2 Conseil d'administration de la Société ayant décidé l'émission

Faisant usage des délégations de compétence mentionnées ci-dessus au paragraphe 4.6.1 de la présente seconde partie du Prospectus, le Conseil d'administration de la Société du 22 mai 2012 a :

- décidé le principe d'une augmentation de capital en numéraire par voie d'offre au public, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par émission d'un maximum de 486.112 Actions Nouvelles d'une valeur nominale de 1,20 euro chacune. Ce nombre est susceptible d'être porté à un nombre maximal de 559.028 actions à provenir de la décision éventuelle par le Conseil d'administration, le jour de la fixation des conditions définitives de l'Offre, d'accroître d'un maximum de 15 % le nombre d'Actions Nouvelles par rapport au nombre initialement fixé (la « Clause d'Extension »), correspondant à une augmentation de capital d'un montant nominal maximal de 670.833,60 euros (voir le paragraphe 5.2.5 de la présente seconde partie du Prospectus)
- fixé le prix d'émission des Actions Offertes à 7,20 euros par action.

Les modalités définitives de cette augmentation de capital seront arrêtées par le Conseil d'administration de la Société lors d'une réunion qui devrait se tenir le 6 juin 2011.

4.7 Date prévue de règlement-livraison des actions

La date prévue pour le règlement-livraison des actions est le 8 juin 2012 selon le calendrier indicatif figurant au paragraphe 5.1.1 de la présente seconde partie du Prospectus.

4.8 Restrictions à la libre négociabilité des actions de la société

Aucune clause statutaire ne restreint la libre négociation des actions composant le capital de la Société. Une description détaillée des engagements pris par la Société et certains de ses actionnaires figure en section 7.3 de la présente seconde partie du Prospectus.

4.9 Réglementation française en matière d'offres publiques

La Société est soumise aux règles françaises relatives aux offres publiques obligatoires, aux offres publiques de retrait et au retrait obligatoire applicables sur le marché NYSE Alternext à Paris à compter du 16 mai 2011.

4.9.1 Offre publique obligatoire

Aux termes de la réglementation française, un projet d'offre publique doit être déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers lorsque toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert au sens de l'article L. 233-10 du Code de commerce vient à détenir, directement ou indirectement, plus des cinq dixièmes du capital ou des droits de vote d'une société dont le siège social est établi en France et dont les actions sont admises aux négociations sur un marché d'instruments financiers ne constituant pas un marché réglementé d'un Etat membre de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, lorsque la personne qui gère ce marché en fait la demande auprès de l'Autorité des Marchés Financiers.

4.9.2 Offre publique de retrait et retrait obligatoire

L'article L. 433-4 du Code monétaire et financier et les articles 236-1 et suivants (offre publique de retrait), 237-1 et suivants (retrait obligatoire à l'issue d'une offre publique de retrait) et 237-14 et suivants (retrait obligatoire à l'issue de toute offre publique) du Règlement général de l'AMF prévoient les conditions de dépôt d'une offre publique de retrait et de mise en oeuvre d'une procédure de retrait obligatoire des actionnaires minoritaires d'une société dont les actions sont admises aux négociations sur un système multilatéral de négociation organisé.

4.10 Offres publiques d'achat initiées par des tiers sur le capital de la société durant le dernier exercice et l'exercice en cours

A la date du présent Prospectus, aucune offre publique d'achat émanant de tiers n'a été lancée sur le capital de la Société durant le dernier exercice et l'exercice en cours.

4.11 Retenue à la source sur les dividendes versés à des non-résidents fiscaux français

En l'état actuel de la législation française et sous réserve de l'application éventuelle des conventions fiscales internationales, la présente section résume les conséquences fiscales françaises susceptibles de s'appliquer aux

investisseurs qui ne sont pas résidents de France et qui recevront des dividendes à raison des actions de la Société qu'ils détiendront autrement que par l'intermédiaire d'une base fixe ou d'un établissement stable en France.

Ceux-ci doivent néanmoins s'informer, auprès de leur conseiller fiscal habituel de la fiscalité s'appliquant à leur cas particulier. Les non-résidents fiscaux français doivent également se conformer à la législation fiscale en vigueur dans leur État de résidence.

Les dividendes distribués par la Société font, en principe, l'objet d'une retenue à la source, prélevée par l'établissement payeur des dividendes, lorsque le domicile fiscal ou le siège social du bénéficiaire effectif est situé hors de France. Sous réserve de ce qui est dit ci-après, le taux de cette retenue à la source est fixé à (i) 21 % lorsque le bénéficiaire est une personne physique domiciliée dans un État membre de l'Union européenne ou dans un État partie à l'accord sur l'espace économique européen ayant conclu avec la France une convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales et à (ii) 30 % dans les autres cas (sous réserve de ce qui suit).

Cette retenue à la source peut être réduite, voire supprimée, en application, des conventions fiscales internationales. Les actionnaires sont également invités à se renseigner sur les modalités pratiques d'application des conventions fiscales internationales, telles que notamment prévues par l'instruction du 25 février 2005 (BOI 4 J-1-05) relative aux procédures dites « normale » ou « simplifiée » de réduction ou d'exonération de la retenue à la source.

Par ailleurs :

- à condition de remplir les critères prévus par l'instruction fiscale du 15 janvier 2010 (BOI 4 H-2-10), les organismes à but non lucratif, dont le siège est situé (i) dans un État membre de l'Union européenne ou (ii) dans un État partie à l'accord sur l'espace économique européen ayant conclu avec la France une convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales, peuvent bénéficier d'un taux de retenue à la source réduit à 15 % ;
- sous réserve de remplir les conditions visées à l'article 119 ter du Code général des impôts telles qu'elles sont interprétées dans les instructions fiscales du 10 mai 2007 (BOI 4 C-7-07) et du 12 juillet 2007 (BOI 4 C-8-07), les personnes morales qui détiendraient au moins 5 % du capital et des droits de vote de la Société pourraient bénéficier d'une exonération de retenue à la source si leur siège de direction effective est situé (i) dans un État membre de l'Union européenne, ou (ii) dans un État partie à l'accord sur l'espace économique européen ayant conclu avec la France une convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales. Les actionnaires concernés sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal afin de déterminer dans quelle mesure et sous quelles conditions ils peuvent bénéficier de cette exonération.

Toutefois, les dividendes distribués par la Société feront l'objet d'une retenue à la source au taux de 55 %, quelle que soit la résidence fiscale de l'actionnaire (sous réserve, le cas échéant, des dispositions plus favorables des conventions internationales) s'ils sont payés hors de France dans un État ou territoire non coopératif au sens de l'article 238-0 A du Code général des impôts. La liste des États et territoires non coopératifs est publiée par arrêté interministériel et mise à jour annuellement.

Il appartiendra aux actionnaires concernés de se rapprocher de leur conseiller fiscal habituel afin de déterminer notamment s'ils sont susceptibles de se voir appliquer la nouvelle législation relative aux États et territoires non coopératifs et/ou de bénéficier d'une réduction ou d'une exonération de la retenue à la source.

Les dispositions décrites ci-dessus sont susceptibles d'être amendées dans le cadre des prochaines lois de finances.

4.11.1 Dispositions spécifiques à NYSE Alternext

4.11.1.1 Réduction d'impôt sur le revenu au titre de la souscription à l'augmentation de capital

Les versements au titre de la souscription a une augmentation de capital de certaines sociétés dont les titres ne sont pas admis aux négociations sur un marché réglementé peuvent ouvrir droit, jusqu'au 31 décembre 2012, à une réduction d'impôt sur le revenu en application de l'article 199 terdecies-0 A du Code General des Impôts. Le bénéfice de cette réduction d'impôt est ouvert aux seuls résidents fiscaux français.

La réduction d'impôt est égale a 25% (ce taux est réduit a 22% à compter de l'imposition des revenus 2011 pour les versements effectués a compter du 1er janvier 2011) du montant des versements effectués au cours de l'année d'imposition. Les versements effectués à compter du 1^{er} janvier 2012 (Loi de finances rectificative pour 2011 n°2011-1778 du 28 décembre 2011, article 18) sont retenus dans la limite annuelle de 40.000 euros pour les personnes célibataires, veuves ou divorcées, ou de 100.000 euros pour les couples mariés ou partenaires d'un pacte civil de solidarité défini a l'article 515-1 du Code civil, soumis a une imposition commune. La fraction des investissements excédant la limite annuelle ci-dessus ouvre droit à la réduction d'impôt dans les mêmes conditions au titre des quatre années suivantes.

L'octroi définitif des réductions est subordonné a la détention des titres jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant celle de la souscription.

Les titres dont la souscription a ouvert droit a la réduction d'impôt ne peuvent pas figurer dans un plan d'épargne en actions, un plan d'épargne entreprise ou interentreprises, un plan partenariat d'épargne salariale volontaire ou un plan d'épargne pour la retraite collectif.

Les sociétés dont les titres sont éligibles a cette réduction doivent remplir un certain nombre de conditions visées à l'article 199 terdecies-O A du Code General des Impôts. En particulier, elles doivent répondre a la définition des petites et moyennes entreprises figurant à l'annexe I au règlement (CE) n°800/2008 de la Commission, du 6 aout 2008.

La Société remplit les conditions visées a l'article 199 terdecies-O A du CGI dès lors notamment qu'elle répond à la définition communautaire des petites et moyennes entreprises et que ses titres sont cotés sur un marché organisé et non réglementé. Par conséquent, les souscriptions à l'augmentation de capital de la Société sont susceptibles d'ouvrir droit à la réduction d'impôt prévue a l'article 199 terdecies-O A du CGI.

Outre ces conditions de droit commun, les sociétés dont les titres sont éligibles à cette réduction doivent désormais répondre à des conditions spécifiques prévues pour l'application du dispositif actuel dit « renforcé » (taille, date de création, phase de développement). Ces conditions ne sont toutefois pas exigées des entreprises solidaires au sens des dispositions de l'article L 3332-17-1 du Code du travail (Loi de finances rectificative pour 2011 n°2011-1778 du 28 décembre 2011, article 18).

Les investisseurs susceptibles de bénéficier de cette réduction d'impôt sont invités a consulter leur conseiller fiscal habituel afin d'apprécier leur situation personnelle au regard de la réglementation spécifique applicable et notamment au regard des règles de non cumul avec d'autres avantages fiscaux.

4.11.1.2 Réduction d'impôt sur la fortune au titre de la souscription à l'augmentation de capital

Les versements au titre de la souscription en numéraire a une augmentation de capital de certaines sociétés dont les titres ne sont pas admis aux négociations sur un marché réglementé peuvent ouvrir droit a une réduction d'impôt sur la fortune en application de l'article 885-O V bis du CGI.

La réduction d'impôt est égale à 50% du montant des versements effectués entre deux dates de dépôt de la déclaration d'impôt sur la fortune. Cette réduction est plafonnée à 45.000 euros.

L'octroi définitif de la réduction est subordonné a la détention des titres jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant celle de la souscription.

Les titres dont la souscription a ouvert droit à la réduction d'impôt sur la fortune ne peuvent pas ouvrir droit à la réduction d'impôt sur le revenu de l'article 199 terdecies-O A du CGI visée au paragraphe 4.11.4.1 ci-dessus.

Les sociétés dont les titres sont éligibles à cette réduction doivent remplir un certain nombre de conditions visées à l'article 885-O V bis du CGI. En particulier, elles doivent répondre à la définition des petites et moyennes entreprises figurant à l'annexe I au règlement (CE) n°800/2008 de la Commission du 6 août 2008.

La Société remplit les conditions visées à l'article 885-O bis V du CGI dès lors notamment qu'elle répond à la définition communautaire des petites et moyennes entreprises et que ses titres sont cotés sur un marché organisé et non réglementé. Par conséquent, les souscriptions à l'augmentation de capital de la Société sont susceptibles d'ouvrir droit à la réduction d'impôt sur la fortune prévue à l'article 885-O V bis du CGI.

4.11.1.3 Traitement des demandes d'état individuel

Afin de permettre aux souscripteurs personnes physiques de bénéficier, le cas échéant, des dispositifs précités de réduction d'impôt sur le revenu et/ou d'impôt sur la fortune, la Société traitera les demandes d'état individuel par ordre d'arrivée, selon la règle du premier arrivé, premier servi. La Société se réserve le droit de clôturer l'opération par anticipation si le plafond de 2,5 millions d'euros est atteint, ce compte tenu des demandes déjà effectuées au cours des douze derniers mois.

L'attention de ces souscripteurs est attirée sur le fait que la Société ne peut, en conséquence, en aucune façon leur garantir qu'ils pourront bénéficier de la réduction d'impôt sur le revenu et/ou sur la fortune pour la totalité ou même pour une partie de leur souscription.

5 CONDITIONS DE L'OFFRE

5.1 Conditions de l'offre, calendrier prévisionnel et modalités de souscription

5.1.1 Conditions de l'Offre

L'augmentation de capital de la Société par l'émission d'Actions Nouvelles sera réalisée avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires de la Société et sans délai de priorité.

En fonction de l'importance de la demande exprimée dans le cadre de l'Offre, le nombre initial d'Actions Nouvelles pourra être augmenté de 15%, soit un maximum de 559.028 actions (la « **Clause d'Extension** »). L'exercice éventuel de la Clause d'Extension sera décidé par le Conseil d'administration qui fixera les modalités définitives de l'Offre, soit à titre indicatif le 06 juin 2012.

5.1.2 Montant de l'émission

Le montant total de l'émission, prime d'émission incluse, s'élève à 3.500.006,40 euros (dont 2.916.672,00 euros de nominal et 583.334,40 euros de prime d'émission) correspondant au produit du nombre d'Actions Nouvelles émises, soit 486.112 Actions Nouvelles, multiplié par le prix de souscription d'une Action Nouvelle, soit 7,20 euros (dont 1,20 euros de nominal et 6,00 euros de prime d'émission). Le montant total de l'émission est susceptible d'être porté à environ 4.025.001,60 euros en cas d'exercice intégral de la clause d'extension. Conformément aux dispositions de l'article L.225-134 du Code de commerce et aux termes de la décision du Conseil d'administration du 06 juin 2012, si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'administration (ou sur subdélégation, le Président du Conseil d'administration) pourra limiter le montant de l'opération au montant des souscriptions reçues dans le cas où celles-ci représenteraient au moins les trois quarts de l'augmentation de capital décidée.

5.1.3 Période et procédure de souscription

5.1.3.1 Période de souscription

La souscription des Actions Nouvelles sera ouverte au public du 23 mai 2012 au 04 juin 2012 inclus au prix d'émission de 7,20 euros.

5.1.3.2 Droit préférentiel de souscription

Non applicable.

5.1.3.3 Offre au public

L'offre au public sera ouverte du 23 mai 2012 au 04 juin 2012 à 17 heures (heure de Paris) inclus, sans possibilité de clôture par anticipation. Les personnes souhaitant passer des ordres de souscription dans le cadre de l'offre au public devront s'adresser à leur intermédiaire financier.

Les ordres devront être passés pour des montants en euros.

La centralisation des ordres de souscription reçus par les intermédiaires financiers dans le cadre de l'offre au public sera assurée par Société Générale Securities Services pour les souscriptions du public. Les intermédiaires financiers devront adresser les ordres de souscription reçus dans le cadre de l'offre au public à Société Générale Securities Services au plus tard le 04 juin 2012 à 17 heures (heure de Paris).

Les ordres de souscription des investisseurs institutionnels sont centralisés par Gilbert Dupont.

5.1.3.4 Calendrier indicatif

<i>Calendrier indicatif de l'Offre</i>	
22 mai 2012	Visa de l'AMF sur le Prospectus
23 mai 2012	Communiqué de presse annonçant l'opération Avis de NYSE Euronext relatif à l'augmentation de capital Ouverture de la période de souscription Publication du résumé du Prospectus dans un journal financier
04 juin 2012	Clôture de la période de souscription
06 juin 2012	Date limite d'exercice éventuel de la clause d'extension Diffusion du communiqué de presse indiquant le montant définitif de l'augmentation de capital, Avis de NYSE Euronext relatif à l'inscription des Actions Nouvelles
08 juin 2012	Règlement-livraison des actions
11 juin 2012	Cotation des actions nouvelles sur le marché Alternext Paris de NYSE Euronext

5.1.4 Révocation ou suspension de l'Offre

Non applicable.

5.1.5 Réduction de la souscription

5.1.5.1 Dans le cadre de la souscription prioritaire des actionnaires

Non applicable.

5.1.5.2 Dans le cadre de l'offre au public

Les offres de souscription dans le cadre de l'offre au public pourront être réduites en fonction de la demande dans le cadre de l'offre au public. Les réductions seront effectuées selon les usages professionnels.

5.1.6 Montant minimum ou maximum d'une souscription

L'émission étant réalisée avec suppression du droit préférentiel de souscription et sans délai de priorité, le minimum de souscription est de 1 Action Nouvelle. Il n'y a pas de maximum de souscription (voir le paragraphe 5.1.3 de la Deuxième partie du présent Prospectus).

5.1.7 Révocation des ordres de souscription

Les ordres de souscription sont irrévocables.

5.1.8 Versements des fonds et modalités de délivrance des Actions Nouvelles

Dans le cadre de l'offre au public, les ordres de souscription des Actions Nouvelles et le versement des fonds par les investisseurs ou leur intermédiaire habilité agissant en leur nom et pour leur compte, seront reçus jusqu'au 04 juin 2012 par Société Générale Securities Services pour les souscriptions du public et par Gilbert Dupont pour les souscriptions des investisseurs institutionnels.

Chaque souscription devra être accompagnée du versement du prix de souscription.

Les souscriptions pour lesquelles les versements n'auraient pas été effectués seront annulées de plein droit sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront centralisés auprès de Société Générale Securities Services, qui sera chargée d'établir le certificat de dépôt des fonds constatant la réalisation de l'augmentation de capital.

La date de livraison prévue des actions nouvelles est le 08 juin 2012.

5.1.9 Publication des résultats de l'Offre

À l'issue de la période de souscription visée au paragraphe 5.1.3 de la Deuxième partie du présent Prospectus et après centralisation des souscriptions, un communiqué de presse de la Société annonçant le résultat des souscriptions sera diffusé et mis en ligne sur le site internet de la Société. Par ailleurs, un avis diffusé par Euronext Paris relatif à l'inscription des Actions Nouvelles mentionnera le nombre définitif d'Actions Nouvelles émises (voir le paragraphe 5.1.3 de la Deuxième partie du présent Prospectus).

5.2 PLAN DE DISTRIBUTION ET ALLOCATION DES VALEURS MOBILIERES

5.2.1 Catégorie d'investisseurs potentiels – Pays dans lesquels l'offre sera ouverte – Restrictions applicables à l'Offre

Catégorie d'investisseurs potentiels

Dans le cadre de l'offre au public, le public pourra passer des ordres de souscription auprès des intermédiaires financiers selon les modalités décrites au paragraphe 5.1.3 de Deuxième partie du présent Prospectus.

Pays dans lesquels l'Offre sera ouverte

L'Offre sera ouverte au public uniquement en France.

Restrictions applicables à l'Offre

La diffusion du Prospectus et du résumé du Prospectus ou de tout autre document ou information relatifs aux opérations prévues par le présent Prospectus ou l'offre ou la vente ou l'achat des actions de la Société peuvent, dans certains pays, y compris les États-Unis d'Amérique, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession des documents susvisés doivent s'informer des éventuelles restrictions découlant de la réglementation locale et s'y conformer.

Les intermédiaires habilités ne pourront accepter aucun ordre émanant de clients ayant une adresse située dans un pays ayant instauré de telles restrictions et les ordres correspondants seront réputés être nuls et non avenue.

Toute personne recevant le Prospectus, son résumé ou tout autre document ou information relatifs à l'Offre, ne doit le distribuer ou le faire parvenir dans de tels pays qu'en conformité avec les lois et réglementations qui y sont applicables. Toute personne qui, pour quelque cause que ce soit, transmettrait ou permettrait la transmission des documents susvisés dans de tels pays, doit attirer l'attention du destinataire sur les stipulations de la présente section.

Le Prospectus, son résumé et les autres documents relatifs aux opérations prévues par la présente seconde partie du Prospectus ne constituent pas une offre de vente ou une sollicitation d'une offre d'achat de valeurs mobilières dans tout pays dans lequel une telle offre ou sollicitation serait illégale.

Le présent Prospectus n'a fait l'objet d'aucune demande de visa en dehors de la France.

Restrictions concernant les États-Unis d'Amérique

Les actions de la Société n'ont pas été et ne seront enregistrées en application du *U.S. Securities Act* de 1933 (le « **Securities Act** »), ni auprès d'aucune autorité de régulation boursière dépendant d'un État américain ou

autrement cédées ou transférées de quelque manière que ce soit aux Etats-Unis d'Amérique, ou pour le compte ou au profit de *U.S. persons* sauf après enregistrement ou dans le cadre d'opérations bénéficiant d'une exemption à l'enregistrement prévue par le *Securities Act*.

Le Prospectus, le résumé du Prospectus et tout autre document établi dans le cadre de l'Offre ne doivent pas être distribués aux États-Unis d'Amérique.

Restrictions concernant les États de l'Espace Économique Européen (autres que la France)

Les actions de la Société n'ont pas été et ne seront pas offertes au public dans les différents États membres de l'Espace Économique Européen ayant transposé la Directive 2003/71/CE, dite « Directive Prospectus » (autres que la France) à l'exception des offres réalisées dans ces États membres

(a) auprès des personnes morales autorisées ou agréées pour opérer sur les marchés financiers, ou à défaut, des personnes morales dont l'objet social consiste exclusivement à investir dans des valeurs mobilières ;

(b) auprès des personnes morales remplissant au moins deux des trois conditions suivantes : (i) un effectif moyen d'au moins 250 salariés lors du dernier exercice ; (ii) un bilan social supérieur à 43 000 000 d'euros, et (iii) un chiffre d'affaires annuel net supérieur à 50 000 000 d'euros, tel qu'indiqué dans les derniers comptes sociaux ou consolidés annuels de la société, ou

(c) dans tous les autres cas où la publication d'un Prospectus n'est pas requise au titre des dispositions de l'article 3 de la Directive Prospectus.

Pour les besoins de la présente restriction, la notion d'« offre au public d'actions de la Société » dans chacun des États membres de l'Espace Économique Européen ayant transposé la Directive Prospectus se définit comme toute communication adressée à des personnes, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, et présentant une information suffisante sur les conditions de l'offre et sur les actions qui seront offertes, de manière à permettre à un investisseur d'acquérir ou de souscrire ces actions. La notion d'« offre au public » d'actions recouvre également, pour les besoins de la présente restriction, toute transposition de cette notion en droit national par un des États membres de l'Espace Économique Européen.

Restrictions concernant le Royaume-Uni

Le Prospectus est distribué et destiné uniquement aux personnes qui (i) sont situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) sont des « *investment professionals* » (à savoir des personnes ayant une expérience professionnelle en matière d'investissement) selon l'article 19(5) du *Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion)* (le « **FSMA** ») Order 2005 (l'« **Ordre** »), (iii) sont des « *high net worth entities* » ou toute autre personne entrant dans le champ d'application de l'article 49(2) (a) à (d) de l'Ordre (« *high net worth companies* », « *unincorporated associations* », etc.) ou (iv) sont des personnes auxquelles une invitation ou une incitation à s'engager dans une activité d'investissement (au sens de l'article 21 du *FSMA*) peut être légalement communiquée ou transmise (ci-après dénommées ensemble les « **Personnes Qualifiées** »). Toute invitation, offre ou accord de souscription, d'achat ou autre accord d'acquisition des actions de la Société ne pourront être proposés ou conclus qu'avec des Personnes Qualifiées. Les actions de la Société visées dans le Prospectus ne pourront être offertes ou émises au profit de personnes situées au Royaume-Uni autres que des Personnes Qualifiées. Toute personne autre qu'une Personne Qualifiée ne devra pas agir ou se fonder sur le Prospectus ou l'une quelconque de ses dispositions. Les personnes en charge de la diffusion du Prospectus doivent se conformer aux conditions légales de la diffusion du Prospectus.

Le Chef de File – Teneur de Livre reconnaît et garantit :

(a) qu'il a respecté et respectera l'ensemble des dispositions du *FSMA* applicables à tout ce qui a été ou sera entrepris relativement aux actions de la Société, que ce soit au Royaume-Uni, à partir du Royaume-Uni ou dans toute autre circonstance impliquant le Royaume-Uni ; et

(b) qu'il n'a pas communiqué ou fait communiquer, et ne communiquera ni ne fera communiquer une quelconque invitation ou incitation à se livrer à une activité d'investissement (au sens de l'article 21 du *FSMA*) reçue par lui et relative à l'émission ou la cession des actions de la Société, sauf dans les circonstances dans lesquelles l'article 21(1) du *FSMA* ne s'applique pas à la Société.

Restrictions concernant l'Italie

Les Actions de la Société n'ont pas été enregistrées en Italie conformément à la Directive Prospectus (Directive 2003/71/CE), au Décret Législatif n°58 du 24 février 1998, tel que modifié (la « **Loi sur les Services Financiers** ») et au Règlement n°11971 du 14 mai 1999, tel que modifié (le « **Règlement n°11971** »), de la *Commissione Nazionale per le Società e la Borsa* (la « **CONSOB** »). En conséquence, les Actions Offertes n'ont pas été et ne seront pas offertes, cédées ou remises, en Italie, et aucun exemplaire du Prospectus ni aucun autre document relatif aux Actions Offertes ne pourra être ni ne sera distribué en Italie, sauf :

- (a) auprès des « investisseurs qualifiés », tels que définis à l'Article 2.1(e) de la Directive Prospectus, tel que mis en œuvre par l'Article 34-ter du Règlement n°11971, dans la mesure où ces 47 « investisseurs qualifiés » agissent en leur nom et pour leur compte et non pas en tant que dépositaire ou mandataire d'un autre investisseur ; ou
- (b) dans les autres cas où est applicable une exemption à la réglementation sur les offres au public, conformément à l'Article 100 de la Loi sur les Services Financiers et à l'Article 34-ter du Règlement n°11971.

Toute offre, cession ou remise d'Actions Offertes en Italie ou toute distribution en Italie de copies du Prospectus ou de tout autre document relatif aux Actions Offertes ou au Prospectus, dans les cas (a) et (b) décrits ci-dessus, devra également être réalisée conformément à toutes les lois et réglementations italiennes boursières, fiscales et relatives aux contrôles des changes et à toute autre disposition légale et réglementaire applicable et, en particulier, devra être réalisée :

- (i) par une société d'investissement, une banque ou un intermédiaire financier habilité à exercer de telles activités en Italie conformément à la Loi sur les Services Financiers, au Décret Législatif n°385 du 1er septembre 1993 tel que modifié (la « **Loi Bancaire** ») et au règlement CONSOB n°16190 du 29 octobre 2007 ;
- (ii) en conformité avec l'Article 129 de la Loi Bancaire et avec le guide d'application de la Banque d'Italie en vertu desquels la Banque d'Italie peut exiger certaines informations sur l'émission ou l'offre de titres financiers en Italie ; et
- (iii) en conformité avec toute autre loi et réglementation applicable et toute autre condition, limitation et restriction qui pourrait être imposée par la CONSOB ou la Banque d'Italie.

Le Prospectus, tout autre document relatif aux Actions Offertes et les informations qu'ils contiennent ne peuvent être utilisés que par leurs destinataires originaux et ne doivent, sous aucun prétexte, être distribués à des tiers résidant ou situés en Italie. Les personnes résidentes ou situées en Italie autres que l'un des destinataires originaux du Prospectus ne doivent pas se fonder sur celui-ci ou sur son contenu.

Tout investisseur qui acquiert des Actions Offertes dans le cadre de l'Offre doit s'assurer que toute offre ou revente d'Actions Offertes acquises par lui respecte les lois et règlements italiens en vigueur.

Restrictions concernant le Canada, l'Australie et le Japon

Aucune mesure n'a été prise afin d'enregistrer ou de permettre une offre publique des actions de la Société aux personnes situées, au Canada, au Japon ou en Australie. Par conséquent, le Prospectus et le résumé du Prospectus ou tout autre document ou information relatifs à l'Offre ne peuvent être distribués ou transmis dans ces pays. Aucune souscription d'actions ne peut être effectuée par une personne se trouvant au Canada, au Japon ou en Australie.

5.2.2 Intention de souscription des principaux actionnaires de la Société ou des membres de ses organes d'administration, de direction ou surveillance ou de quiconque entendrait passer un ordre de souscription de plus de 5 %

Les principaux actionnaires de la Société ainsi que les membres de ses organes d'administration n'ont pas déclaré d'intention de souscrire à l'opération.

5.2.3 Information pré-allocation

Non applicable.

5.2.4 Notification aux souscripteurs

A l'issue de la période de souscription visée au paragraphe 5.1.3. ci-dessus, le nombre définitif d'actions émises sera porté à la connaissance du public par la diffusion d'un communiqué de presse et la publication d'un avis de NYSE Euronext relatif à l'inscription des Actions Nouvelles.

5.2.5 Clause d'extension

En fonction de la demande, la Société pourra, en accord avec le Chef de File – Teneur de Livre, décider d'augmenter le nombre d'actions offertes d'un maximum de 15 %, soit un maximum de 72.916 Actions Nouvelles Supplémentaires, au Prix de l'Offre (tel que ce terme est défini au paragraphe 5.3.1 de la présente seconde partie du Prospectus).

La décision d'exercer la Clause d'Extension sera prise par le conseil d'administration au moment de la fixation du prix prévue le 6 juin 2012 et sera mentionnée dans le communiqué de la Société et l'avis de NYSE Euronext annonçant le résultat de l'Offre.

5.3 Fixation du prix

5.3.1 Fixation du prix de souscription

Le prix de souscription est de 7,20 euros par Action Nouvelle, dont 1,20 euro de valeur nominale et 6,00 euros de prime d'émission.

Ce prix de souscription de 7,20 euros par Action Nouvelle, fixé conformément à la décision de l'assemblée générale (cf. paragraphe 4.6.1), représente une décote de 21,0% par rapport au cours de clôture au 21 mai 2012 et correspond à une décote faciale de 15,2% par rapport à la moyenne des cours de bourse de l'action de la Société constatée sur le marché Alternext de NYSE Euronext sur la période du 08 mai 2012 au 21 mai 2021, soit 8,49 euro.

Cette décote s'explique par une série de facteurs dont notamment la nécessité de présenter une offre attractive pour les souscripteurs, l'émission n'étant pas garantie par un établissement financier ou un actionnaire de référence.

Lors de la souscription, le prix de 7,20 euros par Action Nouvelle souscrite, représentant la totalité du nominal et de la prime d'émission, devra être intégralement libéré par versement en espèces.

Les souscriptions qui n'auront pas été intégralement libérées seront annulées de plein droit sans qu'il soit besoin de mise en demeure.

5.3.2 Procédure de publication du Prix de l'Offre

Non applicable.

5.3.3 Restrictions ou suppression du droit préférentiel de souscription

L'augmentation de capital de la Société par l'émission d'Actions Nouvelles sera réalisée avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires de la Société et sans délai de priorité.

5.3.4 Disparité de prix

Non applicable.

5.4 Placement et garantie

5.4.1 Coordonnées du Chef de File – Teneur de Livre

Gilbert Dupont
50 rue d'Anjou

75008 Paris

5.4.2 Coordonnées de l'établissement en charge du service des titres, du service financier et dépositaire

Le service des titres de la Société (tenue du registre des actionnaires nominatifs) et le service financier (paiement des dividendes) seront assurés par Société Générale Securities Services (32 rue du Champ de Tir, BP8126, 44312 Nantes).

Société Générale Securities Services émettra le certificat de dépôt des fonds relatif à la présente augmentation de capital.

5.4.3 Garantie

La présente Offre ne fait pas l'objet d'une garantie.

5.4.4 Engagements de conservation

Ces informations figurent à la section 7.3 de la présente seconde partie du Prospectus.

6 INSCRIPTION AUX NÉGOCIATIONS ET MODALITÉS DE NÉGOCIATION

6.1 Admission aux négociations

Les Actions Nouvelles ont fait l'objet d'une demande d'inscription aux négociations sur le marché Alternext de NYSE Euronext, groupe de cotation « offre au public ». Les Actions Nouvelles seront inscrites aux négociations sur le marché Alternext de NYSE Euronext à compter du 11 juin 2012. Elles seront immédiatement assimilées aux actions existantes de la Société et seront négociées sur la même ligne de cotation sous le code ISIN : FR0011033083.

6.2 Place de cotation

À la date du visa de l'AMF sur le Prospectus, les actions de la Société sont inscrites sur le marché Alternext de NYSE Euronext (compartiment Placement Privé).

6.3 Offre concomitante d'actions

Néant.

6.4 Contrat de liquidité

La Société a conclu un contrat de liquidité avec Gilbert Dupont qui est entré en vigueur à compter du 21 mai 2012. Ce contrat est conforme à la charte de déontologie de l'Association française des marchés financiers (AMAFI).

6.5 Stabilisation

Non applicable.

7 DÉTENTEURS DE VALEURS MOBILIÈRES SOUHAITANT LES VENDRE

7.1 Personnes ou entités souhaitant vendre des titres de capital ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société

Non applicable.

7.2 Nombre et catégorie des valeurs mobilières offertes par les détenteurs de valeurs mobilières souhaitant les vendre

Non applicable.

7.3 Engagements de conservation des titres

Engagement de conservation des principaux actionnaires de la Société

A la demande du Prestataire de Services d'Investissement Gilbert Dupont, les actionnaires du Groupe familial MOULIN se sont engagés à conserver les actions qu'ils détiennent à la date du visa sur le présent Prospectus, ci-après désignées (les « Actions Détenues »). Ces engagements de conservation portent sur :

- (i) 1.300.000 Actions Détenues par M. Maurice Moulin et sur la totalité des Actions Détenues par Mesdames Sandrine Moulin et Marie-Laure Teyssier, pendant une période expirant 180 jours à compter de la date de règlement-livraison des Actions Nouvelles ;
- (ii) Au minimum 80% des Actions Détenues pendant une période supplémentaire de 90 jours commençant à courir à compter de l'expiration de la période visée au paragraphe (i) ci-dessus,
- (iii) Au minimum 60% des Actions Détenues pendant une période supplémentaire de 90 jours commençant à courir à compter de l'expiration de la période visée au paragraphe (ii) ci-dessus,

Sauf à avoir obtenu l'accord préalable écrit de Gilbert Dupont en sa qualité de chef de file-Teneur de livre, lequel accord ne pourra être refusé sans motif raisonnable.

L'obtention d'un tel accord ne sera pas nécessaire dans les cas suivants :

- (a) pour toute cession ou transfert d'actions au profit d'un actionnaire de la Société soumis à la même obligation de conservation à la date de ladite cession, et
- (b) pour toute cession ou transfert d'actions intervenant dans le cadre d'une fusion entre la Société et une autre société.

Engagements de la Société

Dans le cadre d'un contrat de placement, la Société s'engagera envers le Chef de File et Teneur de Livre, sous réserve de certaines exceptions, notamment à ne pas émettre, offrir, céder, donner en garantie ou transférer de tout autre manière des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, directement ou indirectement, ni à effectuer une quelconque opération économique ayant un effet équivalent, ni à annoncer publiquement son intention de procéder à de telles opérations, à compter de la date du contrat de placement et pendant une période expirant 180 jours calendaires suivant la date de première cotation des actions de la Société sur le marché NYSE Alternext à Paris, sans l'accord préalable du Chef de File et Teneur de Livre.

Cet engagement est consenti sous réserve des exceptions suivantes :

- l'émission des Actions Nouvelles et des Actions Nouvelles Supplémentaires ;

- l'émission, la cession, le transfert ou l'offre d'actions de la Société en rémunération de l'acquisition par la Société d'actions ou d'actifs d'un tiers, sous réserve que le montant cumulé de la (ou des) augmentation(s) du capital social de la Société en résultant n'excède pas 10 % du capital social de la Société, et sous réserve que le

tiers recevant des actions de la Société s'engage à être lié par un engagement de conservation identique au présent engagement de la Société pour la durée restant à courir de ce dernier ;

- la cession, le transfert, l'offre, l'achat ou l'acquisition d'actions de la Société au titre d'un programme de rachat d'actions dans le cadre de l'autorisation accordée par l'assemblée générale mixte des actionnaires en date du 17 janvier 2012, telle que décrite dans le Prospectus.

8 DÉPENSES LIÉES À L'OFFRE

Le produit brut correspond au produit du nombre d'Actions Nouvelles à émettre et du prix de souscription unitaire des Actions Nouvelles. Le produit net correspond au produit brut diminué des charges mentionnées ci-dessous.

À titre indicatif, le produit brut et l'estimation du produit net de l'émission seraient les suivants :

- produit brut : 3.500.006,40 euros (prime d'émission incluse), susceptible d'être porté à 4.025.001,60 euros (prime d'émission incluse) en cas de l'exercice intégral de la clause d'extension;
- produit net estimé : environ 3.055.006,40 millions d'euros, susceptible d'être porté à environ 3.580.001,60 millions d'euros en cas de l'exercice intégral de la clause d'extension, la rémunération globale des intermédiaires financiers étant estimé à environ 215 milliers d'euros et le montant des frais légaux, juridiques, comptables et administratifs à la charge de la Société à environ 230 milliers d'euros.

9 DILUTION

9.1 Incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres

A titre indicatif, l'incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres consolidés part du Groupe par action (calcul effectué sur la base des capitaux propres consolidés part du Groupe au 29 février 2012 tels qu'ils ressortent des comptes consolidés au 29 février 2012 et du nombre d'actions composant le capital social de la Société à cette même date) serait la suivante :

	Quote-part des capitaux propres par action (en euros)
Avant émission des Actions Nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	4,25 €
Après émission de 364 584 Actions Nouvelles provenant de la présente augmentation de capital (1)	4,62 €
Après émission de 486 112 Actions Nouvelles provenant de la présente augmentation de capital (2)	4,73 €
Après émission de 559 028 Actions Nouvelles provenant de la présente augmentation de capital (3)	4,79 €

(1) en cas d'émission réalisée à hauteur de 75%

(2) en cas d'émission réalisée à hauteur de 100%

(3) en cas d'exercice intégral de la clause d'extension

9.2 Incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire

A titre indicatif, l'incidence de l'émission sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1% du capital social de la Société préalablement à l'émission et ne souscrivant pas à celle-ci (calcul effectué sur la base du nombre d'actions composant le capital social de la Société au 29 février 2012) serait la suivante :

	Participation de l'actionnaire (%)
Avant émission des Actions Nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	1,00%
Après émission de 364 584 Actions Nouvelles provenant de la présente augmentation de capital (1)	0,87%
Après émission de 486 112 Actions Nouvelles provenant de la présente augmentation de capital (2)	0,84%
Après émission de 559 028 Actions Nouvelles provenant de la présente augmentation de capital (3)	0,82%

(1) en cas d'émission réalisée à hauteur de 75%

(2) en cas d'émission réalisée à hauteur de 100%

(3) en cas d'exercice intégral de la clause d'extension

10 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

10.1 Conseillers ayant un lien avec l'opération

Non applicable.

10.2 Autres informations vérifiées par les commissaires aux comptes

Non applicable.

10.3 Rapport d'expert

Non applicable.

10.4 Informations contenues dans le Prospectus provenant d'une tierce partie

Non applicable.

10.5 Mise à jour de l'information concernant la Société

Néant.